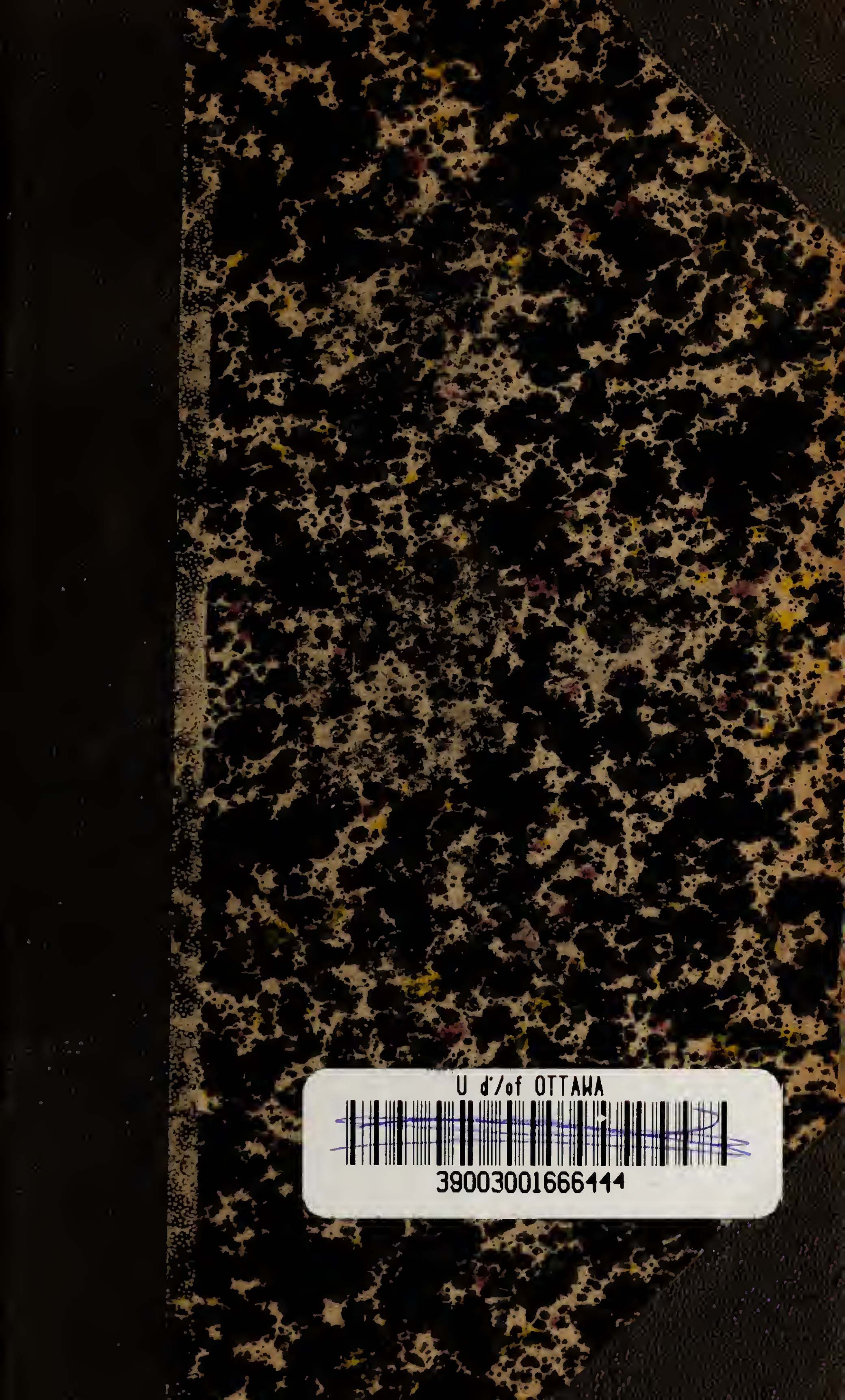

U d'/of OTTAWA
39003001666444



COURS
D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

DEUXIÈME PARTIE

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

OU

EXPOSITION COMPLÈTE DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE

PAR

LE DIRECTEUR DES CATÉCHISMES
De la Paroisse Saint-Sulpice.

TROISIÈME ÉDITION

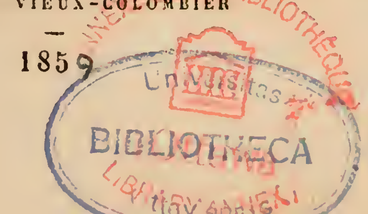
DEUXIÈME PARTIE

L'ÉGLISE ET LE SYMBOLE



PARIS
JACQUES LECOFFRE ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS
29, RUE DU VIEUX-COLOMBIER

1859



COURS
D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

L'ÉGLISE ET LE SYMBOLE.

La religion a reçu sa dernière forme dans l'établissement de l'Église, qui est la société des fidèles formée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, répandue partout, et soumise à l'autorité des pasteurs légitimes, principalement de notre saint père le pape, le souverain pontife, qui en est le chef visible.

Les enfants de Dieu, les disciples de Jésus-Christ, ne vivent pas isolés les uns des autres; quelque pays qu'ils habitent, quelque langue qu'ils parlent, quelque position qu'ils occupent, ils sont unis entre eux par une même foi, par un même culte, et par leur soumission à un même ministère de pasteurs divinement établi; ils ne forment ensemble qu'une seule, immense et magnifique société. Cette société, visible dans le monde

entier, est par excellence l'œuvre et la réalisation permanente de la pensée de Jésus-Christ; c'est de lui qu'elle a reçu l'être et la vie, c'est lui qui la conserve, qui l'anime, qui la gouverne intérieurement par son esprit, et extérieurement par les pasteurs qu'il lui donne; elle nous présente dans sa constitution, dans son existence perpétuée à travers les siècles, dans ses caractères propres, la plus haute autorité qui existe sur la terre; elle fait briller sur le monde la lumière de l'Évangile, par l'enseignement public de la doctrine qu'elle a reçue de son divin fondateur. Nous devons, dans la seconde partie du *Cours d'instruction religieuse*, recueillir et étudier ces enseignements dogmatiques de l'Église; nous les accepterons avec d'autant plus de confiance que nous aurons mieux connu l'autorité divine que les pasteurs ont reçue, pour nous instruire des vérités du salut.

LEÇON I.

CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. — PRIMAUTÉ DU SOUVERAIN PONTIFE.

La constitution de l'Église est immuable. — Notre-Seigneur a établi l'apôtre saint Pierre, le chef de l'Église universelle. — Les prérogatives données à saint Pierre ont dû passer et ont véritablement passé à ses successeurs, les souverains pontifes. — Il suit de là que le pape est le père et le pasteur de tous les fidèles.

Commençons nos études sur l'Église par sa constition. Examinons ce qu'elle est, quel est le pouvoir qui la régit, dans quelles conditions ce pouvoir s'exerce. Ce sera pour nous une étude aussi facile qu'elle est importante et pleine d'intérêt.

Il n'est pas nécessaire de faire de savantes recherches, ni de se livrer à des méditations profondes, il suffit de voir. L'Église est aujourd'hui ce qu'elle fut en sortant des mains de Notre-Seigneur, ce qu'elle sera jusqu'à la fin des siècles; car, si les institutions politiques des peuples se modifient avec le temps, selon les changements que les révolutions successives et la mobilité des choses humaines introduisent, il n'en est pas de même de l'œuvre de Dieu. Elle a acquis sa perfection tout d'abord, elle répond aux be-

soins de tous les hommes qui sont appelés à s'unir à elle, elle porte dans son fond le caractère de l'immutabilité de son divin fondateur. Or ce qui nous frappe à la première vue de l'Église, c'est son admirable unité de gouvernement. Nous avons des prêtres qui nous enseignent et nous dirigent avec une autorité bien respectable; ils sont eux-mêmes sous la direction d'un pasteur revêtu d'un caractère plus vénérable encore et d'une autorité plus sainte; et ce pasteur, uni dans une même foi à tous les pasteurs catholiques, à tous les évêques établis dans l'univers entier à la tête des églises particulières, reconnaît avec eux pour son chef, pour le père commun et le pasteur suprême des évêques comme des simples fidèles, pour le vicaire et le représentant visible de Jésus-Christ sur la terre, le souverain pontife.

Nous consacrerons cette première leçon à considérer l'origine divine de cette haute juridiction du souverain pontife, et les conséquences qui en découlent.

I. Notre-Seigneur n'a pas voulu que les fidèles fussent isolés les uns des autres, dans une pleine indépendance de toute autorité, vivant dispersés, sans nul centre d'unité, comme des brebis sans pasteurs. Il n'y aurait pas eu de société possible dans un pareil état : l'œuvre qu'il était venu fonder sur la terre, cette œuvre qui, dans la pensée divine, doit embrasser tous les siècles, n'aurait pu subsister quelques jours. Il fallait donc une autorité. Il n'a pas voulu la conférer à la communauté des fidèles, pour qu'ils en disposassent

comme bon leur semblerait, ainsi que nous voyons les peuples refaire et modifier quand il leur plaît leurs constitutions politiques. Non : Jésus-Christ n'a pas établi la démocratie dans son Église; voici ce qu'il a fait, nous ne raisonnons pas, nous exposons l'histoire :

Jésus-Christ choisit douze apôtres, et il leur dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre... Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie... Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis vous-mêmes... Allez donc, enseignez les peuples, baptisez-les... Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*[1]. Cependant dans les œuvres de Dieu tout porte le caractère de son ineffable unité; Jésus-Christ avait d'abord distingué l'un de ses disciples par des prérogatives toutes particulières : c'était Simon, fils de Jonas. Il lui avait dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume du ciel. Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel, tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel*[2]. C'était l'annonce de la mission divine et du pouvoir de gouverner la société des fidèles, pouvoir dont les *clefs* sont le symbole, selon l'usage reçu dans la plupart des peuples civilisés. Notre-Seigneur se contentait alors de prédire à son disciple ce qu'il serait un jour, parce que, tant que lui-même demeurerait visiblement au milieu des siens, il ne pouvait pas y avoir d'autre chef extérieur de

[1] Évang. de saint Matthieu, xxviii, 19, 20; Évang. de saint Jean, xx, 21; *ibid.*, xv, 16.

[2] Évang. de saint Matthieu, xvi, 18.

l'Église. Ce fut après sa résurrection, peu de temps avant qu'il s'élevât dans les cieux, qu'il réalisa cet ordre qu'il avait annoncé; alors il dit à Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*[1].

Que l'on écoute ces paroles, sans préoccupation d'esprit; qu'on les prenne dans le sens le plus naturel, tel qu'il se présente par la seule disposition des termes, on demeurera convaincu que Jésus-Christ veut établir Pierre le chef de la société chrétienne. Qu'est-ce, en effet, pour une société que le fondement sur lequel elle repose, sinon l'autorité constituée, qui maintient dans l'ordre les diverses parties et les fait concourir au bien commun? Il en est de même des clefs du royaume des cieux : ce royaume, dans le langage des Écritures, désigne toujours ou le ciel ou l'Église. Donner à Pierre les clefs de ce royaume et assurer que les sentences qu'il portera ici-bas seront ratifiées dans le ciel, n'est-ce pas lui donner sur les fidèles la plus haute autorité qu'il soit possible à Dieu de conférer à un mortel?... C'est avec cette autorité qu'il veut que l'apôtre paisse les agneaux et les brebis. Dans le style des anciens, *paître* c'est conduire, diriger, gouverner; les rois sont très-fréquemment appelés pasteurs; saint Pierre gouvernera donc... Et qui gouvernera-t-il? Tel fidèle, ou tel ville, ou un tel peuple?... Jésus-Christ ne fait ni distinction ni réserve : ce sont ses agneaux et ses brebis; que par brebis on entende les fidèles plus âgés, et par agneaux les enfants; ou que les brebis soient les fidèles plus parfaits; ou enfin, comme le

[1] Évang. de saint Jean, XXI, 17.

pensent la plupart des interprètes, que ce soient les pasteurs, toujours est-il que Jésus-Christ confie son troupeau à Simon Pierre; quiconque appartient au bercail du Sauveur doit se considérer comme mis sous la garde de cet apôtre, devenu le pasteur de tous.

L'histoire nous montre que c'est bien dans ce sens que la société chrétienne a toujours entendu les paroles de Notre-Seigneur. Dans les Actes des apôtres, où se lisent les commencements de l'Église, nous voyons se manifester l'effet de ces paroles : *Tu es Pierre*, etc. Pierre, qui n'était ni le plus âgé, ni le premier appelé à l'apostolat, paraît néanmoins toujours le premier parmi ses collègues. C'est lui qui propose à l'assemblée des fidèles de choisir un successeur au traître Judas; c'est lui qui, le jour de la Pentecôte, annonce le premier l'Évangile et forme avec les Juifs convertis le noyau de la société naissante; c'est par lui d'abord que les Gentils sont amenés à la foi. Quand il s'élève des difficultés sur cette union des Juifs et des Gentils, et que l'on tient une assemblée générale, il porte le premier la parole, et tous les autres apôtres, comme les simples fidèles, écoutent avec respect.

On avait disputé sur le baptême conféré aux païens qui s'étaient convertis; beaucoup de Juifs convertis eux-mêmes, mais toujours l'esprit préoccupé de préjugés nationaux, n'auraient pas voulu que les étrangers fussent admis, comme eux, dans la nouvelle société. Au milieu de l'agitation des esprits, saint Pierre expose les desseins de Dieu et le sens des divines Écritures; il conclut que l'on ne doit pas établir de distinction, relativement à la grâce du christianisme, entre

les Juifs et les Gentils; aussitôt *la multitude se tut*, rendant grâces à Dieu de ses miséricordes envers tous les peuples.

Ailleurs, il est dit que, quand le prince des apôtres fut mis en prison, l'Église, en sollicitude pour son pasteur, ne cessa de prier pour obtenir de Dieu sa délivrance[1].

Pierre ne devait pas demeurer dans la Judée : il fallait, pour remplir les hautes fonctions que Jésus-Christ lui avait confiées, qu'il portât l'Évangile dans les villes principales du monde, d'où le rayon de la foi partît pour éclairer l'univers entier. Nous l'avons vu aller, de Jérusalem, où l'Église avait commencé, à Antioche, métropole de l'Orient, où les fidèles furent, pour la première fois, appelés *chrétiens*, du nom de Jésus-Christ[2]. Il envoya son disciple saint Marc à Alexandrie, capitale d'Afrique, pour y fonder une Église, qui ne le vénère pas moins que celle d'Antioche comme son apôtre; et enfin, après avoir pourvu aux intérêts de l'Asie et à ceux de l'Afrique, dirigé par l'esprit de Dieu, il se rendit à Rome, dominatrice du monde et principal foyer des superstitions païennes. Ce fut dans cette ville qu'il fixa le siége de son autorité et qu'il eut la gloire de souffrir le martyre, sous le règne de Néron, l'an 66 de l'ère chrétienne.

Rome, le siége de Pierre, et devenue sous ce titre le chef de l'ordre pastoral dans tout l'univers, devait s'assujettir par la religion ce qu'elle n'avait pu subjuguer par les armes; c'était le dessein de la Provi-

[1] Actes des Apôtres, I, II, XII, XV.
[2] Actes des Apôtres, XI, 26.

dence, qui n'avait mis les nations les plus éloignées en rapport avec cette fameuse ville, que pour faciliter par elle la prédication de l'Évangile, et l'action du chef suprême de son Église. « Pierre, dit saint Léon, est « destiné à la métropole de l'empire romain, afin que « la lumière de la vérité qui était révélée pour le salut « de toutes les nations se répandît plus facilement de « la tête du monde sur toutes les parties du genre hu« main. Car quelle contrée n'avait pas alors ses re« présentants dans cette ville?... C'est donc vers cette « ville, ô bienheureux apôtre! que tu ne crains pas de « venir; tu entres sans frayeur dans cette forêt de bêtes « frémissantes; tu ne crains pas Rome, la reine du « monde, toi qui, dans la maison de Caïphe, avais eu « peur de la servante d'un prêtre[1]. »

Nous n'avons pas une histoire circonstanciée de ce que saint Pierre fit à Rome, parce que dans ces temps primitifs on s'occupait bien moins d'écrire l'histoire que de propager le nom et la religion de Jésus-Christ. Au surplus, le fait lui-même du séjour et de la mort de saint Pierre à Rome est très-certain. Aussi loin que nous reportent les documents historiques, nous retrouvons une tradition constante sur ce point, tradition qui de tout temps inspira aux fidèles une vénération religieuse pour cette ville consacrée à leurs yeux par l'effusion du sang de l'apôtre. Les docteurs des premiers siècles célèbrent à l'envi le sépulcre de Pierre, plus grand, selon eux, que les palais des empereurs. Ceux d'entre eux qui ont dressé une liste des évêques qui s'étaient succédé dans la ville de Rome mettent

[1] Sermon LXXXII, sur la fête des saints Apôtres.

en première ligne saint Pierre, sans que ni les hérétiques, ni les schismatiques, aient jamais contesté ce fait[1]. Eusèbe, le plus ancien des historiens de l'Église, dit, comme une chose connue, que Pierre, après avoir fondé l'Église d'Antioche, vint à Rome l'an 44, qu'il y établit une Église, qu'il a gouvernée pendant vingt-cinq ans en qualité d'évêque[2].

II. Saint Pierre mourut ; mais le fondement sur lequel Jésus-Christ a établi son Église doit subsister aussi longtemps que l'Église elle-même. L'autorité donnée à saint Pierre ne lui était point exclusivement personnelle ; il fallait que l'Église eût toujours un centre d'unité, il lui fallait un pasteur visible ; c'est ainsi qu'elle l'a constamment entendu depuis son origine. L'histoire nous dit, en effet, que l'évêque de Rome s'est toujours considéré comme le successeur de Pierre, quant à la suprématie ou puissance de juridiction que cet apôtre avait reçue sur l'Église universelle ; l'histoire nous dit aussi que les fidèles et leurs pasteurs ont eu recours à l'évêque de Rome comme au père commun des chrétiens, au chef de la société chrétienne ; et cela, non pas en vertu d'une institution arbitraire dont on serait convenu dans une pensée d'intérêt commun, mais bien en vertu de l'institution même de Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise.

[1] Saint Irénée, *Livre contre les hérésies*, liv. III, chap. III.
[2] *Histoire de l'Église*, liv. II, chap. XXV. Saint Denis, évêque de Corinthe, suppose ce fait dans une lettre qu'il écrivit aux Romains, vers l'an 160.

On ne doit pas supposer qu'il y ait eu, dans les premier, second et troisième siècles, entre l'Évêque de Rome et les parties les plus éloignées du monde, des rapports aussi nombreux qu'ils l'ont été depuis, ni une correspondance organisée comme elle l'est aujourd'hui. C'était alors doublement impossible : il fallait bien que, par la prédication de l'Évangile, l'Église se formât sous la direction immédiate des Apôtres, et de ceux que les Apôtres avaient envoyés, avant que l'on pût organiser les rapports d'administration entre le centre et les extrémités. Le pouvoir n'en était pas moins constitué ; ceux qui concouraient à l'établissement des Églises particulières portaient partout avec eux le dogme sacré de l'unité catholique ; et ils apprenaient aux fidèles les prérogatives augustes que Dieu avait données à l'un d'eux, dans l'intérêt de tous, en établissant par toute la suite des temps le centre et le lien de cette admirable unité. *Credo Ecclesiam unam.*

La suite des faits donne une preuve décisive de cet enseignement. Dès que la paix rendue à l'Église eut facilité les communications, les évêques et les fidèles, bien que fort éloignés les uns des autres, et instruits par des maîtres différents, recoururent également au Siége apostolique et en reçurent les réponses avec soumission ; on leur avait donc enseigné avec les éléments du Christianisme le dogme de la primauté accordée aux successeurs de saint Pierre.

Recueillons quelques souvenirs historiques, et nous verrons l'action pontificale s'exercer sur l'Église entière ; nous verrons les évêques des principaux siéges

du monde chrétien, en Europe, en Afrique, en Asie, reconnaître cette autorité suprême, et s'y soumettre, en vertu de l'institution divine.

Premier siècle. Saint Pierre gouverne l'Église pendant une partie notable du premier siècle. Le livre des *Actes des Apôtres* nous l'a représenté formant le premier noyau de l'Église de Jérusalem, par la prédication qu'il fit aux Juifs le jour de la Pentecôte. De Jérusalem il passe à Antioche pour montrer à l'Asie, dans sa personne, l'autorité suprême du pontificat, et lui en faire sentir les salutaires influences. Il fixe ensuite son séjour à Rome, d'où il continue pendant vingt-cinq ans à enseigner les fidèles et à gouverner l'Église universelle, comme il convient au vicaire de Jésus-Christ. Il y avait peu de temps que ce bienheureux Apôtre était mort, remportant la palme du martyre, quand on vit les pasteurs et les fidèles recourir à l'autorité de son siége, et donner ainsi l'exemple de ce qu'on devait faire dans les âges suivants. Saint Clément, l'un des disciples de Pierre, avait été choisi pour lui succéder. L'Église de Corinthe, se trouvant alors affligée par de fâcheuses divisions qui pouvaient compromettre les intérêts de la Religion, eut recours à lui pour trouver dans son autorité et dans la sagesse de ses conseils un remède à de si grands maux. Clément répondit aux vœux de cette Église par une lettre qui nous a été conservée, et que l'on a toujours considérée comme l'un des monuments les plus respectables des temps apostoliques.

Deuxième siècle. Au second siècle, saint Irénée, élevé en Asie par les disciples de l'Apôtre saint Jean, et venu dans les Gaules, où il gouverna en qualité d'évêque l'É-

glise de Lyon, composa un grand ouvrage contre les hérésies. Dans cet écrit, il assure que, pour combattre victorieusement les hérétiques, il suffit de leur opposer « la tradition et la foi que la plus grande et la plus an« cienne de toutes les Églises, l'Église romaine fondée « par les deux glorieux Apôtres Pierre et Paul, a reçue « de ces mêmes Apôtres, et transmise jusqu'à nous par « la succession de ses évêques. Car c'est avec cette « Église, à cause de sa puissante principauté, que doi« vent nécessairement s'unir et s'accorder toutes les « autres Églises, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque « part qu'ils soient[1]. »

Ce saint docteur intervint auprès du pape Victor pour une affaire qui intéressait les Églises d'Asie, et dans laquelle on vit s'exercer l'autorité pontificale. Il s'était élevé une discussion entre les occidentaux et les orientaux au sujet de la célébration de la Pâque. Les Églises d'Occident ne célébraient la solennité de la résurrection du Sauveur que le dimanche ; les Églises de l'Asie Mineure la célébraient le quatorzième de la lune de mars, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, se conformant en cela à la pratique des Juifs. On ne tarda pas à s'apercevoir que cette diversité de coutumes avait des inconvénients ; ils devinrent très-graves quand des esprits téméraires voulurent, non-seulement justifier la pratique des Asiatiques, mais condamner l'usage de l'Occident, comme s'il eût été contraire à la Foi et aux traditions des Apôtres. L'évêque de Rome, Victor, ne crut pas devoir temporiser plus longtemps; il ordonna donc aux évêques d'Asie d'abandonner leurs coutumes et de

[1] *Livre contre les hérésies,* liv. III, chap. III, n° 2.

se conformer à celle de Rome, menaçant de les séparer de la société catholique par une sentence d'excommunication, s'ils refusaient d'obéir. Cet acte d'autorité parut sévère à plusieurs évêques; saint Irénée, entre autres, pria le souverain Pontife de ne pas excommunier des Églises entières pour leur attachement à une discipline particulière. Peu à peu, cette pratique des Asiatiques fut abandonnée; le Concile de Nicée la condamna. Ce qu'il importe d'observer ici est que, ni les évêques d'Asie, ni saint Irénée, ne réclamaient contre le droit que Victor s'attribuait de prononcer sur les affaires de ces Églises éloignées; mais seulement, envisageant la question dont il s'agissait sous un point de vue différent, ils pensaient qu'il n'y avait pas lieu dans ce cas d'user de tant de rigueur.

Troisième siècle. Dans le siècle suivant, l'illustre Cyprien, évêque de Carthage (mort en 258), composa un livre exprès pour préserver les fidèles du malheur du schisme. Après avoir rappelé les paroles du Sauveur que nous avons citées plus haut, il ajoute : « Sur un « seul, il édifie son Église et il confie à celui-là le soin « de gouverner ses brebis. Bien qu'après sa Résurrec- « tion il ait accordé le même pouvoir à tous les Apô- « tres, cependant, pour maintenir l'unité, il a établi « une seule chaire. Tout part de l'unité : Jésus-Christ « a voulu qu'il n'y eût qu'une seule Église et une « seule chaire parmi toutes les autres. Celui qui ré- « siste à l'Église et qui abandonne la chaire de Pierre, « sur laquelle l'Église est fondée, comment peut-il es- « pérer d'être dans l'Église[1] ? » Fidèle à ses principes,

[1] *Traité de l'unité de l'Église.*

saint Cyprien appelle souvent l'Église romaine la *mère des Églises*, la racine de l'*Unité*, et il s'adressait à elle dans les affaires les plus graves. Ayant appris qu'un évêque d'Arles, dans les Gaules, osait favoriser le parti d'un novateur, il en écrivit au pape saint Étienne, le priant de faire instruire le procès de ce fauteur d'hérésie et de le déposer de son siége; ce qu'Étienne fit avec une vigueur vraiment apostolique[1].

Celui qui venait de solliciter l'autorité du pape contre un évêque d'Arles éprouva bientôt lui-même les effets de cette autorité, dans une affaire qui l'intéressait personnellement. Saint Cyprien était persuadé que le baptême donné par les hérétiques devait se réitérer quand ceux qui l'ont reçu reviennent à l'Église; saint Étienne condamna cette pratique et déclara que l'on devait s'en tenir à la coutume ancienne, d'après laquelle on ne réitérait jamais le Baptême donné au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. La décision de l'Église romaine est demeurée comme une règle invariable.

Il est vrai que saint Cyprien, présumant que dans cette matière il ne s'agissait pas de la foi, mais seulement d'un point de discipline, et trop sensible peut-

[1] *Lettres de saint Cyprien*, lettre LXVII, à Étienne, au sujet de Martien, évêque d'Arles. Les lettres de ce saint docteur, comme son traité de l'*Unité*, sont des monuments précieux de la foi universelle de l'Église sur la primauté pontificale. Il n'en parle pas comme d'un article qui puisse être mis en controverse, mais comme d'un point dont personne ne doutait. En parlant de quelques novateurs qui avaient la téméraire espérance de trouver quelque appui à leur secte auprès des papes, il dit dans sa LVe lettre : « Ils osent naviguer vers « la chaire de saint Pierre et porter des lettres des schismatiques et « des hérétiques à l'Église principale, d'où ressort l'unité sacerdo- « tale, et ils ne pensent pas que c'est l'Église auprès de laquelle la « perfidie de l'erreur ne peut avoir accès. »

être à la contradiction qu'il éprouvait de la part de son supérieur, refusa d'abord de se soumettre au décret émané de Rome. Mais ce n'est là qu'une de ces faiblesses, ou, si l'on veut, de ces inconséquences pratiques dont les hommes le mieux intentionnés ne savent pas toujours se préserver, quand certaines préoccupations d'esprit, ou je ne sais quelles susceptibilites d'amour-propre sont en opposition avec les principes.

Nous ne devons donc pas être surpris si, dans ce fait et dans quelques autres de cette nature que l'histoire nous a conservés, nous voyons des Évêques, reconnaissant le Pape pour leur supérieur, ne pas obéir assez promptement à sa sentence, soit qu'ils n'eussent pas le courage de faire un acte de soumission qui pouvait les contrarier, soit que, sous l'empire de certaines illusions, ils se fussent persuadés que, sur tel point en particulier, le pape avait agi arbitrairement. Il demeure toujours certain qu'à l'époque dont nous parlons saint Cyprien, primat de l'Église d'Afrique, reconnaissait l'évêque de Rome comme le centre de l'unité, le chef de la hiérarchie ecclésiastique, et que saint Étienne, évêque de Rome, exerçait les droits de cette suprématie, en réglant les affaires de l'Église d'Afrique.

Quatrième siècle. Le quatrième siècle vit la fin des persécutions que les empereurs romains avaient fait subir à l'Église. L'Église put dès lors exercer son action extérieure avec plus de liberté; elle en usa pour réprimer les hérésies qui, à cette époque, s'élevèrent dans son sein, et dont la plus dangereuse était l'arianisme, puisqu'elle combattait la divinité de Jésus-Christ, dogme fondamental du Christianisme. Il est à observer

qu'une assemblée générale d'évêques réunis à Nicée, en Bithynie, pour condamner cette hérésie, fut, en l'absence de saint Sylvestre, évêque de Rome, présidée par deux prêtres de son église et par Osius de Cordoue. On ne peut s'expliquer la préséance de ces étrangers sur tous les évêques du concile, de quelque rang qu'ils fussent, qu'en supposant qu'ils y parurent en qualité de délégués du pape, comme cela eut lieu incontestablement dans les autres conciles qui se tinrent dans la suite.

Le concile de Nicée affermit la foi des fidèles, sans cependant ramener à l'unité les chefs de la secte arienne, qui s'efforcèrent de tout brouiller dans l'Église, pour faciliter la propagation de leur hérésie. Ils firent d'incroyables efforts pour perdre l'un des plus grands hommes de ce siècle, et le défenseur le plus intrépide de la foi catholique, le grand Athanase, évêque d'Alexandrie. Ils parvinrent à le faire condamner par un conciliabule d'évêques, qui osèrent, sur de calomnieuses imputations, le déposer de son siége. Dans une pareille situation, Athanase se tourna du côté de Rome, et il écrivit au pape Jules Ier : « Dieu ne vous a constitués, vous et vos prédécesseurs, dans le plus haut « degré, et il ne vous a confié le soin de toutes les « églises, que pour que vous veniez à notre secours. » Jules ne manqua pas aux graves obligations que lui imposait la suprématie pontificale. Dans une lettre adressée aux ennemis d'Athanase, il justifia d'abord ce digne prélat des calomnies dirigées contre sa réputation, et il déclara ensuite qu'alors même qu'il eût été coupable, on n'aurait pas pu le condamner sans avoir au-

paravant déféré cette cause au Siége apostolique. « Pour-« quoi ne nous a-t-on pas écrit au sujet de l'Église « d'Alexandrie? Ignorez-vous que c'est la coutume « qu'on nous écrive d'abord à nous, afin que nous dé-« cidions selon ce qui nous paraît raisonnable? Il fallait « donc nous écrire si des soupçons graves étaient ré-« pandus contre l'évêque d'Alexandrie. » Par les mêmes lettres, il rétablit Athanase sur son siége. Les historiens grecs du siècle suivant, en rapportant ce fait, disent que tout ce qui se fait dans l'Église, sans le consentement de l'évêque de Rome, est nul[1]. C'est par le même principe que, peu de temps après, le pape Damase déclara de nulle valeur les décisions du concile de Rimini, quelque nombreux qu'il eût été : « Il fallait « avant tout, dit-il, un décret de l'évêque de Rome, « qui approuvât ce concile, et ce décret n'a pas été « rendu. »

La France ne demeura pas étrangère à ces graves débats; elle eut la gloire de donner au monde chrétien un docteur égal à saint Athanase, dans la personne de saint Hilaire, évêque de Poitiers. Ces deux grands hommes soutinrent avec une égale vigueur la cause de la foi,

[1] Sozomène, historien grec du cinquième siècle, ne parle pas seulement de la sentence rendue dans l'affaire de saint Athanase, mais il rapporte, de plus, que plusieurs évêques ayant été déposés de leurs siéges, à l'occasion d'Athanase, l'évêque de Rome, qui, *à raison de la dignité de son siége, a soin de toutes les Églises*, rendit à chacune d'elles son pasteur, quand il eut examiné la cause de ces prélats, et qu'il adressa de sévères reproches aux évêques d'Orient, auteurs de ces injustes dépositions, et leur assigna une époque pour qu'ils vinssent rendre compte de leur conduite. Liv. III, chap. VIII.

Socrate, autre historien grec qui écrivait dans le commencement du cinquième siècle, rapporte les mêmes événements, et n'insiste pas moins sur l'exercice que l'Église romaine fit de son autorité. Liv. V, II

tous les deux montrèrent aussi un respect égal pour le siége de Pierre. Saint Hilaire l'appelle le fondement de l'Église, et il admire le pouvoir sublime que Jésus-Christ lui a confié, en lui remettant les clefs du royaume des cieux[1]. Dans un ouvrage historique, dont il nous reste des fragments, il cite une lettre du concile, dans laquelle les évêques disent au pape Jules : « Il est très-« convenable que les évêques, de quelque province « qu'ils soient, fassent au chef, c'est-à-dire au siége de « Pierre, le rapport des difficultés qui viendront à « naître. »

Cinquième siècle. L'arianisme était sur son déclin, et l'Église commençait à respirer un peu, quand de nouveaux combats lui furent livrés. On ne niait plus la divinité de Jésus-Christ, mais on voulait anéantir son œuvre en contestant la nécessité de la grâce qu'il était venu apporter au monde. Cette nouvelle hérésie eut Pélage pour auteur: comme elle se répandait en Afrique, les évêques de cette partie du monde catholique, ayant à leur tête le grand Augustin, s'adressèrent à l'Église de Rome, gouvernée alors par saint Innocent. Ils lui écrivaient de Carthage : « Nous avons cru devoir « vous communiquer ce qui a été fait ici, afin que nos « décisions soient confirmées par l'autorité du Siége « apostolique, et que par là on puisse pourvoir au sa-« lut de plusieurs et réprimer la perversité de quelques-« uns. « Le concile de Milève lui écrivait dans le même sens : « Puisque le Seigneur, par un effet de sa grâce, « vous a établi sur le Siége apostolique, nous serions cou-

[1] Commentaire sur l'Évang. de saint Matthieu, chap. XVI, et sur le Psaume CXXXI.

« pables de négligence si nous ne vous faisions part de « ce qui intéresse l'Église, et nous vous prions de vou- « loir bien employer votre sollicitude pastorale pour « secourir les membres de Jésus-Christ dans les graves « périls où ils se trouvent engagés [1]. »

Innocent répondit au concile de Carthage et à celui de Milève qu'ils avaient suivi les traditions des siècles précédents et la règle universelle, en s'adressant au Siége apostolique pour savoir de lui ce qu'il fallait résoudre dans les affaires délicates. Il disait aux évêques du concile de Carthage : « Vous avez suivi les exemples « de l'ancienne tradition, en rapportant cette affaire à « notre jugement, sachant ce qui est dû au Siége apos- « tolique, d'où dérive l'épiscopat. Vous avez observé, « comme il convenait à des évêques, les institutions de « nos pères, qui ont décidé, d'après une disposition di- « vine, que tout ce qui se tenterait dans les provinces, « même les plus éloignées, ne fût considéré comme fini « que quand on l'aurait déféré à ce Siége et qu'on en « aurait reçu le confirmation ; afin que de cette Église, « comme de la source primitive, découlassent dans « toutes les parties du monde les eaux pures de la vé- « rité, et que ce fût par elle que les autres Églises se « réglassent. » Sa réponse aux évêques du concile de Milève n'est pas moins digne de notre attention : « Vous « ne pouviez rien faire de plus digne de la sollicitude « pastorale que de consulter sur ces graves et difficiles

[1] Ces deux lettres des conciles de Carthage et de Milève sont souscrites par un très-grand nombre d'évêques d'Afrique et donnent un témoignage non équivoque de la foi dans ce siècle ; elles se trouvent parmi les lettres de saint Augustin, CLXXI, CLXXII.

« questions les oracles du Siége apostolique, de ce siége « qui étend ses soins sur toutes les Églises : vous avez « suivi en cela la pratique ancienne qui a été toujours « observée dans le monde entier, comme vous savez. « Le Siége apostolique est comme une source d'où il « sort sans cesse des réponses aux consultations qui « lui sont adressées de toutes les provinces de l'uni- « vers [1]. »

Saint Augustin, rapportant les lettres de ces conciles et les réponses d'Innocent, observe que le pontife s'était conduit en cela et avait décidé comme il convenait au Siége apostolique. On n'en finirait pas si l'on voulait rapporter tous les témoignages et tous les faits que l'histoire nous a conservés en faveur de cette institution ; nous ne citerons plus que saint Jérôme, ami de saint Augustin, et saint Jean Chrysostome, l'une des gloires les plus pures de l'Église d'Orient. Jérôme voyagea dans les Gaules et ensuite en Espagne ; il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, et, vers la fin, il se retira dans la Judée. Voyant s'élever tout autour de lui des discussions sur la foi, il écrivit au pape Damase : « Je m'attache à Votre Sainteté, c'est-à-dire à « la chaire de Pierre : je sais que l'Église est bâtie sur « cette pierre ; qu'il faut manger l'Agneau dans cette « maison, si l'on ne veut être un profane, et que qui- « conque ne se retire pas dans cette arche périra dans « le déluge. »

Saint Jean Chrysostome, évêque de Constantinople, se voyant poursuivi par une faction puissante d'évêques

[1] Parmi les lettres de saint Augustin, lettres CLXXXI, CLXXXII.

d'Asie et d'Afrique qui avaient porté contre lui une sentence de déposition, en appela au pape saint Innocent, le priant de déclarer nulles les procédures faites contre lui, et de soumettre à des peines canoniques ceux qui avaient violé à son égard les lois de l'Église. Innocent, après avoir entendu les rapports des deux partis, se prononça en faveur de Chrysostome ; il lui écrivit, ainsi qu'à son Église, pour les assurer de sa communion. Chrysostome, que ses ennemis avaient fait condamner à l'exil par l'autorité de l'empereur, écrivit au pape pour le remercier de ses lettres. « C'est « sur vous, lui dit-il, que repose le fardeau du monde « entier, puisque vous avez à combattre à la fois, et « pour les Églises désolées, et pour les peuples dis- « persés, et pour les évêques mis en fuite, et pour les « constitutions de nos pères, outrageusement foulées « aux pieds. »

Nous avons entendu l'Orient et l'Occident : nous avons vu les évêques, les docteurs les plus célèbres de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, reconnaître, dans l'unanimité la plus parfaite, la primauté de l'Évêque de Rome sur toutes les autres Églises, comme une institution divine. La jalousie des Grecs, l'ambition des métropolitains ou patriarches de Constantinople, compromit quelquefois la paix de l'Église ; mais la foi demeurait ferme sur cet article. Il y a plus : peut-être ne citerait-on pas un pays au monde où le dogme de la primauté pontificale ait été plus hautement professé qu'il l'a été dans ces mêmes régions, séparées pour leur malheur du centre de l'unité. Il nous est facile de le montrer sans sortir des premiers siècles, surtout du

cinquième et du sixième, dont nous venons d'exposer les traditions[1].

Ce fut dans le cours de ce siècle que Nestorius, patriarche de Constantinople, scandalisa sa ville épiscopale et le monde entier, en refusant à Marie le titre de *Mère de Dieu*, parce que, distinguant deux personnes dans le Sauveur, le Verbe et Jésus-Christ, il osait soutenir que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme. Alors, comme dans l'affaire de Pelage, comme dans celle d'Arius, tous les yeux se reportèrent vers l'Église de Rome ; saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, avertit le pape saint Célestin de tout ce qui se passait. Célestin, instruit de cette nouveauté, prononça une sentence contre Nestorius, et il lui dit : « Sachez que si, dix « jours après avoir eu connaissance de notre décret, « vous ne condamnez, par écrit et sans ambiguïté, la « détestable nouveauté de doctrine que vous avez en« seignée, vous serez séparé de la communion de « l'Église universelle. Nous avons adressé une copie « de ce décret à notre frère l'évêque d'Alexandrie, « pour qu'il agisse en notre nom, et que, par lui, « ce que nous avons décrété soit notifié à tous nos « frères. »

Pour extirper plus sûrement l'erreur, Célestin, de concert avec l'empereur, crut devoir assembler un concile à Éphèse, et il y envoya trois légats pour y pré-

[1] Les faits et les citations que nous allons produire sont tirés de la *Collection générale des conciles;* on ne connait jamais mieux la pensée unanime de l'Église universelle que quand on étudie avec soin ce qui s'est passé et les définitions qui ont été portées dans ces nombreuses et vénérables assemblées.

sider en son nom avec saint Cyrille, déjà chargé, par des lettres antérieures, de poursuivre l'affaire du Nestorianisme. Philippe, un des trois légats romains, dit, en présence de tous les évêques réunis : « Personne ne « doute, et c'est une chose connue de tous les siècles, « que le saint et bienheureux Prince des Apôtres, la « colonne de la foi et le fondement de l'Église catholi- « que, a reçu les clefs du royaume céleste de Notre- « Seigneur Jésus-Christ, avec le pouvoir de lier et de « délier ; il vit encore, et il exerce son autorité, il porte « ses jugements dans la personne de ses successeurs. « Or le saint et bienheureux Célestin, son successeur, « tenant sa place, nous a envoyés ici pour suppléer sa « présence dans le synode. » Les évêques, presque tous Asiatiques, bien loin de trouver ces paroles étranges, exprimèrent à diverses reprises leur satisfaction à l'égard des légats et leur respect filial pour saint Pierre, qu'ils disaient entendre par la bouche de Célestin. L'acte de déposition qu'ils souscrivirent contre l'impie Nestorius était lui-même un témoignage authentique de leur déférence au Siége apostolique, car ils y disaient : *Contraints par les sacrés canons et par la lettre de notre très-saint père et coministre Célestin, évêque de l'Église romaine, nous avons dû prononcer contre Nestorius cette sentence de déposition.*

Les mêmes observations se présentent au sujet du concile de Chalcédoine, tenu dans le même siècle (451), et auquel assistèrent plus de cinq cents évêques. Là, comme à Éphèse, se manifesta sans équivoque, sans nulle contradiction, le dogme de la primauté du Siége apostolique. Les légats envoyés de Rome présidèrent,

et firent part des ordres qu'ils avaient reçus du Pape, pour la condamnation de Dioscore. Ces ordres furent religieusement exécutés. A la lecture des lettres dogmatiques que les légats communiquèrent ensuite aux Pères du concile, tous s'écrièrent dans un pieux transport : *C'est la foi des Pères, c'est la foi des Apôtres, Pierre a parlé par Léon.*

L'Orient et l'Occident entretenaient donc avec le Saint-Siége les relations établies dès l'origine pour l'unité de l'Église. A quelque partie du monde qu'ils appartinssent par leur naissance ou qu'ils fussent fixés par leurs fonctions pastorales, tous les évêques reconnaissaient également l'évêque de Rome pour leur supérieur légitime, quand, dans le neuvième siècle, Photius, élevé par la faveur d'un prince sur le siége épiscopal de Constantinople, sépara une partie de l'Église grecque de l'Église romaine, et osa, le premier, contester les prérogatives du successeur de saint Pierre.

Le schisme, comprimé pour un temps, fut renouvelé deux siècles après. Il y eut ensuite des essais de réconciliation : nous citerons surtout le décret solennel du concile de Florence, auquel assistèrent un grand nombre d'évêques grecs avec leur patriarche et l'empereur, pour consommer l'union. Tous, à l'exception d'un seul, souscrivirent avec les Occidentaux cette profession solennelle de foi, qui résume admirablement les traditions de l'Église : « Nous définissons que le Saint-« Siége Apostolique, et le pontife romain, a la pri-« mauté dans le monde entier, et que le pontife romain « est le successeur du bienheureux Pierre, prince des « Apôtres, le véritable vicaire de Jésus-Christ, le chef

« de toute l'Église, le père et le docteur de tous les « chrétiens, et que Notre-Seigneur lui a donné, dans « saint Pierre, la pleine puissance de paître, de régir « et de gouverner l'Église universelle. »

Si, après le concile de Florence, les Grecs ont méconnu de nouveau l'autorité de l'Église romaine, on voit maintenant qu'ils se sont écartés en cela de l'état primitif, et qu'ils ont abjuré des principes qu'on avait universellement reconnus dans leur pays, dans l'Asie Mineure et dans le reste de l'Orient, comme partout ailleurs.

III. Il suit des traditions que nous venons de rapporter, que la primauté d'honneur et de juridiction de l'Évêque de Rome sur l'Église universelle n'est pas d'institution humaine. Elle n'est fondée ni sur des concessions, ni sur la coutume, ni sur les prérogatives civiles dont jouissait la ville de Rome, mais sur la volonté de Notre-Seigneur, fondateur de l'Église. Jésus-Christ n'a pas désigné immédiatement la ville de Rome pour être le siége du pouvoir spirituel, mais il a choisi saint Pierre, et, en lui conférant la primauté, il a voulu qu'elle passât à ceux qui lui succéderaient; comme cet Apôtre a fixé son séjour à Rome et qu'il y est mort Évêque de cette ville, celui qui lui succède en cette qualité lui succède aussi, et, par cela seul, dans sa primauté. Nous avons vu, en effet, que les docteurs et les conciles n'ont jamais expliqué l'origine et les fondements des pouvoirs de l'Évêque de Rome qu'en remontant à l'institution de Jésus-Christ. L'Église de

Rome est toujours appelée le *Siége de Pierre* ou la *Chaire Apostolique*. La position temporelle de la ville de Rome a été sans doute, dans les desseins de la Providence, ce qui a déterminé le prince des Apôtres à y établir son siége; mais elle n'est pas du tout la raison immédiate du pouvoir que la tradition a constamment reconnu dans le souverain pontife.

Nous devons également conclure que le siége apostolique, où président les successeurs de saint Pierre, est le centre de l'unité catholique, et que tout ce qui tient au gouvernement général de l'Église est du ressort du pape. C'est à lui, comme chef de la société catholique, d'enseigner tous les fidèles, de convoquer et de présider les conciles œcuméniques, de faire des lois qui obligent les fidèles et les évêques, de quelque nation qu'ils soient, d'évoquer à son tribunal les affaires majeures qui intéressent la foi ou la discipline générale; de gouverner, en un mot, l'Église universelle.

Concluons enfin que le souverain pontife est le docteur, le père et le pasteur universel de tous les enfants de Dieu. Jésus-Christ lui a remis, dans la personne de saint Pierre, la houlette du berger et les clefs de son royaume, pour gouverner le troupeau fidèle et lui ouvrir les portes du Ciel. Nous respirons en paix sous cette houlette qui passe de main en main sur le siége du prince des Apôtres, et s'étend du centre de l'unité aux extrémités du monde, pour nous protéger contre les ennemis du dehors, et maintenir l'ordre, la concorde, la sainte unanimité des esprits et des cœurs, contre les causes de trouble et de division qui s'élèveraient au dedans. Nous vénérons ces clefs confiées à

notre Père commun, clefs dispensatrices des secours spirituels, qui nous ouvrent, avec autant de sagesse et de discernement que d'amour, les trésors de grâces que Jésus-Christ nous a mérités par sa mort; clefs divines que l'homme n'a pu recevoir que de Dieu arbitre souverain de la vie et de la mort, qui ferment le Ciel, par de justes censures, aux sujets indociles, et qui l'ouvrent miséricordieusement aux âmes humbles et repentantes. Le prophète David disait à Dieu : *Votre verge et votre houlette m'ont consolé.* Nous ne pourrons jamais assez bénir Notre-Seigneur des assurances de salut et des consolations spirituelles qu'il nous a données en nous confiant tous à la garde d'un même pasteur.

NOTE SUR LE POUVOIR TEMPOREL DES SOUVERAINS PONTIFES.

Le Pape n'a pas reçu de Notre-Seigneur, dans la personne de Pierre, d'autre pouvoir que la primauté de juridiction dont nous avons avons parlé dans la leçon précédente. Cependant, à la tiare du pontife, le successeur de Pierre joint, depuis plusieurs siècles, la couronne de roi ; il est en même temps prêtre et monarque, et ce n'est pas sans une profonde admiration que le chrétien considère comment la Providence a réuni dans les mains du Père commun des fidèles ces deux pouvoirs, dont le second, bien que restreint aux seuls États temporels du Saint-Siége, est d'une haute importance pour le monde chrétien, puisqu'il est une garantie de l'indépendance du pape dans l'exercice de sa juridiction spirituelle.

Les premiers papes vécurent dans une grande pauvreté, et couronnèrent leur vie par la gloire du martyre. C'était sur ces premiers fondements : l'humilité, la pauvreté, les souffrances, que Dieu voulait élever l'édifice de son Église. Néanmoins la charité pour les pauvres, le zèle pour la propagation de l'Evangile, le désir d'élever des sanctuaires qui répondissent à la gloire de celui qu'on y servait, firent accepter à ces pontifes les dons que leur offrait la pieuse libéralité des fidèles, et insensiblement ils se virent dispensateurs d'un patrimoine considérable, pour les églises, pour les pauvres et les orphelins.

Constantin ordonna que l'on rendît à l'Église de Rome les biens que les dernières persécutions lui avaient enlevés, et il lui en donna de plus considérables; il se plaisait à relever l'éclat des pontifes chrétiens, surtout de celui de Rome, et à donner de la magnificence au culte par ses largesses. Parmi ces possessions se trouvaient des principautés : les papes se virent élevés à leur insu, et bien assurément sans qu'ils eussent jamais ni provoqué ni ambitionné ces grandeurs temporelles, au premier rang de la société, exerçant sans nul caractère politique, mais par le seul ascendant du sacerdoce, de la science et de la vertu, une influence très-grande sur les affaires publiques.

Cette influence devint bien plus grande encore quand les empereurs, qui depuis longtemps avaient abandonné le séjour de Rome pour se fixer à Constantinople, embarrassés des guerres continuelles qu'ils avaient à soutenir en Orient, abandonnèrent l'Italie sans défense aux incursions des barbares, les Huns,

les Goths, les Hérules. Les populations italiennes tournèrent alors leurs regards vers l'autorité tutélaire des papes, qui seule pouvait les protéger.

Saint Léon sauva deux fois la ville de Rome et les Romains des fureurs d'Attila et de Genseric. Saint Grégoire le Grand les protégea pendant son pontificat contre les armes des Lombards; les successeurs de ces illustres pontifes furent comme eux l'appui des malheureux, le soutien des villes qui avaient recours à eux, les arbitres et les modérateurs de la tranquillité publique. Ils maintinrent tant qu'il fut en eux les droits des empereurs; mais la force des choses, l'abandon de l'Italie, le besoin d'une autorité protectrice, l'expérience du bien que depuis deux siècles les papes avaient fait à la ville de Rome et aux provinces voisines, portèrent les peuples à les considérer comme leurs seuls maîtres, comme leurs vrais souverains. Cela se fit sans révolution, sans discussion, par la suite même des événements.

Quand les papes appelèrent les princes français au secours de l'Italie opprimée par les Lombards, Pepin et Charlemagne reconnurent la souveraineté temporelle du Saint-Siége, en exigeant du roi des Lombards qu'il lui *restituât* les villes et les principautés qu'il lui avait enlevées; ils étendirent les domaines des papes, en cédant généreusement des provinces qu'ils venaient de conquérir, et qui leur appartenaient par le droit de la guerre. Par la sagesse et la puissance de ces deux monarques, Pepin et Charles, fut consolidé l'établissement de la souveraineté temporelle de l'Église romaine sur une partie de l'Italie.

Les desseins de la Providence dans cet établissement

sont manifestes : « Dieu, dit Bossuet, qui voulait que « l'Église romaine, la mère commune de tous les « royaumes, ne fût dépendante d'aucun royaume dans « le temporel, et que le siége où tous les fidèles de- « vaient garder l'unité, à la fin fût mis au-dessus des « partialités que les divers intérêts et les jalousies d'É- « tat pourraient causer, jeta les fondements de ce grand « dessein par Pepin et Charlemagne. C'est par une « heureuse suite de leur libéralité que l'Église, indé- « pendante de son chef de toutes les puissances tem- « porelles, se voit en état d'exercer plus librement, « pour le bien commun et sous la commune protec- « tion des rois chrétiens, cette puissance céleste de « régir les âmes, et que, tenant en main la balance « droite, au milieu de tant d'empires souvent ennemis, « elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par « d'inflexibles décrets, tantôt par de sages tempéra- « ments[1]. »

Les catholiques ont le plus grand intérêt à la conservation de la souveraineté temporelle de l'Église Romaine, parce qu'elle leur est une garantie de la liberté et de l'indépendance du souverain pontife. Dieu peut bien sans doute conserver la vérité libre, même dans les fers; il assisterait d'une protection particulière les successeurs de Pierre, dans quelque région du monde qu'ils fussent contraints de chercher un refuge, s'il permettait qu'ils fussent privés de leurs domaines; mais toujours est-il que la situation qui leur est faite depuis plusieurs siècles est la condition la plus avanta-

[1] *Discours sur l'unité de l'Église.*

geuse de liberté que l'on puisse concevoir. C'est pour cela que, de nos jours, quand la puissance temporelle du pontife romain a été menacée, quand Rome a vu le pape sortir de ses murs et qu'un gouvernement nouveau essayait de s'y établir, les nations catholiques en ont été profondément émues; les pieux fidèles levaient les mains au ciel pour obtenir que le Saint-Père fût rendu à sa capitale; les évêques réunis en concile en Amérique et en France ont manifesté les pensées et les vœux du clergé dans le même sens. Les peuples se sont concertés entre eux; le dévouement et les armes de la France ont fait triompher les droits de Pie IX, et rendu à ce magnanime pontife son indépendance.

LEÇON II.

SUITE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. — AUTORITÉ DES ÉVÊQUES.

Les évêques sont établis, selon l'institution de Notre-Seigneur, pour enseigner et gouverner les églises sous l'autorité du souverain pontife. — Hiérarchie entre les évêques. — Comment et dans quel sens les évêques sont les successeurs des Apôtres.

S'il fallait un chef à la tête de l'Église universelle, il fallait aussi, dans un rang inférieur, des pasteurs préposés au gouvernement des diverses parties dont se compose ce corps immense ; car un seul homme ne pouvait y suffire, et tout serait bientôt tombé dans la confusion, sans une hiérarchie de pouvoirs distincts et subordonnés les uns aux autres. C'est cet ordre que Jésus-Christ a établi, et que nous devons étudier dans cette leçon, où nous verrons d'abord que Jésus-Christ a établi lui-même l'ordre épiscopal pour le gouvernement des Églises; en second lieu, qu'il y a des rapports hiérarchiques entre les évêques; et, enfin, que nous pouvons considérer les évêques comme étant, dans un certain sens, les successeurs des Apôtres.

I. Jésus-Christ à dit à Pierre seul : *Tu es Pierre, et sur*

cette pierre je bâtirai mon Église. Pais mes agneaux et mes brebis; mais il a dit à tous les Apôtres unis à Pierre : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie; allez, prêchez, baptisez; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Pierre seul a reçu la promesse des clefs du royaume des cieux; tous les autres Apôtres ont reçu avec lui, sous la condition de demeurer unis à leur chef, et soumis à son autorité, le pouvoir d'enseigner, d'administrer les sacrements, de gouverner les fidèles, de lier et de délier. Mais pouvaient-ils suffire à une œuvre si étendue?... Devaient-ils être toujours à la tête des Églises, ou bien le ministère pastoral devait-il cesser avec eux?... Non. Quand donc Jésus-Christ promit qu'il serait toujours avec Pierre, et avec les apôtres unis à Pierre, il fit cette promesse pour le pape et les évêques. Instruits des volontés de leur divin Maître, les Apôtres imposèrent les mains à ceux qu'ils jugeaient propres au gouvernement des fidèles ; ils les autorisèrent à prêcher l'Évangile et à administrer les choses saintes. En un mot, il les envoyèrent comme eux-mêmes avaient été envoyés. C'était l'ordre établi; il a été suivi invariablement jusqu'à nous.

Les *Actes* des Apôtres sont des témoins irrécusables du fait que nous alléguons. Saint Jean, dans l'Apocalypse, s'adresse aux évêques des sept principales Églises de l'Asie Mineure. Saint Paul exhorte ses deux disciples, Tite et Timothée, à penser fréquemment au caractère sacré qui leur avait été conféré par l'imposition des mains : il leur donne des règles pour le choix et l'ordination des ministres ; il rappelle à Tite qu'il l'a laissé dans l'île de Crète pour qu'il y établît

des pasteurs [1]. Les noms d'*évêques* et de *prêtres*, qui se lisent dans les écrits des Apôtres, peuvent convenir aux mêmes personnes; l'un signifie *ancien*, l'autre désigne l'office du gouvernement. Comme les Évêques sont pris ordinairement parmi les anciens du clergé, et qu'ils reçoivent par leur institution le pouvoir de gouverner les fidèles, il ne faut pas être surpris si on leur donne indifféremment ces deux titres, dont le premier leur a été réservé dans la suite, tandis que l'usage a conservé celui de *prêtre* pour désigner ceux qui, dans un ordre inférieur, ont reçu l'ordination sacerdotale.

Il est probable que, dans les premières années, les Apôtres consacraient Évêques la plupart de ceux qu'ils ordonnaient prêtres, afin qu'ils pussent au besoin être préposés au gouvernement des Églises, qui devenaient de jour en jour plus nombreuses; il pouvait ainsi se rencontrer plusieurs Évêques dans une même ville. Ce ne serait que dans la suite, quand les mêmes motifs ne subsistaient plus, ou qu'ils étaient moins pressants, que l'on n'aurait consacré qu'un seul Évêque pour une Église importante et que l'on aurait mis de simples prêtres sous ses ordres.

Les siècles qui ont suivi l'âge apostolique nous montrent dans l'Episcopat une institution toujours subsistante. L'illustre martyr saint Ignace, qui mourut sous l'empire de Trajan, dans les premières années du second siècle, écrivit diverses lettres aux Églises d'Asie, pour les prémunir contre le danger des persécutions,

[1] Ép. à Tite, I, 5. — Ire Ép. à Tim., v, 22; IIe Ép., I, 6.

Il insiste particulièrement, dans ces lettres, sur le respect que tous doivent avoir pour les Évêques, qu'il a soin de distinguer des prêtres. Il écrit aux fidèles de Smyrne : « Suivez tous l'Évêque, comme Jésus-Christ a suivi son « Père, et respectez les prêtres comme des Apôtres. » Il mande aux fidèles d'une autre Église : « Il convient « que vous tous, et surtout les prêtres, vous honoriez « et consoliez l'Évêque, pour vénérer en lui le Père de « Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Ailleurs, il recommande que l'on ne fasse rien sans la direction de l'Évêque ; il représente les prêtres comme formant le conseil de l'Évêque ; il parle également des diacres, qui forment un corps de ministres, sous la conduite de l'Évêque et du prêtre.

Saint Cyprien, Évêque de Carthage, non moins illustre par ses écrits que par son martyre, invoque l'ordre établi par Notre-Seigneur, pour condamner la témérité de quelques prêtres qui avaient osé agir indépendamment de leur Évêque. Sa correspondance avec l'Église de Rome, depuis le pontificat de Corneille jusqu'à celui d'Étienne, prouve d'une manière incontestable que, si les Évêques, par modestie ou par un juste tempérament, déféraient beaucoup à l'avis de leur clergé dans le gouvernement de leur diocèse, ils ne se considéraient pas moins, d'après la foi de l'Église universelle, comme les supérieurs des prêtres et des simples fidèles.

Nous nous abstenons d'un plus long détail sur un fait évident, d'autant plus qu'il n'y a presque pas une page dans l'histoire ecclésiastique qui ne dépose en sa faveur. Chaque Église particulière a son Évêque : par-

tout l'Évêque est distingué des prêtres par la forme de son institution, par la consécration qu'il reçoit et par l'autorité qu'il exerce. Qu'il soit élu par le clergé ou par le peuple, c'est toujours une autorité supérieure qui le prépose au gouvernement du diocèse, ainsi que nous le verrons bientôt, tandis qu'il institue lui-même tous les pasteurs inférieurs. C'est lui encore qui ordonne tous les prêtres de son diocèse, et il n'a pu être sacré que par d'autres Évêques. Enfin, il a la haute administration ou le gouvernement supérieur des Églises confiées à sa juridiction, et les prêtres sont tenus de se conformer à ses ordres. De là ressort évidemment une distinction essentielle entre l'Évêque et le Prêtre. Cette distinction se trouve partout établie, dans quelque siècle que l'on considère l'Église. Saint Clément, successeur de saint Pierre ; saint Ignace, martyr, dont on a vu le témoignage ; les autres docteurs qui ont écrit dans les premiers siècles nous parlent de l'Épiscopat comme on en parle aujourd'hui, et lui attribuent les mêmes prérogatives. C'est donc toujours le même ordre, et cet ordre remonte à Jésus-Christ qui l'a établi. L'accord parfait avec lequel il a été constamment observé, sans nulle réclamation, et ce que nous avons rapporté des saintes Écritures, ne permet pas de lui assigner une autre origine. Le premier qui attaqua ce dogme fut un prêtre nommé Aërius, lequel, mécontent de son Évêque, dont il avait ambitionné la place, prétendit que les Évêques ne sont pas supérieurs aux prêtres. Nous ne voyons pas qu'il ait formé une école nombreuse : on ne parlait plus de lui ni de ses erreurs dans les siècles suivants.

II. Le caractère épiscopal est le même dans tous les évêques ; mais, dans l'ordre de l'administration ou du gouvernement, il y a entre eux inégalité et subordination, d'après une discipline qui remonte vraisemblablement aux temps apostoliques. Nous ne parlons pas ici de la suprématie du pape sur tous les évêques de la Chrétienté, laquelle est de droit divin, fondée immédiatement sur l'institution de Jésus-Christ ; il s'agit uniquement de la supériorité de certains Évêques à l'égard d'autres Évêques qui leur sont soumis. Parmi ces prélats, on a remarqué dès les premiers siècles : d'abord les Patriarches, ensuite les Primats, les Archevêques, et enfin les simples Évêques.

Dans les premiers siècles, les Églises de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche étaient les seules églises patriarcales. Les Évêques de ces grandes Églises jouissaient d'une juridiction fort étendue sur un grand nombre de provinces ; ils avaient surtout le droit d'instituer, ou du moins de confirmer les Évêques élus, de les réunir en concile, de les soumettre à des censures. L'Évêque de Rome, indépendamment de sa primauté sur l'Église universelle, avait tout l'Occident sous son patriarcat ; l'Évêque d'Alexandrie était reconnu patriarche pour l'Égypte, la Libye et la Pentapole : tout l'Orient était soumis au patriarcat d'Antioche. On ne voit pas dans l'histoire l'origine de cette haute distinction accordée aux Églises d'Antioche et d'Alexandrie ; les saints docteurs l'attribuent avec raison à saint Pierre, qui avait été d'abord Évêque d'Antioche, qui

fonda ensuite l'Église d'Alexandrie par son disciple saint Marc, et qui vint enfin fixer son siége à Rome.

Le pape saint Gélase disait, dans un concile tenu à Rome à la fin du cinquième siècle : « L'Église Romaine « est le premier et principal siége de saint Pierre. Le « second est le siége d'Alexandrie, consacré au nom de « Pierre par saint Marc, son disciple et son évangéliste, « qu'il envoya en Égypte ; le troisième siége, établi à « Antioche, doit aussi être honoré, à cause du nom du « même Apôtre, qui habita dans cette ville avant de « venir à Rome. » « Quoiqu'il y ait eu plusieurs Apô- « tres, écrivait saint Grégoire le Grand à Euloge, pa- « triarche d'Alexandrie, pour ce qui concerne cepen- « dant la principauté, le siége du prince des Apôtres « a eu seul l'autorité sur les autres. C'est saint Pierre « qui a élevé au premier rang le siége où il vint se « fixer, et où il termina sa vie. C'est lui qui a illustré « le siége où il envoya son disciple, c'est lui encore « qui établit le siége d'Antioche, qu'il a gouverné sept « ans. Ainsi ces trois Églises sont le siége d'un seul et « même Apôtre[1]. » Dans ces deux papes, nous entendons le langage de la tradition de tous les siècles ; nous trouvons le motif des hautes prérogatives dont jouirent les Églises patriarcales de l'Orient, prérogatives qui seraient inexplicables si on ne les faisait remonter à l'autorité de saint Pierre, qui seul a reçu de Notre-Seigneur le soin de paître les agneaux et les brebis, et de pourvoir au gouvernement de toutes les Églises. « C'est là, dit le docte Thomassin, ce qui a fait couler

[1] Lettres de saint Grégoire, liv. VII, lettre XL, à Euloge.

« sur ces trois siéges, ou la plénitude, ou une partici-
« pation singulière de la primauté dont Jésus-Christ
« avait honoré saint Pierre, la vigilance amoureuse du
« divin fondateur de l'Église ayant disposé le cours de
« la prédication de l'Évangile, afin que toute la suite
« des siècles reconnût pour unique chef celui qu'il
« avait honoré lui-même de cette auguste qualité lors-
« qu'il formait son Église, et que dans les premiers
« commencements il traçait l'image et les règles de
« tous les siècles à venir [1]. »

Le concile de Nicée, tenu dans les commencements du quatrième siècle, reconnut les prérogatives des trois Églises patriarcales fondées sur une tradition invariable; il accorda de plus à celle de Jérusalem la préséance sur les autres Églises de la Palestine, ce qui plus tard, surtout depuis le Concile de Chalcédoine, qui lui adjugea les provinces de cette contrée, la mit au rang des Églises patriarcales. Dans la suite, les évêques de Constantinople prétendirent aussi à cette dignité, se prévalant de la position de leur ville épiscopale, qui était devenue la capitale de l'empire romain. Leur prétention rencontra de fortes oppositions, surtout de la part des souverains pontifes, qui avaient un pressentiment secret des malheurs que l'ambition de ces Évêques attirerait un jour sur l'Église. Le pape saint Léon annula, par autorité pontificale, un décret du concile œcuménique de Chalcédoine, qui conférait la dignité du patriarcat à l'Église de Constantinople, décret qui avait été rendu sans l'avis du souverain Pontife et sans la

[1] Thomassin, *Discipline de l'Église*, Ire part., liv. I, ch. VII, n° 14.

participation de ses légats. Cependant Rome finit par donner son adhésion, et la juridiction du nouveau patriarcat fut si étendue qu'elle absorba celle d'Antioche.

Dans un ordre inférieur à celui des Patriarches, se trouvaient les Primats, qui avaient sous leur juridiction un nombre plus ou moins considérable de provinces ecclésiastiques. L'Évêque de Carthage était primat de la plus grande partie des Églises d'Afrique; en France, les archevêques de Lyon, de Rouen, de Reims, de Bourges, etc., ont eu le titre et les prérogatives de primats, relativement à plusieurs provinces.

Aujourd'hui les titres de Patriarches et de Primats ne subsistent guère plus que comme souvenirs historiques et comme distinctions honorifiques. Par un effet marqué de la divine Providence qui tend à resserrer de plus en plus les nœuds de l'unité religieuse, en même temps qu'elle opère les rapprochements matériels des peuples, les choses en sont venues à ce point, qu'il n'est plus nécessaire aux Églises d'avoir d'autre Patriarche et d'autre Primat que le souverain Pontife.

Les Archevêques ont juridiction sur une seule province composée de quelques diocèses. Ils ont le droit de réunir en concile les Évêques de ces diocèses, de présider le concile et d'en diriger les opérations, en se conformant d'ailleurs aux lois canoniques et aux prescriptions du souverain Pontife; ils veillent à la conservation de la Foi et au maintien de la discipline dans l'étendue de leur province : ils peuvent juger les causes qui leur sont déférées par voie d'appel des sentences portées par les Évêques, toujours en suivant les règles établies.

Vous voyez, mes chers enfants, par ce simple exposé, l'ordre que la hiérarchie met dans l'Église universelle, et comment se manifeste son unité. Les fidèles suivent les pasteurs que l'Évêque du diocèse leur a donnés ; les Évêques dépendent du Métropolitain dans les termes déterminés par le droit : tout enfin vient aboutir au Pape, centre de l'unité catholique.

C'est de ce centre d'unité qu'émane la juridiction des Évêques, comme celle des Métropolitains. Ils ne reçoivent de Jésus-Christ le pouvoir d'enseigner et de gouverner qu'autant que le souverain Pontife leur a confié les fidèles, en les instituant pasteurs d'une Église particulière. *Pierre a seul reçu les clefs pour les communiquer aux autres*, disent les saints docteurs. Tout le monde sait que Notre-Seigneur n'a pas formé les diocèses, ni, moins encore, choisi ceux qui les gouverneraient en qualité d'Évêques ; il faut donc que cette détermination se fasse, ou par le souverain Pontife, ou d'après une forme établie et sanctionnée par lui. Il est nécessaire, en effet, que celui qui se présente comme pasteur d'un diocèse puisse dire qu'il a reçu mission pour le gouverner, qu'il a été envoyé comme l'ont été ses prédécesseurs, comme l'ont été les Apôtres, comme enfin l'a été Notre-Seigneur par son Père céleste. Or quelle mission peut avoir l'Évêque que le souverain Pontife n'a pas établi ? Il ne l'a pas reçue des fidèles ; car, selon l'ordre établi par Notre-Seigneur, le peuple n'a pas d'autorité à exercer dans l'Église, ni par conséquent de délégation à donner. Il ne peut pas la recevoir des autres Évêques, fussent-ils métropolitains : ces Évêques n'ont de juridiction di-

recte que sur leurs diocèses respectifs ; ils se rendraient coupables d'intrusion s'ils entreprenaient, par leur autorité propre, de gouverner d'autres Églises. Comment auraient-ils le droit de déléguer à qui que ce fût le pouvoir de les gouverner?... Il est donc nécessaire que, d'une manière médiate ou immédiate, la circonscription des diocèses et l'institution de l'Évêque soient faites par le souverain Pontife, qui, seul, a reçu de Notre-Seigneur la charge pastorale de gouverner l'Église universelle.

III. Ce que nous venons de dire de l'origine et des attributions de l'épiscopat doit vous aider à comprendre dans quel sens les Évêques sont les *successeurs des Apôtres*.

Ce titre de successeurs des Apôtres est incontestablement acquis aux Évêques par une tradition invariable qui remonte aux premiers siècles de l'Église; et le saint concile de Trente n'a fait que résumer l'enseignement des docteurs catholiques quand il a dit : « Les Évêques, « qui ont succédé aux Apôtres, appartiennent principa- « lement à la hiérarchie ecclésiastique, et sont posés « par le Saint-Esprit, comme l'enseigne saint Paul, pour « gouverner l'Église de Dieu[1]. » Toujours, en effet, on a cru devoir appliquer aux Évêques les paroles que Notre-Seigneur adressa aux Apôtres pour leur confier l'enseignement de la foi, l'administration des Sacrements, le pouvoir de lier et de délier, et pour leur pro-

[1] Session XXIII, chap. IV.

mettre une assistance de chaque jour jusqu'à la fin des siècles; mais, si les Évêques n'étaient pas véritablement successeurs des Apôtres, ces paroles et ces promesses ne les concernaient pas; on aurait eu tort de s'en prévaloir, soit pour déterminer leurs attributions, soit pour constater leur supériorité relativement aux simples prêtres; il faudrait conclure, ou que l'effet de ces divines promesses s'est arrêté aux Apôtres, ce qui est contraire au texte même de l'Évangile; ou que par institution divine les Évêques n'ont rien qui les distingue des prêtres en ce qui concerne la prédication de la foi, l'administration des choses saintes, le gouvernement des églises, ce qui est contraire à la doctrine de tous les siècles. Ce n'est pas un point de discipline; « c'est un « dogme inébranlable de l'Église catholique, dit le sa- « vant Benoît XIV, que les évêques sont supérieurs aux « prêtres, non-seulement par la puissance d'ordre, « mais par la puissance de juridiction[1]. » Il est donc bien certain que les Évêques ont succédé aux Apôtres.

Mais dans quel sens s'opère cette succession? Est-ce une succession directe, en ce sens qu'on puisse assigner à chaque évêque l'Apôtre dont il est le successeur, dont il occupe le siége? Est-ce une succession complète, en ce sens que chaque évêque hérite de tous les priviléges et de tous les pouvoirs que les Apôtres avaient reçus individuellement de Notre-Seigneur?

De tous les Évêques, celui de Rome peut seul se dire le successeur direct d'un Apôtre; il succède à saint Pierre en sa double qualité d'Évêque de Rome et de

[1] *Traité du synode*, liv. XIII, chap. I, n° 2.

pasteur universel de l'Église catholique. Quant aux autres, ils ne peuvent revendiquer une pareille succession, car on ne connaît pas d'Église particulière actuellement existante qui ait été formée et gouvernée par un des douze Apôtres, et qui ait eu, depuis la mort de cet Apôtre jusqu'à nos jours, une suite de pasteurs qui se soient succédé les uns aux autres. Les siéges épiscopaux qui sont en Europe, en Afrique, en Amérique, ont été créés par le souverain pontife; il en est de même de l'Asie, considérée dans son état présent. Si, dans le principe, quelques-unes des Églises encore existantes ont été fondées par d'autres Apôtres ou par leurs disciples, il n'en est pas moins vrai que ce ne sont pas des Églises dont ces Apôtres aient été Évêques particuliers, et par conséquent ceux qui les gouvernent aujourd'hui ne peuvent se glorifier d'être leurs successeurs, pas plus que les Évêques d'Angleterre, de France ou d'Allemagne ne peuvent se donner pour des successeurs de saint Pierre, quoique leurs Églises aient été fondées par le Saint-Siége Apostolique.

On ne peut pas non plus reconnaître dans les Évêques une succession qui leur attribue toutes les prérogatives dont jouissaient individuellement les Apôtres. Ils n'ont ni les dons extraordinaires que Dieu avait répartis aux premiers disciples du Sauveur pour favoriser la propagation du Christianisme : le don des langues, les miracles, l'infaillibilité personnelle...; ni les pouvoirs illimités qu'avaient reçus ces premiers fondateurs des Églises. La juridiction des Apôtres, tout en demeurant subordonnée à l'autorité suprême de Pierre, pouvait s'exercer partout; ils allaient là où les portait l'inspiration du

Saint-Esprit, prêchaient l'Évangile, formaient des Églises, établissaient des pasteurs; ils donnaient à ces nouvelles Églises la forme, la discipline qu'ils jugeaient leur mieux convenir. Il devait en être ainsi dans les commencements; mais cet ordre de choses n'aurait pu subsister dans la suite sans introduire partout la confusion : aussi ne voyons-nous pas que les Évêques particuliers que les Apôtres établissaient se soient crus autorisés à exercer leur autorité au delà des limites qui leur avaient été assignées. Les premiers monuments de la discipline ecclésiastique fournissent une preuve irrécusable que tout évêque a dû s'interdire des actes de juridiction dans les Églises étrangères : ce qu'il aurait entrepris d'y régler eût été nul de plein droit, et il aurait subi lui-même des peines très-graves, comme usurpateur téméraire d'une autorité qui ne lui appartenait pas[1].

Il faut donc expliquer autrement la prérogative que la tradition attribue aux Évêques, d'être les successeurs des Apôtres.

Ils le sont d'abord en ce sens, qu'unis entre eux et avec le souverain Pontife ils forment un corps de pasteurs qui a succédé au Collége Apostolique. Considéré sous ce point de vue, l'épiscopat a hérité des promesses faites aux Apôtres; il en a tous les droits. Ils le sont en second lieu, en ce sens que, consacrés par l'ordination et demeurant dans l'unité catholique, ils ont tous individuellement le même caractère que reçurent les Apôtres, et jouissent, relativement à leurs diocèses respectifs, des mêmes pouvoirs que Jésus-Christ a con-

[1] Canons apostoliques, 13, 15.

férés aux Apôtres. Aux uns comme aux autres appartiennent l'enseignement de la foi, l'ordination des clercs, la dispensation des Sacrements, le règlement de la discipline ; car ces pouvoirs ont été donnés aux Apôtres pour qu'ils subsistent après eux, dans les Évêques, jusqu'à la fin des siècles. La différence essentielle est que, dans les Apôtres, ces pouvoirs étaient illimités, quant aux lieux et aux personnes, quoique toujours subordonnés à la primauté de saint Pierre, tandis que les Évêques ne peuvent faire des actes d'ordre et de juridiction que dans les diocèses dont le souverain Pontife les a institués pasteurs, et dans les limites déterminées par le droit ecclésiastique.

A Dieu ne plaise qu'on attribue jamais aux Évêques un pouvoir illimité et indépendant du souverain Pontife, sous le prétexte qu'ils sont les successeurs des Apôtres, comme si les Apôtres eux-mêmes n'avaient pas été soumis à l'autorité éminente de Pierre.

Cette subordination n'empêche pas que les Évêques ne soient de vrais pasteurs, gouvernant avec autorité, non comme de simples délégués temporaires, mais en leur nom, par la disposition de la divine Providence, le diocèse qui leur est assigné.

Il est vrai que le Saint-Siége envoie quelquefois des Évêques, en qualité de vicaires apostoliques, gouverner des Églises qui n'ont pas de pasteurs titulaires, et que ces prélats, qui ne doivent agir que comme simples délégués, n'ont qu'une mission temporaire; mais c'est un mode de pourvoir au gouvernement des Églises qui n'est en usage que pour les pays où une organisation plus parfaite n'est pas possi-

ble[1]. « La forme régulière, ordinaire, propre et parfaite « du gouvernement épiscopal, consiste en une hiérarchie « locale, c'est-à-dire en un corps d'Évêques, ayant « leurs siéges dans le pays. Tel est l'Épiscopat, quand « il est constitué dans sa forme ordinaire[2]. » C'est de ce principe que sont partis les catholiques anglais, le cardinal Wiseman à leur tête, pour prouver, contre leurs adversaires, que le gouvernement ne devait pas s'opposer à l'établissement d'une hiérarchie locale dans leur pays. Ils ont dit que, la liberté religieuse leur étant donnée, et cette liberté impliquant le droit d'être gouvernés par des Évêques, conformément à la constitution et aux ordonnances de leur Église, ils ont le droit d'avoir des Évêques titulaires, puisque le gouvernement des diocèses par des Évêques en qualité de pasteurs ordinaires est la forme régulière de leur religion. Ce même motif a porté notre Saint-Père le Pape Pie IX à accéder aux vœux des fidèles de cette nation, aussitôt que les circonstances lui ont paru pouvoir le permettre. Il dit, dans sa lettre apostolique publiée le 24 septembre 1850, pour rétablir la hiérarchie épiscopale en Angleterre : « Nous nous sommes proposé, dès « le commencement de notre pontificat, de Nous ap- « pliquer de la manière la plus sérieuse à favoriser le « développement de l'Église dans ce royaume. C'est « pourquoi, considérant dans son ensemble l'état ac-

[1] Ces évêques reçoivent le titre de l'un des anciens siéges épiscopaux qui sont maintenant dans des pays soumis aux infidèles, en Turquie, en Égypte, etc., et c'est pour cela qu'on les appelle évêques *in partibus infidelium*.

[2] Monseigneur Wiseman, *Appel à la raison du peuple anglais*, § 2.

« tuel du Catholicisme en Angleterre... Nous avons « pensé que le temps était venu de ramener dans ce « pays la forme du gouvernement ecclésiastique à ce « qu'elle est librement chez les autres nations, où il « n'y a pas de cause particulière qui nécessite de re- « courir au moyen extraordinaire des vicaires aposto- « liques. Nous avons pensé qu'il n'était plus nécessaire « de faire gouverner les Anglais catholiques par des « vicaires apostoliques, et qu'au contraire le change- « ment survenu dans l'état des choses demandait la « forme du régime épiscopal ordinaire. » Les Églises de Hollande et du Brabant ont reçu, par les mêmes motifs, une hiérarchie épiscopale.

Selon cette forme régulière, non-seulement l'Évêque prend son titre de l'Église qu'il gouverne et en devient le pasteur ordinaire, mais il y est uni par des liens perpétuels. Il s'établit entre l'Évêque et son Église des rapports si intimes, que les saints canons les comparent à ceux du mariage, en déclarant qu'ils ne peuvent être rompus que par la volonté et selon le jugement de Dieu, qui se l'est réservé. C'est en son nom et par son autorité que le Pape, qui est son vicaire sur terre, opère cette dissolution quand il y a lieu à une translation, à une déposition ou à une cession. Les souverains Pontifes, fidèles observateurs de cet ordre et gardiens de la discipline de l'Église, ne brisent le lien qui unit un Évêque à son Église que sur la demande spontanée de l'Évêque, si celui-ci veut renoncer à son siége; ou selon les règles établies par le droit, si cet Évêque s'est rendu coupable de fautes entraînant la déposition; ou enfin pour des motifs graves de bien

public, s'il y a une impérieuse nécessité de transférer un Évêque à un autre siége, ou de lui retirer le gouvernement de cette Église. Le Pape alors, à qui Notre-Seigneur a donné le pouvoir de faire tout ce qu'exige la nécessité des Églises, s'élève au-dessus des règles ordinaires, et use de la plénitude de sa puissance apostolique.

C'est ainsi que Pie VII, de vénérable mémoire, priva de leurs siéges tous les anciens Évêques de France, pour former une nouvelle circonscription des provinces ecclésiastiques et des diocèses : il en avait incontestablement le droit, et par cette mesure extraordinaire, que demandaient les circonstances, il put rétablir le culte public parmi nous, et les relations du gouvernement avec la sainte Église romaine. Mais ce même Pontife refusa, dans la suite, d'enlever au cardinal Fesch son titre d'archevêque de Lyon, bien que, par l'effet d'un changement survenu dans les affaires politiques, ce prélat ne pût résider dans son diocèse ni le gouverner; il aima mieux donner à l'Église de Lyon un administrateur et maintenir le titulaire, pour rappeler aux gouvernements et aux peuples le principe sacré de l'inamovibilité des premiers pasteurs et le respect religieux dû à une si haute position.

N'oublions jamais ce respect, qui est une des grandes lois de l'Église catholique, parce qu'elle nous apprend à vénérer dans ces titres augustes de Pontifes et de Prêtres un rayonnement de la sainteté et de la majesté de Dieu. « Que tous respectent l'Évêque comme la « figure du Père Céleste, écrivait l'illustre martyr saint « Ignace, dont nous avons déjà invoqué le témoignage,

« les Prêtres comme le sénat de Dieu, et les Diacres « comme les ministres de Jésus-Christ. Celui qui ho- « nore l'Évêque est honoré de Dieu. Tous ceux qui « sont de Dieu et de Jésus-Christ sont avec l'Évêque; « suivez-les donc comme les brebis suivent leur pas- « teur. »

Que de beaux exemples de ce respect religieux nous a transmis l'histoire de l'Église! Ce qu'il y a de plus grand dans le monde s'est incliné sous la main des Évêques et s'est humblement soumis à leur autorité. Le premier empereur romain qui eut la gloire de confesser publiquement le nom de Jésus-Christ, Constantin, dont la puissance s'étendait si loin, se tint au concile de Nicée dans une attitude modeste au milieu des Évêques, et il les vénéra comme ses pères. Quelqu'un lui ayant un jour porté une accusation contre des Évêques, il répondit que, s'il voyait ces premiers pasteurs des églises faire quelque action mauvaise, il les couvrirait de son manteau impérial pour que le monde ne connût pas leur faute, et que rien n'altérât les sentiments de vénération qui leur sont dus. L'empereur Maxime tint à honneur que saint Martin, évêque de Tours, consentît à manger à sa table, et il convia à ce repas, comme à une fête extraordinaire, les personnes les plus considérables de sa cour, son père, son oncle, et le préfet du prétoire. Martin fut placé à côté de l'empereur, et le prêtre qui l'accompagnait, entre les deux princes. Au milieu du repas, un officier présenta la coupe à Maxime, qui la fit donner à saint Martin comme au plus digne; il s'attendait à la recevoir ensuite de sa main; mais, quand Martin eut porté la coupe à ses lèvres il la présenta à

son prêtre, ce qui surprit, mais édifia beaucoup l'empereur et tous les grands qui se trouvaient là présents. L'impératrice désira à son tour donner à manger au saint évêque de Tours; elle voulut préparer elle-même tout ce qu'elle devait lui présenter. Elle ne mangea pas avec lui, se contentant de le servir. Elle-même lui apprêta son siége, lui dressa la table, mit le couvert, lui donna à laver, et mit devant lui les viandes qu'elle avait disposées. Pendant qu'il mangeait, elle se tenait à quelque distance, debout, les yeux baissés; elle lui versait à boire, et lui présentait le verre de sa main.

Qui n'a pas entendu parler de la magnanimité de saint Ambroise, évêque de Milan, à l'égard de Théodose, et de l'humble déférence de ce grand prince aux avertissements de l'Évêque? Théodose avait, dans un moment d'indignation, ordonné le massacre des habitants de Thessalonique pour les châtier d'une sédition; et, peu de temps après cet ordre barbare, il venait à l'Église prier et participer aux saints mystères avec les autres fidèles, quand Ambroise l'arrêta sur le seuil du temple, lui reprocha son crime, et lui défendit d'entrer jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence. Théodose se soumit; il se retira en versant des larmes. Huit mois se passèrent sans qu'il osât s'approcher de l'Église; la fête de Noël étant venue, il espéra fléchir la juste sévérité de l'Évêque, et vint lui demander humblement l'absolution. « Quelle pénitence avez-vous donc faite après « un tel péché? lui demanda saint Ambroise. — C'est « à vous, répondit l'empereur, à m'apprendre ce que « je dois faire, et à moi de l'exécuter. » Le saint Évêque prescrivit donc les œuvres qu'il crut convenable;

le prince accepta tout; il reçut à genoux l'absolution, rentra alors dans le temple pour y offrir ses vœux; et, jusqu'à son dernier soupir, il conserva autant de respect et de vénération que de reconnaissance pour l'Évêque qui lui avait parlé avec cette autorité sainte, au nom de Jésus-Christ.

LEÇON III.

SUR L'ÉLECTION DES PAPES ET DES ÉVÊQUES.

C'est au souverain pontife qu'il appartient de déterminer le mode d'élection pour les papes et pour les évêques. — Règles établies pour l'élection des papes. Comment doivent procéder les cardinaux; cérémonies usitées au conclave. — Usages divers établis selon les temps et les lieux pour le choix et pour l'institution des évêques. — Les gouvernements civils ne peuvent pas, sans blesser les droits et la constitution de l'Église, changer arbitrairement le mode d'élection déterminé par le Saint-Siége.

Notre-Seigneur, en déterminant l'ordre général de la succession dans le ministère ecclésiastique, n'a pas réglé la manière dont seraient choisis ceux qui devraient dans la suite des temps gouverner son Église dans les rangs divers de la hiérarchie. Il a voulu que saint Pierre eût pour successeur de la primauté celui qui le remplacerait comme Évêque dans le gouvernement de l'Église où il aurait fixé son siége; et c'est en vertu de cette divine institution que les Évêques de Rome sont en même temps, et par là même, les pasteurs de l'Église universelle. Il a également voulu que les Évêques succédassent aux Apôtres, et qu'il y eût des prêtres qui dans un rang inférieur, sous la dépendance des souverains Pontifes et des Évêques, fussent chargés de l'instruction des fidèles et de la dispensation

des Sacrements. Mais comment les papes seront-ils élus? Comment devra-t-on procéder au choix et à l'institution des Évêques, ainsi que des autres pasteurs? Ceci doit être déterminé par le souverain Pontife. Il a toujours fallu, et il faudra dans tous les temps, jusqu'à la fin des siècles, que les fidèles reçoivent leurs pasteurs des mains de Jésus-Christ. Ils ne peuvent pas se les donner eux-mêmes : ils ne peuvent pas les demander aux princes temporels, qui n'ont pas et qui dès lors ne peuvent pas conférer à d'autres de mission dans l'ordre surnaturel ; ce qui touche aux affaires du gouvernement intérieur de l'Église et à la juridiction spirituelle est en dehors de leurs attributions. Il n'y a donc que l'Église elle-même, c'est-à-dire le chef de l'Église, le père commun de tous les chrétiens, le pasteur universel, qui, au nom de Jésus-Christ dont il est le vicaire, ait le droit de fixer les règles à suivre dans le choix de son successeur, ainsi que dans l'élection et l'institution des autres Évêques.

Nous consacrerons cette leçon à exposer cet article si intéressant de la discipline de l'Église, et qui se rattache directement à sa constitution. Comment se fait le choix du souverain Pontife? Comment sont choisis les Évêques? Les peuples chrétiens, les gouvernements séculiers, ont-ils le droit de concourir à ces élections?

I. Pendant les dix premiers siècles, la règle établie par l'Apôtre saint Pierre, ou par l'un de ses successeurs, a été que le souverain Pontife, qui réunit au titre d'Évêque particulier de Rome celui de pasteur

de l'Église universelle, fût choisi par le clergé et le peuple de la ville de Rome, sous la condition cependant que l'élection fût approuvée par les Évêques de la province.

Un décret publié vers le milieu du XI[e] siècle par le Pape Nicolas II suppose que cette discipline subsistait encore à cette époque, car le Pape, pour écarter les brigues qui avaient trop souvent troublé les élections et donné lieu à des schismes, veut que les cardinaux-évêques se réunissent d'abord seuls pour traiter ensemble, avec tout le soin qu'elle réclame, une affaire aussi grave ; qu'ensuite ils s'adjoignent les autres cardinaux de la ville, et que le reste du clergé et du peuple vienne aussi donner son consentement au choix qu'on devait faire du nouveau pontife.

Il convient pour l'intelligence de ce décret, et de ce que nous aurons bientôt à dire, de rappeler en peu de mots l'origine et les hautes prérogatives de ces prélats que l'on désigne sous le nom de *Cardinaux de la sainte Église Romaine*. Le terme *Cardinal* vient d'un mot latin qui signifie les gonds sur lesquels roule une porte : on n'a pas cru pouvoir mieux appeler les princes et les sénateurs de l'Église Romaine, dont les souverains Pontifes se servent pour les affaires les plus graves qui intéressent la doctrine et la discipline, puisque c'est sur leur concours que portent en quelque sorte l'édifice sacré de l'Église et son gouvernement. Ils sont tout vêtus de rouge, parce qu'ils doivent être prêts à verser leur sang, s'il le fallait, pour les intérêts de la Religion.

On distingue trois ordres de Cardinaux : les Cardinaux-évêques, les Cardinaux-prêtres et les Cardinaux-

diacres. Il n'y a que six *Cardinaux-Évêques*, ce sont les six Évêques suffragants du Pape, dont les Églises forment la province ecclésiastique de Rome : Ostie, Porto, Palestrine, Albano, Sabine et Frascati. Les *Cardinaux-prêtres* sont ceux à qui le souverain Pontife a donné pour titre une église de Rome desservie par des prêtres ; ces prélats sont très-souvent évêques, mais ils ne sont pas moins souvent désignés sous le nom de Cardinaux-prêtres, parce que c'est l'église presbytérale qui leur est assignée, et non leur église cathédrale, qui forme leur titre. Les *Cardinaux-diacres* ont pour titres quelques chapelles qui étaient autrefois desservies par des diacres, et que pour cette raison on appelle diaconies.

Le nombre des Cardinaux s'est successivement accru avec le temps. Sixte V l'a fixé à soixante-dix ; les Papes peuvent l'augmenter s'ils le jugent convenable. Eux seuls ont le droit d'élever quelqu'un au cardinalat ; ils proposent ordinairement, dans une assemblée de Cardinaux, ceux qu'ils ont intention de revêtir de cette éminente dignité, pour s'assurer s'ils réunissent en leur faveur les suffrages du Sacré-Collége; mais ce n'est de la part du Pape qu'une mesure de prudence, elle n'est pas restrictive de son droit.

Tels sont les prélats qui eurent dès l'origine une part très-grande à l'élection des Papes, et qui dans la suite en furent seuls chargés, à l'exclusion de tout autre.

Dans le douzième siècle, Innocent II exclut les laïques de l'élection, parce qu'ils y apportaient un élément de discorde, les seigneurs usant de leurs richesses et de leur influence pour obtenir, même par les moyens

les plus odieux, une élection favorable aux intérêts de leur famille. Cette mesure ne parut pas suffisante pour assurer le calme et la liberté aux élections : Alexandre III pensa qu'elles se feraient avec plus d'ordre et de discernement, si elles étaient exclusivement réservées aux Cardinaux; il publia donc une bulle dans ce sens, l'année 1179 ; il régla qu'à l'avenir eux seuls éliraient les Papes, et que l'élection se ferait toujours à la majorité des deux tiers des voix des électeurs présents.

Le décret d'Alexandre III a été constamment observé depuis lors. Dix jours après la mort d'un Pape les Cardinaux entendent la messe du Saint-Esprit pour attirer les lumières d'en haut sur le choix qu'ils vont faire, et ils se rendent ensuite processionellement au lieu où ils doivent se réunir en *conclave*. Il leur est prescrit, par une loi pontificale qui remonte au treizième siècle, de demeurer tous ensemble, renfermés dans un même palais, sans communication avec le dehors, et de n'en pas sortir que tout ne soit terminé. On a voulu écarter par ce moyen les influences étrangères, et activer les opérations du conclave, où l'on ne doit s'occuper régulièrement d'aucune autre affaire que de l'élection.

Les Cardinaux se réunissent deux fois par jour dans une chapelle, le matin et le soir, pour déposer leurs votes; les suffrages se donnent par écrit, au scrutin secret, à moins que les Cardinaux ne conviennent unanimement de déléguer à quelqu'un le pouvoir de faire l'élection du Pape au nom de tous, ou bien que tous, comme par inspiration, fassent un même choix sans aucune délibération préalable.

Les électeurs ont le droit de choisir celui qui leur

paraît le plus digne, sans nulle distinction de pays ni de position. Leur choix peut se porter indifféremment sur un de leurs vénérables collègues ou sur un sujet étranger au Sacré-Collége des Cardinaux, sur un Évêque, un prêtre, un diacre, ou sur des clercs d'un ordre inférieur. Tout fidèle, se trouvant dans des conditions convenables pour être chargé du gouvernement de l'Église, est éligible pour la papauté : la liberté du choix doit être la plus entière.

On a vu cependant quelquefois, dans les conclaves, des Cardinaux donner l'exclusion, au nom de l'empereur d'Allemagne, du roi de France ou du roi d'Espagne, à tel sujet qu'ils présumaient pouvoir être élu, et qui n'était pas agréable à ces princes, et l'on a eu égard à cette opposition manifestée officiellement. On ne supposait pas que les gouvernements eussent par eux-mêmes aucun droit d'exclure quelqu'un ; autrement ce droit eût également appartenu à tous les princes, et il eût pu s'exercer sur tous les individus qu'ils auraient jugé ne pas leur convenir, tandis qu'en réalité l'exclusion ne pouvait être donnée que par l'un des trois monarques que nous avons indiqués, et chacun d'eux ne pouvait faire tomber l'exclusion que sur un seul sujet. Ce droit présumé ne porte pas non plus sur des concordats, ni sur des lois canoniques; il ne peut avoir d'autre fondement que le désir de maintenir toujours, autant que peuvent le permettre les intérêts de l'Église, une bonne harmonie entre le Saint-Siége et les grands empires, et la crainte des maux que pourrait entraîner la mésintelligence entre la société civile et la société religieuse. Peut-être la prérogative dont il est question

est-elle un reste et comme un souvenir d'une ancienne discipline qui, à certaines époques, donna aux empereurs d'Allemagne, ensuite aux rois de France, le droit d'intervenir dans l'élection des Papes, discipline que quelques Papes consacrèrent par leurs décrets, dans l'espérance d'assurer par là une plus grande liberté, en écartant par la protection des princes souverains les factions du peuple et les brigues des seigneurs [1].

Quoi qu'il en soit des premières origines de cet usage, que nous espérons voir tomber en désuétude, l'exclusion donnée au nom du gouvernement ne peut avoir d'effet qu'autant qu'elle est signifiée avant l'élection. Si les deux tiers des suffrages se réunissent en faveur d'un candidat, tout est fini, l'élection est parfaite du côté du Sacré-Collége ; il n'y a pas de puissance au monde qui ait le droit de l'invalider. Le doyen des Cardinaux demande alors à l'élu s'il donne son consentement au choix qui vient d'être fait et quel nom il veut prendre : on le revêt ensuite des habits pontificaux, et il vient se placer sur une sorte de trône où il reçoit le premier hommage du Sacré-Collége, dont les membres à genoux lui baisent les pieds et les mains, et reçoivent de lui le baiser de paix. Le premier Cardinal de l'ordre des Diacres annonce au peuple, du haut d'un balcon, l'heureuse nouvelle de l'élection, en disant : *Je vous apporte une nouvelle qui doit vous causer une grande joie : nous avons pour Pape l'éminentissime Cardinal N., qui a pris le nom de N.*

Le jour de l'élection, ou le lendemain, le nouveau

[1] Décret de Gratien, dist. LXIII, chap. XXIII, XXVIII, XXX ; *Histoire de saint Grégoire VII*, par Voigt, chap. V.

Pontife est porté dans la basilique de Saint-Pierre, où il fait son entrée solennelle, tandis qu'une multitude de voix fait retentir le temple des paroles évangéliques qui rediront jusqu'à la fin des siècles ce que sont dans l'Église les successeurs du prince des Apôtres : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Les Cardinaux viennent se prosterner de nouveau aux pieds du Pontife pour les lui baiser, hommage que l'on désigne ordinairement sous le nom d'*adoration ;* non sans doute que l'on adore la personne du Pape, mais parce que dans son autorité on contemple en esprit de foi celle de Jésus-Christ, le souverain prêtre. Quelque temps après son exaltation et son couronnement dans la basilique de Saint-Pierre, le Pape prend possession de la basilique de Saint-Jean de Latran, qui est son église cathédrale. Le titre de cathédrale de Rome, siége épiscopal du saint Père, en sa qualité d'Évêque de Rome, donne à cette célèbre église la prééminence sur toutes les autres églises du monde chrétien, dont on peut dire avec vérité qu'elle est la mère et la maîtresse.

Nous ne dirons pas dans un plus grand détail les majestueuses cérémonies qui accompagnent l'exaltation des pontifes sur la chaire de saint Pierre ; mais nous ne pouvons nous dispenser de faire observer que le Pape ne reçoit de personne l'institution canonique qui lui confère la juridiction, et que, s'il est déjà Évêque avant son élection, il ne reçoit pas non plus une consécration nouvelle. La raison en est que la primauté de juridiction ne se confère point par un sacrement ;

ce n'est pas un pouvoir d'ordre exigeant un caractère spécial distinct de l'épiscopat, mais une puissance de gouvernement : d'ailleurs cette primauté ne peut être conférée par aucun supérieur visible, puisque le Pape n'en reconnaît pas sur la terre; elle vient directement de Dieu. Les Cardinaux désignent par leurs suffrages celui qu'ils estiment digne du suprême pontificat, et l'élu reçoit immédiatement du ciel les pouvoirs qu'il doit exercer dans l'Église.

II. Il nous reste maintenant à voir l'ordre suivi dans l'Église pour le choix et l'institution des évêques. N'oublions pas le titre primitif de toute mission régulière pour le ministère des pasteurs. Nous l'avons expliqué dès le commencement de cette leçon; nous le trouvons dans les paroles que Notre-Seigneur a dites à ses disciples : *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, et qui vous ai établis dans mon Église.*

Les Apôtres choisirent, avec la plus entière indépendance, ceux qu'ils crurent capables de remplir le saint ministère. Saint Pierre établit un évêque à Antioche, quand il quitta cette ville pour se transporter à Rome; il envoya un de ses disciples pour gouverner l'Église d'Alexandrie. Saint Jean établit de même des évêques dans les différentes Églises de l'Asie Mineure qu'il avait fondées; saint Paul confia à Tite les fidèles de l'île de Crète, avec le pouvoir d'élire et de consacrer des pasteurs.

C'étaient les commencements de l'Église : on ne pro-

céda jamais autrement dans la suite, quand il fallut porter l'Évangile aux pays infidèles. Les Papes envoyèrent dans toutes les parties du monde des missionnaires avec l'autorité de l'épiscopat, dans les Gaules, dans la Germanie, aux extrémités du Nord, en Afrique; comme ils font aujourd'hui pour les Indes, la Chine, les îles de l'Océanie, pour toutes les nations, en un mot, qu'ils espèrent amener à la connaissance de Jésus-Christ.

Quand les Églises eurent acquis une certaine consistance par le nombre des fidèles et une organisation régulière, on pensa qu'il était convenable de ne leur donner que des pasteurs qui leur fussent connus, et à qui le peuple pût rendre un bon témoignage. L'usage s'établit alors de faire l'élection dans une assemblée publique, afin que chacun vît que ce n'était point la faveur, mais le mérite réel, l'instruction, la vertu, la bonne réputation, qui déterminaient le choix. Lors donc qu'une Église était privée de pasteur, les évêques de la province se réunissaient pour délibérer entre eux sur les qualités de ceux qui pourraient être promus à l'épiscopat; ensuite ils indiquaient au peuple le nom de celui qu'ils jugeaient le plus digne, l'interpellant et lui demandant s'il désirait l'avoir pour pasteur, s'il reconnaissait en lui des mœurs pures, s'il jouissait d'une réputation intègre. Le peuple témoignait de son agrément par des acclamations, et les évêques procédaient à l'ordination de l'élu. D'autres fois, et cette pratique devint assez générale dans la suite, le peuple prévenait les évêques en exprimant son vœu, et ceux-ci ne manquaient pas d'y avoir égard, si rien d'ailleurs ne s'y

opposait. Dans l'un et l'autre cas, le peuple se bornait à donner son témoignage aux bonnes qualités de ceux qu'on élisait en sa présence. Ceux des anciens Pères qui ont le plus relevé les droits du peuple, jusqu'à dire qu'il avait le pouvoir d'élire de dignes évêques et de refuser des indignes, n'ont prétendu autre chose, sinon que, le peuple connaissant la vie et les mœurs de celui qu'on lui proposait, son suffrage devait naturellement être pris en considération.

Il ne pouvait en être autrement. Si le peuple devait être consulté sur les mœurs de celui que l'on se proposait d'élever à l'épiscopat, on pensait bien qu'il ne pouvait pas être juge compétent des qualités requises pour cette haute dignité, et qu'une telle appréciation devait se faire par les évêques. Aussi vit-on toujours les Évêques user du droit d'éclairer, de diriger et de réformer au besoin le choix du peuple, quand il fut autorisé à prendre l'initiative dans les élections ; de sorte que ce fut constamment à eux qu'appartint le jugement définitif. Le concile de Nicée attacha une si haute importance à ce jugement, que dans son quatrième canon de discipline, qui a trait aux élections, il ne fait pas même mention des suffrages du peuple. Il veut que les évêques se réunissent pour donner un pasteur à l'Église qui en est privée ; que ceux qui seraient retenus chez eux par des causes l gitimes envoient leur jugement par écrit, et qu'enfin la confirmation de tout ce qui aura été fait appartienne au métropolitain de la province.

En Occident, le pape saint Léon reprochait aux évêques de la Mauritanie de céder aux demandes tu-

multueuses et passionnées du peuple pour l'ordination des évêques, s'exposant à confier à des indignes le gouvernement des Églises. « Ce n'est point là, leur di« sait-il, prendre l'intérêt du peuple, mais lui causer « un grave préjudice. » Il leur prescrit d'examiner avec beaucoup d'attention ceux que l'on présente, d'écarter les incapables, sans égard pour les suffrages de la multitude, qu'il faut éclairer, et que l'on ne doit pas suivre dans ses vœux inconsidérés. Enfin, s'il s'élève des doutes, c'est aux évêques et au métropolitain de conférer la dignité pastorale à celui qu'ils jugeront la mériter [1].

Pour maintenir plus sûrement ce principe de subordination, il fut réglé plus tard, quand l'élection commença à se faire sans l'assistance des évêques de la province, que l'acte en serait adressé au métropolitain, devant lequel l'élu serait tenu de se présenter pour subir un examen sur sa capacité, ses mœurs, sa prudence, et que le métropolitain annulerait l'élection ou la confirmerait, selon qu'elle aurait été bien ou mal faite. Le peuple qui avait fait un mauvais choix était privé, cette fois, du droit d'élire son pasteur ; l'élection était dévolue au métropolitain ou au Pape, selon les circonstances.

Pendant que l'Église s'efforçait d'écarter les brigues qui auraient égaré le peuple dans l'élection des évêques, elle avait à se défendre contre les prétentions des princes qui étaient fort disposés à s'exagérer leurs droits en cette matière. Puisque le peuple était admis

[1] Lettres de saint Léon, LXXXIVe à Anastase de Thessalonique, LXXXVIIe aux évêques de la province de Mauritanie.

à donner son suffrage, il était sans doute naturel que l'on eût un égard particulier pour l'avis de ceux qui occupaient un rang distingué dans la société, comme sont les magistrats des villes, et plus encore les princes. Il y avait lieu de bien espérer pour la Religion du bon accord qui régnerait entre la société religieuse et la société civile, quand les premiers pasteurs auraient été choisis avec l'agrément des puissances temporelles. Des motifs nouveaux et plus pressants vinrent se joindre à ces considérations, quand des seigneuries furent annexées à la dignité épiscopale, et formèrent, dans la plupart des contrées d'Europe, des fiefs qui relevaient des ducs, des rois, ou des empereurs.

Les conciles, prévoyant que cette influence des princes dégénérerait facilement en domination, et finirait par ôter toute liberté aux élections si on ne se tenait en garde contre un pareil danger, firent plusieurs décrets pour exclure de l'épiscopat ceux qui ne s'y élèveraient que par la seule faveur du pouvoir séculier, sans le libre consentement du clergé et du peuple. De pareils décrets furent tantôt religieusement observés et tantôt violés, selon le caractère personnel des princes, et selon la fermeté avec laquelle les évêques résistaient aux abus du pouvoir, ou la faiblesse qu'ils mettaient à soutenir les droits de l'Église.

Dans le IXe siècle, le docte Hincmar, archevêque de Reims, donna un bel exemple de la magnanimité épiscopale, en se plaignant au roi Louis III qu'on voulût faire prévaloir contre le jugement rendu par le concile de la province un choix que ce prince avait fait pour l'Église de Beauvais. « J'apprends, lui écrivait-il, que

« quelques courtisans vous disent que, quand vous ac-« cordez la permission de faire une élection, le clergé « et le peuple doivent élire celui que vous voulez et « que vous ordonnez qu'on élise. Ce n'est point là « une élection selon la loi divine, mais une violence « de la puissance séculière. Les canons veulent que les « évêques soient promus par le jugement du métropo-« litain et des autres évêques de la province. » Il justifia sa pensée par les décrets des conciles et par les principes du droit divin, et il soutint avec autant de fermeté que de respect la cause de la liberté religieuse. Les souverains pontifes ne cessèrent de combattre pour la même cause ; ils eurent de terribles luttes à soutenir, pendant des siècles entiers, avec les plus puissants monarques, en Allemagne surtout ; mais Dieu bénit enfin leurs efforts, et les droits de l'Église furent solennellement reconnus.

Le treizième siècle vit se former une discipline nouvelle, qui réserva exclusivement aux chapitres des églises cathédrales l'élection de l'évêque. Nous ne dirons pas ici comment les laïques furent écartés des assemblées électorales, ni pourquoi les évêques de la province cessèrent de s'y présenter, ni enfin les motifs qui firent substituer le chapitre de la cathédrale au reste du clergé de la ville et du diocèse ; ce détail demanderait des développements historiques qui nous conduiraient trop loin, et qui ne sont nullement nécessaires au but que nous avons en vue, qui est de montrer par l'histoire que l'Église a toujours considéré les élections épiscopales comme une affaire qu'elle seule a le droit de juger et de régler.

Les chapitres ne se maintinrent pas plus de deux siècles dans l'exercice du droit qu'on leur avait exclusivement attribué. Des raisons très-graves portèrent les papes à ramener au saint-siége, par une dévolution qui insensiblement devint générale dans l'Église, la matière des élections, de sorte qu'eux seuls désignèrent les ecclésiastiques qui devaient occuper les siéges épiscopaux. Cette discipline rencontra bien des difficultés, elle souleva dans quelques pays, particulièrement en France, de vives réclamations; les chapitres voulaient se maintenir en possession de leur ancienne prérogative; d'un autre côté, les rois tenaient beaucoup à faire prévaloir les choix qui leur convenaient, et à se rendre maîtres des élections. Pour mettre un terme à ces embarras, le pape Léon X fit avec le roi François Ier, l'an 1515, un concordat, dont la principale clause portait qu'à l'avenir les rois de France présenteraient au saint-siége les sujets qui devaient être promus à l'épiscopat, et que le souverain pontife leur conférerait l'institution canonique s'ils en étaient jugés dignes; si les sujets présentés n'étaient pas admis pour cause d'indignité, le roi devait en nommer d'autres à leur place.

Le concordat de Léon X et de François Ier a mis fin aux élections pour l'Église de France. En 1801, lors de la restauration du culte public dans notre pays, une convention semblable, et faite sur les mêmes bases, a été souscrite par Pie VII, de vénérable mémoire, et par Bonaparte premier consul. Pie VII, en conférant au premier consul les prérogatives dont les rois avaient joui avant la révolution, depuis le seizième siècle, fit une réserve pour le cas où le chef du gouvernement

ne serait pas catholique : la nomination aux évêchés serait réglée, dans ce cas, par une nouvelle convention.

Des concordats, analogues à celui qui nous régit, ont donné à d'autres souverains catholiques des droits semblables à la nomination des évêques. Il en est ainsi en Autriche, en Espagne, dans le Portugal, dans le royaume de Naples, dans celui de Sardaigne et en d'autres États. Dans les pays soumis à des princes hérétiques, le pape nomme directement et institue, soit des évêques, soit des vicaires apostoliques, sans le concours de la puissance séculière, comme en Angleterre, en Écosse, en Suède, dans le Danemark, en Grèce, dans les Indes, etc. Ailleurs, le gouvernement a reçu le droit du *veto;* en Russie, un concordat passé l'an 1847, entre notre saint-père le pape Pie IX et l'empereur, porte que la nomination des évêques, pour les diocèses renfermés dans l'empire et dans le royanme de Pologne, se fera de concert entre le pape et l'empereur, qui s'entendront à cet effet, et que l'institution sera réservée au saint-siége, selon l'usage. Pour les États-Unis d'Amérique, pour l'Irlande et pour d'autres pays, le pape nomme sur la présentation d'un ou de plusieurs candidats, qui sont désignés par les évêques.

Vous voyez, par ce court résumé, que l'Église a successivement adopté tous les modes possibles pour le choix des premiers pasteurs, réglant sa discipline selon les besoins des temps. La sagesse surnaturelle qui la dirige lui fait établir, pour un siècle et pour un peuple, une discipline qu'elle modifie ensuite ou qu'elle change en-

4.

tièrement, pour répondre aux nécessités ou aux convenances particulières d'un autre peuple ou d'une époque différente.

Ces détails historiques ne concernent que la présentation et l'élection des évêques, et non leur institution canonique, deux choses bien distinctes l'une de l'autre. L'*institution* est un acte d'une autorité supérieure, qui confère au sujet élu les pouvoirs nécessaires au gouvernement de l'Église pour laquelle il a été présenté. Les papes ne reçoivent l'institution de personne, comme il a été observé plus haut, parce qu'il n'y a pas sur la terre d'autorité supérieure à la leur; il n'en est pas de même des évêques. Dans tous les temps, depuis la formation de l'Église, dans tous les pays du monde où ont été érigés des siéges épiscopaux, il a été nécessaire que les sujets élus pour remplir ces siéges reçussent l'institution. Les évêques l'ont reçue pendant longtemps de leur métropolitain; les métropolitains, en Occident du moins, la recevaient du pape; en Orient, ils la recevaient communément de leur patriarche, et celui-ci devait recourir au siége apostolique de saint Pierre. Il est vrai qu'à raison de la distance des lieux, et pour que les Églises ne demeurassent pas privées trop longtemps de leurs pasteurs, une discipline approuvée par les souverains pontifes autorisait les patriarches à gouverner leur Église immédiatement après leur élection; mais ils étaient tenus de faire part de leur promotion au pape, et d'obtenir de lui des lettres qui les confirmassent dans leur dignité. Ceux-là seuls étaient considérés comme affermis dans leur siége, qui avaient reçu de Rome des lettres de communion qui les assuraient du

consentement donné à leur élection par le chef suprême de l'épiscopat.

Aujourd'hui, il n'y a plus de métropolitains ni de patriarches qui puissent conférer à un évêque nommé l'institution canonique; tous doivent également s'adresser au saint-siége, et il ne dépendrait nullement d'une Église particulière de faire revivre l'ancienne discipline, laquelle d'ailleurs n'avait de valeur que parce qu'elle était approuvée par les papes. Ceux qui ont été désignés et présentés au saint-siége par le gouvernement civil, comme cela se pratique en France en vertu du concordat, doivent s'abstenir de faire aucun acte de juridiction dans l'Église pour laquelle ils ont été nommés jusqu'à ce qu'ils aient reçu du souverain pontife l'institution canonique. Ils ne peuvent à aucun titre, pas même par une délégation que leur ferait le chapitre des fonctions de vicaire capitulaire, s'immiscer dans le gouvernement de cette Église. Après même que le souverain pontife a agréé leur nomination et leur a conféré l'institution canonique, ils doivent recevoir les lettres apostoliques constatant cette institution et les présenter officiellement au chapitre de la cathédrale, avant d'exercer la juridiction et de remplir les fonctions épiscopales dans leur nouveau diocèse[1].

[1] C'est au chapitre de l'église cathédrale qu'est confiée, selon la discipline ecclésiastique, l'administration du diocèse pendant la vacance du siége, depuis la mort de l'ancien titulaire ou sa démission acceptée par le pape jusqu'au jour où le nouvel évêque prend possession. Le chapitre est tenu de nommer un *vicaire capitulaire* dans les huit premiers jours qui suivent la vacance, et ce vicaire est dès lors chargé seul exclusivement de l'administration.

III. Les traditions que nous venons d'exposer nous apprennent que le droit de nommer les évêques n'appartient nullement au peuple ni au gouvernement temporel, comme attribution naturelle du pouvoir civil. Elles nous montrent par là même l'abus de pouvoir que commit en France l'Assemblée nationale, le 12 juillet 1790, en décrétant la *Constitution civile du clergé.* Cette assemblée prétendit régler, sans le concours du saint-siége, un nouveau mode d'élection et d'institution pour les évêques. Elle réduisit notablement le nombre des diocèses; et, par suite, elle changea les limites des provinces ecclésiastiques, supprima des siéges épiscopaux, en créa de nouveaux; elle érigea les uns en évêchés, d'autres en métropoles, selon la convenance des divisions territoriales. D'après ces nouveaux décrets, les évêques devaient être choisis par les mêmes corps électoraux qui nommaient aux emplois civils; après leur élection ils se bornaient à écrire une lettre au pape comme au chef de l'Église, et ils n'avaient recours qu'au métropolitain, ou au plus ancien évêque de la province, pour obtenir leur confirmation et l'institution canonique.

Les évêques français signalèrent aux fidèles, dans une *exposition de principes*, les vices de la prétendue constitution civile du clergé : ils la déclarèrent contraire aux droits les plus inaliénables de l'Église; et le souverain pontife, Pie VI, la condamna par autorité apostolique comme une œuvre de schisme. Dans ces tristes circonstances, les premiers pasteurs, et le plus grand

nombre des prêtres sous leur conduite, donnèrent un exemple à jamais mémorable de leur fidélité aux saintes règles de l'Église et de leur soumission au saint-siége. Placés entre leur conscience et leur fortune, n'ayant en perspective dans un avenir prochain que la persécution, le banissement ou la mort, ils n'hésitèrent pas un moment. Les évêques, alors au nombre de cent trente-cinq, protestèrent tous, à l'exception seulement de quatre, contre la constitution civile imposée au clergé, ils aimèrent mieux renoncer à leurs siéges, abandonner leur patrie, souffrir les horreurs de la prison et sacrifier leur vie; plusieurs eurent effectivement la gloire de mourir martyrs, heureux de verser leur sang pour la liberté de l'Église. Les vrais catholiques, instruits par leurs pasteurs, et soutenus par l'exemple de ces dévouements héroïques, s'abstinrent de participer aux offices divins célébrés par les nouveaux évêques et par les nouveaux curés établis conformément aux lois de l'Assemblée nationale, lesquels ne furent jamais considérés que comme des intrus et des schismatiques.

Vous connaissez maintenant, mes chers amis, la vraie constitution de l'Église, et vous savez comment les pasteurs doivent être établis pour avoir le droit de nous enseigner au nom de Jésus-Christ. La règle est certaine; on ne peut pas s'y tromper. Nous consacrerons les prochaines leçons à considérer l'autorité spirituelle de l'Église.

LEÇON IV.

AUTORITÉ DE L'ÉGLISE RELATIVEMENT A L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE.

Notre-Seigneur a promis d'assister son Église tous les jours, jusqu'à la fin du monde, pour qu'elle ne s'égare jamais dans l'enseignement de la foi. Combien cette assistance divine était nécessaire pour maintenir la pureté de la doctrine. — L'Église puise dans les divines Écritures et dans les traditions tout ce qu'elle nous enseigne. Elle n'invente pas de nouveaux dogmes; mais elle conserve et elle nous transmet ceux qu'elle a reçus de Jésus-Christ. — Comment l'Église nous enseigne : conciles, définitions dogmatiques du saint-siége.

Le premier objet de l'autorité de l'Église est l'enseignement de la doctrine. Nous avons vu Notre-Seigneur instruire d'abord ses disciples, non à la manière des philosophes qui dissertent et font naître des doutes sans pouvoir les résoudre, mais comme il convenait au Fils unique de Dieu, avec une autorité sous laquelle doit s'abaisser toute intelligence créée. Nous l'avons vu donner à ses disciples la mission d'instruire les hommes de ce qu'eux-mêmes avaient appris à son école; et nous avons retenu ces paroles solennelles qui sont le titre authentique de la mission de l'Église : *Ce qui*

vous a été dit à l'oreille, prêchez-le sur les toits... Comme mon Père m'a envoyé, moi, je vous envoie; allez, enseignez tous les peuples. C'était le moyen le plus simple et le plus assuré pour conserver sur la terre le dépôt des doctrines religieuses. Nous allons considérer cette mission donnée aux pasteurs de l'Église : nous dirons le privilége surnaturel d'infaillibilité que Notre-Seigneur leur a assuré, et les sources divines où ils puisent l'enseignement qu'ils nous donnent.

I. Il n'entrait pas dans les vues de Dieu de faire à chaque individu une révélation immédiate de tout ce qu'il devait croire et de tout ce qu'il devait faire pour opérer son salut : sa Providence mène les choses d'ici-bas par des voies plus simples. Bien moins encore voulait-il laisser à chacun le soin de s'instruire lui-même. Si nous avons besoin d'un maître qui nous apprenne les éléments de chaque science; si, dès notre âge le plus tendre, nous n'avons pu acquérir quelque connaissance que par l'enseignement d'un maître; comment Dieu nous aurait-il abandonnés à nous-mêmes en ce qui concerne la science incontestablement la plus essentielle de toutes, la science de la Religion !...

Privés de ce secours, les hommes grossiers et ignorants auraient donc été dans l'impossibilité de connaître cette sainte et auguste Religion, qui répand tant de consolations sur l'âme du pauvre et sur les angoisses du malheureux ; car ces hommes, alors même qu'ils savent lire, ne peuvent ni réfléchir ni raisonner suffisamment sur de pareilles matières, pour se former une

conviction éclairée. C'est pour eux toutefois que Jésus-Christ est venu sur la terre, et une des preuves de sa mission, c'est précisément que les pauvres, que la sagesse humaine avait négligés, sont évangélisés, *pauperes evangelizantur*. Pour les hommes instruits dans les sciences humaines, l'enseignement venu d'en haut et donné par l'Église avec autorité n'est pas un bienfait moins précieux ; car ces hommes ont besoin, plus que les autres, de s'humilier sous une autorité qui les enseigne et qui les mette à l'abri des incertitudes et des erreurs où les jetterait une trop présomptueuse confiance dans leurs propres lumières. Dans le Christianisme même, n'est-ce pas parmi eux et par eux que les plus graves erreurs ont eu cours, quand ils ont abandonné le principe tutélaire de l'autorité? N'est-ce pas d'eux que sont venues les hérésies, qui auraient tant de fois détruit l'édifice de la Religion, si une main toute-puissante ne l'avait soutenu? Ne sont-ce pas des hommes habiles, versés dans l'étude des lettres humaines, mais orgueilleux de leur vain savoir, qui ont torturé la Bible par les interprétations les plus contradictoires? Les doctes avaient donc besoin, comme les ignorants, d'être enseignés par une autorité divine.

Les Apôtres, fidèles à la mission qu'ils avaient reçue, annoncèrent l'Évangile aux peuples; et les pasteurs qui leur ont succédé n'ont pas cessé d'enseigner aux fidèles les vérités mêmes. Ce ministère d'enseignement a été rempli sans interruption dans l'Église catholique. Les Papes et les Évêques ont toujours considéré comme leur premier et leur plus essentiel devoir d'instruire les fidèles des vérités renfermées dans les divines Écri-

tures et de celles que nous a transmises la tradition reçue des Apôtres. Mais, dans l'accomplissement de ce devoir, ne subiront-ils pas les conséquences de la fragilité humaine? Ils sont hommes; n'est-il pas à craindre qu'ils ne s'égarent eux-mêmes en substituant leurs propres idées aux vérités révélées, et qu'ensuite ils n'égarent les autres?

Si cela était, la mission de l'Église n'atteindrait pas suffisamment son but, et son autorité inspirerait peu de confiance. Car, enfin, il ne s'agit pas ici d'une police extérieure qui règle les formes matérielles de l'enseignement, et laisse chacun maître de croire ce qu'il voudra et comme il l'entendra. C'est sur l'enseignement des pasteurs que se règle la foi des fidèles, et cette foi est une adhésion ferme, excluant le doute, à ce point que l'on doit être prêt à sacrifier sa vie, s'il le fallait, plutôt que de renoncer à la Foi. Comment croire de la sorte, si on n'est pas certain de la vérité, et comment en sera-t-on certain, si ceux qui instruisent sont sujets à l'erreur? Que l'enfant reçoive sans hésiter l'enseignement de ses père et mère; que l'homme simple et ignorant s'en tienne à la parole de son pasteur immédiat, quoique ces parents et ces pasteurs particuliers ne soient pas infaillibles, je le conçois; ils savent que leur père et leur pasteur sont unis à l'Église et ne font que leur transmettre son enseignement, et dans ce cas, il l'acceptent sans nulle inquiétude. Il en est tout autrement de ceux qui ne sont pas persuadés de l'infaillibilité de l'Église; ils seront tentés d'opposer leurs raisonnements à ses définitions, de les rejeter ou de demeurer dans l'incerti-

tude, ne sachant à quel parti s'arrêter. A côté de l'Église se formeront des écoles rivales, professant une doctrine opposée à la sienne; et alors que fera l'homme convaincu de son impuissance personnelle à résoudre des doutes sur des matières si difficiles? que fera le docteur embarrassé dans les subtilités de son esprit?

Ce ne sont point ici de simples hypothèses; nous savons ce qui est arrivé aux sectes hérétiques qui ont contesté à l'Église l'infaillibilité de son enseignement. Luther a voulu fonder en Allemagne une Église en dehors du pape et des évêques; combien de temps a-t-il pu conserver l'unité de doctrine dans sa nouvelle société? Lui-même variait fréquemment, admettant un jour ce qu'il avait rejeté la veille; ses disciples prétendirent à leur tour qu'ils avaient, comme leur maître, le droit d'interpréter les Écritures à leur manière, et Luther ne pouvait en disconvenir. Il se forma donc, dès l'origine, sous les yeux de ce novateur et parmi ceux qu'il avait entraînés avec lui, des sectes opposées les unes aux autres et s'appuyant toutes sur l'Écriture sainte. Le désordre est allé en augmentant, et aujourd'hui il n'y a de commun entre les diverses fractions du protestantisme que le principe même du schisme et de la désunion : je veux dire l'absence d'une véritable autorité.

Du temps de Luther et de Calvin, on s'accordait au moins à admettre les articles du Symbole des Apôtres; on croyait aux mystères de la Trinité, de l'Incarnation, du péché originel dont on exagérait singulièrement les effets : on conservait un certain nombre de Sacrements, on voulait une hiérarchie dans l'Église; on supposait, comme article fondamental, l'inspiration et l'autorité

des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais, depuis lors, tout a été mis en question ; et ces vérités, sans lesquelles on n'aurait pas conçu autrefois le Christianisme, n'ont pas été respectées.

Les églises protestantes qui, dans leur profession, maintiennent officiellement le mystère de la Trinité, et quelques autres dogmes, sont forcées de tolérer dans leur sein ceux qui refusent d'y croire, parce qu'en vertu même de leur principe fondamental elles ne peuvent pas exiger des individus qu'ils soumettent leur intelligence à tel article de foi, quelque important qu'on le suppose ; elles ne peuvent pas imposer de symboles. Poussant dès lors à ses conséquences extrêmes la liberté illimitée d'opinion, les novateurs ont donné aux saintes Écritures une interprétation qui fait disparaître les dogmes et les miracles. Ils ont contesté l'origine divine de ces Écritures, pour ne plus voir en elles que des compositions humaines ; quelques-uns ont même fini par révoquer en doute l'existence de Notre-Seigneur, qui ne paraît plus à leurs yeux qu'une allégorie sous laquelle est représenté le progrès de la nature humaine.

Nous le demandons maintenant : peut-on supposer que Notre-Seigneur qui, dans l'Évangile, blâme celui qui a élevé un édifice sur le sable, ait voulu bâtir lui-même son Église sur le sable si mouvant des pensées humaines et des interprétations individuelles des saints Livres ?... Mais nous avons des preuves positives de l'infaillibilité surnaturelle de l'Église ; ses traditions, et les paroles les plus expresses des saints Livres, ne nous laissent pas de doute sur ce point capital.

Si nous consultons l'histoire de l'Église, nous ver-

rons que, depuis son origine jusqu'à nous, elle s'est crue infaillible dans l'enseignement, en vertu de l'assistance particulière que Jésus-Christ lui a promise. On a constamment distingué les hérétiques d'avec les enfants de l'Église ; et les hérétiques ont été considérés comme des hommes égarés dans leurs croyances, à cause de leur opposition à l'enseignement de l'Église. Tant qu'une question est demeurée indécise et que les traditions n'ont pas été expliquées suffisamment, chacun a été maintenu dans la liberté de ses opinions ; mais, dès le moment que l'Église s'est prononcée, il n'a plus été permis de révoquer en doute la vérité de ses définitions. Tel a été l'ordre suivi invariablement ; ce qui prouve que les fidèles ont été persuadés, dès l'origine du Christianisme, que Notre-Seigneur veille tout particulièrement sur son Église, et qu'il ne permettra jamais que le corps enseignant, qu'il a établi lui-même, nous induise en erreur.

Saint Paul nous avertit en effet que l'Église est la *colonne de la vérité;* il nous dit que Notre-Seigneur a donné aux fidèles des docteurs qui se perpétueront jusqu'à ce que tous les élus soient réunis dans le sein de Dieu, pour que les *hommes ne soient pas emportés par tout vent de doctrine, ni égarés par la malice ou par les artifices des faux docteurs*[1]. Il y a donc une grâce particulière attachée à leur ministère, ou bien Dieu a manqué son but ; car des hommes privés d'une telle grâce sont nécessairement sujets à l'erreur, et, au lieu de nous empêcher de flotter à tout vent, au lieu de

[1] Ép. aux Ephés., IV, 13, 14.

nous tenir à l'abri du mensonge, ils sont fort exposés à se tromper eux-mêmes. Cette grâce, nous la trouvons promise dans les belles paroles que Jésus-Christ a dites à saint Pierre et dans sa personne à chacun de ses successeurs, les souverains Pontifes : *Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes*, c'est-à-dire les puissances *de l'enfer, ne prévaudront pas contre elle*... Nous la trouvons également dans les autres paroles dites aux Apôtres unis à leur chef, et qui s'appliquent aussi à tous les Évêques tant qu'ils demeurent unis dans leur enseignement au souverain Pontife, à la chaire de saint Pierre : *Allez, enseignez tous les peuples... Voilà que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles*. Je suis, moi vérité infinie, *je suis avec vous* enseignant, instruisant les hommes sur tout ce que je vous ai appris. Je suis avec vous *tous les jours :* il n'y aura donc pas un seul jour, pas un moment, où Jésus-Christ cesse d'assister les pasteurs dans la prédication de l'Évangile, ce qui ne permettra ni interruption ni obscurcissement dans la doctrine. Or cette assistance de chaque jour sera continuée jusqu'à la consommation des siècles, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde. Les institutions humaines passeront ; les doctrines que l'esprit de l'homme façonne à sa manière seront modifiées ; l'Église subsistera toujours, appuyée sur la ver u de Dieu, jusqu'à ce qu'elle rende à Dieu le dépôt de l'Évangile aussi pur, aussi intact qu'elle le reçut au jour de sa naissance.

On voit maintenant sur quoi repose notre confiance dans l'infaillibilité de l'Église. Au lieu de soulever de

vaines difficultés, nos frères, séparés par un schisme que nous déplorons, devraient s'unir à nous pour admirer et bénir la divine Providence, qui nous a donné un moyen si facile pour fixer nos incertitudes et procurer la paix à nos âmes, avec la possession assurée de la vérité. Quel intérêt ont-ils donc à nier les promesses du Sauveur, et à vouloir qu'il n'y ait point d'autorité sur la terre qui nous parle en son nom? Eux-mêmes voient bien que leurs théories sont inapplicables. Quand ils enseignent le peuple, leur vient-il dans l'idée de faire raisonner les enfants, les ignorants, la plus grande partie de leurs auditeurs, sur l'authenticité, sur les versions, sur le sens des Écritures? Ils sentent bien que ce serait rendre la foi impossible au commun des hommes que de la soumettre, à l'égard de chacun, à un examen préalable. Et quand ils considèrent que leurs docteurs sont si partagés sur les points les plus graves et qu'ils ne s'entendent sur rien, ne comprenent-ils pas qu'il est sans comparaison plus heureux pour nous de nous appuyer sur l'autorité de l'Église, comme sur la colonne de la vérité?...

Il s'est passé tout récemment (1857) un fait très remarquable en Suède. Le roi Oscar I avait présenté aux chambres un projet de loi qui tendait à adoucir un peu la législation de son pays, qui est extrêmement dure à l'égard de ceux qui renoncent au protestantisme, pour entrer dans une autre communion. Le projet a rencontré les plus vives oppositions, et il a été enfin rejeté, parce que l'on a craint que, si on laissait quelque liberté aux Suédois en matière de Religion, plusieurs ne voulussent rentrer dans le sein de

l'Église catholique. Le comité de législation a cherché à justifier cette rigueur par un raisonnement auquel certainement on ne se serait pas attendu, et qui dévoile toute l'inconséquence des ces protestants. Pour prouver que la sévérité de la législation suédoise n'est pas en opposition avec la liberté d'examen et de foi, en faveur de laquelle Luther s'est levé, le comité protestant a dit que dans le premier enthousiasme, l'âme toute pleine de la foi embrasse avidement toute forme quelconque qui donne une expression à cette piété qui se trouve dans le cœur ; par conséquent on a dû être libre dans ces commencements. « Mais, a-t-il « ajouté, chez les générations suivantes commence « l'autorité de la tradition. Le respect pour ce qui a « été devient une partie de la foi. On sent le besoin « d'une autorité qui détermine la doctrine et le culte, « et par là l'Église obtient facilement un empire sur « les fidèles. Cela n'arrive pas par contrainte, mais « par la puissance de la tradition vivante, à l'influence « de laquelle aucune société ne peut se soustraire. « C'est elle qui donne la fermeté et l'inviolabilité à tout « ce qui existe, et toute interruption violente secoue « la société dans ses bases, suivant le témoignage de « l'histoire. » Pouvait-on condamner en termes plus nets l'hérésie et le schisme des protestants qui, dans le quinzième siècle, rompirent violemment avec la tradition de l'Église catholique? Ces paroles ne renferment-elles pas de plus une complète justification de l'Église catholique qui impose l'autorité de son enseignement et de sa tradition pour maintenir l'unité de la foi et du culte?

II. L'Église reçoit-elle de Dieu, par de nouvelles révélations, les vérités qu'elle définit, et qu'elle nous propose à croire ?

Non, l'enseignement de l'Église est traditionnel; il se borne à constater et à transmettre les vérités que Notre-Seigneur a laissées aux Apôtres, selon cette parole qui est le titre fondamental de leur mission : *Allez, enseignez tout ce que je vous ai ordonné;* or les vérités que Jésus-Christ a enseignées, toutes celles que le Saint-Esprit a révélées aux prophètes pour notre instruction, sont consignées dans les divines Écritures et dans la tradition.

Les saintes Écritures sont la parole de Dieu, écrite dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament [1]. Elles ne sont pas seulement pour nous des livres d'un immense intérêt, par les connaissances qu'elles nous ont conservées sur les premières origines du monde, sur les commencements et les progrès de la religion, ce sont des *livres divins* parce qu'ils ont été écrits par l'inspiration et comme sous la dictée de l'Esprit de Dieu. Ceux qui les ont composés ont reçu sans doute une assistance du Saint-Esprit, qui veillait sur eux pour qu'ils ne commissent pas d'erreurs; mais il y a eu une *inspiration* proprement dite, un secours surnaturel, qui, influant sur la volonté de l'écrivain, l'excite et le détermine à écrire, en éclairant son entendement,

[1] Voir dans la première partie la leçon IV, sur l'authenticité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

de manière à lui suggérer, sinon tous les termes dont il doit se servir, du moins le fond de ce qu'il doit dire.

Les catholiques n'ont jamais douté de cette inspiration qui forme le caractère propre des divines Écritures ; ils en ont pour garant le témoignage des écrivains inspirés et l'enseignement commun des saints docteurs. La plupart de ces livres ont été écrits par les prophètes, qui consignaient par l'ordre de Dieu ce qui leur était révélé, de sorte qu'il y avait tout à la fois en eux révélation et inspiration. Ainsi très-fréquemment on voit, dans les livres de Moïse, Dieu dire à ce conducteur du peuple choisi : *Écris ceci dans ce livre;* Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et d'autres prophètes ont entendu une voix semblale, ils ont, comme Moise, reçu de Dieu l'ordre d'écrire leurs prédictions : *Prends un livre et écris-y...Écris dans un livre toutes les paroles que je t'ai dictées... Fils de l'homme, écris une vision*[1].

Alors même que les écrivains sacrés n'ont pas reçu cet ordre de Dieu, ils n'ont pas moins écrit sous son inspiration, comme nous l'assurent d'une manière générale, et pour tous les livres des Écritures, les apôtres saint Pierre et saint Paul, dont nous avons cité ailleurs le témoignage. Nous trouvons dans les assurances que les Apôtres nous donnent de cette inspiration divine, la véritable signification du langage de Notre-Seigneur et de ses disciples, qui ne citent presque jamais un texte de l'Ancien Testament sans dire que c'est un *oracle divin.*

Les saints docteurs, qui avaient conversé avec les

[1] Exode, XVI, 14; Isaïe, VIII, 1; Jérémie, XXX, 2; Ézéchiel, XXXIV, 2.

Apôtres ou avec leurs disciples, nous ont transmis avec soin cette haute idée qu'ils avaient reçue de leurs maîtres dans la foi. « Lisez, dit saint Clément dans son « Épître aux Corinthiens; lisez les Écritures saintes, « qui sont les oracles du Saint-Esprit, et soyez bien « persuadés qu'elles ne contiennent rien d'injuste et « de faux. » Et saint Irénée, dont nous aimons à citer le témoignage parce que c'est l'un des Pères des Églises des Gaules : « Nous sommes obligés de croire à l'Écri-« ture sainte, parce qu'elle est parfaite, étant dictée « par le Verbe de Dieu et par son Esprit. » Saint Athanase n'est pas moins formel : « Toute l'écriture de « l'Ancien et du Nouveau Testament a été composée « par l'inspiration du Saint-Esprit[1]. »

Dans saint Clément, saint Irénée, saint Athanase nous entendons tous les autres saints docteurs, car ils sont tous unanimes sur ce point, et tiennent un langage uniforme. Pour eux tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont divins, toutes les propositions renfermées dans ces livres sont des oracles du Saint-Esprit; il ne voient pas seulement l'inspiration dans la partie prophétique ou morale des Écritures, mais aussi dans la partie historique, persuadés que l'une comme l'autre a été également écrite sous l'inspiration de Dieu. Voilà pourquoi ces docteurs et ceux qui sont venus à leur suite, disons mieux, tous les catholiques, ont mis une différence profonde entre les saintes Écritures et les écrits composés par de saints personnages des siècles qui ont suivi, les sentences

[1] Saint Irénée, contre les hérésies, liv. I, chap. XLVI; saint Athanase, livre sur les Psaumes.

mêmes des conciles généraux et les définitions solennelles du Saint-Siége Apostolique. Ils considéraient ces sentences, ces définitions, comme des monuments infaillibles de la foi; ils savaient qu'elles avaient été faites sous l'assistance du Saint-Esprit qui veille sur l'Église pour qu'elle ne se trompe jamais dans l'enseignement de la doctrine, et cependant ils mettaient au-dessus les saintes Écritures. Ils considéraient les sentences de l'Église comme des oracles de vérité, et les textes des Écritures comme la parole de Dieu. Pourquoi cette distinction? d'où vient cette supériorité? Pourquoi ce caractère divin tout spécialement attribué aux saints livres, si ce n'est qu'il y a eu en faveur de ceux qui les ont écrits un secours surnaturel plus élevé que la simple assistance? Ce secours n'est pas autre que l'inspiration divine.

Cependant la parole de Dieu n'est pas seulement dans les Écritures; elle se trouve encore dans la tradition qui nous a transmis les divins enseignements de Notre-Seigneur.

La plupart des Apôtres n'ont rien écrit, et ceux qui ont écrit ne l'ont fait que par occasion et après avoir longtemps prêché de vive voix. Ce fut vers la fin de sa vie que saint Jean écrivit son Évangile pour satisfaire aux prières des fidèles qui le lui avaient demandé. Saint Pierre et saint Paul ont adressé des lettres à quelques Églises, pour répondre à des questions qui leur étaient adressées, ou pour prévenir quelques abus. Ils ne se proposaient nullement de consigner dans ces lettres toutes les vérités chrétiennes, parce qu'ils s'en rapportaient à l'enseignement oral des pasteurs qu'ils avaient eux-mêmes suffisamment instruits. Saint Paul,

écrivant aux fidèles de Thessalonique, leur disait : *Soyez fermes à garder les traditions que je vous ai apprises, soit par mes discours, soit par mes lettres ;* et à son disciple Thimothée, il écrivait : « *Conservez le dépôt qui vous a été confié... Ce que vous avez ouï de moi, en présence de plusieurs témoins, laissez-le à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire d'autres* [1]. » Telle est donc, dès l'origine, la règle apostolique, et voilà comment la doctrine se devait transmettre de main en main. Les Apôtres l'ont confiée à leurs successeurs, en *présence de plusieurs témoins*, devant toute l'Église catholique, comme l'expliquent les docteurs. Il n'y a point d'interruption, et dans cette succession la doctrine est toujours la même.

D'après cette règle, que nous ont laissée les Apôtres, nous comprenons l'importance extrême que, dans tous les temps, les pasteurs et les saints docteurs ont mise à étudier et à conserver les traditions. Ils savaient que le Saint-Esprit a inspiré les Apôtres dans leurs prédications comme dans leurs écrits; et ils avaient appris des Apôtres eux-mêmes que la divine Providence a établi la tradition de vive voix comme un moyen convenable de faire passer aux âges suivants les vérités chrétiennes. Ils devaient donc avoir un respect égal pour la tradition et pour les Écritures : toutes les fois qu'en consultant l'antiquité chrétienne ils trouvaient une doctrine constamment reçue dans l'Église, sans que l'on pût en marquer le commencement, ils l'attribuaient aux Apôtres. « On « doit croire, dit saint Augustin, que ce qui est reçu

[1] Ire Épit. à Timothée, II, 2.

« unanimement, et qui n'a point été établi par les con-
« ciles, mais qui a toujours été retenu, vient des Apô-
« tres, encore qu'il ne soit pas écrit. »

Voilà bien la maxime invariable de nos pères; elle leur a servi contre tous les novateurs pour maintenir dans l'enseignement de la véritable foi, et dans la dispensation des Sacrements, des articles qui ne se lisent dans aucun des livres de l'Ancien ni du Nouveau Testament. Le Concile de Trente a dû rappeler cette maxime contre les protestants qui, par un respect affecté pour les Écritures, ne tenaient aucun compte des traditions et s'écartaient sur un très-grand nombre de points de l'enseignement de l'Église. Il l'a fait en ces termes : « Considérant que la vérité et la règle
« morale que Jésus-Christ a ordonné aux Apôtres d'an-
« noncer sont contenues dans les livres écrits, ou, sans
« écrit, dans les traditions qui, ayant été reçues par les
« Apôtres de la bouche même de Jésus-Christ, ou
« ayant été laissées par les Apôtres comme le Saint-
« Esprit les a dictées, sont parvenues comme de main
« en main jusqu'à nous; le saint Concile, suivant
« l'exemple des Pères orthodoxes, reçoit tous les livres,
« tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, puis-
« que le même Dieu est l'auteur de l'un et de l'autre,
« aussi bien que les traditions, soit qu'elles regardent
« la foi ou les règles des mœurs, comme dictées de la
« bouche de Jésus-Christ ou par le Saint-Esprit, et
« conservées dans l'Église catholique par une succes-
« sion continue, et elle les embrasse avec un pareil
« respect et une égale piété[1]. »

[1] Concile de Trente, session IV.

Il peut y avoir de fausses traditions comme il y a eu des écritures apocryphes. L'Église, qui a été instruite par les Apôtres et qui s'est conservée depuis sans la moindre interruption, sait bien ce qu'elle a reçu de la véritable source, et le distingue de tout ce qui vient d'ailleurs. Elle discerne les véritables traditions, elle veille à ce qu'on ne les entende pas autrement qu'elle les a toujours entendues, comme elle veille à ce que l'on ne donne pas aux Écritures une interprétation contraire à celle que les saints docteurs lui ont unanimement donnée. Elle ne cherche pas des sens nouveaux, et elle ne s'attend pas à des révélations nouvelles, car les saints Apôtres ont eu une connaissance parfaite de la doctrine de Jésus-Christ ; cette connaissance, ils l'ont transmise tout entière ; nous n'avons rien de plus parfait à attendre dans ce monde.

Le ministère des pasteurs se borne donc essentiellement, en ce qui tient à la doctrine, à conserver avec les Écritures et les traditions le véritable sens des unes et des autres ; et c'est pour cela que l'Apôtre saint Paul a dit à l'un de ses disciples : *Gardez le dépôt*, ce qui veut dire, selon l'excellente interprétation que donne saint Vincent de Lérins : « Gardez, non ce que « vous avez découvert, mais ce qui vous a été confié ; « ce que vous avez reçu par d'autres, et non pas ce « qu'il vous a fallu inventer vous-même ; une chose « qu'on ne trouve pas dans son esprit, mais qu'on ap- « prend de ceux qui nous ont devancés ; qu'il n'est « pas permis d'établir par une entreprise particulière, « mais qu'on doit avoir reçue de main en main par « une tradition publique ; où vous devez être, non pas

« auteur, mais gardien, non point inventeur, mais « sectateur de ceux qui vous ont précédé. » Il n'en faut pas conclure qu'il n'y aura pas de progrès dans l'Église : « Il y en aura, ajoute ce même docteur, et certes « ce progrès est grand, mais à condition que ce pro« grès ne soit pas un changement dans la foi. Il faut « que l'intelligence, que la science, que la sagesse des « fidèles croisse dans le cours des âges, mais toujours « dans le même dogme, dans le même sens, dans le « même esprit[1]. » Les hérésies et les travaux des docteurs catholiques contribuent à ce progrès. A mesure qu'il se forme des oppositions à la véritable foi, ceux qui en sont les gardiens étudient avec plus de soin les Écritures et les traditions ; ce qui était caché se découvre, on acquiert une intelligence plus complète des vérités révélées, on les exprime avec plus de précision, on déduit des principes les conséquences qui y sont renfermées, mais qui d'abord n'avaient pas fixé l'attention. La science de la Religion se forme sur ces données, et plus l'intelligence s'exerce sur elles, plus aussi se manifestent avec éclat la pureté, la beauté, l'étendue, la divine harmonie du Christianisme.

III. Si maintenant nous désirons connaître comment s'exerce l'autorité des pasteurs dans l'enseignement de la doctrine, il nous suffira de consulter l'histoire, ou plutôt de voir ce qui se passe dans l'Église.

Placé au degré le plus élevé de la hiérarchie, assis

[1] Commonitoire de Vincent de Lérins, XII, XIII.

dans la chaire de saint Pierre, vicaire et représentant visible de Jésus-Christ sur la terre, le souverain Pontife enseigne, avec une souveraine autorité, l'Église universelle. Jésus-Christ a prié pour lui pour que sa foi ne défaille jamais, et il lui a donné la mission de confirmer ses frères : cette mission, les papes n'ont pas cessé de la remplir depuis plus de dix-huit siècles, et leur voix a toujours été écoutée avec un profond respect et une fidèle obéissance des enfants de l'Église.

C'est le plus ordinairement par des bulles, ou des constitutions dogmatiques, que les souverains Pontifes enseignent l'Église, soit qu'ils déterminent dans ces constitutions les vérités que l'on doit croire, soit qu'ils proscrivent les erreurs que l'on doit condamner. Ils mettent en tête de leurs définitions cette inscription remarquable : *Ad perpetuam rei memoriam.* Langage qui serait d'une présomption inouïe dans un homme, dans la bouche d'un sage ou d'un législateur, et qui n'est sur les lèvres du souverain Pontife que l'expression d'une confiance assurée dans l'assistance que Dieu lui a promise. Oui, son enseignement est autant pour les siècles futurs que pour les générations présentes ; jusqu'à la fin du monde on consultera les oracles prononcés par la chaire de Saint-Pierre, pour savoir ce qu'il faut croire ou ce qu'il faut condamner en fait de doctrine. Ce que les saints papes Léon, Célestin, Grégoire, Innocent, Agathon,... ont enseigné il y a bien des siècles sur les mystères de l'Incarnation, de la grâce, de la Rédemption, nous dirige et nous éclaire dans l'étude de ces mystères, et il en est de même de tous les autres papes; car, quand ils parlent à l'Église, Jésus-

Christ parle par leur bouche; leur parole est donc pour tous les temps à venir.

Voilà pourquoi les constitutions du saint-siége ont été constamment reçues des catholiques avec cette soumission religieuse dont les évêques de France en particulier ont donné, dans les derniers siècles, de si beaux exemples. Marchant sur les traces de leurs prédécesseurs dont Grégoire IX a dit : *Pour ce qui est du zèle de la foi chrétienne, et du dévouement pour le siége apostolique, l'Église de France ne le cède à aucune autre Église, mais les précède toutes*, nos évêques se sont toujours empressés d'adhérer aux enseignements du Saint-Siége, aussitôt qu'ils leur ont été connus. Quand on vit l'illustre archevêque de Cambrai, Fénelon, se soumettre sans aucune réserve au jugement qui condamnait son livre, on fut édifié de son humilité et de la promptitude de son obéissance, mais on n'en fut pas surpris, car on la considéra comme l'effet naturel de la subordination ecclésiastique et l'accomplissement d'un devoir.

Les décrets de discipline que les papes portent pour l'Église universelle n'exigent pas moins de soumission que les définitions dogmatiques, puisque l'autorité dont ils émanent est la même.

Si quelques-uns de ces décrets n'ont pas reçu d'exécution en diverses provinces, ou s'ils y sont tombés en désuétude, il ne faut pas l'attribuer à un droit qu'auraient des Églises particulières de se maintenir dans leur discipline, et de conserver leurs coutumes particulières, indépendamment du saint-siége. Nulle Église, quelque considérable qu'on la suppose, n'a de droits pareils, qui seraient incompatibles avec l'unité catholi-

que; la hiérarchie des pouvoirs divinement constitués dans le Christianisme serait confondue, elle serait méconnue le jour où des diocèses, des provinces, et même des nations, prétendraient pouvoir conserver telles coutumes, ou s'écarter du droit commun, contrairement aux prescriptions de l'Église mère et maîtresse de toutes les Églises particulières. La vraie raison, le principe qui justifie la discipline locale des provinces, en ce qu'elle a de contraire à la discipline générale de l'Église catholique, ne doit pas être cherchée ailleurs que dans l'assentiment du souverain pontife. Il suit de là que, si le souverain pontife, pour des motifs dont il est seul juge, croit devoir supprimer des usages particuliers que ses prédécesseurs avaient laissés s'introduire, les Églises doivent se conformer avec une filiale obéissance à ce qui leur est prescrit. Ce qui pouvait être légitime d'abord cesse de l'être quand l'autorité suprême de Pierre en a demandé l'abandon.

Quand on entend la voix du souverain Pontife, on est assuré d'entendre celle de tout le corps des pasteurs dont il est le chef, puisqu'il est le premier gardien des traditions apostoliques, et que Notre-Seigneur qui a établi son Église sur Pierre, pour maintenir l'unité, ne permettra jamais qu'il se trompe dans l'enseignement de la foi; il ne permettra pas non plus que la majeure partie des pasteurs se sépare de la chaire éternelle du prince des Apôtres. *Là où est Pierre*, dirons-nous avec saint Ambroise, *là est l'Église. Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

Il est cependant quelquefois très-utile de réunir dans une même assemblée le corps des premiers pasteurs, pour manifester avec plus d'éclat les croyances unani-

mes de l'Église universelle, et pour mieux étudier l'état de la discipline, les réformes qu'il serait expédient d'introduire, les lois qui conviendraient le mieux à sa situation présente. Nous avons un exemple mémorable de ces réunions dans l'assemblée que les Apôtres tinrent à Jérusalem pour résoudre les questions agitées parmi les premiers fidèles, au sujet de la loi mosaïque. Bien que saint Pierre et chacun des Apôtres en particulier eussent les lumières et l'autorité nécessaires pour prononcer sur cette matière, toutefois ils voulurent se réunir, examiner ensemble, et porter enfin, au nom de tous, le décret qui devait mettre un terme à la controverse.

Ce fut l'origine et le modèle des assemblées générales de l'Église, connues sous le nom de *Conciles œcuméniques*. Le droit de convoquer ces assemblées ne peut appartenir à d'autres qu'au chef même de l'Église, à moins que, par le malheur des temps, la chaire apostolique ne soit vacante, ou qu'il y ait un doute sérieux partageant les esprits sur la validité de l'élection, comme cela eut lieu dans le XVe siècle, quand la chrétienté se trouvait partagée entre deux prétendants à l'autorité pontificale, sans qu'il fût possible de savoir avec certitude lequel des deux était le véritable pontife. Dans un cas pareil les évêques se réunissent spontanément, ou sur la convocation des cardinaux. Nous n'avons pas à nous occuper ici des ces circonstances, heureusement très-rares; ne parlons que de ce qui s'observe régulièrement. C'est donc le pape qui réunit les évêques de toutes les parties de l'Église. Il n'est pas nécessaire que tous sans exception se rendent au concile, ni même qu'il en vienne la plus grande partie; il suffit que tous

soient convoqués, et qu'il y en ait un tel nombre, qu'ils puissent représenter l'Église universelle et rendre témoignage de sa foi.

Le pape, en sa qualité de chef de l'Église, préside en personne ou par ses légats, le Concile œcuménique. Il n'est rien de si imposant que la tenue de ces vénérables assemblées, rien qui nous fasse mieux connaître l'esprit et la marche de l'Église. Le livre des Évangiles est posé sur un trône au milieu de l'assemblée, pour montrer que c'est dans les divines Écritures que l'on cherche la lumière qui doit éclairer les délibérations du Concile. Les décisions solennelles sont précédées de beaucoup de prières et de laborieuses discussions sur les traditions des Églises. Le principe fondamental est qu'il n'y a rien à changer, rien à innover en fait de doctrine; on ne va pas à la découverte de l'inconnu, tout se borne à constater ce qui a été enseigné, ce qui a été cru dans les siècles antérieurs, ce qui se croit et s'enseigne dans l'Église.

Les décrets ainsi préparés et publiés dans le Concile sont soumis à la confirmation du pape, quand il n'a point présidé en personne ; c'est lui qui les promulgue ensuite et qui veille à leur observation. Cette confirmation est nécessaire pour que les décrets puissent être considérés comme l'expression de l'enseignement et des volontés du corps des pasteurs.

Les définitions dogmatiques des Conciles généraux sont immuables, puisqu'elles expriment la foi de l'Église: les règlements disciplinaires peuvent être modifiés dans la suite, soit par l'effet des coutumes, soit par d'autres Conciles, soit par le souverain Pontife, qui conserve

toujours le droit d'en dispenser dans les cas particuliers où il juge convenable de le faire, et de les changer, si le bien de l'Église le demande. C'est un droit inhérent à l'autorité pontificale, et que nul catholique ne peut lui contester, puisqu'il est une suite naturelle du pouvoir que Notre-Seigneur lui a donné de gouverner l'Église.

Ce n'est pas seulement dans les décrets des Conciles œcuméniques, et dans les constitutions du Saint-Siége, que se manifeste la divine autorité de l'Église, elle s'exerce encore par les Évêques dispersés dans le monde. Les promesses que Notre-Seigneur a faites aux Apôtres et à leurs successeurs, les prérogatives qu'il leur a accordées, les accompagnent partout. « Le soin « d'enseigner les peuples a été donné en commun à « tous les prêtres du Seigneur, dit le pape saint Célestin, en parlant des Évêques, dans une lettre au concile « d'Éphèse; nous sommes tous engagés, par un droit « héréditaire, dans cette sollicitude, nous qui, dispersés par le monde entier, annonçons le nom de Dieu, « à la place de ceux à qui il a été dit : *Allez enseigner « toutes les nations*..... Nous devons donc travailler « en commun, pour conserver les doctrines qui nous « ont été confiées, et qui nous sont transmises par la « succession apostolique, car il nous est commandé de « marcher sur les traces des Apôtres. Considérons les « paroles par lesquelles notre docteur le bienheureux « Paul s'adresse proprement aux évêques : *Gardez avec « soin tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous « a établis évêques pour gouverner l'Église de Dieu, « qu'il a acquise par son propre sang.* »

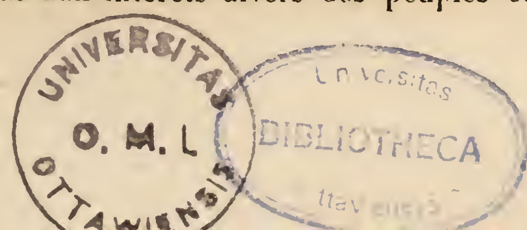
Les saints docteurs ont souvent invoqué ces maximes, dans leurs disputes avec les hérétiques, pour établir l'autorité de l'enseignement du corps épiscopal, et pour constater la foi de l'Église sur des articles qui n'avaient pas été encore explicitement définis par les papes ni par les conciles.

LEÇON V.

AUTORITÉ DE L'ÉGLISE RELATIVEMENT A LA DISCIPLINE.

L'Église a incontestablement le droit de régler la discipline par des lois; elle a usé de ce droit dans tous les temps. — Le pouvoir législatif ecclésiastique ne réside pas dans le corps de l'Église, mais seulement dans le souverain Pontife et dans les Évêques. — Ce pouvoir est indépendant du prince séculier. Que faire dans un cas de conflit entre la législation civile et la législation ecclésiastique?

L'autorité que Notre-Seigneur a donnée aux Apôtres ne se borne pas à l'enseignement de la foi; elle embrasse tous les intérêts, elle répond à tous les besoins de l'Église. L'Église ne subsiste qu'à la condition de pouvoir conserver ses enfants unis entre eux, et de les faire tendre à une même fin, le salut des âmes, la gloire de Dieu. La foi unit les esprits dans une croyance commune; mais il faut des règles pour les mœurs, il faut une liturgie pour le culte, il faut une discipline pour le bon régime de la société. Notre-Seigneur n'a point prescrit lui-même tout ce que l'on devrait observer dans la suite des temps, parce que, le Christianisme devant pénétrer dans toutes les parties du monde et persévérer jusqu'à la fin des siècles, il fallait une discipline qui se pliât aux intérêts divers des peuples et



subît les changements que demanderaient les temps et les lieux. Il s'est donc borné à établir les Sacrements, sources immédiates de la grâce, le Sacrifice, la constitution de l'Église et un petit nombre de règles les plus essentielles dont il instruisit ses disciples. Cela suffisait à ses desseins : avec de tels éléments, il satisfait à tout, l'Église demeurant revêtue d'un caractère sacré pour commander aux fidèles ce qu'elle juge nécessaire ou utile au salut des âmes.

Fixons bien notre attention sur ces deux points, d'une très-haute importance l'un et l'autre : la puissance législative attribuée par Notre-Seigneur aux premiers pasteurs; l'indépendance de ce pouvoir par rapport aux gouvernements des sociétés civiles.

I. Il suffirait de dire que Jésus-Christ a voulu fonder une vraie société dont il a confié le gouvernement aux premiers pasteurs, pour conclure aussitôt qu'il a conféré à ceux-ci le pouvoir législatif, puisqu'il n'y a pas de société possible sans lois. Mais souvenons-nous des paroles du Sauveur à Pierre : *Je te donnerai les clefs du royaume du ciel... Pais mes agneaux, pais mes brebis.* Les clefs ne sont-elles pas le symbole de la puissance souveraine? Dans le style des Écritures, *paître* est synonime de *gouverner*, les rois sont désignés sous le nom de pasteurs. Saint Pierre et les Apôtres ont donc reçu de Jésus-Christ le pouvoir de gouverner les fidèles en tant que membres de l'Église, par de sages lois de discipline. C'est dans ce sens si naturel que l'on a toujours entendu les paroles du Sauveur.

Les Apôtres usèrent de ce pouvoir : indépendamment des lois qu'ils portèrent ensemble à Jérusalem, chacun d'eux, à mesure qu'il fondait une Église, y établissait une discipline, ainsi qu'on le voit dans les épîtres de saint Paul. Il prescrit aux évêques les règles qu'ils doivent suivre dans le choix et l'ordination des diacres et des prêtres ; il donne à tous des préceptes pour la réception de l'Eucharistie et pour la solution des différends qui s'élèveraient entre eux ; il soumet à l'excommunication un chrétien de Corinthe, qui avait scandalisé les fidèles par le désordre de ses mœurs : enfin, dans ces mêmes épîtres, il parle fréquemment du pouvoir que Dieu lui avait donné pour l'édification de l'Église.

Il ne faut donc pas être surpris si les évêques qui succédèrent aux Apôtres firent des lois sur tout ce qui intéressait le service de Dieu, la manière d'administrer les Sacrements, les rites que l'on emploierait dans la célébration de la Messe, la détermination des jours de fête, des jeûnes, etc. On a composé le recueil de ces lois émanées des Papes, des conciles, des Évêques, qui ont constamment exercé leur autorité sur ces matières d'ordre spirituel, sans nulle contestation de la part de qui que ce fût, tant l'idée d'une puissance législative, inhérente à la mission divine des évêques, était profondément entrée dans tous les esprits, comme une conséquence nécessaire de la constitution de l'Église.

Les lois demandent une sanction pénale ; la faiblesse naturelle de l'homme l'exposerait trop à les violer, s'il n'était retenu par une crainte salutaire. Notre-Seigneur a pourvu à cette nouvelle nécessité, en disant aux Apô-

tres et à leurs successeurs : *Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous aurez délié sera délié... Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen.* Si Dieu ratifie dans le ciel les sentences portées sur la terre par les pasteurs, comment ne pas respecter les jugements de l'Eglise? Les vrais fidèles ont toujours eu pour ces jugements une crainte religieuse ; ils ont cru que désobéir à l'Église, c'est désobéir à Dieu, et que demeurer sous l'anathème de l'Église, c'est demeurer dans l'inimitié de Dieu.

L'Église inflige aux coupables des œuvres satisfactoires, telles que des prières, des jeûnes, des aumônes, faites pour l'expiation des péchés. Elle les prive, dans la mesure qu'elle juge convenable, des biens dont elle a la dispensation, tels que sont le droit d'assister aux saints offices, les Sacrements, la communion des prières; c'est ainsi que saint Ambroise, archevêque de Milan, punit l'empereur Théodose des cruautés dont il s'était rendu coupable en faisant massacrer sans motif une partie des habitants de Thessalonique. Il ne permit point à ce prince de participer ni même d'assister aux saints mystères avant qu'il eût fait une pénitence convenable. Elle exclut de son sein, en les soumettant à l'excommunication, ceux qui, par le scandale de leur conduite, se rendent indignes de demeurer unis au corps des fidèles.

Ceux qui connaissent l'Église savent d'ailleurs qu'elle ne punit qu'à regret et dans l'espoir de l'amendement du coupable. Les censures qu'elle porte, les pénitences qu'elle inflige, ne tendent pas à la perte des âmes, mais

à leur salut. Que le pécheur s'humilie sous la main de Dieu, qu'il manifeste un regret sincère de ses fautes; l'Église, touchée de son repentir, lui pardonnera, heureuse d'avoir retrouvé un enfant qu'elle avait perdu.

II. Entre les mains de qui réside ce pouvoir ecclésiastique de porter des lois et d'établir des peines contre les infracteurs ?

Nous l'avons suffisamment indiqué en rapportant les paroles de l'Évangile. D'après la constitution divine de l'Église, le souverain pontife peut porter des décrets disciplinaires, soit pour les intérêts généraux de la société chrétienne, soit pour les intérêts particuliers d'une province, et il use dans l'exercice de ce pouvoir souverain d'un sage tempérament, selon les temps et les lieux. La foi est la même partout; il en est autrement de la discipline. Ce qui convient à la plupart des Églises pourrait ne pas avoir les mêmes avantages, présenter même des inconvénients dans tel pays : voilà pourquoi le père commun des fidèles détermine la discipline, selon les situations diverses, et permet souvent que des lois, portées dans l'intérêt commun, ne soient pas cependant observées partout avec une rigoureuse uniformité.

Les Évêques exercent aussi, et subordonnément à l'autorité prééminente du Saint-Siége, une puissance législative dans leurs diocèses respectifs; quand ils sont réunis à leur chef, dans les conciles œcuméniques, ils font avec lui des lois pour l'Église universelle. Quant

aux simples prêtres, ils sont les coopérateurs du souverain Pontife et des Évêques dans la prédication de l'Évangile et dans la dispensation des Sacrements ; ils reçoivent des premiers pasteurs une mission plus ou moins étendue, selon le ministère qui leur est confié, mais jamais on ne les a considérés comme un pouvoir divinement constitué pour le gouvernement extérieur de l'Église. Lorsque Aërius au quatrième siècle, les jansénistes au dix-huitième, les presbytériens en Angleterre, ont voulu égaler les prêtres aux évêques et leur donner, indépendamment de ceux-ci, le droit d'enseigner et de gouverner l'Église, on n'a vu dans ces théories qu'une nouveauté coupable, et sans nul appui dans les traditions du Catholicisme.

Si l'Église n'a jamais cru que les prêtres eussent, dans sa constitution, un pouvoir de juridiction extérieure autre que celui qu'ils recevraient du pape ou des évêques, elle a repoussé, comme plus pernicieuse encore et plus destructive, l'opinion qui transporte aux fidèles ou aux princes temporels le droit de la gouverner.

Quand Notre Seigneur établit l'Église au milieu du monde qui devait la persécuter, et que, pour nous servir de ses propres expressions, il envoya ses Apôtres comme des *agneaux au milieu des loups*[1], il leur dit : *Toute puissance m'a été donnée au Ciel et sur la terre ; comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie ; allez donc, enseignez tous les peuples, baptisez-les, apprenez-leur à observer tout ce que j'ai prescrit.*

[1] Évang. de saint Luc, x, 3.

Il avait rempli, avec une indépendance entière, à l'égard d'Hérode et des princes du peuple, la mission céleste qu'il avait reçue de son Père ; ses Apôtres firent de même. Ils annoncèrent l'Évangile dans les grandes villes comme dans les bourgs ; ils consacrèrent des Évêques et des Prêtres qu'ils envoyaient partout où ils le jugeaient convenable ; ils se réunissaient ensemble pour délibérer entre eux sur les affaires de l'Église, et les ordonnances qu'ils avaient faites, ils les adressaient par leurs disciples dans les différentes provinces. En un mot, ils enseignèrent et ils gouvernèrent les fidèles avec une pleine autorité, sans demander aucune permission ni aux proconsuls romains ni à qui que ce fût au monde.

Cette conduite des Apôtres déplut ; on les traita comme des perturbateurs de l'ordre public et on leur demanda au nom de qui et en vertu de quelle puissance ils agissaient. Leur réponse invariable fut qu'ils prêchaient au nom de Jésus-Christ : *Jugez vous-mêmes*, disaient-ils à leurs accusateurs, *s'il est juste de vous écouter plutôt que Dieu* [1]. Quant au reproche de se révolter contre les lois de l'État, ils s'en défendaient comme d'un crime, sachant très-bien que nous devons rerpecter l'ordre établi et obéir aux puissances qui gouvernent. *Je n'ai péché ni contre la loi de mon pays ni contre César*, s'écriait saint Paul ; mais ils n'en persistaient pas moins à se conduire avec toute la liberté que Dieu leur avait donnée dans l'ordre spirituel, pour le gouvernement intérieur et extérieur de l'Église.

[1] Actes des Apôtres, IV, 19.

Voilà ce qu'était l'Église dans son origine, sous les empereurs païens, en vertu d'une institution divine. Lui ôter une seule de ses prérogatives, lui ravir surtout sa liberté, ce serait lui ôter le mouvement et la vie qu'elle a reçus de Jésus-Christ. Aussi rien ne fut-il changé dans sa constitution quand le monde se convertit, et que ces mêmes empereurs, qui l'avaient persécutée pendant trois siècles, demandèrent à entrer dans son sein. Elle les accueillit comme ses enfants, elle ne les fit pas pénétrer dans le sanctuaire comme ses maîtres. C'était toujours aux évêques, successeurs des Apôtres, que s'adressaient les paroles de Jésus-Christ : *Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie.* En vain dira-t-on que l'Église est dans l'État. « L'Église, « il est vrai, est dans l'État, répond Fénelon, pour « obéir au prince temporel; mais, quoiqu'elle se trouve « dans l'État, elle n'en dépend jamais pour aucune « fonction spirituelle. Elle est dans le monde, mais « c'est pour le gouverner par rapport au salut. Le « monde, en se soumettant à l'Église, n'a point acquis « le droit de se l'assujettir ; l'Église demeura sous les « empereurs convertis aussi libre qu'elle l'avait été sous « les empereurs idolâtres et persécuteurs[1]. » Dans les pays catholiques, le prince supposé chrétien et zélé pour les intérêts de la Religion se sert de son autorité pour la protéger contre les ennemis du dehors, pour faire respecter ses décisions et sa discipline ; mais il ne doit jamais se permettre, sous aucun prétexte, de la gouverner. « Dans les affaires

[1] *Discours sur le sacre de l'électeur de Cologne*, I[re] partie.

« ecclésiastiques, dit Bossuet, la puissance royale ne « fait que seconder et servir; dans les affaires non-« seulement de foi, mais de discipline, à l'Église la « décision, au prince la défense, la protection des « canons [1], etc. » La protection du prince deviendrait un joug dès le moment où il entreprendrait de régler la foi, ou de régir les évêques dans l'ordre des choses spirituelles.

L'intérêt de l'Église et celui de l'État demandent qu'il en soit ainsi. L'intérêt de l'Église, car il fallait à ce corps immense l'unité et la stabilité; et comment maintenir à travers les révolutions qui remuent et qui bouleversent si fréquemment les sociétés, et parmi tant de peuples soumis à des gouvernements séparés de vues et d'intérêts, comment maintenir l'unité de l'Église? Supposez-la sous la dépendance des puissances civiles : infailliblement elle va se morceler, sous peu d'années, en autant de fractions qu'il y aura de provinces ou d'États; on aura des églises nationales asservies aux idées des gouvernements; l'Église une et universelle aura disparu. Alors de quelle utilité la Religion sera-t-elle pour les sociétés? Dès que les peuples la verront, sous la dépendance des gouvernements, devenue un instrument politique entre les mains de ceux qui sont à la tête des affaires, pliée à leurs systèmes, recevant d'eux les conseils qu'elle donnera aux fidèles, leur inspirera-t-elle quelque confiance? C'est impossible. Les intérêts de la politique se trouvant mêlés et confondus avec ceux de la Religion, l'Église

[1] *Politique sacrée*, liv. VII, art. v, prop. 2.

aura le plus souvent à souffrir de l'opposition faite au gouvernement. L'immixtion de celui-ci dans les affaires d'un ordre tout spirituel amènera tôt ou tard l'indifférence, le mépris ou la haine, quand on verra ceux qui gouvernent exploiter à leur profit ce qu'il doit y avoir de plus sacré, de plus indépendant ici-bas, la foi et la conscience...

III. Il faut donc reconnaître que la société religieuse et la société civile sont distinctes; qu'il y a, par conséquent, dans ce monde deux autorités souveraines, toutes les deux venant également de Dieu, source primitive de tout légitime pouvoir. La fin immédiate de l'une est la prospérité matérielle des peuples, l'ordre public, les intérêts temporels; la fin immédiate de l'autre est le salut éternel des âmes, qu'elle instruit et qu'elle dirige conformément à l'Évangile. Distinctes par leur institution et par la fin à laquelle elles se rapportent, elles s'exercent, chacune, dans une sphère spéciale. L'autorité civile s'applique au *temporel*, c'est-à-dire aux actes et aux choses qui ont une tendance directe et immédiate à l'ordre et au bien matériel de la société, comme sont la police, le commerce, l'administration des intérêts civils, la répression des délits qui blessent l'ordre public, etc.... L'autorité ecclésiastique s'applique au *spirituel*, c'est-à-dire à l'enseignement de la foi, à l'administration des Sacrements, aux exercices religieux et au règlement de la société chrétienne. Ces divers objets conservent le caractère qui leur est propre; ils demeurent sous la direction immédiate de la

puissance spirituelle, malgré l'influence plus ou moins grande qu'ils peuvent avoir sur la société civile, influence d'ailleurs toujours heureuse. On retomberait dans une confusion inextricable si, s'écartant des notions si simples que nous présentons ici, on voulait déterminer la nature d'une chose et le pouvoir duquel elle ressort, seulement par des tendances éloignées ou indirectes. Dans les exemples que l'on vient de citer, la magistrature, le commerce, la police, l'administration de la guerre, n'ont-elles pas aussi une influence marquée sur les intérêts spirituels des peuples quand elles sont sagement dirigées? viendrait-il cependant à l'esprit d'un homme raisonnable de dire que ce sont des choses spirituelles?

Cette distinction essentielle des deux pouvoirs se trouve énoncée avec une admirable précision, par un souverain Pontife, le pape Gélase, dans une lettre qu'il écrivait à Anastase, empereur de Constantinople, et que nous transcrivons ici, car elle est un monument des traditions de l'Église : « Le monde, auguste em-
« pereur, est gouverné souverainement par deux puis-
« sances, celle des pontifes et celle des rois; encore
« que votre dignité vous élève au-dessus des autres
« hommes, vous vous adressez aux évêques pour être
« conduit dans la voie du salut; dans tout ce qui con-
« cerne la réception et l'administration des Sacre-
« ments, vous reconnaissez que, bien loin de pouvoir
« leur commander, vous êtes obligé de leur obéir.
« Vous savez que sur tout cela vous dépendez de leur
« jugement, et que vous n'avez pas le droit de les
« assujettir à votre volonté. Car, si les ministres de la

« Religion obéissent à vos lois dans tout ce qui con-
« cerne l'ordre temporel, parce qu'ils savent que vous
« avez reçu d'en haut votre puissance, avec quelle
« affection devez-vous obéir à ceux qui sont chargés
« de dispenser nos augustes Mystères[1]. »

On ne peut exprimer d'une manière plus rigoureuse la distinction des deux puissances, et la prééminence de l'autorité spirituelle sur la temporelle. A l'une sont confiés l'enseignement de la doctrine, la direction des consciences, la dispensation des saints mystères, le culte public ; l'autre est chargée de veiller sur les intérêts matériels de la société, et comme le monde, pour se maintenir dans l'ordre de la Providence, doit être conduit selon les principes de l'Évangile, la société civile, si elle veut demeurer fidèle à cet ordre, qui seul peut assurer son vrai bonheur, doit se soumettre à l'enseignement et respecter la discipline de l'Église. En ce sens, il est vrai de dire que la société civile, tout en conservant son existence propre, sa souveraineté et son indépendance, est néanmoins subordonnée à l'autorité religieuse, comme l'ordre matériel est naturellement subordonné à l'ordre spirituel.

Les rapports intimes qui unissent les deux sociétés laissent subsister leurs droits respectifs. Il faut avouer cependant que lorsqu'on vient à tracer une ligne de démarcation qui sépare les deux pouvoirs, pour faire la part de l'Église et de l'État, il se rencontre dans la pratique de graves difficultés. Les passions humaines, si portées à l'excès, peuvent tout confondre, et on

[1] Lettre de saint Gélase à Anastase : dans la collection des conciles, cinquième siècle.

conçoit que deux sociétés, implantées sur un même sol, composées généralement des mêmes individus, vivant nécessairement dans des relations intimes et habituelles, soient par là même exposées à des conflits de vues et d'intérêts. Ce danger est d'autant plus grave, qu'il existe des choses dont on ne peut dire, avec une pleine certitude, si elles sont spirituelles ou temporelles, ou plutôt qui ont ce double caractère, à raison des divers points de vue sous lesquels on les envisage et des éléments qui les composent. Alors l'Église et l'État exercent simultanément leur droit sur un même objet, chaque autorité le saisissant sous le point de vue qui le concerne.

Puisque Dieu est l'auteur des deux sociétés, et qu'il n'a pu mettre dans le monde un élément de discorde par l'institution des deux autorités, nous devons être très-persuadés que, tant que ces deux pouvoirs se maintiendront dans leurs limites naturelles, tout sera dans l'ordre, il y aura bonne harmonie ; jamais leurs véritables intérêts, et par conséquent leurs droits, ne pourront être en conflit. Mais enfin, s'il s'élève des difficultés sur certains points pratiques, s'il se forme un doute pour déterminer quels sont, relativement à ces points, les droits du gouvernement et de l'Église, qui résoudra la contestation ?

Pour des catholiques, il est certain qu'à l'Église seule il appartient de résoudre ces doutes avec une autorité souveraine, puisqu'elle seule a reçu de Dieu la promesse d'une assistance qui la préserve de toute erreur sur la nature, l'étendue et les limites de sa juridiction, comme sur les autres points de l'Évangile.

Les politiques, qui ne considèrent pas les choses à ce point de vue surnaturel, ne conviendront pas de nos principes; plusieurs soutiendront même que le gouvernement civil doit seul résoudre d'une manière définitive et souveraine les doutes qui s'élèvent sur les droits respectifs des deux sociétés, parce que lui seul a le droit de régler ce qui touche aux intérêts du pays. C'est une mauvaise raison, car pourquoi ne revendiquerions-nous pas aussi, pour l'Église, le droit de régler, avec l'autorité qui lui est propre, les intérêts de la religion? Sa puissance n'est pas moins divine ni moins souveraine que ne l'est celle des gouvernements; et, de plus, elle a, dans l'intime conviction de tout vrai catholique, une assistance surnaturelle du Saint-Esprit, qui n'a jamais été promise aux princes de ce monde. Se prononcerait-on en faveur de l'État plutôt qu'en faveur de l'Église, parce que l'État est le plus fort? Mais la force matérielle ne constitue pas le droit : combien souvent n'a-t-elle pas été employée contre la justice et la vérité! Peut-être nous objectera-t-on que l'État est chez lui et que personne n'a le droit de se mêler de ses affaires. Mais, s'il s'élevait une discussion entre deux pays limitrophes pour fixer les limites du territoire; si, je suppose, la France et l'Espagne prétendaient avoir droit sur une telle ville, sur une vallée, sur une terre, dirions-nous que le gouvernement français est chez lui, et que les Espagnols n'ont pas le droit de se mêler de ses affaires? l'assertion serait absurde. Or, dans le conflit qui s'élèverait entre l'État et l'Eglise, il serait précisément question de fixer les limites du territoire de l'Etat et de celui de l'Église, pour savoir jusqu'à

quel point s'étendent les droits de l'un et où commencent les droits de l'autre. On nous dit : *l'État est chez lui ;* mais Dieu n'a-t-il pas établi l'Église dans ce monde pour qu'elle y demeure jusqu'à la fin? Ce n'est point par la seule permission bienveillante des princes qu'elle existe ; c'est par le plus incontestable de tous les droits et le plus indépendant, par la suprême volonté de Dieu; elle a acquis la liberté par l'effusion du sang de ses martyrs ; et cette liberté a été cimentée par une prescription de dix-huit siècles.

Les principes du Christianisme ne permettent donc pas de supposer que l'Église doive être sous la dépendance de l'État pour la solution des difficultés qui s'élèveraient entre les deux sociétés, au sujet de leurs rapports mutuels. Si, d'un autre côté, les gouvernements temporels, se plaçant en dehors de la foi catholique et ne considérant les rapports des deux sociétés qu'à un point de vue politique, ne veulent pas laisser cette même solution au jugement de l'Église, il reste une voie ouverte par la sagesse des souverains pontifes, et qui est fort naturelle : c'est celle d'un accord mutuel, celle des concordats passés entre le Saint-Siége et les puissances temporelles. Par ces actes solennels, les parties contractantes prennent les mesures qu'elles croient convenir au bien des deux sociétés.

Dans le cas où le bon accord ne pourrait s'établir, le chrétien gémit des maux qui résultent inévitablement d'un conflit; mais il se souvient des promesses divines faites à l'Église catholique, et il demeure persuadé que le droit est de son côté. Il se dit alors : Un Evêque particulier pourrait se tromper sur l'étendue de

ses droits et de ses devoirs; mais l'Église romaine, l'Église catholique, si elle refuse une transaction, c'est qu'elle ne peut pas l'accorder sans porter atteinte à l'œuvre de Dieu ; si elle soutient une lutte contre les puissances séculières, c'est que son devoir l'y oblige. Elle pousse la condescendance aussi loin qu'elle peut aller, mais il est un point où il faut qu'elle s'arrête. Il n'y a pas de concession, il n'y a pas de capitulation possible sur l'Évangile ; l'Église en est la gardienne et l'interprète, elle n'en est pas la maîtresse.

LEÇON VI.

OBLIGATION DE CROIRE A L'ENSEIGNEMENT ET D'OBÉIR AUX LOIS DE L'ÉGLISE.

L'Église catholique n'est pas distincte du christianisme. — Tout chrétien est obligé de demeurer uni à l'Église catholique, de même que tout homme est tenu d'adhérer au christianisme, dès qu'il en est suffisamment instruit. Beaux exemples donnés par plusieurs docteurs anglicans. — Quel est le véritable sens de l'axiome : Hors de l'Église il n'y a pas de salut.

De toutes les considérations présentées dans les leçons précédentes ressortent deux vérités : l'une, que la Religion chrétienne et l'Église sont au fond une même chose; l'autre, qu'il faut, par conséquent, obéir à l'Église pour se sauver, puisque c'est pour nous une nécessité d'accepter la Religion chrétienne telle que Jésus-Christ l'a établie. Appliquons-nous à bien saisir le sens et la vérité de ces deux propositions ; nous en verrons ressortir une troisième, qu'il n'est pas moins important de bien comprendre, c'est qu'il n'y a pas de salut hors de l'Église catholique.

I. Le Christianisme n'est pas une abstraction de l'esprit ; ce n'est pas une idée philosophique que cha-

cun tourne à sa manière; ce n'est pas un simple principe ou une vérité religieuse sans corps, sans action sur nous, écrite dans un livre et qui ne se rattache à aucun ministère vivant et parlant qui nous l'enseigne, à aucune discipline extérieure qui la conserve. Le Christianisme est une institution positive, dont tous les éléments ont été posés et coordonnés par Notre-Seigneur. Il comprend les vérités qu'il nous a enseignées, les devoirs qu'il nous a imposés, les moyens de salut qu'il a établis, l'ordre qu'il a institué pour conserver le dépôt de la Foi et gouverner les âmes.

Voilà le Christianisme dans son ensemble. Prendre une partie de la Religion chrétienne et en laisser le reste ; distinguer arbitrairement entre tel et tel dogme; regarder l'un comme nécessaire et présumer que l'autre est abandonné au bon plaisir de l'homme ; adopter la morale sans accepter le dogme ; ne pas admettre la hiérarchie des pouvoirs ecclésiastiques : ne serait-ce pas entreprendre de changer l'œuvre de Dieu ? Notre-Seigneur n'a pas dit : Allez, enseignez, et faites connaître aux peuples quelles sont les choses, parmi celles que je vous ai apprises et commandées, que l'on doit croire et observer, et quelles sont celles dont il sera permis de ne tenir aucun compte ; mais il a dit : *Enseignez tout ce que je vous ai ordonné* ; *celui qui ne croira pas sera condamné*. En établissant saint Pierre pour le fondement de son Église et pour le pasteur de ses ouailles, il n'avait pas en vue une fraction particulière, laissant aux autres confédérations le soin et le droit de s'établir sur un autre fondement que sur la suprématie spirituelle de Pierre; mais il parlait de son

Église une et indivisible : *Sur cette pierre je bâtirai mon Église.* Il n'est pas un seul de ses enfants qu'il n'ait compris sous le titre d'agneaux et de brebis ; et il a tout soumis à la sollicitude des successeurs du prince des Apôtres. Quant aux lois diverses portées par l'Église sur la discipline, elles ne sont pas une partie du Christianisme, en ce sens que Notre-Seigneur les ait établies lui-même ; de plus, elles sont variables, et le Christianisme ne change pas ; mais le pouvoir en vertu duquel ces lois sont portées, le principe de l'obligation où nous sommes de les observer ; ce pouvoir d'une part, cette obligation de l'autre, sont d'institution divine. C'est un des éléments du Christianisme ; d'où il résulte qu'on ne peut pas plus anéantir cette autorité, ou nier cette obligation, qu'on ne peut anéantir ou nier le Christianisme.

Nos pères l'ont ainsi entendu. Dès le commencement du second siècle, saint Ignace martyr écrivait aux fidèles de Philadelphie : *Si quelqu'un suit les hérétiques, il ne peut être héritier du royaume des Cieux.* Dans le siècle suivant, saint Cyprien écrivait un livre entier pour maintenir le dogme de l'unité de l'Église, et dans ce livre il assure que *celui-là ne peut pas avoir Dieu pour Père, qui n'a pas l'Église pour mère; qu'il est aussi impossible de se sauver si on demeure hors de l'Église qu'il eût été impossible aux hommes de se sauver des eaux du déluge en dehors de l'arche de Noë.* Nous avons cité dans le même sens le témoignage de saint Jérôme. On pourrait en ajouter une infinité d'autres ; car il est bien certain que jamais ni les docteurs de l'Église ni les fidèles n'ont pensé qu'il fût possible

de séparer ces deux choses : L'Église catholique et le Christianisme.

II. Du principe que l'on ne peut pas distinguer le vrai Christianisme d'avec l'Église catholique romaine, nous devons conclure qu'il y a pour tout chrétien une obligation grave de demeurer uni à cette Église et de rentrer dans sa communion, si par le fait de l'éducation, ou par toute autre circonstance, il en a été séparé.

Il ne s'agit pas, comme on vient de le voir, de discuter l'importance des articles qui séparent une église particulière de l'Église catholique. S'écarter sur un seul point de son enseignement ou de l'ordre divinement établi de sa hiérarchie, c'est poser le principe de toutes les erreurs et vouloir justifier tous les écarts. Si vous croyez, en effet, avoir le droit de ne pas respecter son autorité sur un point, pourquoi seriez-vous obligé de la respecter sur toute autre chose? N'est-ce pas ici que s'applique la maxime d'un Apôtre : *Celui qui viole la loi dans un seul point, et qui l'observe dans tous les autres, est coupable devant Dieu comme s'il les avait tous transgressés* [1]. Le Christianisme forme un tout tellement indivisible, qu'il ne dépend pas de l'homme de pouvoir en détacher un seul élément ; ou il faut le rejeter tout entier, ou il faut l'accepter franchement et sans nulle réserve.

Cette considération a ramené dans ces derniers temps

[1] Ép. de saint Jacques, II, 10.

à l'Église catholique un nombre considérable de savants théologiens qui appartenaient à l'Église anglicane et qui sont la plupart membres de l'université d'Oxford. Leur conversion est, au témoignage même de ceux qui n'ont pas suivi leur exemple, un des événements les plus graves qui soient arrivés en Angleterre depuis la réforme. Ces théologiens, dont plusieurs, tels que Newman, Oakeley, Ward, Fabre, Manning, jouissaient parmi leurs coreligionnaires d'une grande réputation de savoir et occupaient des positions très-honorables, ont fait de longues études sur les traditions dogmatiques de l'Église, sur les pratiques de son culte, sur sa hiérarchie. Le premier résultat de ce travail avait été un rapprochement très-prononcé des croyances et du culte de l'Église romaine, rapprochement qui laissait néanmoins subsister bien des préventions contre cette Église dont ils avaient souvent parlé avec peu de respect; ils supposaient toujours qu'elle avait allié de graves erreurs aux doctrines de l'antiquité. La bonne foi qui les dirigeait dans leurs études a fait tomber successivement toutes ces préventions; ils sont parvenus enfin à une conviction réfléchie que la doctrine romaine est pure de toute erreur, que son culte est exempt de toute superstition, que le schisme d'Angleterre a été une faute grave et un grand malheur. Cependant ils ne croyaient pas encore devoir quitter l'Église anglicane pour se soumettre à l'Église catholique; car il leur semblait, c'était du moins l'idée de plusieurs d'entre eux, qu'ils pourraient bien concilier leurs idées religieuses avec la position qu'ils avaient et le ministère qu'ils remplissaient dans

l'Église anglicane : les uns étaient professeurs; d'autres, prédicateurs ; d'autres avaient des bénéfices considérables. Le moyen de conciliation était, selon eux, de prêcher tous les points de doctrine qui étaient communs aux deux Églises, et ils donnaient aux articles de foi acceptés par l'Église anglicane une si large interprétation, qu'ils finissaient par les mettre en harmonie avec la Foi catholique. Sur les points où le désaccord était trop manifeste, ils gardaient le silence; d'ailleurs, ces points se réduisaient à un très-petit nombre d'articles.

Une telle position n'était pas tenable, car on admettait tous les dogmes de l'Église Romaine, et on demeurait extérieurement attaché à l'Église anglicane : mais il faut convenir qu'il y avait bien des difficultés à surmonter pour prendre une résolution pratique et décisive. « Pouvais-je, disait Oakeley, avec mes convictions « bien arrêtées, et, je l'espère, inébranlables sur la « théologie catholique romaine, me retirer de l'Église « d'Angleterre, du moins de l'exercice de mon minis- « tère, sans une terrible lutte? Devais-je abandonner, « sans nécessité, tout espoir, quelque faible qu'il fût, « toute distinction, quelque subtile qu'elle parût, « à l'aide de laquelle je pouvais satisfaire ma conscience « et maintenir la position dans laquelle je m'étais « placé[1] ? » Ce n'était pas seulement un reste de pré-

[1] *Conversion de soixante ministres anglicans*, etc, p. 218. Puisque nous citons ces exemples de retour à la foi catholique, nous conseillerons la lecture du *Tableau général des principales conversions* qui ont eu lieu parmi les protestants, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, par M l'abbé Rohrbacher, 2 vol. in-18. On a voulu arrêter l'effet moral que ces conversions peuvent produire, en opposant l'exemple d'un petit nombre de prêtres qui ont quitté le culte

jugés d'éducation que les anglicans avaient à combattre, avec les illusions qu'ils s'étaient faites sur une position intermédiaire entre l'Église anglicane et le Catholicisme auxquelles il fallait renoncer; il fallait de plus sacrifier l'espérance qu'ils avaient conçue de pouvoir par ce système opérer plus tard une réunion complète, et conserver de riches bénéfices, qui étaient le seul soutien de leurs familles. On sent combien il en coûte de faire tant de sacrifices à la fois. Cependant la grâce de Dieu a triomphé, et, dans le cours de quelques années seulement, on a vu un nombre considérable de docteurs, et d'autres personnes distinguées par leurs talents et leurs vertus, faire abjuration de l'Anglicanisme.

catholique pour entrer dans les sectes protestantes. La comparaison n'est pas admissible; il ne faut pas un grand effort pour opérer un changement de religion qui a pour effet immédiat de diminuer les articles de notre croyance et les obligations du culte, en un mot, pour se mettre plus au large; il faut, au contraire, de la vertu et de la conviction pour s'imposer un sacrifice onéreux, courir le danger de perdre une fortune, se soumettre à de nouvelles et à de plus rigoureuses obligations. C'est ce qui a toujours lieu dans les conversions au catholicisme Une feuille protestante observait, à l'occasion de ces conversions des ministres anglicans, qu'ils étaient tous, avant leur conversion, des hommes honorables et jouissant de l'estime de leurs concitoyens, et elle ajoutait que le protestantisme n'avait pas tant à se louer des prêtres catholiques qui avaient déserté leur culte : « Ils « tournent rarement d'une manière satisfaisante, disait ce journal; « peu consentent à rester tranquilles, mais la plupart sont tapageurs, « et ils joignent à cela un oubli complet de la modestie qui convient « à leur position. Aussi les voyons-nous se mettre en avant et courir « après les applaudissements populaires. En général, ils jettent plus « de honte que de crédit sur notre Église... Nous n'avons pas besoin « de pareils traîtres et de pareils déserteurs; ils ruinent plus d'âmes « qu'ils n'en sauvent. » Qui aurait la pensée d'établir un parallèle, sous le rapport de la science, de la position et de la vertu, entre ces hommes et le docte et modeste théologien Newman, d'Angleterre, l'historien Hurter, d'Allemagne, le philosophe publiciste de Haller, de Suisse; le prince de Gallitzin, de Russie, le comte de Stolberg, etc.?

Nous ne pouvons entrer dans le détail des ces conversions; contentons-nous de citer un seul exemple : le R. J. Moore Capes, curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, avait fait bâtir à ses frais l'église qu'il administrait, et, pour condition de ce sacrifice généreux qu'il s'était imposé, il avait obtenu que la paroisse assurerait un revenu convenable à l'ecclésiastique chargé de la desservir : on lui avait en effet attaché une riche dotation. Tout était ainsi disposé, quand M. Capes, touché de la grâce, annonça à ses paroissiens qu'il devait tout abandonner, son église et ses revenus, pour devenir enfant de l'Église catholique. Il leur dit, dans une lettre datée du 23 juin 1845 : «... Après plusieurs années de « mûres réflexions, je suis arrivé à cette conclusion, qu'il « m'est impossible en conscience de rester plus long-« temps membre de l'église d'Angleterre, et en consé-« quence je cesse d'être ministre de l'Église de Saint-« Jean. C'est parce que je vois l'accomplissement de la « volonté de Dieu dans cette démarche que je me dé-« cide à vous communiquer ce que je sais devoir vous « causer du chagrin... Depuis deux ou trois ans, je ne « puis vaincre en moi le sentiment que l'Église établie « en Angleterre n'est pas la véritable Église du Christ. « Je l'ai connue par expérience, cette Église établie, et « je l'ai trouvée en défaut. Elle a quelques bonnes « qualités, et une partie de ses membres méritent notre « respect et notre affection. Mais, si nous devons en « croire la sainte Écriture, le Seigneur de l'Église, Celui « qui est notre repos et notre refuge, n'est pas avec elle, « et nous le trouvons ailleurs. Nous devons le chercher « dans l'Église qui, depuis l'origine, a conservé la même

« vérité, celle qui n'est ni divisée, ni déchirée par des « doctrines diverses, ni par des prétentions d'apôtres « qui tous veulent qu'on les écoute comme les envoyés « de Dieu... J'ai donc remis ma démission entre les « mains de l'évêque, et je renonce à toute prétention « relative à la dotation de l'Église de Saint-Jean. La « perte de ce que j'abandonne est, sous tous les rap- « ports, considérable; mais l'accomplissement d'un « devoir exige de nous tous les sacrifices; c'est pour- « quoi je ne puis hésiter à abandonner toute chose, plu- « tôt que résister au commandement de Dieu. » Dans ce seul exemple, on voit la situation morale de tant d'autres ministres qui se sont convertis.

Nous ne pouvons que bénir Dieu qui console l'Église par ces conversions éclatantes, et nous admirons la générosité de pareils sacrifices. Toutefois nous devons reconnaître que c'est un devoir et un devoir rigoureux d'agir ainsi, quand on est suffisamment instruit et convaincu. Avec le secours de Dieu, on peut et on doit triompher du respect humain, des affections de famille et de tout intérêt matériel. Il n'est pas nécessaire de faire de l'éclat ni d'agir avec une précipitation qui ne laisserait pas le temps convenable pour préparer les voies et prévenir de fâcheuses divisions dans les familles; mais enfin ces délais ont un terme, et, en attendant que le moment soit venu de manifester extérieurement la résolution que l'on a prise, on doit s'abstenir de participer au culte que l'on sait n'être pas conforme à la véritable règle du Christianisme. Sans cette soumission pleine et sincère à la vérité, nous ne pouvons assurer notre salut; si, pour ne pas déplaire à un père,

ou à une mère, ou à toute autre personne, nous refusons de rendre gloire à Dieu, nous tombons sous cet anathème porté par Jésus-Christ : *Si quelqu'un aime son père, ou sa mère, ou ses frères, ou ses sœurs plus que moi, il n'est pas digne de moi.*

III. Il nous reste maintenant à expliquer dans quel sens on a toujours dit qu'il est impossible de se sauver hors de l'Église catholique. C'est une conclusion si rigoureuse de l'ordre établi par Notre-Seigneur, que l'on ne peut pas la contester sans inconséquence; mais on pourrait lui donner un sens qu'elle n'a pas.

On a souvent comparé l'Église à un corps animé; on a distingué le corps et l'âme de l'Église. Les liens extérieurs qui unissent entre eux les chrétiens, tels que : le baptême, la profession de la foi, la participation aux sacrements, la soumission aux pasteurs légitimement établis, forment le corps de l'Église ou sa partie visible; la croyance sincère des vérités révélées, l'espérance des biens surnaturels, la charité, et les autres vertus, en sont comme l'âme. Il suit de là que tous ceux qui sont unis à Notre-Seigneur par les dons intérieurs de la grâce, par les vertus infuses de la foi, de l'espérance, de la charité, appartiennent à l'âme de l'Église; ils se trouvent unis à tous les fidèles par ces liens intérieurs qu'a formés le Saint-Esprit; ils sont disposés à croire les mêmes vérités, ils aiment le même Dieu, ils tendent à la même fin. Pour qu'ils appartiennent au corps de l'Église, il faut de plus qu'ils aient reçu le baptême, et qu'ils demeurent soumis aux pasteurs légitimes.

Il est manifeste, selon les principes de la foi, que personne ne peut se sauver s'il n'appartient à l'âme de l'Église. Comment les hommes espèrent-ils aller au ciel s'ils ne sont pas régénérés par la grâce sanctifiante? Or cette grâce qui régénère nous constitue dans un état surnaturel ; elle met en nous les dons intérieurs dont il vient d'être parlé ; elle nous associe dès lors à la grande famille des enfants de Dieu.

Sera-t-il de plus nécessaire pour le salut d'appartenir au corps de l'Église? Oui, si on le connaît, car Notre-Seigneur a dit en parlant aux pasteurs légitimes: *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise.* Il faut donc écouter la voix des pasteurs, si l'on a le bonheur de les connaître ; il faut croire ce qu'ils enseignent ; il faut recevoir d'eux les sacrements ; en un mot, il faut leur obéir pour obéir à Dieu. « De « même, écrivait, il y a peu d'années, Notre Saint Père le « Pape Pie IX, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, un seul Christ, « un seul Saint-Esprit, de même il n'y a qu'une seule « vérité divinement révélée, une seule foi divine, prin- « cipe du salut de l'homme et fondement de toute justifi- « cation;... une seule et véritable Église, l'Église catho- « lique-apostolique-romaine, une seule chaire fondée « sur Pierre par la parole du Seigneur, chaire hors de « laquelle on ne peut trouver ni la vraie foi ni l'éternel « salut, car celui qui n'a pas l'Église pour mère ne peut « avoir Dieu pour père, et l'on se flatte en vain d'être « dans l'Église, quand on a abandonné la chaire de « Pierre sur laquelle l'Église est fondée... L'Église « déclare ouvertement que l'unique espérance de salut « pour l'homme est placée dans la foi chrétienne, qui

« enseigne la vérité, dissipe les ténèbres de l'ignorance « par l'éclat de sa lumière, et opère par la charité, et « que cette espérance est placée dans l'Église catho- « lique, qui, en maintenant le vrai culte, est le solide « asile de cette foi, et le temple de Dieu, hors duquel « personne, à moins d'avoir l'excuse d'une ignorance « invincible, ne peut avoir l'espoir du salut[1]. »

Ces dernières paroles du souverain Pontife nous donnent à entendre que l'on peut néanmoins se sauver dans le cas d'une ignorance invincible, sans appartenir au corps de l'Église.

L'hérésie et le schisme ne nous mettent hors des voies du salut qu'à raison du crime que nous commettons en refusant d'obéir à Dieu ; donc ceux qui se trompent de bonne foi ne sont point condamnés pour le seul fait de l'hérésie ou du schisme. Tels sont les enfants baptisés dans une secte, et qui n'ont jamais adhéré par un acte volontaire et coupable à l'hérésie ou au schisme de leur secte : tels aussi les adultes qui ont une foi surnaturelle en certaines vérités du christianisme et qui n'adhèrent à une secte hérétique et ne demeurent séparés de la communion extérieure de l'Église catholique que par l'effet d'une ignorance involontaire ; car, sous ce point de vue, ces adultes n'ont pas plus péché que les enfants. L'erreur, l'éloignement extérieur de la vraie Église, est pour eux un malheur, ce n'est pas un crime ; c'est un malheur, puisqu'ils sont privés de plusieurs moyens puissants de sanctification, surtout des Sacrements, qui n'ont été

[1] Bref de Pie IX aux évêques d'Autriche, le 17 mars 1856.

conservés que par l'Église. Les liens extérieurs de l'Église peuvent être comparés à l'écorce de l'arbre, c'est elle qui protége les parties internes contre les périls du dehors ; c'est sous elle que se répand la séve de la grâce qui nous vivifie, et ceux qui, par des circonstances même indépendantes de leur volonté, ne sont pas protégés par les secours extérieurs, courent un très-grand danger de périr. Mais enfin, dans ceux dont nous parlons, l'éloignement extérieur de l'Église, leur séparation d'avec elle, n'est pas un crime, car il n'y a pas de leur faute. Dieu, qui scrute les secrets les plus intimes du cœur, fait un juste discernement de l'homme qui se trompe de bonne foi et de celui qui néglige de s'instruire ou qui résiste opiniâtrément à la vérité connue.

« On ne doit pas ranger parmi les hérétiques, disait « saint Augustin, ceux qui défendent un sentiment « faux et mauvais sans opiniâtreté, surtout s'ils ne l'ont « pas inventé par une audacieuse présomption, mais « s'ils l'ont reçu de leurs parents séduits et tombés dans « l'erreur, et s'ils cherchent la vérité avec soin, prêts « à se corriger lorsqu'ils l'auront trouvée[1]. » L'illustre docteur revient souvent à cette idée dans ses divers ouvrages, et il en faisait l'application à ceux mêmes qui étaient dans l'erreur sur la Divinité de Jésus-Christ. Ce ne sont pas en effet les écarts, les ignorances, ou les aberrations involontaires de l'esprit que Dieu punit ; ce sont les désordres coupables du cœur, c'est la mauvaise volonté.

[1] Saint Augustin, lettre XLIII, n° 1.

On voit assez, d'après ce principe, que ceux qui rentrent dans le sein de l'Église catholique ne sont nullement obligés de croire que leurs père et mère, morts dans une secte séparée de l'Unité, sont damnés. Dieu, devant qui nous paraîtrons nous-mêmes un jour, a été leur juge. Si, pour leur malheur, ils étaient perdus, ce ne serait pas sans doute un motif pour nous de nous perdre avec eux, et de nous jeter dans un même abîme, pour ne pas nous séparer de nos parents. Si, au contraire, ils ont trouvé grâce devant lui, à raison de la sincérité de leur foi et de la pureté de leur cœur, ils sont maintenant dans le ciel et ils nous appellent à eux. Ils voient avec bonheur que nous avons des lumières plus étendues sur l'œuvre de Dieu; et que par notre conversion nous allons trouver dans l'Église catholique des moyens de salut dont eux-mêmes avaient été privés, quoique par des circonstances indépendantes de leur volonté. Eux se sont sauvés malgré l'herésie, parce qu'ils étaient de bonne foi; nous nous damnerions par cette hérésie, si nous ne l'abandonnions pas, après avoir reçu une instruction convenable.

Quant aux infidèles, ils n'appartiennent ni à l'âme, ni au corps de l'Église; ils n'ont ni les dons intérieurs de la grâce, puisque nous les supposons privés du don surnaturel de la foi; ni le baptême et les autres liens extérieurs, qui nous font membres de l'Église; ils sont donc hors des voies du salut. L'infidélité ne leur sera pas imputée à crime si elle a été la suite d'une erreur involontaire, mais le péché originel et les péchés personnels qu'ils ont surajoutés à la souillure originelle les tiennent éloignés de Dieu.....

Arrêtons ici nos pensées, et attendons le jour des manifestations, où il nous sera donné de voir les dispositions secrètes de la divine providence sur le salut des hommes, mystère impénétrable pour nous, et que nous ne pourrions entreprendre de sonder sans une grande témérité. Dieu aime les hommes et il veut leur salut ; combien cependant passent sur cette terre sans avoir connu la vérité qui devait les amener à Dieu ! Dans l'impossibilité où nous sommes de soulever le voile qui nous cache le secret de la Providence et la conciliation de ses voies, qu'il nous suffise de dire que Dieu ne demandera compte à chacun que des secours ou des grâces qu'il aura reçus dans le temps de la vie présente. On peut assurer que celui qui observe dans la simplicité de son cœur tout ce qu'il connaît de la loi naturelle est amené par la miséricorde de Dieu au don de la foi et de la charité nécessaire au salut, de sorte qu'il ne mourra pas sans être régénéré par le Saint-Esprit. Ne nous embarrassons pas de savoir par quelles voies Dieu l'amènera à cet état surnaturel ; car rien ne lui est difficile. Il peut le faire par le ministère de son Église, en faisant naître des occasions qui conduiront cet homme auprès d'un prêtre ou de quelque fidèle instruit qui lui apprendra le mystère du salut et le baptisera. Il peut le faire par le ministère d'un ange, par des illuminations intérieures, par le mouvement de la grâce... Qui de nous sait tout ce qui se passe entre Dieu et une âme, surtout à l'instant suprême où cette âme va paraître devant son juge ?

LEÇON VII.

SUR LES PROPRIÉTÉS ET LES CARACTÈRES DISTINCTIFS DE L'ÉGLISE.

L'Église a quatre grands caractères, qui lui donnent la plus grande autorité qui puisse exister sur la terre, elle est *une*, *sainte*, *catholique* et *apostolique*. — Unité dans la foi, dans le culte, et dans le ministère. — Sainteté dans la doctrine, dans les pratiques, dans les membres. — Catholicité. — Apostolicité de doctrine et de ministère. La loi fondamentale est de ne rien innover dans la foi, de ne rien changer dans la constitution divine de l'Église.

L'Église, qui est l'œuvre la plus excellente que Dieu ait faite dans ce monde, porte dans ses propriétés, comme dans son institution, une preuve sensible de son origine céleste; elle est dans une harmonie parfaite avec les desseins de Notre-Seigneur. Il ne l'a établie que pour la manifestation de sa vérité, afin de régénérer par elle le monde et de glorifier Dieu; elle sera donc *une*, comme la vérité qui est essentiellement une; *catholique* ou universelle, comme la vérité qui est pour tout le monde; *sainte*, puisque la vérité n'est enseignée aux hommes que pour les sanctifier; *apostolique* enfin, pour que l'œuvre de Dieu se perpétue par les mêmes moyens par lesquels elle a été formée, car Dieu est tou-

jours semblable à lui-même. Le symbole réunit ces augustes caractères de l'Église en quatre mots : *Credo Ecclesiam Unam, Sanctam, Catholicam et Apostolicam*, que nous allons méditer dans cette leçon. Commençons par l'unité de l'Église.

I. Notre-Seigneur a posé le principe de l'*unité* en établissant un seul pasteur suprême, auquel tous les autres pasteurs doivent demeurer soumis, et que les fidèles de tous les siècles et de toutes les nations doivent écouter comme leur docteur, respecter comme leur maître, aimer comme leur père dans l'ordre du salut. Pour laisser à jamais gravée dans l'esprit des pasteurs et des brebis cette loi fondamentale de l'unité, la veille de sa mort, se trouvant au milieu de ses disciples, il adressa à son Père cette prière : *Mon père, qu'ils soient un, comme vous et moi sommes un; qu'ils demeurent dans l'unité.* Quelque temps auparavant, il avait annoncé que son Église serait semblable à un bercail placé sous la direction d'un seul pasteur, *erit unum ovile et unus pastor*. C'est ainsi que l'entendirent les Apôtres : *Un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême*, disait saint Paul, et saint Jean, malgré son extrême douceur, voulait que les fidèles n'eussent aucune communication avec les hérétiques[1].

D'après ces traditions apostoliques, l'Église a toujours considéré comme des branches séparées du tronc, comme des brebis errantes hors du bercail, ceux qui,

[1] Évang. de saint Jean, xvii, 22; Ép. aux Éphésiens, iv, 5; IIe Ép. de saint Jean, x.

sur un point quelconque de dogme ou de culte, refusaient obstinément de s'unir aux croyances ou au culte déterminés par le corps des pasteurs. S'il y eut, dans les premiers siècles, des novateurs qui attaquèrent les vérités fondamentales du Christianisme, il y en eut aussi qui n'attaquèrent que des vérités et des observances qui pouvaient paraître moins essentielles, quoique tout, d'ailleurs, soit d'une haute importance dans ce que Dieu enseigne et dans ce qu'il établit pour la Religion. C'est ainsi que les quartodécimans prétendaient que l'on devait célébrer les fêtes de Pâques le quatorzième jour de la lune de mars; que les aériens niaient la distinction des prêtres et des évêques; que Vigilance voulait abolir le culte des saintes reliques. Or ces novateurs ne furent pas moins séparés de la communion de l'Église que ceux qui niaient le dogme de la Création, celui de la Trinité, de l'Incarnation ou de la Grâce. Le Concile de Constantinople, tenu l'an 381, déclare qu'on ne peut recevoir les hérétiques dans le sein de l'Église que sous la condition de leur faire anathématiser, préalablement et sans nulle distinction, toute secte qui ne s'accorde pas avec la sainte Église de Dieu [1]. Toute hérésie, quel qu'en fût l'objet; tout schisme, quel qu'en fût le prétexte, étaient considérés comme un attentat à la constitution divine de l'Église, parce que toujours on a cru qu'il était essentiel à cette société qu'elle fût une; *credo Ecclesiam, Unam.*

Une dans la foi. La vérité et l'erreur s'excluent nécessairement; on conçoit que, par respect pour la li-

[1] Omnem hæresim anathematisantes, quæ non sentit, ut sancta Dei, catholica et apostolica Ecclesia.

berté naturelle de l'esprit, les hommes tolèrent entre eux des doctrines contradictoires, qui ne sont pas absolument essentielles à la conservation de la société, et sur lesquelles d'ailleurs il peut s'élever un doute sérieux. Une pareille liberté a été laissée aux fidèles ; ils en jouissent dans toute sa plénitude, sur les points dont la révélation est incertaine ; mais aussitôt que l'incertitude cesse par une définition de l'Église, dès ce moment on a toujours cru qu'il y a pour eux une nécessité rigoureuse de soumettre leur esprit au jugement porté par l'autorité établie de Dieu.

Les protestants ne peuvent pas disconvenir de ce caractère d'unité que doit avoir l'Église de Jésus-Christ ; et parce qu'ils sont divisés entre eux en mille fractions, distinctes les unes des autres par la variété et la contrariété de leurs doctrines, ils ont imaginé un système d'unité inouï avant eux. Cette unité consisterait en ce que tous les chrétiens feraient profession de croire certaines vérités principales, comme la divinité de Jésus-Christ, la sainte Trinité..., et qu'ils demeureraient libres sur tout le reste. Il y aurait deux symboles : le symbole de l'Église universelle, qui n'aurait pour objet que ce petit nombre de points réputés fondamentaux, et le symbole spécial de chaque société particulière, partie de la confédération générale qui, indépendamment des points fondamentaux, contiendrait des dogmes particuliers, avoués par cette société.

Rien de si mal conçu, rien de si contraire aux traditions de l'Église... Nos pères nous ont donné une tout autre idée de l'unité catholique. Quand l'apôtre saint Paul déclarait que, si lui, ou un ange, venait enseigner

une doctrine différente de celle qui avait d'abord été enseignée, nous devrions lui dire *anathème*, il parlait dans le sens le plus absolu, de toute opposition à la doctrine reçue, et non simplement à un certain nombre d'articles. Quand, dans les premiers siècles, l'Église rejetait de son sein les novateurs qui ne voulaient pas se soumettre à son enseignement, elle ne distinguait pas entre des articles fondamentaux et d'autres articles non fondamentaux, car elle avait un respect égal pour tout ce qui compose le dépôt sacré qu'elle a reçu de Dieu. Elle ne pensait pas non plus qu'exclus de sa communion les hérétiques demeurent dans la grande unité de Église universelle, et qu'ils puissent, nonobstant leur séparation, appartenir à Jésus-Christ et opérer leur salut. Non, certes; se mettre hors de l'Église gouvernée par le pape, c'était, dans la pensée unanime des fidèles, se mettre hors de l'arche sainte, hors du bercail de Jésus-Christ, hors de la voie du Ciel. Ce fait de la persuasion unanime demeure incontestable.

De plus, les protestants n'ont-ils pas vu où les menait nécessairement la distinction des articles fondamentaux, l'idée de l'unité générale et des confédérations particulières? La distinction de ces articles essentiels, ne se trouvant nulle part consignée dans les Écritures ni dans la tradition, est nécessairement arbitraire. Chacun a donc pu se croire dispensé d'admettre telles vérités que d'autres considèrent comme les points les plus fondamentaux du Christianisme. Par le fait, les dogmes de la Grâce, des Sacrements, du Sacrifice, de l'Incarnation, de la Divinité de Jésus-Christ, disparurent du symbole de plusieurs sectes, et les protes-

tants qui les retenaient encore étaient forcés de convenir qu'ils ne pouvaient exiger de qui que ce fût la foi dans aucune de ces vérités. C'était une conséquence logique que rien au monde ne pouvait détourner. « Vous rejetez, leur disait-on, l'autorité de l'Église, vous n'admettez d'autre règle de la foi que l'interprétation individuelle de l'Écriture sainte; or je ne trouve pas dans cette Écriture les dogmes que vous réputez les plus fondamentaux, il faut donc que vous me permettiez de ne pas y croire, tout en me considérant comme demeurant dans l'unité de l'Église. » On pouvait ainsi demeurer chrétien, membre de l'Église, sans croire même à Jésus-Christ. C'est ainsi que parmi les protestants l'indépendance de l'esprit, la contrariété des systèmes, la liberté laissée à chacun de se faire un symbole, succéda à l'unité de la foi.

Il n'y a pourtant pas de milieu possible entre l'unité rigoureuse de la foi, entendue au sens des catholiques, et cette unité vague et indéterminée des protestants. Puis donc que ce système est en opposition avec tout ce que l'antiquité a pensé de la constitution de l'Église, et qu'il tend à l'anéantissement du Christianisme, il faut maintenir pour les fidèles l'obligation de croire, sans nulle réserve, toutes les vérités définies par l'Église. Nous savons bien qu'il y en a un certain nombre dont l'ignorance est moins préjudiciable au salut, mais nous n'en connaissons pas une seule que l'on puisse se dispenser d'admettre, quand on est suffisamment instruit de la doctrine de l'Église.

Une dans son culte. Pour comprendre l'unité de l'Église sous cet autre point de vue, il faut se sou-

venir que le culte se compose de deux éléments : l'un, fondé sur l'institution de Jésus-Christ et dès lors immuable comme le Christianisme lui-même; l'autre, établi par l'Église selon les besoins des fidèles, d'après les intérêts généraux, ou d'après les circonstances particulières de temps et de lieux. Or, lorsque nous disons que l'Église est *une* dans son culte, nous n'entendons parler que de la partie du culte que Notre-Seigneur a établie, et des observances générales que l'Église a prescrites pour l'universalité des fidèles. A côté de ces rites suivis partout se trouveront donc des variétés locales, des pratiques particulières, qui ne portent nullement atteinte à notre principe; la même province éprouvera dans ses propres usages des modifications, selon que la diversité des temps le demandera; et les fidèles instruits n'en seront ni surpris ni scandalisés, pourvu que ces changements s'opèrent insensiblement, non pas selon la volonté mobile des hommes, mais d'une manière régulière, conformément aux prescriptions de l'Église. La conduite que les souverains pontifes ont tenue à l'égard des Grecs est une preuve éclatante de cette conciliation de la diversité des rites, sur des articles accessoires, avec l'unité du culte. Jamais ils n'ont exigé que les Grecs abandonnassent leur liturgie propre, ils ont même voulu qu'elle fût conservée par ceux qui habitent l'Italie. Le pape Léon IX disait, au sujet de cette variété : « La sainte « Église romaine sait que des coutumes diverses, selon « les temps et les lieux, ne sont pas un obstacle au sa- « lut des fidèles, quand une même foi, opérant par la « charité, les recommande tous à Dieu. »

Une enfin dans le ministère, par la soumission de tous aux mêmes pasteurs. Cette unité garantit celle de la foi et du culte. Nous avons des pasteurs en grand nombre et avec des degrés divers d'autorité, mais on peut dire que tous les fidèles n'ont qu'un seul ministère pastoral qui les régit, qu'un seul pasteur auquel ils obéissent, tant est parfait l'ordre que Jésus-Christ a établi, mettant les prêtres sous la direction immédiate des évêques, et les évêques, même des plus grands siéges, sous l'autorité du Souverain Pontife; de sorte que l'Église universelle vénère son pasteur dans la personne du successeur de saint Pierre, *unum ovile et unus pastor*. Vous avez vu, mes chers enfants, comment, par l'application de cette règle, on a discerné dans tous les temps ceux qui sont de l'Église d'avec ceux qui n'en sont pas. Il suffit de leur demander s'ils sont unis au Saint-Siége. *Si quelqu'un est uni à la chaire de saint Pierre, je suis avec lui*, s'écriait saint Jérôme. Dans plusieurs conciles œcuméniques, notamment au huitième, tenu dans le neuvième siècle, les évêques souscrivirent une profession de foi qui devint comme une formule ordinaire pour constater l'orthodoxie des évêques; ils y disaient : « Suivant en toutes choses « le Siége Apostolique et observant tous ses décrets, « nous espérons demeurer dans la communion de tous « les fidèles, dans cette unité recommandée par le « Siége Apostolique et où se trouvent la vérité et l'inté- « grité de la Religion chrétienne. Nous promettons « aussi de ne pas réciter dans les saints mystères le « nom de ceux qui sont séparés de la communion de « l'Église catholique, c'est à-dire qui ne sont pas unis

« au Siége Apostolique. » C'était donc la maxime de tous les siècles chrétiens; c'était la foi invariable de nos pères que répétait Bossuet quand, dans son discours *sur l'Unité de l'Église*, il disait : « Sainte Église « romaine, mère de toutes les Églises et mère de tous « les fidèles : Église choisie de Dieu pour maintenir ses « enfants dans la même foi et dans la même charité, « nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de « nos entrailles. »

II. Les sectes se divisent d'autant plus qu'elles essayent de s'étendre davantage, et cela doit être; car, plus vous supposez d'hommes portant avec eux l'indépendance de leur raison, plus aussi vous mettez d'éléments de division. L'histoire nous montre constamment les sociétés hérétiques subissant cette loi; elles se sont fractionnées à mesure qu'elles se sont développées. Pour l'Église, il en est tout autrement : bien loin que la diffusion nuise à son unité, elle la fait briller d'un plus grand éclat. C'est du centre de l'unité, comme du foyer de la lumière et de la vie, que partent les rayons qui vont éclairer jusqu'aux extrémités de la terre; de là se répand la séve vivifiante qui reproduit partout des générations nouvelles de chrétiens. Qu'on envisage l'Église dans son ensemble, qu'on l'étudie dans chacune de ses parties, c'est toujours elle, elle est la même partout, son unité se manifeste à l'œil de quiconque la regarde avec soin.

Cette catholicité, ou la diffusion de l'Église, est la réalisation des desseins de Dieu. Jésus-Christ n'était

pas venu dans ce monde pour la seule famille d'Abraham, ni pour tout autre peuple en particulier, ni pour un siècle; il est, comme il le dit lui-même, la lumière et le salut du monde : *Je suis la voie, la vérité et la vie*. Donc il fallait que sa parole retentît partout et que les hommes de toute langue pussent participer aux fruits de la Rédemption. Voilà pourquoi il dit à ses Apôtres : *Allez, enseignez tous les peuples, je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Il veut que les Apôtres commencent par la Judée; mais il leur ordonne d'évangéliser ensuite les nations voisines, et de passer de ces peuples à d'autres, jusqu'à ce qu'ils aient soumis le monde entier à l'Évangile. L'Église, gardienne de la vérité qui est pour tous, et image vivante de Dieu qui vivifie toute créature, ne devait exclure personne de son sein. D'anciens prophètes nous l'avaient annoncée sous la figure d'une petite pierre qui tombe aux pieds du colosse de l'empire romain, le renverse, grandit et s'étend comme une montagne qui couvre la surface du monde[1]. D'autres l'avaient comparée à une ville située sur un lieu élevé, pour être vue de loin par tous les peuples. Malachie avait prédit que du lever du soleil à son coucher on offrirait à Dieu une hostie pure, et que son nom serait béni dans toutes les langues[2].

L'Église s'appuya sur ces promesses, quand, même à son berceau, elle s'appela *Catholique* et qu'elle présenta avec confiance ce titre comme un caractère qui la distinguera toujours des sectes séparées d'elle. Ce

[1] Daniel II, 34, 35.
[2] Malachie, I, 11.

n'est pas que, dès lors, elle dût être instantanément répandue dans le monde entier ; mais elle devait s'étendre successivement partout, et à quelque époque de son existence qu'on la considérât, elle devait être plus étendue qu'aucune autre société religieuse. On voit maintenant comment se sont réalisées les promesses. Y a-t-il, dans le monde connu, un pays où l'Évangile n'ait pas été prêché et où l'Église n'ait des enfants, n'enseigne l'Évangile de Jésus-Christ et ne pratique son culte? Nous n'en connaissons pas.

L'Église catholique est dominante en Italie, en France, en Espagne, en Portugal, en Pologne, en Autriche, en Irlande, dans une partie des cantons suisses, dans la plus grande partie de l'Amérique méridionale, et dans toutes les régions d'Asie et d'Afrique qui dépendent encore de l'Espagne et du Portugal. Là où elle n'est pas dominante, comme en Angleterre, en Ecosse, en Prusse, dans les États luthériens d'Allemagne, dans les États-Unis, elle a des évêques, des prêtres et un nombre considérable de fidèles ; et, dans quelques-uns de ces pays, les catholiques seuls sont aussi nombreux que les partisans de la secte la plus favorisée. Ils se sont maintenus dans les pays conquis par les infidèles, comme en Turquie et en Égypte : ils se sont répandus dans les Indes, en Chine, au Tonquin, en Cochinchine, où la persécution qui a fait des martyrs comparables à ceux des premiers siècles, bien loin d'épouvanter nos missionnaires, attire nombre de prêtres européens, qui s'estiment heureux d'exposer leur vie, à l'exemple de leurs frères. Les mers du Sud, ces îles innombrables désignées sous le nom

d'Océanie, ont reçu aussi la parole du salut; il s'y est formé des chrétientés ferventes : le souverain pontife y a mis des évêques, dont le zèle fait faire chaque jour de nouveaux progrès à l'Évangile.

Nous vous l'avons fait observer, et nous aimons à constater ce fait : c'est de la chaire de Pierre, vrai centre de l'unité chrétienne, que part la parole qui va éclairer les peuples et les régénérer sur tous les points du globe. On a bien vu quelques Églises particulières, en communion avec le Saint-Siége, porter elles-mêmes cette lumière à des pays infidèles. Ainsi le grand saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, envoya un évêque dans cette partie de l'Éthiopie que l'on appelle aujourd'hui l'Abyssinie, et il la soumit à la loi de Jésus-Christ; les Grecs, avant leur schisme, amenèrent dans le sein de l'Église quelques peuples voisins. C'était toujours l'œuvre de l'Église catholique; car la correspondance est telle dans tout le corps de l'Église, que ce que fait chaque évêque, selon la règle et dans l'esprit de l'unité catholique, toute l'Église, tout l'Épiscopat, et le chef de l'Épiscopat le fait avec lui[1].

Mais, depuis la fondation des Églises par les Apôtres et par leurs premiers disciples, sauf de rares exceptions, la mission qui a porté la foi dans les régions infidèles et a étendu ainsi l'Église catholique, est venue immédiatement du successeur de saint Pierre. C'est par lui que tout l'Occident a été converti au Christianisme; c'est vers lui que les peuples de l'Orient les plus éloignés ont tendu les mains, quand ils ont désiré des pré-

[1] Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église*, Ire part.

dicateurs de l'Évangile. C'est lui qui, tous les jours, envoie à d'autres peuples qui ne cherchaient pas Dieu de saints missionnaires qui marchent sur les traces des Apôtres, font revivre les mœurs des anciens temps, donnent l'exemple des mêmes vertus, et manifestent au monde la vertu de la Croix et la fécondité de l'Église.

Il est beau, sans doute, il est consolant, de voir l'Église catholique, après dix-huit cents ans de travaux et de combats, produire encore les effets de grâce qu'elle produisit dans l'origine. Le vieillard vénérable qui nous représente Jésus-Christ sur la terre, dit à des évêques et à des prêtres : *Allez et enseignez ces peuples*. Ces évêques et ces prêtres reçoivent de la bénédiction qu'il leur donne une force surnaturelle ; ils vont sans autre soutien que leur mission, sans autres armes que le crucifix et le bréviaire ; ils vont, sans que ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni le danger des mers, ni la perspective d'une persécution puissent les arrêter; ils vont, et par leur ministère l'Église acquiert de nouveaux enfants, Jésus-Christ de nouveaux adorateurs. Si la foi s'affaiblit dans un pays, elle se renouvelle ou elle se répand dans un autre; l'Église est toujours catholique, elle a l'universalité des lieux.

Quelle est, de toutes les sociétés chrétiennes qui ont brisé le lien qui les unissait à l'Église, quelle est, même en dehors du Christianisme, la société religieuse, quelque nom qu'on lui donne, qui puisse se glorifier d'être universelle et toujours féconde, comme cette grande Église présidée par le souverain pontife? Il n'est pas sans doute question ici du Mahométisme ni du

Brahmisme des Indes; personne n'ira chercher la vraie Religion au milieu de ces cultes superstitieux qui, d'ailleurs, sont attachés à des peuples particuliers et dépourvus, par là même, de catholicité. Et le Protestantisme?... Mais, le Protestantisme est-ce une seule secte, une seule société, une seule Église? ou bien, faut-il comprendre sous cette dénomination un nombre indéfini de sectes rivales, toutes opposées les unes aux autres? Alors même que toutes ces sectes réunies ensemble ne formeraient qu'une seule Église, elles ne seraient pas aussi étendues dans le monde que l'Église Romaine; elles ne seraient pas, par conséquent, catholiques [1]. C'est d'ailleurs une vaine supposition : il ne suffit pas de porter un même nom pour ne former qu'une seule Église; c'est l'unité de la foi, de la liturgie et du ministère qui donne une société chrétienne. Or, les Luthériens, les Calvinistes, les Anabaptistes, les Anglicans, les Presbytériens, les Méthodistes et les cent mille sectes répandues en Allemagne, en France, en Angleterre, dans les États-Unis, n'ont pas la même foi. Les uns regardent comme révélé de Dieu ce que les autres traitent de fables. Ils

[1] Un savant géographe, que nul motif ne pouvait engager à vouloir favoriser l'Église catholique, puisqu'il était élevé dans la religion protestante, pense que l'on peut évaluer ainsi le nombre des catholiques, des protestants, des grecs schismatiques. Catholiques : en Europe, 115 millions; hors d'Europe, 24 millions, — total, 139 millions. Grecs schismatiques, en y comprenant toutes les sectes qui n'ont d'ailleurs aucune communion entre elles, eutychiens, nestoriens, etc. : 62 millions. Protestants, calvinistes, luthériens, anglicans, etc. : 59 millions Il résulte de ce calcul que l'Église romaine seule est beaucoup plus nombreuse que les sectes grecques et protestantes toutes réunies; elle est d'ailleurs plus étendue. — Malte-Brun, *Précis de la Géographie universelle*, t. II, liv. LVII.

n'ont pas le même culte, car ils varient sur le Sacrifice et sur les Sacrements; là, les Sacrements sont conservés comme des sources de la grâce, ailleurs, on les rejette comme des superstitions. Ils n'ont pas une même constitution ; ici l'on voit des évêques et des prêtres, mais sans un pontife suprême, comme dans l'Église anglicane; là ce sont des prêtres sans évêques, c'est le système des presbytériens et des calvinistes; on voit ailleurs des ministres qui ne sont ni prêtres ni évêques; chez les méthodistes, tout réside dans l'inspiration, chacun est docteur. Toutes ces idées contradictoires sont soutenues par des sectes qui n'en prétendent pas moins s'en tenir à l'ordre établi de Dieu. Ces sectes si prodigieusement multipliées n'ont de commun entre elles que le nom de *protestantisme*, qui signifie une protestation contre le principe d'autorité en matière de foi et de discipline religieuse, la profession d'une liberté illimitée laissée à chacun d'interpréter à sa façon le Christianisme; cela veut dire qu'elles n'ont de commun que l'individualisme, principe destructeur de toute unité et de toute catholicité.

III. Nos pères, persuadés qu'il n'y a d'autre religion véritable que celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ramenaient sans cesse à cette origine les sectes des hérétiques, pour leur prouver, par cela seul, qu'elles n'étaient pas la véritable Église. « Qu'ils présentent « donc l'origine de leur société, disait Tertullien, qu'ils « nous développent l'ordre et la succession de leurs « évêques, de sorte que le premier d'entre eux ait pour

« auteur et pour prédécesseur un Apôtre, ou un homme « apostolique qui soit demeuré en communion avec les « Apôtres. Car c'est ainsi que les Églises apostoliques « justifient leurs titres. C'est ainsi que, tous les jours, « se forment et s'instituent de vraies Églises, qui, bien « qu'elles n'aient pas eu immédiatement un Apôtre « pour fondateur, n'en sont pas moins apostoliques. « Mais les sectes hérétiques ne peuvent établir ainsi « leur origine, elles ne sont pas apostoliques; elles ne « peuvent pas justifier un caractère qu'elles n'ont réel- « lement pas, et c'est pour cela qu'elles ne sont pas re- « çues en communion des Églises vraiment venues des « Apôtres... L'hérétique est celui qui, par son choix, « invente ou embrasse une doctrine. Pour nous, il ne « nous est pas permis d'inventer ni de choisir ce qu'un « autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les « Apôtres qui, eux-mêmes, n'ont rien introduit par « leur choix, mais ont fidèlement enseigné aux nations « la doctrine qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ... Ils « ont publié ses doctrines et fondé des Églises, de la « main desquelles d'autres Églises ont reçu la semence « de la même doctrine, comme cela arrive encore tous « les jours. Maintenant, pour savoir ce que les Apô- « tres enseignèrent, c'est-à-dire ce que leur révéla « Notre-Seigneur, il faut recourir aux Églises qu'ils « ont fondées et auxquelles ils ont transmis un ensei- « gnement oral, en même temps qu'ils leur ont adressé « des épîtres. Il est évident, en effet, que toute doc- « trine conforme à la foi de ces premières Églises est « véritable, puisqu'elles la tiennent des Apôtres, qui « la tiennent de Jésus-Christ, qui la tient de Dieu, et

« que toutes les autres opinions sont nouvelles ou « fausses[1]. »

Dans ces passages fort remarquables, Tertullien nous fait bien connaître en quoi consiste l'*Apostolicité*, autre caractère essentiel de l'Église, qui ressort, comme les autres, de sa divine constitution; il nous montre cette Apostolicité dans la double transmission de la doctrine et du ministère que l'Église a reçus de Jésus-Christ par les Apôtres.

Il est incontestable que l'Église doit conserver dans toute sa pureté la doctrine qu'elle a reçue de Notre-Seigneur par les Apôtres; mais il importe de bien observer comment la méthode qu'elle a toujours suivie devait contribuer à maintenir le dépôt de la Foi sans nulle altération. Prenons pour exemple ce qui se passa dans l'Église au milieu du troisième siècle, lors de la célèbre controverse élevée en Afrique, au sujet du baptême donné par les hérétiques. La dispute était fort animée; saint Cyprien faisait valoir des raisons spécieuses pour combattre la validité de ce baptême; enfin la controverse fut portée à Rome. Saint Étienne, qui, à cette époque, occupait le siége de Pierre, ne voulut pas que l'on s'embarrassât dans un dédale d'argumentations, mais il répondit : *Que rien ne soit innové, qu'on s'en tienne à ce qui a été reçu de la tradition.* Voilà le principe, voilà la règle invariable. Comme l'Église n'est pas une école philosophique où on dispute, mais une école divine où on croit sur la parole de Jésus-Christ; comme la Religion n'est pas une chose à faire, comme serait un système qui s'invente, qui s'élabore

[1] Livre des *Prescriptions*, ch. XXI, XXXI.

et se modifie par de nouvelles études, mais qu'elle a été établie dans toute sa perfection par son fondateur, on n'a, en toute controverse, qu'à remonter à l'origine pour y trouver la solution des doutes.

Que des doctrines nouvelles soient répandues parmi les fidèles, aussitôt il se forme une opposition; deux partis contraires se trouvent en présence l'un de l'autre. Les uns emploient tous les ressorts du génie pour faire prévaloir une idée, les autres la repoussent, et l'Église va prononcer. Voici sa méthode : on met les doctrines controversées à côté de l'Évangile; on les compare aussi avec les traditions, tout n'étant pas écrit dans l'Évangile. Si ces doctrines sont trouvées en opposition avec la tradition, il n'en faut pas davantage; elles sont condamnées comme fausses. L'Église ne peut pas agir d'une autre manière, et elle éloigne ainsi de l'enseignement tout élément étranger qui voudrait s'y mêler, pour en altérer la pureté primitive.

Ce qui contribue encore efficacement à conserver la doctrine, c'est la succession du ministère. Puisque l'Évangile est un dépôt, ceux-là seuls ont droit de l'enseigner avec autorité à qui le dépôt a été confié, et qui ont reçu la mission de le communiquer au monde. *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* Il faut que tout prédicateur de la parole divine puisse se dire envoyé, comme l'avaient été les Apôtres. Or, qui l'enverra? Il ne peut pas s'ingérer de lui-même, autrement il parlerait en son propre nom, comme un philosophe et non pas au nom de Dieu; il n'aurait aucun titre pour se présenter comme l'ambassadeur de Jésus-Christ, et pour dire avec saint Paul : *Nous sommes les*

ambassadeurs de Jésus-Christ; Dieu vous parle par notre ministère. Il ne peut pas non plus recevoir sa mission du peuple; ce peuple est enseigné, ce n'est pas lui qui enseigne. D'ailleurs, le ministère de la prédication ne va pas seul; il est joint à celui de la prière publique et de l'administration des Sacrements. Ce n'est pas le peuple qui constituera de son chef un médiateur entre lui et Dieu, et remettra entre les mains de ce médiateur le Sacrifice avec les Sacrements : Dieu seul a droit de choisir les divers ministres dont il lui plaît de se servir pour la réconciliation des pécheurs, et pour la dispensation des dons spirituels. Donc, de lui seul aussi peut venir la mission de l'enseignement et celle du gouvernement des âmes.

Les Apôtres ont choisi leurs successeurs, et ils leur ont transmis, non-seulement le caractère sacré d'évêque, mais de plus les pouvoirs spirituels qu'eux-mêmes avaient reçus de Notre-Seigneur pour le gouvernement de l'Église. Toutefois, pour maintenir et faire mieux ressortir le principe d'unité, les Apôtres n'ont pas laissé à chacune des Églises particulières qu'ils fondaient le droit de perpétuer elles-mêmes la série des Pontifes qui devaient les gouverner. Notre-Seigneur a pourvu à tout en préposant saint Pierre au gouvernement de l'Église universelle; c'est lui qui dans ses successeurs, et sous des formes qui ont pu varier selon les besoins des siècles, détermine le mode de l'élection des évêques, et leur donne, soit immédiatement par lui-même, soit par l'intermédiaire des patriarches, ou des métropolitains, l'institution canonique, comme nous l'avons dit dans une autre leçon. D'après cet ordre

de choses, divinement établi, on peut appliquer encore aujourd'hui à l'Église la règle que les docteurs des premiers siècles invoquaient pour discerner l'Église des sectes hérétiques.

L'Église ne connaît donc pas d'innovation en matière de doctrine, sa loi fondamentale étant de s'en tenir aux doctrines reçues; et dans le ministère elle n'a pas un seul prêtre qui n'ait reçu mission d'un évêque, lequel, à son tour, ne l'ait reçue du pape et ne demeure en communion avec lui. Or le pape est, comme nous l'avons vu, le successeur du prince des Apôtres, et chacun peut, au moyen de l'histoire, remonter du Pontife qui occupe actuellement le Saint-Siége jusqu'à l'origine de l'Église; il y verra une succession constante dans le ministère pastoral.

IV. Il nous reste un mot à dire du dernier caractère de l'Église, la Sainteté. Tout, dans l'œuvre de Jésus-Christ, tend à la sanctification des âmes : l'Église doit donc être sainte, comme elle est une, catholique et apostolique : *Credo... Ecclesiam sanctam*. Les dogmes qu'elle nous enseigne : l'Incarnation du Verbe, la Rédemption des hommes, la Nécessité de la Grâce, l'Éternité des récompenses et des peines, ces dogmes nous donnent une haute idée de la sainteté que Dieu demande de nous, et sont de puissantes excitations à la vertu. Ils nous montrent Dieu nous appelant tous à devenir des saints par la pratique de la charité, et nous préparant des moyens efficaces pour nous établir dans la pratique de cette vertu fondamentale. Ils nous

le montrent aussi soumettant à de sévères expiations les fautes de la créature pour la sauver. Il ne la rejette pas pour toujours, tant qu'elle est sur cette terre, car alors l'espérance serait bannie du cœur, et une première faute en amènerait une infinité d'autres. Mais, par une admirable conciliation de la justice avec la bonté de Dieu, le crime s'expie par le regret sincère, et l'âme tombée se relève par l'espérance; sa faute sera très-souvent pour elle l'occasion d'une vertu plus pure et mieux affermie. Voilà comment les dogmes tendent à la sanctification de l'homme. Les lois morales sont dans une harmonie parfaite avec les dogmes : comme elles tendent toutes, ainsi que nous venons de le dire, à l'amour de Dieu et du prochain, elles écartent les obstacles que ces vertus rencontrent dans la faiblesse et la corruption de nos cœurs; elles nous fortifient contre nous-mêmes.

Le dogme et la morale, les lois qui dirigent l'intelligence et celles qui règlent les mouvements du cœur, sont soutenus par le culte. Nous avons des Sacrements qui vivifient l'homme dans son être le plus intime et lui assurent des grâces pour toutes les situations de la vie. Nous avons un Sacrifice auguste qui réunit souvent au pied des autels les fidèles, comme les membres d'une seule famille, pour les rendre témoins de l'acte le plus solennel de la Religion et leur inspirer un profond respect pour la Majesté divine, de vifs sentiments de componction et d'amour, une confiance entière dans la vertu de leur Sauveur. Ce sont ensuite des fêtes qui remplissent l'âme de pieux souvenirs, qui raniment la foi et inspirent le désir de mieux faire.

Quand on a réfléchi sur tous ces moyens de sanctification préparés par la miséricorde divine, on est moins surpris des vertus éminentes qui ont brillé dans l'Église catholique depuis les temps apostoliques. Quelle suite de héros chrétiens dans toutes les conditions de la société, et combien souvent Dieu a manifesté leur vertu par l'éclat des prodiges! Parmi les docteurs, y a-t-il des noms comparables à ceux d'Athanase, de Basile, de Chrysostome, d'Augustin, de Jérôme?... Que dire des martyrs, et des évêques qui consumèrent leur vie pour le salut de leurs ouailles, comme un Charles Borromée, un François de Sales? des prêtres qui se dévouent au soin des pauvres et de tous les malheureux, comme un Vincent de Paul? Que dire de ceux que leur zèle transporte au delà des mers, comme un François Xavier, pour y faire connaître le nom adorable de Jésus?...

Cependant, qu'on le remarque bien, la sainteté éminente portée jusqu'à l'héroïsme et confirmée par des miracles ne se rencontrera jamais que dans l'Église catholique. Les sectes séparées n'ont jamais produit un saint; elles peuvent avoir, et nous reconnaissons sans nulle difficulté qu'elles ont parmi leurs adhérents des hommes honorables par leur probité et par leur désintéressement; mais des saints comme ceux que le Catholicisme a formés en si grand nombre, des saints dont le Ciel aurait manifesté la vertu par des miracles, on n'en cite pas un seul[1].

[1] La lecture de la Vie des Saints est d'un très-grand intérêt; elle suffit pour persuader un homme droit de la divinité du Christianisme et de l'Église catholique. Voyez les *Actes des Martyrs*, lisez la *Vie* de saint François Xavier, de saint Vincent de Paul, ou de saint François de Sales.

Bénissons Dieu d'avoir imprimé à son œuvre ce caractère de sainteté et de fécondité qui marque si sensiblement l'action continue du Saint-Esprit dans l'Église! Y a-t-il rien dans le monde de comparable à l'Église de Jésus-Christ? L'Unité, la Catholicité, l'Apostolicité et la Sainteté que nous avons admirées en elles, ne la montrent-elles pas au monde entier comme la seule autorité vivante qui doit éclairer et diriger les hommes dans l'ordre surnaturel? C'est un trait de providence qui doit nous pénétrer d'un bien vif sentiment de reconnaissance. Nous avons tous besoin d'une autorité qui nous mène sûrement et sans discussion à la vérité, et voilà l'Église qui s'offre à nous comme l'autorité la plus visible et la plus éclatante, de manière que les âmes simples et droites ne peuvent pas y être trompées!...

LEÇON VIII.

L'ÉGLISE ROMAINE EST LA SEULE VÉRITABLE ÉGLISE. COMMENT ET A QUELLE ÉPOQUE SE SONT FORMÉES LES DIVERSES SECTES CHRÉTIENNES.

L'Église romaine a seule les caractères essentiels et distinctifs de l'Église de Jésus-Christ.— Les sectes chrétiennes ne se sont formées qu'en se détachant du centre de l'unité catholique. — Origine des Églises grecque, russe, protestantes et anglicane.

Il y a plusieurs sociétés chrétiennes séparées les unes des autres; chacune prétend être l'Église de Jésus-Christ, ou du moins elle se considère comme appartenant à cette Église, et tenir à elle comme une partie tient au tout. Je craindrais, mes chers enfants, que la vue de ces nombreuses divisions ne fût pour vous un jour, un sujet de tentation contre la Foi, ou que vous ne fussiez amenés à croire qu'il est indifférent pour le salut de vivre dans l'une ou dans l'autre de ces sectes, si vous n'étiez solidement instruits sur la vraie constitution du Christianisme. Quoique je vous aie déjà entretenus de ce point dans une leçon précédente, je ne craindrai pas d'y revenir encore dans celle-ci, en vous apprenant comment se sont formées ces sectes chrétiennes. Tout ce que nous allons dire se résume dans

ces deux idées : l'Église romaine a tous les caractères distinctifs de l'Église de Jésus-Christ; les sectes chrétiennes ne se sont formées qu'en se détachant du siége de saint Pierre, qui est le centre de l'unité catholique.

I. Si nous remontons à l'origine du Christianisme pour voir comment Jésus-Christ l'a constituée, quelle idée les fidèles ont eue de l'Eglise dès les premiers siècles, sous quelle loi fondamentale, dans quelle forme l'Église s'est conservée, nous voyons que Jésus-Christ a voulu qu'elle reposât sur l'autorité du prince des Apôtres, comme sur la pierre angulaire. Elle doit donc avoir à sa tête le successeur de saint Pierre; les Évêques, qui enseignent et qui gouvernent les fidèles répandus dans le monde entier, doivent demeurer unis et soumis à ce premier pasteur; et l'unité de la Foi se maintient avec l'unité du ministère.

Voilà ce que nous appelons avec raison la loi fondamentale de l'Église. Un des évêques les plus illustres des Gaules, saint Hilaire de Poitiers, disait : « Pierre, « c'est le roc inébranlable sur lequel est assis tout l'é- « difice de l'Église; » et saint Léon, pape : « Un « homme est choisi entre tous pour être mis à la tête « des nations appelées à la Foi, à la tête de tous les « Apôtres et de tous les Pères de l'Église, de sorte que, « quoiqu'il y ait plusieurs prêtres et plusieurs pasteurs, « Pierre régisse comme pasteur tous ceux que régit « souverainement Jésus-Christ. A cette fin, Dieu a « donné à Pierre une grande et merveilleuse participa-

« tion de ses pouvoirs, et s'il a voulu que les autres « princes de son Église eussent des priviléges com- « muns avec lui, tout ce qu'ils ont, c'est par lui qu'il « le leur a donné... A peine ce premier dans la dignité « apostolique a-t-il dit : *Vous êtes le Christ, le Fils du « Dieu vivant*, que Jésus lui répond : *Tu es heureux, « Simon, fils de Jonas, parce que ce n'est pas la chair « et le sang qui t'a révélé cette vérité, mais mon Père « qui est dans les cieux. Et moi*, ajoute-t-il, *je te dis* « (ce qui signifie : comme mon Père t'a manifesté ma « divinité, ainsi moi je te ferai connaître ta propre ex- « cellence) *je te dis que tu es Pierre ;* quoique je sois « la pierre inviolable, la pierre angulaire qui réunit ces « deux murailles en une seule, moi le fondement en « dehors duquel personne n'en peut poser d'autres ; « cependant, toi aussi tu es Pierre, parce que tu es « affermi par ma propre solidité, de manière que ce « qui m'appartient par nature te devient commun « avec moi par une participation constante. *Tu es « Pierre, c'est sur cette pierre* que je bâtirai un temple « éternel, et que s'élèvera l'édifice de mon Église, dont « le faîte doit toucher au ciel[1]. »

Nous aimons, nous catholiques, à redire ces belles paroles des anciens, parce qu'elles expriment admirablement l'état de la sainte Eglise de Jésus-Christ, dans quelles conditions elle a été par le passé, et devra se maintenir dans la suite des siècles jusqu'à la fin du monde.

L'Eglise romaine est seule dans ces conditions :

[1] Saint Hilaire, sur le psaume CXLI. Saint Léon, sermon LXXXIII

seule, parmi toutes les autres sociétés chrétiennes, elle est unie intimement à la chaire de Pierre, et possède ces grands caractères qui distinguent l'œuvre de Dieu. Elle a l'unité de la foi : les controverses agitées parmi les docteurs catholiques et qui les divisent d'opinions ne portent jamais que sur des articles non définis par l'autorité du Saint-Siége, et dès le moment qu'un jugement solennel est porté, les dissidences disparaissent, les opinions contraires sont abandonnées, tous les esprits se réunissent dans une même foi. Cette Église est éminemment catholique, car elle est répandue par toute la terre, et néanmoins dans cette diffusion au milieu des peuples, elle conserve la même doctrine qu'elle a reçue des Apôtres. « Elle la professe partout de la même « manière, comme si tous ceux qui lui appartiennent « n'avaient qu'un même esprit, un même cœur, une « même parole. Les Églises de Germanie, disait saint « Irénée, ne croient pas et n'enseignent pas autrement « que les Églises d'Espagne, des Gaules, de l'Égypte, « d'Afrique et des provinces méditerranées. Comme il « n'y a qu'un seul soleil pour tout l'univers, ainsi la « prédication de l'Évangile brille partout et éclaire tous « les hommes qui veulent parvenir à la connaissance « de la vérité[1]. » Cette Église est toujours féconde en œuvres de sainteté, elle produit avec une surprenante variété, comme d'un fonds inépuisable de vie, des institutions religieuses qui répondent à tous les besoins spirituels des âmes, elle est constamment édifiée dans son intérieur par les exemples de vertus chrétiennes

[1] Saint Irénée, *contre les Hérésies*, liv. I.

portées souvent jusqu'à l'héroïsme ; et elle répand au dehors une odeur de sainteté qui commande le respect, qui inspire la confiance, et qui attire chaque jour dans son sein des hommes qui en étaient le plus éloignés. L'Église romaine enfin a seule une succession d'Évêques unis au souverain Pontife, qui remonte sans interruption aux temps apostoliques, et, par les Apôtres, à Notre-Seigneur. Ce qui est aujourd'hui, c'est ce qui fut dans l'origine; rien n'est changé, sinon dans les points accessoires de discipline qui dépendent nécessairement des circonstances des temps et des lieux, et que règle d'ailleurs toujours la même autorité que Dieu a établie. C'est donc bien manifestement l'Église de Jésus-Christ, établie sur la pierre ferme, que nulle puissance humaine n'ébranlera jamais.

II. Que dire maintenant des sociétés chrétiennes qui vivent séparées de l'Église romaine? Comment se sont-elles fondées? Peuvent-elles se glorifier de remonter à Jésus-Christ?

Ces diverses sociétés, quelque nom qu'on leur donne : l'Église grecque, l'Église russe, l'Eglise anglicane, les Églises protestantes, ne se sont formées qu'en se séparant de l'unité catholique, c'est-à-dire de la chaire de saint Pierre; et ajoutons-le, car c'est la vérité, en se séparant sous l'influence de causes déplorables qui condamnent leur origine.

Le schisme qui a séparé les Grecs des Latins n'a eu d'autre cause que l'ambition des Patriarches de Constantinople, et la jalousie des Orientaux contre les Occi-

dentaux ; comme aussi il n'a pas eu d'autre effet que d'humilier ces Patriarches sous la main des Sultans; d'enlever aux Églises d'Orient leur antique splendeur, et de les frapper d'une déplorable stérilité.

Les Grecs avaient reconnu, comme nous, pendant une longue période de siècles, la primauté apostolique du siége de saint Pierre : leurs plus célèbres docteurs, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostome, avaient célébré à l'envi les grandeurs de l'Église romaine, et avaient eu recours à son autorité; c'est au milieu des Grecs que se sont tenus les premiers Conciles œcuméniques, dans lesquels cette primauté du Saint-Siége fut si hautement reconnue, si unanimement professée par les Évêques des premiers siéges d'Orient. Qu'est-il donc survenu depuis lors?

Au neuvième siècle, l'empire d'Orient était gouverné par Michel III, prince profondément corrompu de mœurs et qui abandonnait le soin des affaires publiques à son oncle Bardas, dont la conduite n'était pas moins déréglée. Le scandale fut poussé si loin, que saint Ignace, qui était alors archevêque de Constantinople, se vit contraint de condamner les excès de Bardas et de lui refuser la sainte communion un jour de fête. Pour se venger de cette injure prétendue, le prince fit déposer Ignace dans une assemblée d'évêques courtisans et substituer à sa place Photius, qui n'était encore que laïque, mais que, dans l'espace de cinq à six jours, on fit passer par tous les degrés des ordres inférieurs, pour l'élever à l'épiscopat. Cependant, comme Ignace avait refusé de donner volontairement sa démission, et qu'il y avait toutes les apparences d'une intrusion sa-

crilége dans l'élévation de Photius, l'empereur et le nouveau patriarche envoyèrent une ambassade solennelle à Nicolas I[er], alors souverain pontife, pour lui demander l'approbation et la confirmation de ce qui avait été fait.

Les lettres dont les ambassadeurs étaient chargés étaient pleines de respect et de déférence pour l'Église romaine, mais elles dissimulaient adroitement, ou plutôt elles dénaturaient complétement les faits. Nicolas soupçonna l'irrégularité de l'ordination de Photius; il lui adressa à ce sujet des avis très-fermes, sans vouloir rien conclure jusqu'à ce qu'il fût mieux informé. « Nous ne pouvons y donner notre consentement, « écrivit-il, jusqu'à ce que nous ayons appris de nos « légats tout ce qui s'est passé dans cette affaire, et, « pour observer l'ordre, nous voulons qu'Ignace « vienne en présence de nos légats et de tout le con- « cile; qu'on lui demande pourquoi il a abandonné « son peuple et qu'on examine si sa démission a été « canonique. Quand tout nous sera rapporté, nous dé- « ciderons ce qui sera convenable pour la paix de « l'Église. »

Photius, qui ne pouvait surprendre ni gagner un pontife aussi vigilant et aussi ferme que l'était Nicolas, intrigua à Constantinople; il usa de ruse et de violence pour faire condamner l'évêque légitime de cette Église. Mais tout fut enfin connu à Rome : le pape l'excommunia et le dépossséda du siége qu'il avait usurpé. Ce fut alors que Photius, soutenu par Michel et Bardas, se prononça contre l'Église romaine, poussa la témérité jusqu'à condamner le souverain Pontife, et en-

traîna un assez grand nombre d'évêques grecs dans son parti. Dans la suite, chassé de Constantinople, il passa quelque temps en exil ; il conçut de nouveau l'espoir de redevenir patriarche après la mort d'Ignace, et il écrivit de nouvelles lettres respectueuses à Rome, mais sans nul succès ; car, quand le successeur de Nicolas, qui avait enfin consenti qu'il fût évêque, mais sous la condition qu'il demanderait pardon de sa révolte passée, sut que cette condition n'avait pas été accomplie, il excommunia de nouveau Photius.

Les écrits de Photius contre l'Église romaine produisirent en Grèce un effet très-funeste. Le schisme ne fut pas consommé encore : on se réconcilia avec les papes, on reprit les rapports anciens, on reconnut de nouveau en fait et en droit la primauté apostolique; mais des principes nouveaux se répandirent ; l'orgueil, l'esprit de rivalité, l'ambition, les firent fermenter un certain temps, jusqu'à ce qu'enfin la division éclatât de nouveau dans le onzième siècle. Vers le milieu de ce siècle, Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, renouvela les reproches frivoles que Photius avait adressés autrefois aux Latins, au sujet de quelques pratiques insignifiantes ou dénaturées par la prévention ; il osa défendre de communiquer avec le pape, et il fit fermer les Églises des Latins. Le pape Léon IX, informé de ces excès, ne négligea rien pour calmer les esprits ; il montra l'injustice des accusations portées contre l'Église romaine, et il envoya trois légats à Constantinople pour travailler à rétablir l'union. Le patriarche obstiné ne voulut ni leur parler ni les voir. Les légats, indignés de cette conduite, excommunièrent

Michel Cérulaire, déposèrent en présence du clergé et du peuple l'acte d'excommunication sur l'autel de la principale église, et se retirèrent à Rome. Les autres patriarches d'Orient furent entraînés dans le schisme de l'Église de Constantinople. Depuis cette époque, les divers essais de réunion qu'ont tentés les souverains Pontifes n'ont eu que des résultats partiels ; la plupart des Évêques grecs avec leurs fidèles sont demeurés séparés de l'unité catholique.

Les Russes ont été évangélisés par des prêtres et par des Évêques venus de Constantinople, quand les Grecs étaient encore unis à l'Église catholique. C'est saint Ignace, patriarche de Constantinople, qui a ordonné le premier Évêque que reçurent ces peuples; et pendant très-longtemps il exista des rapports fréquents et intimes entre les deux Églises. Ces rapports devinrent très-funestes aux Russes, qui se trouvèrent naturellement engagés dans le schisme des Patriarches de Constantinople. L'éloignement des Russes pour le Saint-Siége n'a pas eu d'autre cause dans l'origine; et il s'est affermi dans la suite par l'effet de l'habitude, et aussi par la politique des souverains, qui ont cru se rendre plus puissants en gouvernant en maîtres les églises de leur pays. Le clergé russe, qui recevait d'abord son Patriarche de l'Église de Constantinople, l'a accepté plus tard des mains de l'empereur, et depuis le règne de Pierre le Grand, à la place d'un patriarche on a institué une sorte de comité d'administration pour le gouvernement des choses ecclésiastiques, comité présidé par un délégué de l'empereur.

L'origine des sectes protestantes est plus récente.

Dans les premières années du seizième siècle (1517), un moine de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, nommé Luther, homme d'un esprit inquiet, ardent et plein de présomption, fut mécontent que le pape Léon X eût confié à d'autres religieux qu'à ceux de son ordre la mission de prêcher certaines Indulgences qui furent alors accordées. Poussé par la mauvaise humeur, il commença par prêcher contre les abus des Indulgences, ensuite contre les Indulgences elles-mêmes : il attaqua, de plus, la doctrine de l'Église sur le péché originel et sur les sacrements. Une lutte s'étant alors engagée entre ce novateur et les défenseurs des doctrines catholiques, il en appela au Pape, et protesta de son respect pour son autorité; mais à peine le Pape eût-il condamné ces nouveautés impies, que Luther, ne mettant plus de bornes à ses excès, s'éleva contre la primauté du Saint-Siége; il se sépara de l'Église romaine, et excita contre elle les princes et les peuples. Il engagea les princes à s'emparer des biens ecclésiastiques, ce qui fut pour eux une tentation délicate à laquelle plusieurs succombèrent; il flatta les passions des peuples en leur faisant espérer une plus grande liberté. Il abolissait d'ailleurs les pratiques gênantes du christianisme, le jeûne, l'abstinence, les vœux; il excitait les moines et les religieuses à se marier, et il leur en donna lui-même l'exemple. La cupidité, l'amour de la liberté, la satisfaction donnée aux plus basses passions, produisirent un nombre considérable d'apostasies, et furent la véritable cause de ce déplorable schisme qui sépara de l'unité de l'Église une partie considérable de l'Europe. D'autres nova-

teurs, encouragés par les succès de Luther, formèrent de nouvelles sectes dont ils s'établissaient les chefs. Nous citerons surtout Calvin, qui se retira à Genève, d'où il envoyait des émissaires en divers lieux, et particulièrement en France, pour propager ses idées ; il ne voulait ni Pape, ni Évêques, ni Prêtres, ni Sacrements, ni culte extérieur ; il rejetait les dogmes du purgatoire, des Indulgences et de l'intercession des Saints.

Nous connaissons maintenant l'origine des sectes protestantes. Le nom de leurs auteurs, l'année et le jour où elles se séparèrent de l'unité sont marqués dans l'histoire : elles ne l'en effaceront pas. Posées en dehors de l'unité, sans nulle hiérarchie divinement constituée, partant du principe de libre examen, principe qu'elles ne peuvent plus abandonner sans condamner leur origine, ces sectes n'ont pu conserver aucun des caractères essentiels de l'Église : ni l'Unité, ni la Catholicité, ni l'Apostolicité, ni cette Sainteté éminente qui se distingue des simples vertus morales et que Dieu se plaît à manifester par des miracles. Depuis cette fatale séparation, rien n'est demeuré debout dans le protestantisme : il n'y a pas de symbole possible, puisque chacun y croit ce qu'il veut, admet ou rejette comme il l'entend ce que ses ministres lui disent ; le culte y est froid comme la mort ; le rationalisme détruit pièce par pièce tout ce qui avait échappé aux ravages de l'hérésie. Le peuple seulement, et ce nombre d'hommes paisibles qui étudient peu, demeurent attachés par habitude à certaines pratiques et conservent quelques idées du Christianisme. Heureusement pour cette classe d'individus, les ministres emploient la mé-

thode dont ils ne veulent pas en théorie; je veux dire qu'ils enseignent l'Évangile avec une sorte d'autorité, sans inviter leurs auditeurs à se faire eux-mêmes une religion par la seule lecture de la Bible. Cette inconséquence sauve au moins quelques vérités du naufrage.

Il nous reste à dire un mot des Anglicans. Au deuxième siècle, le saint pape Éleuthère avait envoyé des missionnaires et des évêques en Angleterre; au sixième siècle, quand, par suite des guerres et des invasions, ce pays se trouvait presque tout habité par des idolâtres, le pape saint Grégoire le Grand le fit évangéliser par de nouveaux Apôtres qu'il lui envoya; entre autres, par le moine Augustin, auquel il donna l'autorité de primat de toute l'Angleterre, avec le titre d'archevêque de Cantorbéry. Ainsi s'était formé un épiscopat en Angleterre, par les soins et l'autorité de l'Église romaine; et la foi catholique produisit de si heureux effets en Angleterre, que pendant longtemps elle fut surnommée l'*Ile des Saints*. Au seizième siècle, Henri VIII se montra d'abord très-zélé pour l'Église catholique : il empêcha que les sectes protestantes ne vinssent infecter son pays, et il composa même un livre contre elles; mais un attachement criminel étouffa dans son cœur ces heureuses dispositions, et devint l'occasion d'une rupture déplorable. Irrité contre les papes, qui ne voulaient pas, et qui ne pouvaient pas sanctionner la dissolution d'un mariage légitime, pour satisfaire de coupables passions, ce prince se déclara chef de l'Église en Angleterre. Il fit mourir des hommes d'une éminente vertu, qui s'opposaient au schisme. Par le seul fait de sa volonté, sans nul concours du

Saint-Siége, il créa un clergé nouveau qui fut soumis par serment à ne reconnaître d'autre chef que le roi, tant au spirituel qu'au temporel. Il est évident qu'un clergé ainsi constitué a bien pu prendre les titres, la position matérielle, la fortune des anciens évêques, mais qu'il n'a et ne peut avoir aucune juridiction. Henri VIII, en bouleversant la hiérarchie, ne toucha pas aux doctrines ni aux formes du culte. Sous ses successeurs, Édouard et la reine Élisabeth, des modifications importantes furent introduites; on altéra quelques articles de la foi dans le sens du protestantisme. Les princes ne se croyaient pas moins en droit de porter leur autorité sur la foi que sur le culte et la hiérarchie, et en cela ils étaient assez conséquents avec eux-mêmes, puisqu'ils se posaient comme souverains dans l'ordre spirituel. L'Église anglicane a donc été détachée de la grande Église de Jésus-Christ en cessant d'être en communion avec le Saint-Siége; l'anglicanisme est une religion nationale, ce n'est pas la religion catholique.

III. Il est pénible, il est douloureux pour des cœurs catholiques, de penser qu'un si grand nombre d'Églises particulières se sont séparées de l'Unité catholique. Que d'âmes périssent dans ces sectes, qui se fussent sauvées si elles avaient eu le bonheur de demeurer dans la vérité, au milieu des secours nombreux qu'elles auraient trouvés dans la véritable Église... Nous reviendrons là-dessus dans une autre leçon; terminons celle-ci, mes chers enfants, en bénissant Dieu de nous avoir

conservés dans son Église; et n'oublions jamais que ce qui a fait le malheur des sectes, comme aussi ce qui les condamne, ce qui est contre elles une preuve d'erreur, c'est qu'elles se sont séparées de la pierre angulaire sur laquelle doit reposer l'édifice du Christianisme.

Il paraîtra toujours, aux yeux de l'univers, que ces sectes, que ces Églises particulières, se sont détachées de ce grand corps et de cette Église ancienne que Jésus-Christ a fondée, où saint Pierre et ses successeurs tiennent la première place, dans laquelle toutes les sectes les ont trouvés établis. « Le moment de la séparation « sera toujours si constant, dit Bossuet, que les héré- « tiques eux-mêmes ne pourront le désavouer et qu'ils « n'oseront pas seulement tenter de se faire venir de « la source par une suite qu'on n'ait jamais vue s'in- « terrompre. C'est le faible inévitable de toutes les « sectes que les hommes ont établies. Nul ne peut « changer les siècles passés, ni se donner des prédé- « cesseurs, ou faire qu'il les ait trouvés en possession. « La seule Église catholique remplit tous les siècles « précédents par une suite qui ne peut lui être con- « testée. La loi vient au-devant de l'Évangile : la suc- « cession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une « même suite avec celle de Jésus-Christ ; être attendu, « venir, être reconnu par une postérité qui dure autant « que le monde, c'est le caractère du Messie en qui « nous croyons. — *Jésus-Christ est aujourd'hui, il* « *était hier, il est aux siècles des siècles.* »

LEÇON IX.

BONHEUR DES INDIVIDUS ET DES PEUPLES QUI DEMEURENT UNIS A L'ÉGLISE.

Ce que l'Église fait pour les individus. — Ce qu'elle fait pour le bonheur des familles. — Ce qu'elle fait pour la paix, la sécurité, et la vraie gloire des peuples. — D'où vient que l'Église est presque toujours combattue, ou du moins contrariée, nonobstant le bien qu'elle fait aux hommes.

L'obligation de croire aux enseignements de l'Église et d'obéir à ses commandements ne paraît pas dure à ceux qui ont considéré, une fois dans leur vie, les biens inestimables qui nous adviennent de notre soumission à son autorité tutélaire. Nous vous en avons souvent parlé, mes chers enfants, vous en avez déjà fait vous-mêmes l'expérience; mais probablement vous n'y avez pas encore suffisamment pensé; vous n'avez pas du moins considéré ces bienfaits de l'Église d'une manière assez étendue; je ne doute pas qu'il ne vous soit également utile et agréable que nous consacrions une leçon entière à cet objet. Commençons par le bien que chacun de nous reçoit, en particulier, de l'Église; nous dirons ensuite le bien qu'elle fait à la famille et à la société.

I. Les saints docteurs ont souvent comparé l'Église catholique à une mère. Cette pensée nous paraît pleine de vérité, car l'Église a réellement, pour chacun de nous en particulier, les sollicitudes d'une mère. Elle nous a accueillis dans son sein pour nous donner une naissance plus heureuse que celle que nous avions reçue de nos parents, et le signe sacré du chrétien qu'elle a imprimé sur nos fronts a fait pénétrer jusqu'aux parties les plus intimes de l'âme le principe d'une vie surnaturelle. Nous étions alors incapables de penser et, par conséquent, d'apprécier notre bonheur; mais Dieu faisait son œuvre, et l'Église veillait sur nous. A mesure que nous sortions des langes de l'enfance et que notre intelligence commençait à poindre, l'Église nous parlait de Dieu : c'était une parole pure, une parole de vérité, qui allait donner à cette intelligence l'aliment qui la fait vivre.

L'Église nous enseigne tous : elle ne connaît pas les distinctions odieuses de riches et de pauvres; tous, nous avons donc reçu d'elle l'instruction sur ce qu'il nous importe le plus de savoir; il n'y a pas une de ces questions fondamentales qui confondaient les sages prétendus de la Grèce et de Rome, sur laquelle un enfant de dix ans ne puisse répondre avec assurance et précision. C'est un des bienfaits les plus inestimables de l'Eglise, rien n'étant aussi essentiel à l'homme que de nourrir son âme de vérité, et de pouvoir reposer son intelligence sous l'abri tutélaire d'une autorité divine.

Parvenus à un âge où nous allions entrer dans le monde, âge où de funestes passions pouvaient se développer et nous perdre, l'Église nous a fortifiés contre ces ennemis intérieurs et extérieurs par deux sacrements, celui de la divine Eucharistie et celui de la confirmation. S'il est, dans la vie, un jour dont le souvenir ne laisse aucune amertume dans l'âme, c'est bien celui de la première communion. Il se passe alors entre Dieu et l'âme de l'enfant des mystères que l'on ne soupçonnerait pas, si on ne les avait expérimentés soi-même, tant la présence de ce Dieu met de paix, de joie pure et d'espérance dans le cœur! c'est comme un pressentiment du Ciel. L'Eucharistie produit dans l'âme un effet plus durable et plus essentiel que ces douces émotions, c'est la force surnaturelle qu'elle nous donne pour triompher des obstacles que notre âme rencontre dans la pratique de la vertu. Ne pensons pas qu'il suffise à l'homme de connaître le bien pour qu'il l'opère; il lui faut de plus une énergie de volonté, une force qu'il ne reçoit que de Dieu seul, et que Dieu lui communique surtout par les sacrements.

Voyez l'homme hors du Christianisme, quelle corruption!... Tout dans le monde païen nous parle de ses désordres, la littérature, les arts, l'histoire : il fallait que les mœurs fussent bien profondément altérées, pour que la pudeur même fût bannie des convenances de la société. A la fin, il était tombé dans un tel état de décrépitude, qu'il eût péri si Jésus-Christ n'était venu le régénérer. Nous avons aujourd'hui, dans les mœurs publiques, des égards, des mesures que les païens ignoraient; toutefois, comme la racine des convoitises

n'a pas été extirpée du cœur humain, ceux qui ne veulent pas s'appliquer à eux-mêmes le principe de vie surnaturelle que le Sauveur nous donne par le ministère de l'Église retombent dans ces mêmes excès; c'est presque toujours l'orgueil et la sensualité qui les dominent, souvent ces deux vices les travaillent à la fois. L'homme, porté à l'amour du plaisir par son tempérament, ne parviendra jamais à maîtriser ce penchant, s'il ne veut recourir à la grâce du Sauveur par la prière et par la fréquentation des Sacrements. Il gémira de ses propres excès, il sera humilié aux yeux des personnes vertueuses, son cœur sera fatigué, desséché, usé par l'ardeur de ses convoitises, il voudra briser les chaînes honteuses qui le tiennent asservi, et cependant on le verra marcher courbé sous le poids de ces mêmes chaînes, jusqu'au dernier terme de sa vie. Nous avons trop souvent sous les yeux le spectacle dégoûtant de ces âmes dont les ressorts sont usés. Ces âmes ne sont pas chrétiennes; elles se sont soustraites, pour leur malheur, à l'influence de l'Église.

Bénie soit donc l'Église catholique qui nous fortifie contre de si graves périls par la Communion! Elle ne nous rend pas, sans doute, impeccables; mais elle nous revêt d'une force surhumaine admirablement propre à entretenir en nous la vie de la grâce, et à nous élever à l'héroïsme des vertus chrétiennes. L'enfant de l'Église traverse ainsi les diverses époques de la vie, soutenu et consolé par les saintes pratiques qui lui sont devenues familières. Le fidèle peut avoir de grandes afflictions dans ce monde; mais il trouve dans sa foi, il trouve auprès des saints autels, en présence

de la divine Eucharistie, au confessionnal et dans les autres exercices du culte catholique, un adoucissement à ses peines que ne peuvent pas espérer ceux qui ne demeurent pas unis à l'Église. Quand viendra l'heure des derniers combats, quand il se verra étendu sur un lit de douleur, il recevra de nouveaux secours que l'Église lui réserve; et, enfin, la mort ne pouvant briser les liens que la Grâce a formés ici-bas, l'Église l'accompagnera de ses vœux jusqu'au trône de Dieu; elle ne cessera de prier jusqu'à ce qu'elle ait introduit son enfant dans le repos éternel des élus. J'avoue qu'une des choses qui m'ont fait le plus vivement sentir le bonheur de vivre dans la communion de l'Église catholique, c'est cette espérance, je dirai même cette assurance que nous donnent ses traditions. Nous demeurons unis aux âmes de nos frères que la mort a enlevés de ce monde, et si elles subissent encore des peines expiatoires, nous pouvons les soulager et hâter le moment de leur délivrance par les suffrages de l'Église.

Voilà donc ce que l'Église a fait pour le bonheur des individus : elle nous donne la vérité, la vie, la vraie liberté. Il est arrivé de là que des vertus inconnues autrefois, ou qui auraient passé pour de l'héroïsme, sont devenues, dans le Christianisme, des vertus communes, et le fond habituel de la vie d'un grand nombre de fidèles : probité exacte, pureté sans nuage, accomplissement consciencieux des devoirs de l'état où l'on se trouve engagé. Des vertus, que l'on n'aurait pas même crues possibles, ont brillé du plus vif éclat dans plusieurs saints. Qu'on lise l'histoire des martyrs, des saints évêques, de tant de religieux dévoués à la péni-

tence ou aux œuvres de zèle... le monde offrit-il jamais un pareil spectacle hors du Catholicisme? Parmi les païens, et dans les sectes séparées de l'unité catholique, verrait-on un François de Sales ou un Vincent de Paul, ou des *filles de la Charité?*...

II. L'Église, qui veille sur le bonheur de l'homme, n'a pas une influence moins salutaire sur la famille. Dans la plupart des nations infidèles, la femme est l'esclave de l'homme : asservie aux caprices et à la brutalité de ce maître, les douceurs de la famille lui sont inconnues; elle est sans autorité, on ne respecte en elle ni le titre de mère, ni celui d'épouse. La source de si grands maux, qui détournent le mariage de sa fin primitive, est que l'on a perdu de vue la sainteté du lien conjugal; on l'a égalé aux autres conventions humaines, que les intérêts du moment forment et que le caprice ou la passion peuvent dissoudre.

Le Christianisme nous donne une tout autre idée du mariage: il nous apprend que c'est une institution divine et un lien indissoluble; les hommes le forment sur la terre, mais Dieu le ratifie dans le Ciel, et un Sacrement le consacre aux yeux des fidèles. C'est sous les auspices de la Religion, c'est aux pieds des saints autels et en la présence d'un prêtre, image vivante de Jésus-Christ qui préside invisiblement à la solennité, que l'homme reçoit de Dieu la compagne qui va unir son existence à la sienne, et que la femme promet l'obéissance et la fidélité à celui que la Providence lui donne, moins comme un maître, que comme un sou-

tien et un protecteur dans la société. La grâce du Sacrement, si on l'a bien reçu, tempérera les peines inséparables de la vie de famille; il inspirera aux époux une affection mutuelle : la femme demeurera soumise, parce que c'est une loi de la nature; mais, tout aussi longtemps que la Religion conservera sur les deux époux son influence, cette soumission n'aura rien de pénible.

L'histoire nous dit les combats et les persécutions que l'Église a eus à soutenir pour maintenir cet ordre dans la famille, et pour assurer à la femme le respect dont elle jouit maintenant parmi nous. Bien souvent les passions brutales en ont frémi, et elles se sont efforcées de rejeter la famille dans le désordre d'où la grâce de Jésus-Christ l'avait tirée. Des princes, des rois puissants ont voulu user de la force qui les faisait dominer sur l'État, pour forcer l'Église à consentir à leurs vœux; mais, sans se laisser ébranler par les craintes, ni gagner par des promesses, le Saint-Siége est demeuré inébranlable, et plutôt que de consentir à la répudiation d'une épouse légitime ou à la formation d'un lien désavoué par le Christianisme, il a frappé des anathèmes de l'Église des têtes couronnées. Par suite de cette sévérité, des nations entières pouvaient être séparées de l'unité catholique. Mais, quelque déplorable que dût être ce schisme, c'était, aux yeux de l'Église, un moindre mal que ne l'eût été une atteinte aussi grave portée au principe sur lequel reposent la sainteté des mœurs et le bonheur des familles. C'est ainsi que vous avez vu, dans la dernière leçon, l'Angleterre entraînée dans le schisme par Henri VIII, dont

les Papes ne voulurent jamais approuver le divorce avec Catherine d'Aragon.

L'enfant s'est ressenti, comme sa mère, de la protection de l'Église; il lui doit, comme elle, son bonheur. En Grèce, sous la législation de Lycurgue; à Rome, sous celle des Douze Tables, et ailleurs, le père avait un pouvoir despotique sur ses enfants. A Sparte, il pouvait faire mourir au moment de leur naissance ceux qui ne paraissaient pas d'une forte constitution. Chez un grand nombre de peuples, on croyait faire une chose agréable aux dieux en versant le sang de ces innocentes victimes, ou en les jetant dans un brasier ardent. En Chine, il meurt un nombre infini d'enfants que les familles exposent dans les rues ou précipitent dans les rivières, sans que l'autorité publique s'en inquiète. On raconterait des choses épouvantables, si on voulait exhumer des archives des nations tout ce que l'enfant a eu à souffrir. Chez nous, au contraire, il est reçu dans la famille comme un dépôt que la Providence lui confie, et quand cet enfant a été consacré par le Baptême, il n'est plus seulement un objet de tendresse pour ses parents, il devient l'objet d'un respect religieux; car la foi le fait envisager comme un être surnaturel, comme un sanctuaire de l'Esprit divin. A mesure qu'il grandira, il apprendra de l'Eglise le respect et l'amour qu'il doit à ceux de qui il a reçu l'existence, et cette même Église ne cessera de rappeler à ceux-ci la pieuse et continuelle sollicitude avec laquelle ils doivent veiller sur l'éducation et le bonheur de leur enfant.

III. L'Évangile ne renferme pas de constitutions politiques pour les sociétés : il s'est contenté de poser deux ou trois principes, le respect pour l'autorité, l'amour du prochain, le dévouement au bonheur de tous. L'Église, par la conservation de ces principes qu'elle n'a cessé d'enseigner et de répandre sous toutes les formes, a plus fait pour le bonheur des peuples que tous les publicistes et tous les législateurs du monde. Les peuples, en effet, mis en dehors de l'influence du Christianisme, ont cruellement à souffrir, ou du despotisme des princes qui les tiennent asservis dans des vues égoïstes d'intérêt personnel, ou de l'anarchie que produit l'amour de l'indépendance et qui soulève si fréquemment des tempêtes sociales; c'est partout l'empire du fort sur le faible, ou de continuelles agitations de forces mises en lutte.

Dans son origine, le pouvoir politique tenait de la paternité; il en avait les tendres sollicitudes pour le peuple : les rois étaient les pères et les pasteurs. Ces idées étaient bien oubliées depuis longtemps, quand Notre-Seigneur vint enseigner que toute sa puissance émanait de son Père et qu'il fallait, par respect pour les dispositions de la divine Providence, *rendre à César ce qui est à César*, comme nous devons *rendre à Dieu ce qui est à Dieu.* Les apôtres proclamèrent ces maximes; l'Église, qui les a reçues de leur bouche, nous répète après eux, qu'il *n'y a pas de puissance établie qui ne vienne de Dieu;* que toute créature doit être soumise aux pouvoirs qui régissent la société. En nous

habituant ainsi à vénérer dans les gouvernements une autorité descendue des cieux, l'ordre public est garanti, et notre obéissance est relevée ; ce n'est plus sous la seule force matérielle du glaive que nous fléchissons, ce n'est pas à un homme que la nature rend semblable à nous, que nous nous soumettons ; notre obéissance est pour Dieu seul, lui seul est notre maître. Alors disparaissent les qualités ou les défauts de la personne : sous l'empire romain, au siècle de Néron, de Tibère et de tant d'autres mauvais princes, on enseignait aux fidèles qu'il fallait respecter dans ces hommes l'autorité divine, en tout ce que ne réprouvait pas l'Évangile. Tertullien appelait ce respect la *religion de la seconde majesté.*

Ce n'est pas ici le lieu de justifier ces doctrines : nous ne les présentons que pour montrer combien elles durent servir à l'affermissement de l'ordre social, en inspirant aux hommes un respect religieux pour l'autorité. L'Évangile ne détermine en particulier aucune forme de régime politique : que ce soit une monarchie, une aristocratie, ou un régime tempéré de ces deux éléments et de la démocratie ; que par suite des guerres, ou d'autres événements, il s'opère des modifications dans la forme du pouvoir souverain ; que les peuples fassent ou subissent telles constitutions ; peu importe à la religion. Tout pouvoir qui est constitué selon les principes éternels de l'équité, dans les vrais intérêts de la société, vient de Dieu, Dieu seul pouvant donner une sanction à l'ordre établi ; dès lors, c'est pour nous un devoir de conscience de le respecter, et d'obéir à tout ce qu'il prescrit dans

l'ordre des choses qui ressortent de ses attributions.

Mais ceux qui exercent ce pouvoir, si haut placés qu'ils soient, ne doivent jamais oublier qu'ils ne l'ont reçu que dans l'intérêt du bien général, et que les hommes qu'ils gouvernent sont leurs frères. C'est une autre maxime de l'Évangile, et cette maxime n'était pas moins importante pour tempérer l'exercice du pouvoir et réhabiliter l'homme, qui était partout l'esclave de l'homme. Dans la Grèce, que l'on appelle la terre *classique de la liberté*, Athènes avait vingt mille citoyens et quatre cent mille esclaves; Lacédémone en avait également un nombre sans proportion avec celui de ses citoyens. Ces esclaves n'avaient pas de droits à revendiquer; leur sort dépendait de la volonté arbitraire du maître; quand l'État avait lieu de craindre du nombre excessif de ces ilotes, on en faisait périr des milliers sans nulle ombre de justice. Leur position n'était pas moins malheureuse dans l'empire romain, dont les lois les mettaient au rang des animaux domestiques ou des biens meubles, *res domini;* leur vie, leur pudeur, tout était laissé au despotisme du maître. Même violation des droits les plus sacrés de l'humanité dans les guerres, à l'égard des vaincus. Si la politique ne faisait pas un devoir d'unir à la république les nations subjuguées, on les dispersait; non-seulement ces nations perdaient leur existence, mais on arrachait les hommes du pays qui les avait vus naître, on les privait de leur famille, de leur fortune, de leur liberté; leur vie dépendait des caprices du vainqueur. Tite, cité parmi les empereurs pour la douceur de son caractère, célébra la fête d'un de ses frères par un

combat de gladiateurs où périrent plus de quatre cents juifs captifs ; une autre fois, il en fit périr un plus grand nombre. Les uns furent contraints de se battre avec des bêtes, et les autres s'égorgèrent mutuellement; c'était pour honorer le jour de naissance de son père Vespasien. L'histoire rapporte une foule de traits semblables.

Le Christianisme trouvant ainsi le monde partagé en deux classes : des despotes d'une part, des esclaves de l'autre, qu'a-t-il fait ? Il n'a point proclamé l'émancipation des esclaves, l'abolition de la servitude : c'eût été bouleverser la société par des révolutions sanglantes, et sans une espérance fondée d'un état meilleur ; car les esprits n'étaient pas suffisamment préparés à un nouvel ordre de choses. Il s'est contenté de montrer d'abord Jésus-Christ, le Père et le Sauveur de tous les hommes sans distinction ; il a prêché ensuite, aux esclaves et aux sujets, la soumission ; il a prêché, aux souverains et aux maîtres, le respect pour des hommes qui étaient leurs frères, faits comme eux à l'image de Dieu. *Souvenez-vous,* leur disait saint Paul, *que leur Seigneur et le vôtre est au Ciel, et que devant lui il n'y a point d'acception de personne.* Ces maximes opérèrent d'abord un changement dans les mœurs, et des mœurs elles pénétrèrent insensiblement dans la législation. Les maîtres eurent plus d'égards pour les esclaves ; dans la suite, ils crurent faire une chose agréable à Dieu en les affranchissant, et ils le faisaient souvent aux pieds des autels; après quelques siècles, l'esclavage avait à peu près disparu des nations chrétiennes.

Ce que l'Église a fait alors, elle le fait encore par-

tout où elle porte l'Évangile, partout où elle peut faire pénétrer ses missionnaires. L'Évangile d'une main et la croix de l'autre, ces hommes, dévoués au salut de frères qu'ils ne connaissaient pas, s'en vont sur les côtes de la Nigritie, dans les îles du Sud ; ils s'avancent, au milieu de mille périls, dans les régions les plus reculées de l'Asie, pour annoncer la nouvelle du salut. La bénédiction divine les suit ; par eux, la lumière s'étend sur des terres que couvraient jusqu'ici les ombres de l'erreur ; des superstitions souvent cruelles disparaissent, une vie nouvelle se manifeste, au milieu des tribus sauvages, comme au sein des populations civilisées, mais livrées encore à l'idolâtrie.

Ceux qui considéreront attentivement la conduite de l'Église, ne pourront se défendre d'un sentiment d'admiration, en voyant avec quel zèle elle poursuit cette œuvre de régénération, communiquant aux nations, comme aux familles et aux individus, ce qu'elle-même a reçu de Jésus-Christ, la *vérité* et la *vie*. Heureux les peuples qui lui laisseront une liberté entière pour remplir sa mission ! Ils éprouveront les effets de son influence salutaire, et ils comprendront ce qu'a dit un célèbre publiciste : « Chose admirable ! la Religion « chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la féli- « cité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans « celle-ci [1]. »

IV. Maintenant, mes chers amis, que nous avons vu tous les biens que les hommes ont reçus et ne ces-

[1] Montesquieu, *Esprit des lois*.

sent de recevoir de l'Église, faisons cette question et tâchons de la résoudre : d'où vient que l'Église est toujours combattue?

Notre-Seigneur, qui passa dans la Judée en faisant du bien à tout le monde, fut néanmoins calomnié et persécuté. Un jour que ses ennemis voulaient le mettre à mort, il leur dit : *Je vous ai fait à tous beaucoup de bien ; quel est celui de mes bienfaits pour lequel vous voulez aujourd'hui me lapider?* L'Église peut tenir le même langage à ses ennemis : elle a fait le bonheur des peuples et celui des individus ; elle continue dans le monde la mission de paix, l'œuvre de régénération dont la Providence l'a chargée ; d'où vient donc qu'elle a été constamment et qu'elle est encore en butte à toute sorte de contradictions de la part des hommes?

Nous avons vu les persécutions que le monde a suscitées contre elle, dès le commencement. Ce monde, qui tolérait toutes les passions comme toutes les erreurs, ne s'arma que contre la religion de Jésus-Christ. Il en est de même aujourd'hui ; on ne pense pas à combattre les croyances des musulmans, ni les superstitions des idolâtres, ni les erreurs des hérétiques, ni l'indifférence de ceux qui n'ont ni croyances ni culte. On leur laisse une liberté illimitée de penser et de dire tout ce qui leur plaît ; c'est une maxime, qu'*il faut respecter les opinions de chacun*. Pour l'Église de Jésus-Christ, elle ne cesse d'être exposée aux contradictions. Trop souvent ceux qui prétendent la protéger veulent se l'assujettir et paralysent son action par des entraves de tout genre, comme si elle ne pouvait vivre que sous leur bon plaisir, et que sa condition fût de

se tenir dans la dépendance la plus entière de leurs volontés, ou qu'elle ne fût qu'un instrument de moralisation, mis sous leur main pour se mouvoir sous leur direction. Dans un certain monde, on accueille avec une incroyable légèreté tous les faits qui peuvent compromettre l'Église, déshonorer ses ministres; on les exagère, si on ne les invente pas; les démarches les plus simples sont présentées sous un faux jour; on dissimule ce qui relèverait la gloire de la Religion; si, parfois, on est forcé d'en parler, on le fait avec restriction, et on cherche bientôt à se dédommager de ces aveux par de nouvelles attaques.

L'Église se voit donc toujours entourée d'ennemis; qui nous expliquera cette opposition qu'elle n'a jamais cessé de rencontrer? Serait-ce par hasard que l'on aurait reconnu la fausseté de la Religion de Jésus-Christ, et que, dès lors, on la poursuivrait comme une erreur? Mais quelle apparence que l'on se soit démontré la fausseté d'une religion consacrée par la vénération de tant de siècles?... D'ailleurs, quels sont ceux qui la combattent le plus? L'ont-ils jamais étudiée avec soin? Demandez-leur s'ils l'ont approfondie, s'ils ont fait une lecture sérieuse de quelques livres estimés sur les questions religieuses; demandez-leur aussi pourquoi, animés d'un si grand zèle contre l'erreur prétendue de la Religion catholique, ils en témoignent si peu contre bien d'autres erreurs plus réelles et plus dangereuses sans doute... vous verrez alors l'inconséquence de ces hommes. Non-seulement ils n'ont pas trouvé l'erreur dans la Religion, mais ils n'ont pu la combattre, à quelque degré que ce fût, sans tomber en contradic-

tion avec eux-mêmes et sans aller contre les idées les plus vulgaires; de sorte, sommes-nous en droit de dire avec Bossuet, « qu'on ne peut combattre la Religion « sans montrer, par de prodigieux égarements, qu'on « a le sens renversé[1]. »

Les ennemis de l'Église ne peuvent donc pas justifier leurs attaques par des convictions raisonnables qu'ils se seraient formées contre elle. Faut-il chercher la raison de leur éloignement pour ses doctrines dans la profondeur impénétrable des mystères qu'elle nous enseigne? Non; car partout ailleurs, en dehors de la Religion, ils croient eux-mêmes, sans hésiter, d'autres mystères non moins impénétrables et qui ne déconcertent pas moins la raison. L'homme s'y est tellement habitué par la nécessité des choses qu'il le fait sans y penser: le mystère l'entoure de toutes parts, comme nous l'avons observé.

Il ne serait pas plus raisonnable d'expliquer les oppositions que l'Église rencontre par la prétention qu'on lui supposerait de vouloir dominer sur la société civile et exploiter à son profit l'ascendant qu'elle a sur les fidèles. Qu'il y ait parfois des individus qui, s'écartant de l'esprit du Christianisme, veuillent le faire servir à des intérêts politiques ou privés, c'est possible; les passions humaines peuvent se rencontrer partout; mais, quoi qu'il en soit de ces déviations purement individuelles, nous sommes très-certain que quiconque étudiera attentivement et sans prévention la conduite de l'Église, demeurera convaincu qu'elle n'a point les

[1] *Discours sur l'histoire universelle*, IIe part., chap. XXXI.

idées de domination dont l'accusent ses ennemis. L'Église ne provoque ni réactions ni révolutions politiques; elle respecte l'ordre de la divine Providence dans les événements qui se succèdent sur la scène du monde; elle enseigne à tous l'amour du bien public, l'union et la paix entre les membres d'une famille comme entre les citoyens d'un État; elle les exhorte tous à obéir aux autorités établies. C'est là toute la politique de l'Évangile; l'Église n'en a jamais eu, elle n'en aura jamais d'autre.

Un reproche que l'on a souvent fait à l'Église, c'est son intolérance. Il importe de bien distinguer ici deux choses : l'intolérance en matière de doctrine et l'intolérance à l'égard des personnes.

L'intolérance, en matière de doctrine, consiste en ce que l'on considère comme une erreur tout ce qui est contraire à une vérité connue. On peut dire en ce sens que toutes les sciences : l'histoire, la littérature, les mathématiques, sont intolérantes, relativement aux points démontrés; il n'est pas douteux en effet que, toute question de personnes mise à part, l'historien, comme le géomètre, sera exclusif, réputant pour faux tout ce qui serait avancé contrairement à un fait et à une proposition que la science a réellement démontrés. Le sens commun veut aussi que l'Église soit intolérante en matière de doctrine.

Qu'il s'élève une controverse sur tel dogme ou telle vérité morale : tant que la vérité n'est pas manifestée d'une manière incontestable, les opinions seront libres, et chacun pourra faire valoir la sienne par tous les moyens qui lui paraîtront propres à l'établir; mais

aussitôt que la controverse est terminée par un jugement solennel, jugement émané d'une autorité infaillible, c'est une conséquence rigoureuse de rejeter comme fausses toutes les théories, toutes les opinions contraires à la définition. L'Église cesserait d'être ce qu'elle est, elle renoncerait aux prérogatives qu'elle tient de Dieu, elle se détruirait elle-même, si elle n'était pas intolérante et exclusive en matière de foi.

Si toutes les religions étaient également vraies, et qu'il n'y eût entre elles qu'une simple variété de formes laissées à l'arbitraire des peuples, on conçoit parfaitement qu'elles se devraient une mutuelle tolérance; mais cette hypothèse est absurde, puisque ces religions, indépendamment de la diversité de leurs rites, professent des dogmes opposés, et que le *oui* et le *non* ne peuvent pas être vrais en même temps. Comment veut-on que, convaincus de la divinité du Christianisme, nous pensions néanmoins que les peuples sont libres de se faire une religion différente du Christianisme? Ne serait-ce pas une contradiction ridicule que d'admettre la constitution divine de l'Église, avec son autorité infaillible, et de reconnaître en même temps la légitimité des sociétés religieuses qui se séparent d'elles et qui refusent de croire à son enseignement? Concluons donc que, la Religion de Jésus-Christ étant essentiellement UNE, l'Église doit être par conséquent essentiellement intolérante en matière de doctrine.

Mais, si la foi n'admet pas de conciliation possible entre la vérité et l'erreur, la charité fait supporter ceux qui se trompent, alors même qu'ils se tromperaient par leur faute. L'Église a toujours reconnu cette

maxime ; jamais elle n'a voulu que l'on forçât personne à embrasser la foi ; la patience, l'instruction et la prière étant les seuls moyens que Notre-Seigneur lui ait donnés pour amener à lui ceux qui ne croient pas. Ce divin Sauveur nous exhorte à aimer tous nos frères, sans nulle exception de ceux qui ne partagent pas notre manière de voir, sans excepter même ceux qui nous feraient du mal, afin, a-t-il dit, que nous nous montrions de dignes enfants du Père céleste, qui *fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants.* Rien de si persuasif, pour nous faire adopter ces maximes d'indulgence, que l'exemple que lui-même en a donné. Pendant qu'il travaillait à fonder son Église, que d'opposition il rencontra, que de mauvais vouloir dans un grand nombre de Juifs, que d'obstination dans leur incrédulité!... Cependant, lui qui commandait à la nature avec une autorité souveraine, usa-t-il jamais de son pouvoir pour contraindre ses ennemis, et leur faire embrasser malgré eux l'Évangile ?... Deux de ses disciples, indignés contre une ville qui refusait de le recevoir, lui demandaient de faire descendre sur elle le feu du ciel, pour la consumer, il leur répondit: *Vous ne savez pas encore quel esprit doit vous animer ; le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les pécheurs, mais bien pour les sauver.* Il continua donc à supporter ces contradictions; il fit plus, il monta sur la Croix et il mourut, priant Dieu pour ceux qui le persécutaient.

L'Église a trouvé dans ces paroles, et dans cette conduite de son divin fondateur, les maximes qui devaient la diriger, et nous pouvons assurer que jamais

elle ne s'en est écartée. A quelque époque qu'on la considère, même dans les siècles où elle était la plus secondée par la puissance des princes, on la voit maintenir le principe que la foi doit s'accepter librement, et qu'elle ne peut être imposée par la contrainte. Quand ces princes tentèrent de convertir les hommes par des moyens violents, les pontifes s'y opposèrent: Dieu, leur disaient-ils, n'a pas besoin d'une obéissance sans liberté ; il ne reçoit pas une profession que le cœur désavoue. Le pape saint Grégoire le Grand écrivait dans ce sens à un patriarche de Constantinople : « C'est une manière bien nouvelle et bien étrange de « prêcher, que de vouloir commander la foi par les « supplices. » Il écrivait en même temps à un évêque de Terracine, qui persécutait les Juifs: « C'est par la « douceur et par les exhortations qu'il faut appeler les « infidèles au Christianisme ; il ne faut pas les en éloi- « gner par les menaces et la terreur. »

On sait les persécutions que les Juifs ont essuyées en Europe, dans le cours du moyen âge. Il n'est pas douteux qu'ils ne s'y soient souvent exposés eux-mêmes par leur avidité insatiable, et par bien d'autres désordres qu'il est inutile de rappeler; nous devons convenir, toutefois, qu'un zèle mal éclairé a, dans plus d'une circonstance, porté les peuples, les princes, et même quelques évêques, à d'injustes violences à l'égard de ces malheureux que l'on a poursuivis avec acharnement. Eh bien! à ces époques, leur refuge le plus assuré était l'Église romaine ; ils invoquaient la protection des papes, et les papes usaient de tout leur pouvoir pour calmer les passions irritées contre eux.

Au quatorzième siècle, le pape Clément VI les défendit, seul, contre un soulèvement général ; il les justifia du crime d'empoisonnement qu'on leur imputait ; il ne voulut pas qu'on les forçât à se faire baptiser, et il exigea même que les évêques excommuniassent ceux qui les inquiéteraient sans motif légitime.

Nous ne disons pas que cette maxime d'une sage tolérance ait été toujours et partout respectée ; il y a eu parfois des hommes d'un zèle amer et peu éclairé, qui ont voulu user de violence dans les intérêts de la foi ; mais c'était un écart, c'était une violation de principes, dont la Religion n'est pas responsable. Toutes les fois que l'Église elle-même a parlé, ou qu'elle a eu occasion de faire des décrets de discipline, on a vu respirer dans ses actes la modération que Fénelon conseillait, au dix-septième siècle, au fils de Jacques II, prétendant à la couronne d'Angleterre : « Sur toute « chose, ne forcez jamais vos sujets à changer de reli- « gion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le re- « tranchement impénétrable de la liberté du cœur. La « force ne peut jamais persuader les hommes, elle ne « fait que des hypocrites. »

Ce n'est donc ni dans l'incompréhensibilité des mystères qu'elle enseigne, ni dans les maximes politiques qu'elle contrarierait, ni dans son intolérance prétendue, qu'il faut chercher la véritable cause de la lutte passionnée d'un si grand nombre d'hommes contre l'Église. — En voici la véritable raison :

Si le Catholicisme n'était qu'un système de philosophie, sans action sur la société, sans conclusions pratiques pour le règlement de la vie, on le laisserait tran-

quille, et très-probablement ceux qui le combattent lui voueraient une admiration sans bornes. Mais on sent qu'il y a vérité et vie dans l'Église ; on voit que, l'Église une fois acceptée, c'est une nécessité de soumettre l'esprit aux dogmes qu'elle enseigne et le cœur aux lois qu'elle impose. Or l'orgueil ne veut pas de cette dépendance, la sensualité repousse ces lois. Voilà ce qui explique tout, et ce qui fait des contradictions mêmes que l'Église éprouve une des preuves les plus sensibles de sa divine autorité.

Les hommes politiques sentent tout ce qu'il y a de vie dans l'Église catholique et l'influence qu'elle peut avoir sur les mœurs, les affections, les habitudes des peuples. Ils ne veulent pas la perdre; mais, comme ils redoutent son action, ils veulent la dominer et la diriger dans leur sens, pour en faire un auxiliaire de leur politique ; ils tendent, par conséquent, à se soumettre l'Église. Illusion funeste, et pour la puissance civile, et pour la religion ! Les princes de ce monde n'auront jamais rien à craindre du côté de l'Église tant qu'ils voudront gouverner les peuples selon les règles imprescriptibles de la justice, et plus elle sera indépendante dans son enseignement et dans sa discipline, plus aussi elle servira efficacement leur cause, en maintenant dans les mœurs l'amour de l'ordre et le respect pour l'autorité... Quant aux ennemis les plus ardents de l'Église, ils croient en elle plus qu'ils ne le voudraient, et cette foi les irrite. S'ils parvenaient à se convaincre que la religion catholique *a fait son temps*, comme ils disent, ils auraient moins de haine contre elle; ils la négligeraient, ils ne s'en soucieraient

non plus que de tant d'autres institutions tombées, ou de tant d'autres aberrations de l'esprit humain que l'on prend en pitié. On ne se bat pas contre un mort; on ne se passionne pas contre une erreur connue : on oublie l'un, on dédaigne l'autre. Mais ces hommes croient à l'Église, ils ont du moins comme un sentiment secret de son autorité, et ils ne veulent pas subir les conséquences de cette foi : leur orgueil en est offensé. Voilà le trait qui les perce ; c'est la véritable cause de leur antipathie contre la religion. De pareils ennemis se rencontreront toujours, parce que l'Église rencontrera toujours en face d'elle ces passions maudites qu'elle ne peut pas ne pas condamner. « Les hommes « sont superbes, dit Bossuet ; ils ne veulent pas s'hu-« milier pour recevoir les sublimités que Jésus-Christ « leur annonce ; ils sont charnels et sensuels ; ils ne « veulent pas se dépouiller de leurs sens pour entrer « dans les choses spirituelles où il veut les faire entrer; « ils sont vicieux et corrompus, et ils ne peuvent souf-« frir d'être repris par la vérité. *La lumière est venue « au monde, et les hommes ont mieux aimé les ténè-« bres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient « mauvaises ; car celui qui fait le mal hait la lu-« mière*[1]. »

[1] *Élév. sur les mystères*, XVIII[e] sem., 13[e] élév.

LEÇON X.

PERPÉTUITÉ DE L'ÉGLISE.

L'Église a été protégée surnaturellement depuis son origine contre toute sorte de périls : persécutions, hérésies et schismes, invasion des peuples barbares, ignorance, corruption des mœurs, sophismes d'une philosophie irréligieuse. — Cette protection de Dieu nous donne l'assurance que l'Église subsistera constamment la même jusqu'à la fin des siècles.

La Religion, ayant reçu la dernière forme et tout le développement qu'elle devait avoir dans ce monde, demeurera constamment telle que Jésus-Christ l'a établie. Il ne faut pas attendre des révélations de nouveaux dogmes, ni des règles nouvelles de morale, ni d'autres Sacrements; car Jésus-Christ a déclaré solennellement aux Apôtres qu'il serait avec eux, enseignant ce qu'il leur avait appris, pratiquant ce qu'il leur avait prescrit, jusqu'à la fin des siècles. Donc toutes choses resteront telles qu'elles ont été disposées par cette sagesse souveraine, et quoi qu'il puisse arriver, le Christianisme, l'Église catholique que nous ne séparons pas du Christianisme, car ces deux choses n'en font qu'une, l'Église catholique subsistera sans interruption. Appliquez-vous, mes chers amis, à bien considérer, dans cette dernière leçon que nous consacrons à l'Église, la conduite de Dieu à l'égard de

l'Église; la manière dont il l'a toujours protégée contre toutes sortes de périls ne peut que vous toucher, et vous donner une pleine assurance pour l'avenir de l'Église, quelque événement qui puisse arriver.

I. Il pourra s'élever bien des contradictions contre l'œuvre de Dieu, il peut y avoir des temps bien mauvais à traverser; mais la foi du chrétien, son espérance dans l'avenir de l'Église n'en sera pas ébranlée, car il a foi dans la parole de Jésus-Christ, qui a dit que les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. On sait par quelles vicissitudes passent les institutions humaines : après un certain nombre d'années, rien ne demeure debout de ce que la main de l'homme a élevé. Ses travaux matériels résisteraient mieux à l'action dissolvante du temps que ses créations sociales ne peuvent résister au choc des opinions. Une constitution politique, par exemple, peut subsister pendant quelques siècles, si le peuple demeure stationnaire et qu'il ne sorte pas de ses frontières; les mœurs, les habitudes consacrent cette constitution, qui se maintiendra tant qu'elle n'aura pas à éprouver de fortes secousses. Mais que l'empire s'étende au delà de ses premières limites, qu'il s'opère un mouvement dans les esprits, qu'on laisse un libre cours à la critique, et on verra...

L'Église, qui n'est pas une institution de l'homme, n'a rien à craindre de pareil, ni du temps, ni du mouvement de l'esprit humain, ni des révolutions du monde. Rappelons-nous ici quelques traits de son his-

toire. Les Juifs ont voulu l'étouffer dans son berceau, et l'empire romain s'est armé contre elle, il a fait des efforts inouïs pour la détruire. Elle a souffert la faim, elle a parcouru le chemin de l'exil, elle a vu ses enfants livrés dans les arènes aux bêtes féroces, elle est montée sur les échafauds, elle a répandu son sang sur toutes les plages, et cependant elle a vaincu!... On put croire que le temps des guerres était passé pour elle, quand les empereurs se soumirent au joug de la foi, et espérer que, sous leur protection, elle jouirait désormais d'une paix profonde; il n'en fut pas ainsi. De même que, fondée sur la croix de Jésus-Christ, elle ne peut être détruite par aucun genre de cruauté, selon la belle idée d'un saint et savant pontife; ainsi, et pour la même raison, elle ne peut exister sans prendre part aux persécutions suscitées contre son divin fondateur; sa destinée est de combattre tous les jours, jusqu'à la fin des siècles.

Les princes devenus chrétiens lui furent souvent aussi contraires que l'avaient été les princes idolâtres. Les uns favorisèrent des doctrines perverses et usèrent de tous les moyens que leur donnait la puissance souveraine pour les faire prévaloir contre la pureté de la foi; les autres voulurent asservir l'Église par des empiétements successifs sur sa juridiction. Cette lutte a commencé même sous Constantin; elle est devenue très-vive sous ses premiers successeurs; l'histoire nous la montre, dans la plupart des siècles, plus ou moins opiniâtre.

Soutenus le plus souvent par des princes, les hérétiques ont combattu avec quelque espérance humaine

de succès, car c'était l'esprit de l'homme qui voulait se rendre indépendant de la foi; et, de plus, on avait alors à se prémunir, non contre des tyrans armés du glaive, mais contre des hommes réputés enfants de l'Église et défenseurs naturels de sa doctrine : c'étaient des prêtres, c'étaient des évêques, éminents en savoir, qui avaient communément les apparences d'une vertu austère. Il n'y a pas de vérité, il n'y a pas un élément du culte que ces hommes n'aient cherché à altérer ou à détruire. S'il y avait eu un côté faible dans l'enseignement de l'Église, il n'aurait pas résisté à tant de controverses, et force eût été aux premiers pasteurs de retoucher la doctrine et de la modifier, pour ne pas être convaincus d'inconséquence; l'erreur une fois découverte, il fallait nécessairement l'abandonner.

Cependant, après tant de disputes où ni l'érudition, ni le génie, ni l'art de la dialectique n'avaient manqué, après tant et de si graves discussions, est-on parvenu à convaincre l'Église d'une seule erreur? Non : seulement il y a eu des esprits indociles qui n'ont pas voulu se soumettre, et qui ont attiré à eux un certain nombre de fidèles, faibles dans la foi. De là les hérésies et les schismes, branches détachées du tronc de la catholicité. Nous n'en sommes pas surpris, car les Apôtres nous avaient annoncé ces scandales. Saint Paul a dit qu'il y aura des hérésies, que de faux pasteurs s'introduiront comme des loups dans la bergerie. Saint Jean a annoncé la venue de ces apôtres du mensonge, qu'il appelle des *antéchrists*, et il assure que, même de son temps, plusieurs avaient déjà paru[1]. Malgré ces héré-

[1] Ire Ép. aux Cor., II, 19. — Ire Ép. de saint Jean, II, 18.

sies, nos pères, appuyés sur la parole du Sauveur, ont eu une confiance entière dans l'avenir de l'Église, bien convaincus que ni les persécutions ouvertes, ni les persécutions cachées, ni la corruption des mœurs, ni la barbarie, ni les subtilités d'une fausse philosophie, ne détruiraient l'œuvre de Dieu.

Cette espérance ne fut jamais trompée. Lors de l'invasion des barbares du Nord, il semblait que ces hommes, ennemis de l'empire, incapables d'apprécier la morale sévère du Christianisme, abandonnés aux superstitions de leur culte idolâtrique, allaient tout renverser dans l'Église comme dans l'État. Il en fut autrement. Sans doute, le bouleversement des peuples, la chute de Rome, l'envahissement des provinces ne purent s'opérer sans que l'Église en souffrît; mais ces souffrances lui donnèrent une vigueur nouvelle, et tandis que les vieilles institutions tombaient sous la hache de ces féroces vainqueurs, l'Église, par un triomphe digne d'elle, les enfanta soumis à l'Évangile, et forma de ces mêmes hommes une nouvelle génération de fidèles.

A ce premier danger en succéda bientôt un second : ce fut l'ignorance, résultat inévitable de l'envahissement des barbares. Pendant une époque, malheureusement trop longue, les études furent négligées; on ne voyait plus paraître de ces hommes éminents, tels qu'en avaient donnés les cinq premiers siècles; il était donc bien à craindre que, dans une pareille situation, l'hérésie ne vînt dénaturer la foi, ou que le culte ne fût altéré par la superstition qui suit toujours l'ignorance, dans un peuple religieux. Dieu y pourvut : à cette époque, les pasteurs, les prêtres, les religieux s'attachaient, par

une sorte d'instinct de conservation, à copier les écrits de ceux qui les avaient précédés. Ils n'avaient pas l'ambition de faire de nouvelles découvertes, ni de philosopher sur la foi, mais ils s'appliquaient à redire ce que l'on avait dit avant eux. Par là se conservait le dépôt sacré de la foi; les pasteurs demeuraient suffisamment instruits des traditions, et en suivant la méthode dont on ne s'est jamais écarté dans l'Église, qui est de juger de la doctrine d'après les traditions, ils pouvaient se garantir et préserver leur troupeau des innovations dangereuses. S'il s'éleva de temps en temps des hérétiques, il y eut aussi des hommes non moins instruits que ces téméraires novateurs, et qui les combattirent avec succès.

L'Europe se réveilla de ce long sommeil vers le douzième siècle. Quelques écrits d'anciens philosophes, quelques ouvrages des Pères, qui fixèrent alors l'attention des clercs et des religieux les plus désireux de s'instruire, allumèrent le zèle de la science et portèrent aux exercices de la dialectique et à l'étude raisonnée de la Religion. Des esprits subtils et hardis, prenant pour point de départ des idées qu'ils s'étaient faites, et voulant les ajuster aux mystères du Christianisme, soutinrent des systèmes qui pouvaient compromettre la foi; la philosophie pénétrait trop avant dans la théologie et paraissait vouloir réduire à ses formes des vérités d'un ordre supérieur. L'Église, tout en les encourageant, surveilla ces nouveaux essais de philosophie; elle ne permit pas que l'on introduisît de changement dans les idées chrétiennes qui étaient l'objet de son enseignement, ni dans les termes consacrés

par la tradition pour exprimer les Mystères. Dirigée par un admirable bon sens : disons mieux, par l'action surnaturelle de l'Esprit-Saint, elle condamnait, sans hésitation, tout ce qui portait atteinte à la doctrine qu'elle avait reçue, et elle laissait intactes les questions purement spéculatives qui n'intéressaient pas la foi; ce qui suffisait pour maintenir l'intégrité du sacré dépôt qui lui est confié, et aussi pour préserver la philosophie elle-même des écarts dangereux où elle tendait.

L'Église avait secondé le mouvement des études; les hommes en abusèrent comme ils avaient fait autrefois, et de nouvelles sectes se formèrent. Le protestantisme, après avoir ébranlé, autant qu'il était donné au monde de le faire, l'autorité de l'Église, donna naissance au jansénisme, l'hérésie la plus astucieuse qui fut jamais, qui desséchait les cœurs, qui altérait tous les principes de subordination et tendait à détruire le Christianisme, en affectant de demeurer dans la communion de l'Église. Du protestantisme et du jansénisme naquit le philosophisme voltairien qui, plus audacieux, s'efforça de renverser le fondement même de la Religion. Tout moyen lui parut bon : le sarcasme, le ridicule, le raisonnement; il appela à son secours la littérature, l'histoire, la géologie, l'astronomie, toutes les sciences en un mot; mais ce fut en vain. A défaut de raisonnement, la force matérielle fut employée, comme dans les premiers siècles. Les philosophes païens avaient poussé les empereurs à détruire par le glaive une Religion qui triomphait du sophisme et de la corruption : au dix-huitième siècle, les philosophes incrédules, qui dans leurs écrits exaltaient avec enthousiasme la liberté et

la tolérance, ont inspiré aux gouvernements d'Europe, surtout en France, des édits sanguinaires contre cette même Religion. C'est par eux, ou par leurs disciples, que le successeur de saint Pierre a été violemment arraché de son siége et traîné en exil; que les évêques et les prêtres ont été proscrits, bannis ou égorgés, les temples renversés, tous les ordres religieux anéantis. Au milieu de ces ruines, quand on vit Pie VI descendre dans la tombe, tout le Sacré-Collége dispersé, l'Italie sous la domination du Directoire, il semblait qu'enfin la dernière heure était venue pour l'Église et qu'elle ne se relèverait plus des coups que la philosophie lui avait portés. Mais Dieu veillait : il était écrit *que les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Église.*

Tandis que le pape mourait en exil, il se préparait une révolution politique qui devait concourir au triomphe de la Religion. Les Anglais et les Napolitains délivraient la ville de Rome; les Turcs s'emparaient d'Ancône, et une armée venue du fond de la Russie aidait l'empereur d'Autriche à reprendre l'État de Venise et toute l'Italie supérieure. Sous la protection de ces puissances, les cardinaux s'assemblent à Venise, et ils procèdent avec une pleine liberté à l'élection du successeur de Pie VI.

Quelle main avait donc réuni tant de peuples divers, étonnés de marcher ensemble, les protestants d'Angleterre et les schismatiques de Russie, et les Turcs eux-mêmes, pour favoriser la tenue d'un Conclave, et la rentrée d'un pontife, Pie VII, dans la capitale du monde chrétien!... Ces armées qui, manifestement,

n'étaient accourues en Italie que pour y remplir une mission providentielle, furent dispersées aussitôt après l'élection du souverain Pontife. Napoléon, qui venait de renverser le Directoire et de se faire nommer consul, remporta sur les Autrichiens la victoire de Marengo, qui rendit à la France ce que les revers de la campagne précédente lui avaient enlevé. Ce nouveau chef de la République fit ouvrir les temples fermés depuis de longues années, et il releva les autels.

II. Il nous est impossible de ne pas voir dans ce triomphe de l'Église une protection surnaturelle, et l'effet des promesses divines.

Est-il naturel que, depuis plus de dix-huit cents ans, des millions d'hommes de tous pays se maintiennent dans une parfaite unité de foi et de culte, comme nous le voyons dans l'Église catholique? On ne citerait pas un philosophe qui ait pu former une école dont l'enseignement soit demeuré toujours le même; il n'y a pas de sectes hérétiques qui aient conservé longtemps l'unité de doctrine. On conçoit très-bien que dans un pays particulier, dont le peuple est sans énergie, sans mouvement, sans progrès, certaines idées religieuses et quelques superstitions se conservent pendant plusieurs siècles; on conçoit aussi qu'une religion favorable aux passions humaines, et liée à la constitution d'un peuple, se maintienne sans de notables changements, sous l'autorité du gouvernement. Mais que sur tous les points du globe, au milieu de peuples si différents de mœurs et d'institutions politiques, il y ait eu depuis

l'origine du Christianisme jusqu'à nos jours une multitude si grande d'hommes, ignorants et savants, dans les plus hautes comme dans les plus humbles conditions, professant la même foi, participant au même culte, soumise par une volonté libre à un même pasteur, c'est un vrai miracle de conservation qui ne s'explique par aucune cause humaine. Il n'est rien d'indépendant comme la pensée; il a donc fallu une force divine pour réunir tant d'intelligences et tant de volontés naturellement rebelles, pour leur imposer les mêmes idées, pour leur inspirer le même amour.

Est-il naturel qu'une institution qui, pendant une si longue suite de siècles, a été constamment en butte à des contradictions de toute nature, combattue par la force brutale, par les passions déréglées du cœur, par les sophismes de l'esprit, se maintienne toujours la même, sans rien changer dans ses éléments, dans ses principes, dans ses observances, dans sa hiérarchie?

Reconnaissons-le une fois encore; la main de Dieu est là. Ce spectacle nous ravit d'admiration, autant qu'il nous pénètre de reconnaissance. Mes enfants, finissons en bénissant Notre-Seigneur, et promettons lui bien que nous ne perdrons jamais rien de l'estime, de l'amour, de la confiance que nous avons eue pour son Église, notre mère, depuis nos plus tendres années. Les hommes qui l'ont successivement combattue sont tombés devant elle, ils ont disparu; elle seule survit à tout, son passé nous répond de son avenir. Le monde ne cessera de s'agiter, et les passions se soulèveront encore contre elle; elle paraîtra quelquefois exposée à une ruine entière, car la main de Dieu la tient comme

suspendue au-dessus des abîmes; mais ne craignons rien, cette main est puissante, et sous elle l'Église vivra pour former des élus, jusqu'à ce que les desseins de Dieu soient réalisés; alors viendra la fin du monde. Les enfants de Dieu, pénétrés d'admiration et de reconnaissance, auront vu l'effet et l'accomplissement de ces paroles dites au prince des Apôtres : TU ES PIERRE, ET SUR CETTE PIERRE JE BATIRAI MON ÉGLISE, ET LES PUISSANCES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT PAS CONTRE ELLE ; et de ces autres paroles dites à tous les Apôtres unis à leur chef : JE SUIS AVEC VOUS JUSQU'A LA CONSOMMATION DES SIÈCLES.

LEÇON XI.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE. — SYMBOLE.

Le symbole renferme en abrégé les vérités que nous devons croire. Origine du symbole; aucun changement n'y a été fait depuis les Apôtres. — La première parole du symbole exprime un acte de foi aux vérités qui y sont renfermées. Cette foi aux vérités mêmes les plus incompréhensibles est éminemment raisonnable.

Nous nous sommes occupés jusqu'ici de l'autorité de l'Église, il est temps que nous écoutions sa parole, pour recueillir les saints enseignements qu'elle nous donne. L'enseignement de l'Église est public ; elle n'a pas de doctrines secrètes, comme il y en avait dans les écoles de la philosophie païenne, où l'on donnait aux initiés des doctrines contraires à celles que l'on réservait au peuple. A l'exemple de Jésus-Christ, l'Église s'adresse à ce qu'il y a de plus humble comme à ce qu'il y a de plus élevé dans la société, enseignant à tous les mêmes vérités, et proportionnant les formes de son enseignement aux besoins et aux dispositions de chacun. Tous ont le même *symbole*, qui résume les vérités fondamentales du Christianisme ; tous ont le même *décalogue* et reçoivent les commandements de

l'Église, qui sont un abrégé de la morale et de la discipline chrétienne ; tous enfin participent au même *culte* et célèbrent les mêmes solennités. Nous consacrerons cette première leçon sur l'enseignement de l'Église, à examiner d'abord ce que c'est que le symbole, et ensuite quel est l'acte de foi par lequel commence le symbole.

I. Le SYMBOLE est un résumé des vérités que nous devons croire : c'est une profession de foi qui nous vient des Apôtres et qui contient en douze articles les principales vérités de la religion chrétienne.

Les disciples du Sauveur n'ont pas consigné dans les Évangiles, ni dans les lettres qu'ils adressèrent aux fidèles, cette règle abrégée de la foi, mais ils convinrent entre eux, avant de se séparer, d'une confession qu'ils communiqueraient à toutes les Églises qu'ils allaient fonder, pour que toutes, non-seulement crussent aux mêmes vérités, mais les confessassent dans le même ordre et dans les mêmes termes. L'illustre saint Irénée, qui gouvernait l'Église de Lyon pendant le second siècle, nous donne une preuve frappante que, dès l'origine, toutes les Églises avaient effectivement la même formule de foi, et qu'elles la tenaient des Apôtres ; car il dit dans son livre contre les hérésies : « L'Église, « qui est disséminée par l'univers entier, jusqu'aux « extrémités du monde, a reçu des Apôtres et de leurs « disciples la foi selon laquelle elle croit en un seul « Dieu, créateur du ciel.... » et il récite les divers articles, dans les mêmes termes, à très-peu de choses

près, que nous les récitons encore de nos jours[1]. Les saints Pères qui ont écrit dans les siècles suivants, s'accordent sur ce point et ne cherchent pas à l'établir par des preuves, parce qu'on l'avait reçu de la tradition. Saint Ambroise remarque que l'Église romaine a conservé le symbole des Apôtres dans son intégrité première, sans y rien changer. Saint Jérôme observe que le symbole de la foi, laissé aux Églises par les Apôtres, n'a pas été écrit parce que les pasteurs devaient se le transmettre oralement, et que les fidèles devaient tous le porter écrit, non avec l'encre sur du papier, mais dans leur cœur[2]. Il est certain, en effet, que pendant très-longtemps on a été dans l'usage de faire apprendre de mémoire le symbole à ceux qui demandaient le baptême; ils devaient le réciter à haute voix le jour où ils étaient admis au sacrement, comme on le fait encore aujourd'hui, et c'est ainsi que se conservait ce monument précieux de la foi chrétienne.

Le nom de *symbole* que l'on a donné à cette confession de foi, est emprunté à la langue grecque et peut avoir deux significations, qui toutes les deux lui conviennent parfaitement. Il signifie d'abord une réunion de choses ou de personnes; on peut l'entendre également d'une marque ou d'un signe auquel on reconnaît quelqu'un. Le symbole des Apôtres réunit, sous une formule abrégée, les doctrines fondamentales du Christianisme; il manifeste l'unité de l'Église en faisant tenir

[1] *Contre les hérésies*, liv. I, chap. II.
[2] Saint Jérôme, lettre LXI à Pammaque. Saint Ambroise écrit au pape saint Sirice : *Credatur symbolo apostolorum, quod intemeratum Ecclesia romana semper custodit et servat.*

aux hommes de tout pays le même langage en ce qui concerne la foi ; il est un signe qui distingue les chrétiens de ceux qui ne le sont pas, un étendard sous lequel viennent se ranger tous les disciples du Sauveur, tous les vrais enfants de Dieu. L'Église posera cet étendard au milieu des peuples pour qu'il soit un signe de ralliement. S'il s'élève des hérésies, s'il se forme des schismes, elle les confondra par la profession solennelle de sa foi et de son unité ; car, dit le pape saint Léon, « cette confession du symbole catholique, formée de « douze articles qui nous viennent des douze Apôtres, « suffit seule pour détruire toutes les opinions des hé- « rétiques[1]. »

Les premiers articles ont pour objet les mystères de l'unité de Dieu, de la création, de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption ; vient ensuite l'autorité de l'Église, de qui nous avons reçu l'enseignement de la véritable foi sur ses mystères. Après l'autorité de l'Église, sont énoncés les biens surnaturels que nous recevons par son intermédiaire, ou que nous espérons : la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle.

Ces articles sont demeurés invariablement dans le symbole et dans l'enseignement de l'Église, tels que les Apôtres les ont donnés. Il est vrai que diverses additions y ont été faites, aux conciles de Nicée et de Constantinople, d'où il est résulté que le symbole des Apôtres a reçu les noms de *symbole de Nicée* et *symbole de Constantinople;* mais ces additions se sont bornées à

[1] Lettre de saint Léon à la princesse Pulchérie.

expliquer avec un peu plus de détail ce qui était cru et professé auparavant ; elles n'ont rien altéré, rien modifié, elles n'ont pas ajouté de nouveaux dogmes. Les hérésies survenues depuis les temps apostoliques avaient rendu, sinon nécessaires absolument, du moins très-utiles, ces explications qui développaient heureusement le sens des articles de foi, et prévenaient les fidèles contre les vaines subtilités des novateurs.

Il suffit de mettre les symboles en regard l'un de l'autre pour se convaincre de ce que nous disons ici.

Le symbole des Apôtres dit au premier article : « Je « crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du Ciel « et de la terre. » Le Concile de Nicée, en conservant le texte, y a ajouté ces quelques mots : « Je crois en « *un seul* Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du Ciel « et de la terre, *de toutes les choses visibles et invi-* « *sibles*, » pour combattre les erreurs de quelques hérétiques, qui altéraient le dogme de l'unité de Dieu, et celles des Manichéens, qui ne voulaient pas attribuer à Dieu la création des corps.... Le second article du symbole des Apôtres porte : « Et en Jésus-Christ, son fils « unique, Notre Seigneur. » Les Ariens s'étant élevés contre la divinité de Jésus-Christ, et s'étant efforcés d'obscurcir ce dogme par mille subtilités, le Concile de Nicée, qui fut convoqué au quatrième siècle pour juger ces sacriléges nouveautés, ajouta de nouvelles expressions à l'article déjà si net, si décisif du symbole. Il dit : *En un seul Seigneur* Jésus-Christ, fils unique de Dieu, *né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, Dieu véritable de Dieu véritable, engendré et non fait, consubstantiel au Père, par*

lequel toutes choses ont été faites.... Relativement au Saint-Esprit, le symbole des Apôtres dit simplement : « Je crois au Saint-Esprit. » En protestant qu'ils croient au Saint-Esprit, comme ils croient au Père et Fils, les fidèles déclarent suffisamment qu'ils croient le Saint-Esprit égal au Père et au Fils, Dieu comme les deux premières personnes ; néanmoins, comme la divinité du Saint-Esprit fut niée par Macédonius, patriarche de Constantinople, un concile général tenu dans cette ville, vers la fin du VIe siècle, exposa en ces termes la foi catholique : « Nous croyons au Saint-Esprit, *Seigneur et vivifiant*, *qui procède du Père*, *qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils*, *qui a parlé par les prophètes*. Plus tard quelques Églises ayant ajouté que le Saint-Esprit procède *aussi du Fils*, plusieurs autres Églises les imitèrent sans difficulté, parce que l'on avait toujours cru que le Saint-Esprit ne procède pas moins du Fils que du Père. La sainte Église romaine, qui enseignait la même foi, hésita quelque temps sur l'utilité et l'opportunité de l'addition ; elle l'approuva enfin, et depuis lors un concile général l'a consacrée.

Nous avons dit les principales additions faites au symbole des Apôtres. Elles ont toutes le même caractère : elles ne changent rien aux croyances reçues ; seulement elles les expliquent davantage et les présentent avec plus de clarté. Il n'y a rien de stable, rien d'assuré dans les opinions humaines. Les hommes mettent en avant un système où ils s'imaginent avoir la vérité ; bientôt des difficultés imprévues, des objections insolubles, montrent le faible du système : on le modifie,

ou bien on le renverse pour lui en substituer un autre, qui sera combattu à son tour, et disparaîtra pour faire place à de nouvelles conceptions. De là ces variations continuelles que l'on remarque dans les sectes des hérétiques. Dans la vraie Religion, il en est tout autrement ; la vérité catholique, venue de Dieu, a d'abord sa perfection. Un écrivain célèbre du second siècle disait : *La règle de la foi est immuable et ne se réforme point*. L'expérience l'a démontré, car depuis l'origine jusqu'à nos jours, il est bien survenu des hérésies; les catholiques ont eu à se défendre contre des attaques de toute nature, il a fallu opposer à chaque nouvelle erreur une nouvelle définition, mais ces définitions portées successivement sont dans une harmonie parfaite, elles complètent l'exposition de la foi, jamais elles ne réforment ce qui avait d'abord été décidé. La foi parle simplement : le Saint-Esprit répand des lumières pures, et la vérité qu'il enseigne a un langage toujours uniforme. « Pour peu que l'on sache l'histoire de l'Église, « dit Bossuet, on saura qu'elle a opposé à chaque hé« résie des explications propres et précises, et qu'elle « n'a aussi jamais changées[1]. »

Attachés par le fond de notre cœur à l'autorité de l'Église, dirigés par ses définitions, que nous vénérons comme des règles assurées de notre foi, nous nous livrerons avec confiance à l'étude du symbole. Étude aussi consolante pour le cœur qu'elle est intéressante pour l'esprit ; elle agrandit et relève l'intelligence en l'appliquant à la contemplation des plus hautes vérités ;

[1] *Histoire des variations*, préface.

elle soulage notre âme, en lui montrant le fondement de ses espérances. Des mystères, même les plus profonds et les plus naturellement impénétrables, jaillissent des traits de lumière; et parfois aussi, quand on s'en occupe avec un respect religieux, il en sort une onction surnaturelle qui nous fait admirer et aimer la divine économie de la Religion.

II. Le symbole commence par ces mots : Je crois. La foi est un assentiment de l'esprit et du cœur aux vérités révélées de Dieu. Lors donc que vous dites : Je crois, vous protestez de la conviction de votre esprit, de la soumission la plus entière de votre intelligence, de l'assentiment de votre volonté à des vérités que vous recevez comme révélées, et auxquelles vous adhérez à cause de la véracité de Dieu.

Les vérités révélées ne sont pas toutes également impénétrables à l'esprit humain. Il y en a quelques-unes que la raison peut atteindre par ses propres efforts : ainsi l'existence d'un seul Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme ; d'autres sont placées au-dessus de la raison, elles forment des mystères inaccessibles pour elle, elle ne les comprend pas. Nous croyons les unes et les autres sans distinction, avec la même certitude, nous les recevons avec un respect égal, parce que nous sommes assurés qu'elles sont toutes révélées de Dieu. Nous admirons la sagesse divine qui a daigné révéler les premières, parce qu'elles n'auraient été connues que d'un petit nombre d'hommes et après un long espace de temps, si l'on n'avait pu parvenir à

elles que par la seule voie de la raison. « C'est une dis-« position salutaire de la Providence, dit saint Thomas « d'Aquin, de nous proposer comme objet de foi, « même les vérités auxquelles la raison peut atteindre, « afin que tous puissent avoir facilement la connais-« sance de Dieu, sans mélange de doute ni d'erreur[1]. »

Nous ne sommes pas étonnés de la proposition qu'on nous fait de croire à des vérités que nous ne comprenons pas; il serait surprenant au contraire qu'il n'y eût pas de mystère dans la religion, car Dieu étant infini, ne peut se communiquer aux hommes, leur parler de sa nature, de ses perfections, de ses œuvres, sans leur révéler des mystères. D'ailleurs, ne sommes-nous pas tous habitués dès notre enfance à croire, sur le témoignage d'autrui, un très-grand nombre de choses que nous n'avons jamais vues, et que nous ne comprenons pas? Ne sommes-nous pas familiarisés avec les mystères? Tout ce qui nous entoure, ce qui est en nous comme ce qui est hors de nous, nous présente des énigmes indéchiffrables; les mystères de la nature nous entourent de toute part, pourquoi ne croirions-nous pas aux mystères de la Religion sur la parole de Dieu?

L'essentiel pour le chrétien, ce qui rend sa foi éminemment raisonnable, c'est la connaissance assurée qu'il a de la révélation. S'il a eu le bonheur de naître et d'être élevé dans le sein de l'Église catholique, il a reçu une instruction qui l'a suffisamment éclairé, et l'autorité vénérable de l'Église qui s'est présentée à lui

[1] Liv. I contre les Gentils, chap. IV.

a dû lui inspirer la confiance la plus entière. Il a cru sans hésiter les doctrines qu'elle lui proposait ; la foi a précédé en lui, ou plutôt elle a exclu l'examen. S'il a été élevé en dehors de l'Église, ou si des circonstances malheureuses lui ont fait perdre la foi, s'il ne connaît pas Dieu, Jésus-Christ, l'Église, il devra faire une étude consciencieuse qui le ramène à la vérité. Cette étude lui fera connaître la divinité du Christianisme, et l'autorité surnaturelle de l'Église ; elle le conduira jusqu'au sanctuaire ; alors il y entrera avec confiance, et il recevra avec respect l'enseignement des pasteurs, il sera chrétien. Il croit, dans l'un et l'autre cas, non par un enthousiasme irréfléchi, ni par entraînement, mais avec connaissance de cause ; il croit, non parce qu'il comprend les vérités qu'on lui propose, mais parce qu'il sait, parce qu'il voit que Dieu a parlé, et qu'il doit croire à la parole de Dieu. *L'homme ne croirait pas aux mystères*, dit saint Thomas, *s'il ne voyait d'abord qu'il doit y croire.*

Cette foi à des mystères profonds que l'intelligence humaine est impuissante à pénétrer semble devoir nous plonger dans d'épaisses ténèbres, et nous introduire les yeux fermés dans un monde inconnu. Les ennemis du Christianisme n'ont pas manqué de le dire; ils prétendent que la foi est la perte de l'intelligence. L'expérience leur donne un éclatant démenti. Y a-t-il des nations plus éclairées que les peuples catholiques? A-t-on jamais vu nulle part un nombre plus imposant de grands hommes, de ces hommes à génie vaste et profond, que dans l'Église? Quels hommes furent supérieurs en intelligence, à saint Augustin, à saint Jé-

rôme, à Bossuet? Cependant, ces docteurs illustres avaient soumis leur esprit à la foi, ils croyaient aux mystères, c'étaient d'humbles disciples du Sauveur. Bien loin d'abaisser l'intelligence, d'arrêter son essor, de borner la sphère de ses conceptions, la foi l'élève et l'agrandit. L'Apôtre saint Paul nous en donne le secret quand il nous apprend que ceux qui ont réduit leur intelligence en captivité, sous la discipline de Jésus-Christ, sont illuminés par les divines splendeurs du Verbe que l'Évangile répand dans leur âme[1]. Saint Augustin, qui l'avait si bien éprouvé, lui qui avait passé par toutes les absurdités du Manichéisme avant d'avoir la vraie connaissance des choses que donne la foi, nous dit : « On ne peut, en aucune manière, en-« trer dans la vraie Religion sans se soumettre au joug « d'une autorité, et sans croire ce que plus tard on « obtiendra de comprendre, si l'on s'en rend digne « par sa conduite... La foi par laquelle l'homme croit « en Dieu, lui donne la force de comprendre plus de « vérités, car il y a des choses que nous ne croyons pas « avant de les comprendre, et il y en a d'autres que « nous ne comprenons pas avant de les croire... Vou-« lez-vous comprendre? Croyez; car l'intelligence est « la récompense de la foi. Ne cherchez pas à compren-« dre pour croire, mais commencez par croire afin de « parvenir à l'intelligence; car le Seigneur a dit par un « prophète : *Si vous ne croyez pas, vous n'aurez pas « l'intelligence*[2]. »

[1] IIe Épître aux Corinthiens, IV, 4; X, 5.
[2] *De utilitate credendi*, n° 21. — *In psalm.*, 118. — Tract. XXIX *in Joannem*, n° 6.

La récompense que nous annonce saint Augustin nous sera donnée pleinement dans le ciel quand, contemplant Dieu face à face, nous verrons à découvert, sans nuage, dans toute leur pureté, les vérités que nous avons crues sur la terre; car la foi est une sorte d'initiation à la vue intuitive des bienheureux. Mais, dès ce monde, au milieu même des obscurités inséparables de la vie présente, la foi commence à porter ses fruits. Elle fortifie l'intelligence et la rend capable, comme nous le disait le saint docteur, de comprendre un plus grand nombre de vérités; elle nous met à l'abri d'une foule d'erreurs où vont s'égarer si fréquemment les esprits sans règle; elle nous donne l'intelligence de choses que nous n'eussions jamais comprises sans elle; elle étend le cercle de nos connaissances dans l'ordre des vérités qui se rapportent à Dieu, à la nature et aux destinées de l'homme, aux fins de la création. Sans soulever le voile qui nous cache le fond intime des choses, tout en laissant aux mystères leur caractère propre, elle nous aide à élever sur eux, comme sur une base inébranlable, la science la plus étendue et la plus belle qu'il nous soit donné de cultiver, la science de la Religion.

Tout aussi longtemps que nous ne sommes pas éclairés de sa divine clarté, nos pensées flottent incertaines entre les opinions humaines; nous connaissons bien quelques vérités, l'intelligence les saisit, elle peut les posséder avec certitude, mais ces vérités sont peu nombreuses, elles sont incomplètes, nous ne les voyons que très-imparfaitement parce que nos yeux ne sont pas tournés vers la lumière. « A quoi me servait-il, dit

« saint Augustin, de lire des livres sur les arts libé-
« raux? J'éprouvais bien de la jouissance dans cette « lecture, mais je ne savais pas d'où procédait la vérité « qui s'y trouvait. J'avais le dos tourné à la lumière, « et le visage aux objets qu'illumine la lumière, de « sorte que mon regard, qui voyait les objets éclairés, « n'était pas éclairé lui-même[1]. » C'est la situation de tout esprit livré à ses seules ressources ; nous venons de dire le changement qui s'opère en lui quand, de cette région inférieure, il s'élève par la foi à la contemplation des mystères, et comment, malgré les obscurités au milieu desquelles il vit encore, ses idées s'affermissent, se développent, se purifient, même dans l'ordre des sciences humaines.

C'est ce qu'ont observé des philosophes qui n'avaient pas le bonheur de croire à la Religion chrétienne. Voici ce que disait récemment l'un d'eux, qui s'est rendu célèbre en France :

« Il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux en-« fants, et sur lequel on les interroge à l'Eglise ; lisez « ce petit livre, qui est le catéchisme, vous y trouverez « une solution de toutes les questions que j'ai posées, « de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où « vient l'espèce humaine, il le sait ; où elle va, il le sait ; « comment elle va, il le sait. Demandez à ce pauvre « enfant, qui de sa vie n'y a songé, pourquoi il est ici-« bas, et ce qu'il deviendra après sa mort ; il vous fera « une réponse sublime, qu'il ne comprendra pas, mais « qui n'en est pas moins admirable. Demandez-lui

[1] *Confessions*, liv. IV, chap. XVI.

« comment le monde a été créé et à quelle fin; pour-
« quoi Dieu y a mis des animaux, des plantes; com-
« ment la terre a été peuplée, si c'est par une seule
« famille ou par plusieurs; pourquoi les hommes par-
« lent plusieurs langues; pourquoi ils souffrent, pour-
« quoi ils se battent, et comment tout cela finira, il le
« sait. Origine du monde, origine de l'espèce; ques-
« tion des races, destinée de l'homme en cette vie et
« en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs
« de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme
« sur la création, il n'ignore rien; et, quand il sera
« grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit natu-
« rel, sur le droit politique, sur le droit des gens; car
« tout cela sort, tout cela découle avec clarté, et comme
« de soi-même, du Christianisme. Voilà ce que j'ap-
« pelle une grande religion; je la reconnais à ce signe,
« qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions
« qui intéressent l'humanité[1]. »

Jouffroy dit vrai : le catéchisme, le symbole dont le catéchisme n'est qu'une explication élémentaire, en ce qui concerne les dogmes du Christianisme, résout les problèmes les plus importants, et jette une grande lumière dans l'intelligence sur toutes ces hautes questions de l'origine et de la fin ultérieure des choses, mais à la condition que l'on commence par croire. Sans la foi, l'esprit humain se voit condamné à d'éternelles incertitudes sur un très-grand nombre de ces questions. Il en fit une bien triste expérience, le philosophe dont nous venons de rapporter les paroles.

[1] Jouffroy, *Mélanges philosophiques*, 2e édit., pages 424, 425.

Quand il eut eu le malheur d'abandonner la foi, d'abjurer les croyances qui avaient fait le bonheur de son enfance, dans quelle triste solitude il demeura! quel désert pour cette intelligence égarée! Chargé d'un cours d'histoire de la philosophie à la faculté des lettres, il déclarait, dans sa première leçon, que tous les problèmes philosophiques, agités depuis tant de siècles, étaient demeurés sans solution, d'où il concluait qu'il « n'y a aucune vérité reconnue en philosophie, ou en « d'autres termes que la science philosophique n'existe « pas encore. »

Ce contraste de la religion et de la philosophie rationaliste est frappant; il nous fait bien apprécier la sagesse du vrai chrétien et les avantages incontestables de la foi. Les philosophes incrédules ont blâmé l'humble simplicité de la foi du chrétien: les uns ont cherché à la tourner en ridicule; d'autres plus réservés l'ont regardée avec une piété superbe, tout au plus était-ce à leurs yeux une préparation éloignée à la véritable science que la philosophie seule devait donner, selon eux, *avec l'intelligence et l'explication de toutes choses*[1]. Et voilà que ces hommes, après avoir exalté l'espérance de leurs élèves par de fastueuses promesses, ne leur donnent que des incertitudes; ils ne leur laissent en héritage qu'un triste scepticisme, qui déconcerte l'esprit et dessèche le cœur, tandis que le chrétien trouve dans la simplicité de sa foi, non-seulement une conviction arrêtée sur les vérités qui doivent le diriger, le soutenir, le consoler, mais des lumières qui éclairent

[1] Cousin, *Introduction à l'histoire de la philosophie*, Ire leçon.

admirablement son intelligence. Ces hommes, si fiers de leur esprit, si confiants dans leur philosophie, avouent que la philosophie est encore dans son enfance, qu'elle commence à peine à balbutier les premiers mots de ses doctrines ; ils ne savent même pas si elle aboutira jamais ; ils se demandent avec anxiété, au souvenir des travaux des siècles passés : « D'où vient « qu'une science remuée par de si puissantes mains « demeure éternellement inféconde[1] ? » Ils croient trouver la raison de cette stérilité dans le vice des méthodes suivies avant eux, mais eux ne sont pas plus heureux que leurs devanciers. La vraie raison, qu'ils ne veulent pas voir, c'est que l'éloignement de la foi est un obstacle aux progrès de l'intelligence ; la foi vivifie la philosophie, et tous ceux qui, au nom d'une fausse philosophie, répudient la foi, *tournent le dos à la lumière*, pour nous servir des expressions de saint Augustin ; ils trouveront dans les égarements prodigieux de leur esprit le châtiment de leur orgueil. *Ils se sont vantés de leur sagesse*, dit saint Paul, *et ils sont devenus insensés.*

[1] Jouffroy, *Nouveaux mélanges philosophiques.*

LEÇON XII.

PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE.

La première vérité que renferme le symbole et que nous enseigne l'Église est qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes distinctes. — Résumé de ce qui a été dit ailleurs sur l'unité et les perfections de Dieu. — Il a été révélé dès le commencement qu'il y a plusieurs personnes en Dieu; Notre-Seigneur nous l'a enseigné de la manière la plus expresse : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Le symbole commence par ces mots : JE CROIS EN UN SEUL DIEU, LE PÈRE TOUT-PUISSANT. Faut-il entendre ce nom de Père en ce sens seulement, que Dieu est le Père de tous les hommes et le principe de tout ce qui existe ? Non, Dieu est Père dans un sens plus élevé; il engendre un Fils unique qui est son verbe. C'est ce Fils unique qui nous a révélé lui-même le mystère de sa génération éternelle. « Personne ne connaît le Père, si ce n'est le « Fils qui est dans son sein, et celui à qui le Fils a « voulu le révéler. » Il nous a dit aussi, que du Père et du Fils procède le Saint-Esprit. Il y a donc ici deux vérités capitales : nous professons dans le symbole, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et qu'en ce Dieu unique il y a trois personnes distinctes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; c'est le mystère de la TRÈS-SAINTE TRINITÉ, mystère que l'Église enseigne à tous les fidèles indis-

tinctement, même aux petits enfants, quand elle leur donne les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Comme nous nous sommes occupés, dans la première partie du *Cours d'instruction religieuse*, de l'existence et des perfections de Dieu, il nous suffira de résumer dans cette leçon ce que nous en avons déjà dit ; nous étudierons ensuite les divins enseignements de la foi, sur l'existence de trois personnes en Dieu[1].

I. Vous savez, mes chers enfants, dans quels égarements le monde était tombé au sujet de Dieu. Mille causes diverses : les passions, l'oubli de l'enseignement primitif, les préjugés d'éducation, la manie des systèmes, l'abus du raisonnement, avaient altéré la vraie notion de Dieu, non-seulement dans le peuple, mais dans ceux mêmes qui cultivaient les sciences et qui se

[1] Pour comprendre le langage de l'Église, il faut fixer le sens que l'on donne à ces deux mots, *nature* et *personne*.

Voyez un tel homme en particulier. Il a la nature humaine, et, de plus, il est une personne. Il a un corps et une âme unis ensemble; c'est ce qui constitue la nature de l'homme. Ce même individu a une existence à lui; il a des actions qui lui sont propres; il ne fait point partie d'un autre être plus parfait que lui; il s'appartient à lui-même, de sorte qu'il peut dire *moi;* c'est ce qui constitue la personnalité humaine.

Appliquons ceci à Dieu; nous trouverons en lui une nature et des personnes. La nature divine, c'est l'ensemble des attributs ou des perfections qui font que Dieu est Dieu; c'est l'immensité, la toute-puissance, l'intelligence, et les autres perfections divines. Comme ces attributs appartiennent également au Père, au Fils et au Saint-Esprit, il n'y a qu'une seule nature divine, et, par conséquent, un seul Dieu. Il y a trois personnes, parce que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont chacun des attributs ou des actions qui lui sont propres, et qui les distinguent essentiellement l'un de l'autre, comme on le verra dans cette leçon.

donnaient le nom fastueux de *philosophes*. Pour les uns, Dieu n'était autre chose qu'un des éléments de l'univers : l'air, le feu, un fluide subtil, ou comme on dirait aujourd'hui, le fluide électrique. D'autres confondaient Dieu avec le monde ; le soleil, les terres, les mers, les hommes, les animaux formaient un tout dans leurs idées, et ce mélange monstrueux était leur Dieu. Plusieurs se sont représenté Dieu sous l'image d'un homme, lui attribuant un corps ; ou bien ils se sont persuadé que l'univers était uni à Dieu comme notre corps est uni à l'âme qui l'anime et le gouverne. Ceux qui s'étaient formé une idée plus élevée de Dieu, qui le concevaient comme un esprit supérieur au monde visible, sont souvent tombés dans d'autres illusions qui n'étaient pas moins injurieuses à la Divinité : ils lui ont refusé la liberté, le croyant dominé fatalement par le destin.

Faut-il rappeler la multiplicité des dieux, les faiblesses, les passions, les turpitudes qui ont déshonoré leur histoire et leur culte?... Qu'il suffise d'observer que ces erreurs si diverses, et qui tendaient toutes à détruire l'idée de la Divinité, avaient jeté des racines si profondes dans les esprits, ou du moins qu'elles s'étaient tellement mêlées aux mœurs et aux habitudes des peuples, qu'il a fallu à l'Église plus de trois siècles de combat pour en triompher. Alors même que la lumière de l'Évangile avait déjà répandu un vif éclat sur l'empire romain, et bien au delà, sur la plupart des peuples, il y avait encore un très-grand nombre d'idolâtres. Bien plus, des sectes nombreuses, formées au milieu du Christianisme, se sont efforcées d'allier aux croyances

et à des pratiques de la religion chrétienne, des systèmes et des superstitions qui auraient retenu tout le fond des erreurs anciennes et qui dès lors auraient rendu inutile la prédication de l'Évangile, si les pasteurs n'avaient veillé avec un grand soin, pour rejeter cet alliage monstrueux; si les saints docteurs suscités par la Providence n'eussent pas combattu ces erreurs, sous quelque forme spécieuse et scientifique qu'elles se présentassent. C'est ainsi que saint Irénée, Clément d'Alexandrie, saint Augustin, dévoilèrent l'impiété des manichéens et des gnostiques, dont les uns n'attribuaient la création du monde qu'à un Dieu subalterne, tandis que les autres admettaient un Dieu essentiellement bon et un autre essentiellement mauvais.

Enfin, les épaisses ténèbres que l'esprit d'erreur avait répandues se sont dissipées; la vérité a étendu ses conquêtes; la société chrétienne a fait triompher partout le dogme de l'unité de Dieu. La connaissance de Dieu ne repose pas sur les seuls raisonnements de l'esprit humain ni sur des traditions incertaines mêlées à la fable, mais sur la parole de Dieu, qui s'est lui-même révélé à nous. Elle n'est plus le partage d'un petit nombre de sages, ce n'est pas dans les académies savantes qu'il faut la chercher, elle est devenue populaire. A cette question, qui pendant une si longue période de siècles a déconcerté les philosophes: *qu'est-ce que Dieu?* l'enfant de sept ans, l'enfant du pauvre, répond sans hésiter, avec une entière conviction: *Dieu est un pur esprit, éternel, infiniment parfait, le Créateur et le souverain Seigneur de toutes choses.*

Nous répétons avec bonheur ces paroles, parce

qu'elles nous rappellent la première leçon que nous reçûmes de nos mères au sortir du berceau, quand nous étions tout petits enfants. Les pasteurs de l'Église nous l'ont redite ensuite avec l'autorité de leur ministère, en nous transmettant l'enseignement qu'eux-mêmes avaient reçu, et qui vient originairement de la révélation.

Oui, Dieu est un pur esprit, éternel, souverainement parfait ; son attribut propre, ce qui le distingue essentiellement, c'est d'être par lui-même : IL EST CELUI QUI EST, comme il l'a dit à Moïse.

Dieu est par conséquent éternel, car manifestement celui qui n'est produit par aucune cause, est toujours ce qu'il est ; il ne peut avoir de commencement, ni de progrès, ni de fin.

Il est souverainement parfait; comment concevoir une perfection plus grande que celle de l'Être nécessaire et éternel? L'idée que nous avons de lui, quand dans le recueillement de nos pensées nous pouvons le méditer, l'idée que la révélation nous en donne, est celle d'une intelligence infinie, pour laquelle il n'y a ni doute, ni incertitude, ni oubli; qui, sans raisonnement, sans effort, voit en elle-même, et d'un seul coup d'œil, toute vérité. Nous le concevons comme une volonté, toujours droite et pure, qui ne peut jamais défaillir dans l'amour du bien; comme une puissance souveraine, universelle, absolue, qu'aucune force étrangère n'arrête, ne limite, parce qu'elle domine tout : en un mot, l'idée de Dieu comprend éminemment, dans le sens le plus élevé et le plus étendu, toute la perfection.

Dieu est un pur esprit, il ne peut être saisi, connu,

contemplé que par l'intelligence, il ne se manifeste à nos sens que par ses œuvres extérieures, qui sont un faible rejaillissement de sa gloire. Voilà pourquoi il fut défendu aux Hébreux de représenter Dieu sous aucune image sensible : ce peuple grossier, entraîné par l'exemple des nations voisines, aurait fini par croire comme elles que son Dieu avait un corps. Aujourd'hui qu'un pareil danger ne subsiste plus, l'Église ne s'oppose pas à ce que l'on mette sous les yeux des fidèles des tableaux, de pieuses images et des statues qui les portent à penser à Dieu.

La simplicité de Dieu et son infinie perfection ne permettent pas de supposer qu'il soit fixé à aucun lieu, ni circonscrit par aucune limite de l'espace. Il est partout, il est en même temps présent à tout, il pénètre et il remplit tout de son immensité. Ce n'est point par ses opérations seulement que Dieu est partout; c'est lui personnellement, c'est son esprit, c'est *sa droite*, pour emprunter le langage des Écritures, sa vertu, sa puissance, qui est au ciel, sur la terre, dans la profondeur des abîmes, et au delà ; tout est en lui, en lui tous les êtres ont le mouvement et la vie, ses yeux contemplent le monde, son regard pénètre les âmes. L'homme voit les dehors des choses, il en aperçoit les surfaces ; mais Dieu se glorifie d'être le scrutateur des reins et des cœurs. Cette doctrine constante, qui ressort des révélations faites, qui répond si bien à l'idée de Dieu; cette doctrine sur la présence de Dieu en tous lieux, et sur sa science infinie, a toujours eu une salutaire influence sur les âmes réfléchies, en les tenant en réserve, et dans un senti-

ment de crainte et de respect pour la majesté divine.
« Dieu regarde les choses cachées, disait saint Cyprien « à des chrétiens qui avaient eu la faiblesse de renier « leur foi; il considère ce qui est secret. Il voit les cœurs « de chacun, et il jugera, non pas seulement nos ac- « tions, mais nos paroles et nos pensées, car il voit et « les pensées et les volontés conçues dans les ténèbres « d'un cœur encore fermé[1]. ».

Si les païens avaient pu s'élever à ces conceptions de Dieu, ils auraient compris la Providence, et ceux d'entre eux qui voulaient asservir leur divinité au destin, auraient rougi d'une erreur aussi insensée. Notre Dieu est libre dans ses œuvres, il est immuable dans ses desseins, il est souverainement indépendant dans la réalisation de ses volontés. Principe de tout ce qui est hors de lui, il ne peut dépendre ni des éléments et des hommes qui ne subsistent que par lui, ni du destin qui n'est rien. Le monde ne vit que par lui, rien ne se conserve, rien ne se perfectionne, rien ne périt que sous son action toute-puissante. Tout ce qui arrive ici-bas, comme tout ce qui se fait dans les cieux, n'a pu se produire que par sa volonté, par sa permission; il est l'auteur de tout ce qui est bien, l'inspirateur de toutes les bonnes pensées; quant au mal, il ne le veut pas, mais il le souffre, laissant aux hommes la liberté pendant les jours de leur épreuve. Notre-Seigneur, pour nous rendre sensible cette Providence qui veille sur tout, et de qui tout dépend, nous a dit que son Père, qui revêt le lis de sa couleur, qui fait croître l'herbe

[1] Saint Cyprien, *De lapsis*.

des champs et qui a préparé aux petits des oiseaux une nourriture convenable, prend soin de nous, de sorte qu'il ne tombe pas un cheveu de notre tête sans sa permission.

Voilà ce que n'ont pas su les hommes privés des lumières de la révélation ; dans quel égarement ne sont-ils pas tombés en multipliant leurs dieux à l'infini, comme si un seul Dieu ne suffisait pas au gouvernement du monde? N'auraient-ils pas dû voir, au contraire, que l'ordre constant qui règne dans l'univers, l'harmonie parfaite des lois qui le régissent, annoncent l'unité de Dieu? Il est évident, en effet, que les êtres si multipliés dont se compose l'univers, dans le règne minéral, le règne végétal, le règne animal, et les éléments divers qui concourent à la composition de ces êtres, sont merveilleusement ordonnés les uns par rapport aux autres, et contribuent tous, à leur manière, à l'accomplissement d'un seul dessein, d'une seule idée. Pourquoi donc supposer plusieurs dieux?

Ces raisonnements, quelque solides qu'ils soient en eux-mêmes, n'auraient cependant pas triomphé des préjugés populaires, si la prédication de l'Évangile n'était enfin venue éclairer le monde. Alors les enseignements solennels que Dieu avait donnés à son peuple : *Je suis celui qui suis... Moi je vis, et il n'est pas d'autre Dieu que moi. Je suis le premier et le dernier ; hors de moi il n'y a pas de Dieu... Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et tu l'adoreras lui seul.* Les Apôtres redirent dans toutes les langues, firent retentir dans le monde entier, les enseignements qui avaient conservé le dogme de l'unité de Dieu dans la famille d'Abraham,

et qui avaient dû ramener à la vérité un grand nombre d'étrangers, à mesure qu'ils leur étaient connus. Ils mirent en tête de leur symbole : *Je crois en Dieu*. Ils découvrirent aux peuples la vanité des idoles ; ils confondirent l'orgueil des philosophes ; ils éclairèrent les âmes simples ; ils persuadèrent les cœurs droits ; ils ébranlèrent l'univers. Ce fut un étrange spectacle que celui que donna le monde païen en lutte avec le Christianisme naissant. Les princes publièrent des édits pour protéger les dieux de l'empire ; les proconsuls sévirent avec une incroyable fureur contre les fidèles qui refusaient de brûler de l'encens aux idoles ; le sang chrétien inonda Rome et les provinces. Rien ne put arrêter le courage de ces magnanimes martyrs, qui mouraient en protestant qu'ils ne croyaient qu'en un seul Dieu, et n'en adoreraient jamais d'autres. C'est au sang de ces martyrs, c'est au zèle des Apôtres, que le monde doit d'avoir la vraie connaissance de Dieu ; grâces en soient rendues à Notre-Seigneur Jésus-Christ, auteur de cet inestimable don !

Maintenant que la lumière, apportée au monde, a éclairé les peuples, il n'y a plus de doute ni d'ambiguïté sur l'idée de Dieu. Nous ne disons pas que les hommes qui ont reçu cette lumière connaissent Dieu pleinement, parfaitement, comme il se connaît lui-même, qu'il n'y a plus pour eux d'obscurités ni de mystères. Non, certes ; nous dirons au contraire, en nous servant des expressions d'un docteur des premiers siècles : « Dieu ne peut être vu, il est trop pur pour nos yeux ; « il ne peut être saisi, il est trop subtil ; il ne peut être « atteint par nos sens, il est trop grand. Infini, im-

« mense, il est connu de lui seul tel qu'il est. Notre in-
« telligence est trop étroite pour l'embrasser. Nous ne
« le comprenons jamais mieux que quand nous avouons
« qu'il est incompréhensible. S'imaginer le contraire,
« c'est le dégrader; se persuader qu'on ne le dégrade
« pas, c'est ne pas le connaître du tout[1]. » Mais, si la foi laisse abaissé sur nos yeux le voile qui nous cache les mystères impénétrables de la nature divine, elle nous éclaire suffisamment pour écarter de notre esprit les notions erronées sur Dieu, et pour nous donner une connaissance positive et certaine, de son unité et de ses attributs essentiels. Nous ne savons pas tout ce qu'il est; nous aimons même à reconnaître que sa grandeur le rend incompréhensible à notre nature; mais nous savons très-certainement qu'il est; nous le reconnaissons comme le principe et la fin de toutes choses; nous recevons, avec la conviction la plus inébranlable, la parole des Apôtres, qui nous ont dit : *Il y a un seul Dieu, qui est au-dessus de tout, par qui toutes choses sont, et qui est en nous tous*[2].

La seconde vérité, non moins certaine, est qu'en ce Dieu unique il y a trois personnes distinctes.

II. L'Écriture sainte ne dit pas en termes formels qu'il y a trois personnes en Dieu; mais, comme elle nous enseigne d'ailleurs qu'il y a en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et qu'il est impossible de ne voir là que de simples dénominations ou des aspects divers

[1] Minucius Félix, dialogue *Octavius*, n° 18.
[2] Épître aux Éphésiens, iv, 6.

sous lesquels Dieu serait considéré, attendu que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont des opérations qui leur sont propres, qui les distinguent essentiellement l'un de l'autre, l'Église a dû employer le nom de *personnes* comme le plus propre, et dire qu'il y a trois personnes en Dieu.

On ne sait pas à quelle époque l'Église a commencé à se servir de cette dénomination pour mieux exprimer le dogme de la sainte Trinité; elle l'a fait certainement longtemps avant le siècle de saint Augustin, qui s'en est fréquemment servi en s'appuyant sur l'exemple des anciens. Dans un symbole de foi attribué à saint Athanase, et qui remonte à une haute antiquité, nous lisons : « La foi catholique est de vénérer un seul « Dieu dans la Trinité, et la Trinité dans l'unité, sans « confondre les personnes et sans diviser la substance... « Autre est la personne du Père, autre est la personne « du Fils, autre est la personne du Saint-Esprit; mais « le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, ont la même « divinité, une égale gloire, une majesté coéternelle. »

Voici quelques-uns des passages les plus remarquables des divines écritures :

Moïse s'est servi, en rapportant l'histoire de la création, d'expressions qui donnaient à entendre qu'en Dieu, essentiellement un, il y a plusieurs personnes. Dieu dit : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance*. Les hommes les plus versés dans l'étude des langues assurent que ce terme pluriel, *faisons*, n'a point d'analogie dans les langues anciennes, et doit, par conséquent, renfermer un sens profond. Ailleurs, et dès le second verset de la Genèse, il est dit que l'*Es-*

prit de Dieu était porté sur les eaux. Plusieurs l'ont entendu d'un vent violent que Dieu faisait souffler sur les eaux; mais ces paroles s'interprètent plus communément de l'Esprit de Dieu répandu sur les eaux, pour leur donner la chaleur, la vie, la fécondité. Dans le chapitre troisième, il est rapporté qu'Adam s'étant rendu coupable par un désir orgueilleux de se rendre semblable à Dieu, Dieu l'humilia, et dit : *Voilà que Adam est devenu comme l'un de nous.* Ces expressions insinuent le dogme de la pluralité des personnes dans l'unité divine.

Quelques siècles après Moïse, David nous parle d'une génération en Dieu : « Le Seigneur a dit à mon Sei-« gneur : je t'ai engendré avant l'aurore... Tu es mon « Fils, je t'ai engendré aujourd'hui[1]. » Il dit que « les « Cieux ont été créés par le Verbe de Dieu, et toute « l'armée des Cieux par le souffle de sa bouche; » ce que l'on entend de l'Esprit qui procède de lui[2]. La Sagesse dit, dans les proverbes de Salomon : « Le Sei-« gneur m'a possédée au commencement de ses voies; « avant qu'il créât aucune chose, j'étais déjà; j'étais « avec lui quand il préparait les Cieux, et je réglais « toutes choses... C'est de moi que viennent le conseil « et l'équité; c'est de moi que viennent la prudence et « la force. Les rois règnent par moi, et c'est par moi « que les législateurs ordonnent ce qui est juste[3]. » Nous entendrons bientôt Isaïe annoncer que l'Esprit de Dieu doit se reposer sur le Messie, et que ce Messie

[1] Psaume CIX, 1, 4; II, 7.
[2] Psaume XXXII, 5.
[3] Prov., VIII.

est le Dieu fort, le père du siècle à venir. Cette doctrine se trouve reproduite dans les livres sacrés qui furent composés plus tard; nous n'en citerons plus que ces deux témoignages : l'auteur de l'*Ecclésiastique* nous dit : « La Sagesse a toujours été avec Dieu, elle y est « avant tous les siècles... Le Verbe de Dieu, au plus « haut des Cieux, est la source de la sagesse, et ses « voies sont les commandements éternels. C'est le Très- « Haut qui l'a engendrée dans le Saint-Esprit[1]. » Il faudrait traduire presque en entier le livre de la *Sagesse*, si l'on voulait rapporter tout ce qu'il enseigne sur le Verbe et sur l'Esprit de Dieu. La Sagesse divine y est représentée comme une effusion toute pure de la lumière de Dieu, le miroir sans tache de sa majesté, et l'image de sa bonté. Elle atteint à ses fins et dispose tout avec douceur. Elle se répand parmi les nations et elle forme les amis de Dieu[2]. Mais aussi cette même sagesse, cette parole toute-puissante de Dieu, exerce parfois des jugements de rigueur sur les hommes coupables : c'est elle qui, lorsque tout reposait dans le silence et que la nuit était au milieu de sa course, descendit du ciel sur la terre comme un exterminateur, et fit mourir les premiers-nés d'Égypte, pour exécuter l'arrêt de la justice divine[3].

Nous ne doutons pas que les plus éclairés parmi les Juifs n'aient conclu de ce langage des prophètes, qu'il y a en Dieu une Sagesse et un Esprit qui sont des personnes distinctes, sans qu'ils eussent toutefois une

[1] *Ecclésiastique*, I.
[2] *Sagesse*, VII, VIII.
[3] *Sagesse*, XVIII, 14, 15, 16.

idée très-nette là-dessus. Aussi les écrivains versés dans la connaissance des traditions juives nous disent-ils qu'il se trouve, dans leurs paraphrases de l'Écriture et dans leurs autres livres, des témoignages nombreux en faveur de la croyance de la Trinité[1]. Assurément ces Juifs n'avaient point puisé leur doctrine dans l'Évangile, pour lequel ils ont toujours eu une grande aversion. Ils ne l'avaient pas reçue des philosophes païens, auxquels ils se croyaient bien supérieurs en sagesse et en doctrine, comme ils l'étaient effectivement. Ils la tenaient donc de leurs prophètes, et si, dans les temps qui approchèrent le plus de Notre-Seigneur, cette doctrine paraissait plus claire, mieux déterminée, plus précise chez les Juifs, c'était l'effet naturel de tant d'oracles divins successivement donnés, à l'étude desquels ils s'appliquaient avec beaucoup de soin.

La lecture des saints Évangiles nous confirme dans cette persuasion; car la manière dont il y est parlé de la sainte Trinité suppose que les Juifs avaient quelque idée du mystère avant que Notre-Seigneur Jésus-Christ en eût parlé d'une manière aussi formelle qu'il le fit dans la suite. Saint Jean-Baptiste disait aux Juifs, en parlant de Jésus-Christ : « Je ne le connaissais pas ; « mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau m'a « dit : Celui sur qui vous verrez l'Esprit descendre, « c'est celui qui baptise dans le Saint-Esprit ; et je l'ai « vu, et j'ai rendu témoignage que c'est lui qui est le « Fils de Dieu[2]. » Ceux à qui il parlait savaient donc

[1] Voir *Harmonie entre l'Église et la synagogue*, par M. Drach, t. I, sect. I, de la *très-sainte Trinité*.

[2] Saint Jean, I, 33.

qu'il y avait un Esprit-Saint qui était descendu sur le Messie ; s'il n'en avaient eu aucune idée, s'ils n'avaient pas d'ailleurs soupçonné que Dieu pût avoir un Fils, il semble que le précurseur du Messie aurait dû, avant tout, les instruire de ce mystère. Les mêmes observations se présentent sur d'autres endroits des Évangiles. Notre-Seigneur insiste beaucoup pour établir qu'il est, lui personnellement, le Fils unique de Dieu ; il promet le Saint-Esprit, il ordonne que l'on invoque les trois divines personnes ; dans toutes ces circonstances, il suppose que le dogme de la très-sainte Trinité n'était pas tout à fait inconnu des Juifs.

Cependant jamais le mystère de l'auguste Trinité n'avait été révélé au monde en termes aussi explicites qu'il le fut par l'Évangile.

L'histoire du baptême de Notre-Seigneur doit d'abord fixer notre attention, puisque ce fut comme le premier acte de la vie publique du Sauveur. Là trois personnes apparaissent : le Père éternel, qui fait entendre du haut du ciel cette voix : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances ;* le Fils unique de Dieu, dans la personne de Jésus-Christ, proclamé solennellement Dieu, le Fils ne pouvant pas être d'une autre nature que son Père ; le Saint-Esprit, qui vient reposer sur lui, sous la forme d'une colombe, selon le témoignage de l'Évangéliste.

A mesure que l'on avance dans l'étude de la vie publique et des prédications de Notre-Seigneur, la distinction et la divinité des trois personnes se manifestent davantage. Le Père éternel était bien suffisamment révélé dans l'Ancien Testament ; Notre-Seigneur en a

parlé néanmoins très-fréquemment pour établir dans tous les cœurs le respect, l'amour, le culte spirituel qui lui est dû.

En relevant la gloire, la puissance, la majesté de son Père, Jésus-Christ déclare que le Père et lui sont UN par l'unité de la nature divine qui leur est commune : *Mon Père et moi nous sommes une même chose... Tout ce que mon Père a est à moi, et moi je suis en lui.* Que d'expressions semblables, toutes aussi formelles les unes que les autres, se rencontrent dans les discours publics et dans les conversations privées de Notre-Seigneur avec ses disciples ! Nous les avons rapportées ailleurs avec le récit des miracles éclatants qui furent faits pour confirmer la divinité de Notre-Seigneur; il n'est plus nécessaire de revenir sur cet article fondamental du Christianisme.

Très-souvent aussi Notre-Seigneur a parlé du Saint-Esprit dès le commencement de ses prédications. Il déclara, en s'appliquant un texte du prophète Isaïe, que l'Esprit de Dieu s'était reposé sur lui : il justifia ses miracles en disant qu'il les opérait par l'Esprit de Dieu; et quand il vit des pharisiens hypocrites dénaturer la pureté de ses œuvres et oser les attribuer au démon, il lança contre eux cet anathème : *Le blasphème commis contre le Fils de l'homme sera remis, mais le blasphème commis contre le Saint-Esprit ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre*[1]. Mais il semble qu'il ait voulu attendre la fin de sa vie et le moment de sa glorification, alors qu'il ne pouvait plus rester de doute sur sa pro-

[1] Évang. de saint Luc, IV, 18; — saint Matthieu, XII, 28, 31, 32.

pre personne, pour parler en termes plus précis du Saint-Esprit. La veille de sa mort, il dit à ses Apôtres: *Je prierai mon Père qui vous donnera un autre consolateur... l'esprit de vérité que le monde ne peut recevoir parce qu'il ne le connaît pas... Je ne vous laisserai pas orphelins: je vous enverrai le Saint-Esprit, qui demeurera avec vous toujours... Quand cet esprit de vérité, qui procède du Père et que je vous enverrai, sera venu, il vous instruira de toutes choses et vous donnera l'intelligence de mes paroles* [1]. Cet Esprit est donc une personne, puisqu'il a des opérations qui lui sont propres; il doit venir instruire les hommes; il descendra sur eux après la mort de Jésus-Christ. Il est nécessairement distinct de la personne du Père, dont il procède, et de la personne du Fils, qui nous promet de l'envoyer. Il est Dieu, comme le Père et le Fils, car nous ne pouvons pas entendre d'une simple créature ce que Notre-Seigneur nous en a dit.

Pour affermir notre foi sur le dogme de la sainte Trinité, Jésus-Christ a voulu que nous en fissions une profession solennelle dans la réception du baptême, et, depuis l'origine du Christianisme, ce sacrement auguste n'a été conféré qu'AU NOM DU PÈRE, ET DU FILS, ET DU SAINT-ESPRIT [2]. Résumé admirable de la doctrine que venait enseigner Jésus-Christ: un seul Dieu, trois personnes égales et distinctes, au nom et par la vertu desquelles l'homme est régénéré.

Les disciples de Notre-Seigneur enseignent la doctrine qu'ils ont reçue de leur maître. Autant ils mon-

[1] Saint Jean, XIV, 16, 17; XV, 6, 7, 13.
[2] Saint Matthieu, XXVIII, 19.

trent de zèle pour combattre le polythéisme et rétablir partout la croyance en un seul Dieu, autant ils s'appliquent à instruire les fidèles des secrets ineffables de la nature divine, auxquels se rattache toute l'économie du Christianisme. Ils n'ont rien plus à cœur que de convaincre le monde de la divinité de Jésus fils unique de Dieu, et de faire adorer le Saint-Esprit, avec le Père et le Fils. Il est singulièrement remarquable que, dans toute circonstance, ils ramènent vers le Saint-Esprit la pensée des fidèles. C'est en son nom qu'ils délibèrent sur les intérêts de l'Église et qu'ils portent des lois: *il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.* C'est à lui qu'ils attribuent la mission des pasteurs, ainsi que les dons divers du ministère qui se manifestent dans l'Église. Saint Paul dit à des évêques : *Veillez sur vous-mêmes et gardez le troupeau qui vous est confié, le Saint-Esprit vous a établis pour gouverner l'Église de Dieu;* et en écrivant aux Corinthiens: *Il y a des grâces diverses, mais un seul esprit, les uns reçoivent par cet esprit le don de sagesse, d'autres le don de science, d'autres la vertu de guérir les malades, le don de prophéties, le discernement des esprits ; c'est un seul et même esprit qui opère ces choses, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît*[1]. C'est de lui qu'ils se glorifient d'avoir reçu la connaissance des mystères de Dieu : *Dieu nous a révélé par son esprit ce qu'il prépare à ceux qui l'aiment, car l'esprit pénètre toutes choses, mêmes les profondeurs de Dieu. Nul ne connaît ce qui est en Dieu, que l'esprit de Dieu, or nous n'a-*

[1] Actes des Apôtres, xv, 28; xx, 28; — Ire Ép. aux Corinthiens, xii, 4-11.

vons pas reçu l'esprit du monde, mais l'esprit qui est de Dieu[1]. Enfin, pour nous borner, car ce sujet serait inépuisable, les saints Apôtres voulant donner aux chrétiens une haute idée de la grâce qui est en eux, et en même temps leur inspirer un profond respect pour la présence de Dieu, leur disent: *Votre corps est le temple du Saint-Esprit qui réside en vous; glorifiez donc et portez Dieu dans votre corps*[2].

Qui ne voit ici l'attention des Apôtres à établir dans le cœur des fidèles le dogme de la Divinité des trois personnes? S'ils parlent du Père, c'est le Dieu tout-puissant Créateur du ciel et de la terre, qui soutient le monde par sa vertu et le gouverne par sa sagesse; s'ils parlent du Fils, c'est le *Dieu béni par-dessus les siècles*, celui par qui toutes choses ont été faites, et qui vient pacifier la terre et le ciel, réconciliant le monde par la valeur infinie de son sacrifice; s'ils parlent du Saint-Esprit, c'est lui qui inspire les prophètes, qui anime l'Église de sa vie, qui établit les pasteurs, qui distribue les dons célestes selon qu'il lui plaît; qui réside dans les chrétiens comme un Dieu réside dans son temple. Avant de se disperser, ils conviennent entre eux d'une confession publique de la foi, ils composent le symbole; or dans cette exposition solennelle de la doctrine chrétienne, ils placent sur le même rang, le Père, le Fils, le Saint-Esprit; ils exigent que l'on croie au Saint-Esprit comme on croit au Fils unique de Dieu, comme on croit au Père, ce qu'ils n'eussent certainement pas pu faire sans impiété, si le Saint-Esprit

[1] Ire Ép. aux Corinthiens, II, 9-12.
[2] Même Épître, VI, 19, 20.

n'était égal et au Fils et au Père. Ne dirait-on pas que ce sont trois dieux, vivant entre eux dans une parfaite harmonie? Mais non, car les Apôtres prêchent partout le dogme fondamental de l'unité de Dieu, et dans le symbole, avant de nommer aucune des trois personnes, ils commencent par nous faire confesser la foi en *Dieu*, en un seul Dieu. Il y a donc, selon leur enseignement, unité et distinction : unité dans la nature, Trinité dans les personnes ; ce que l'un d'eux, l'Apôtre saint Jean, déclare en termes si formels : *Il y en a trois qui rendent témoignage au ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont un*[1].

Les pasteurs que les Apôtres préposèrent au gouvernement des Églises et ceux qui leur succédèrent, ont conservé avec une inaltérable fidélité le dépôt sacré qu'ils avaient reçu pour le transmettre à ceux qui viendraient après eux. Ils ne communiquaient pas ordinairement aux infidèles ces mystères de la foi ; ils en parlaient très-rarement dans leurs apologies du Christianisme contre les philosophes païens ; mais ils les enseignaient aux catéchumènes, surtout quand le moment de leur conférer le baptême approchait. Ceux-ci recevaient alors le symbole qu'ils devaient apprendre de mémoire, et sur lequel ils avaient à répondre avant d'être admis au Sacrement de la régénération. D'ailleurs, nous venons de le dire en rappelant les recommandations que Notre-Seigneur a faites à ses disciples, le Sacrement ne pouvait être donné autrement qu'au nom des trois adorables personnes, de sorte que dans

[1] Ire Ép. de saint Jean, v, 7.

l'acte même de son initiation au Christianisme, au moment solennel où il était reçu dans l'Église, chaque fidèle faisait une profession publique de sa croyance en la sainte Trinité.

La foi dans cet auguste mystère n'était donc pas le partage de quelques âmes d'élite ; elle était commune à tous les chrétiens, elle était populaire. Comme les pasteurs n'avaient pas de motif d'user de réserve quand ils parlaient dans les assemblées de l'Église, ils expliquaient avec toute la précision nécessaire le sens des divines Écritures, et les traditions apostoliques sur ce mystère. Dans l'Asie, en Afrique, en Europe, partout et dans toutes les langues l'enseignement des saints docteurs est uniforme sur ce point. Voici comment s'exprimait, au milieu du troisième siècle, au temps des persécutions, saint Grégoire le Thaumaturge ; dans un seul évêque nous les entendons tous, car tous étaient unanimes dans la foi : « Il y a un Dieu, Père du Verbe, « vivant de la sagesse subsistante de la vertu et de « l'empreinte éternelle, Père parfait d'un Fils parfait, « Père d'un Fils unique. Il y a un Seigneur, seul de « seul, Dieu de Dieu, expression et image de la Divi- « nité, Verbe efficace, sagesse qui embrasse l'ensemble « de toutes choses, puissance créatrice de toute la « création, Fils vrai d'un vrai Père, invisible de l'in- « visible, incorruptible de l'incorruptible, immortel « de l'immortel, éternel de l'éternel. Et il y a un Es- « prit saint qui tient son existence de Dieu ; qui, par « le Fils, s'est montré aux hommes ; image du Fils, « image parfaite du parfait, vie, cause de la vie, source « sainte, sanctifiante, principe et chef de la sanctifica-

« tion. En qui se manifeste Dieu le Père, qui est au-« dessus de tout et en tout, et Dieu le Fils qui est par « toutes choses. Trinité parfaite, en qui il n'y a rien « de divisé ni d'étranger en sa gloire, en son éternité, « en son empire[1]. »

Plus les fidèles se pénétraient des hautes idées que cet enseignement des pasteurs leur donnait de Dieu, plus ils se sentaient de dégoût pour les fables du paganisme et d'ardeur pour se sacrifier à la gloire de l'auguste Trinité. Aussi la confessaient-ils avec joie et intrépidité quand ils paraissaient devant les tribunaux. Plusieurs ne répondirent à la demande qui leur était faite de sacrifier aux idoles que par cette déclaration de leur foi : « Nous adorons le Père, et le Fils et le « Saint-Esprit, nous adorons la Trinité sainte, hors « laquelle il n'y a pas de Dieu. » On vit des mères chrétiennes, comme sainte Juliette, à Tarses, ou des femmes converties, comme sainte Affre, à Augsbourg, adresser au moment suprême de touchantes prières à Jésus-Christ, lui demander d'être comptées parmi les vierges sages et de bénir éternellement son Père et le Saint-Esprit; ou même lui dire avec larmes : « Sei-« gneur Dieu tout-puissant, Jésus-Christ, qui êtes venu « appeler, non les justes, mais les pécheurs, je vous « rends grâces de ce que vous avez daigné m'agréer « comme une brebis immolée à la gloire de votre « nom. Je vous offre mon sacrifice, à vous qui étant « Dieu vivez et reposez avec le Père et le Saint-Esprit, « dans les siècles des siècles. » Saint Épipode, de Lyon,

[1] *Profession de foi*, ou *Symbole* de saint Grégoire.

disait devant les juges : « Je confesse que le Christ « est Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, et il est juste « que je lui rende mon âme, à lui qui est mon Créa-« teur et mon Rédempteur. » Cent ans après, un martyr plus célèbre encore s'écriait, au milieu des tourments les plus horribles : « Je confesse le Seigneur « Jésus-Christ, le Fils du Père très-haut, Fils unique « de celui qui est unique, et je professe qu'il est un « seul Dieu, avec le Père et le Saint-Esprit[1]. »

Cependant, si les vrais fidèles recevaient avec une respectueuse docilité les enseignements de la foi, l'Église devait bien s'attendre qu'un mystère aussi profond susciterait de nombreuses contradictions de la part des esprits superbes. Dès les commencements, tandis qu'elle avait à défendre le dogme de l'unité de Dieu contre les empereurs et les magistrats devenus ses bourreaux, elle eut à lutter, dans son intérieur, contre une foule de sophistes, hommes mal convertis du judaïsme ou du paganisme, qui s'efforçaient de substituer leurs systèmes aux traditions apostoliques. Les uns, comme Sabellius, tout en consacrant le nom de la Trinité, niaient la distinction des personnes en Dieu ; les autres, comme Arius, nièrent la divinité du Verbe ; Macédonius, évêque de Constantinople, combattit le dogme de la divinité du Saint-Esprit. Les premiers ne voyaient autre chose dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, que des dénominations diverses d'une même personne, selon les aspects sous lesquels on la considérait, ou bien des manifestations successives de

[1] *Histoire du dogme catholique*, t. I, pages 341, 411.

Dieu, qui s'appelle Père dans la création du monde, Fils dans l'incarnation, et qui prend le nom de Saint-Esprit dans la formation de l'Église.

Ces erreurs faisaient trop de violence aux textes sacrés pour se soutenir longtemps ; condamnées aussitôt qu'elles parurent, elles égarèrent quelques esprits, donnèrent lieu à des sectes, mais disparurent enfin après un certain temps. Les nouveautés sacriléges d'Arius firent beaucoup plus de mal à l'Église, et la troublèrent pendant plusieurs siècles. Ce n'est pas qu'elles fussent moins opposées aux traditions ou plus spécieuses, mais les Ariens eurent le talent de mettre des empereurs dans les intérêts de leur secte : voilà ce qui les soutint. Leur système, qui se modifia beaucoup dans la suite, consistait à dire que Dieu, voulant créer l'univers et ne pouvant pas le créer par lui-même, sans doute parce qu'il n'était pas de sa dignité d'agir sur des êtres inférieurs, avait créé d'abord un être d'un ordre supérieur, d'une nature très-parfaite, qui lui servit d'intermédiaire avec le monde. Cet être, chargé de produire les autres créatures et de gouverner l'univers, était le Verbe; on lui a donné le nom de Fils de Dieu. Une pareille doctrine, inouïe dans les premiers siècles, et qui combattait de front les croyances les plus fermes des chrétiens, souleva des plaintes de tous les côtés : Alexandrie, où elle fut d'abord produite au grand scandale du peuple, vit se réunir dans son enceinte un nombreux concile d'évêques qui l'anathématisèrent.

Le danger était très-grand. Le Christianisme eût vainement triomphé des premières persécutions que lui

avait suscitées l'empire romain, si la foi en Jésus-Christ, son fondateur, et au Saint-Esprit qui vivifie l'Église, eût été altérée; toute l'œuvre de régénération que Notre-Seigneur avait entreprise aurait été arrêtée. Mais une vertu céleste, la protection de Dieu, soutint l'Église dans cette longue et périlleuse épreuve. Elle opposa de nouveaux et magnanimes martyrs à de nouveaux persécuteurs. Des millions de chrétiens de tout âge, et de toute condition, avaient versé leur sang pour maintenir le dogme de l'unité de Dieu ; des confesseurs de la foi, non moins intrépides, souffrirent la perte de leur fortune, le bannissement et la mort, pour conserver intact le dogme de la très-sainte Trinité. Elle opposa ses traditions antiques, formulées en termes simples, en pratiques populaires, aux nouveautés sacriléges ; et tandis que par mille subtilités on essayait de pervertir la croyance de ses enfants, elle leur faisait confesser la foi, dans une doxologie célèbre qui depuis a été mêlée à tous les offices publics, à toutes les louanges rendues à Dieu, qui a retenti dans tous les temples : *Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.* Témoignage public et éclatant de la foi des fidèles à l'égalité des trois Personnes et à leur consubstantialité dans une même nature.

De saints et de célèbres docteurs combattirent les écrivains hérétiques qui, sous toutes les formes, s'efforçaient de répandre le venin des mauvaises doctrines. Saint Athanase patriarche d'Alexandrie, saint Hilaire évêque de Poitiers, saint Basile archevêque de Césarée, saint Grégoire de Nazianze, ont laissé des noms immortels, pour les glorieux combats qu'ils ont sou-

tenus contre les auteurs et les fauteurs de l'hérésie. Enfin l'Église opposa son symbole, qui venu originairement des Apôtres, expliqué, développé dans les deux premiers Conciles généraux de Nicée et de Constantinople, demeurera jusqu'à la fin des siècles comme l'expression la plus pure et la plus authentique de la foi chrétienne sur la sainte Trinité. *Je crois en un seul Dieu, le Père tout-Puissant... et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu engendré du Père: Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non fait, consubstantiel au Père, par qui toutes choses ont été faites... Je crois au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils, qui est adoré et conglorifié avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes.*

LEÇON XIII.

CE QUE LA FOI NOUS ENSEIGNE SUR LES RELATIONS DES TROIS DIVINES PERSONNES ENTRE ELLES.

La foi n'enseigne pas seulement qu'il y a trois personnes en Dieu, mais que le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils. — Comparaison dont les docteurs catholiques se sont servis pour expliquer le mystère de la sainte Trinité. — Difficultés des incrédules contre ce mystère, combien elles sont peu fondées.

Nous terminions la dernière leçon par les paroles du symbole, où il est dit que Jésus-Christ Fils unique de Dieu est engendré du Père, et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ces paroles doivent maintenant fixer particulièrement notre attention, car elles sont très-instructives pour nous. Nous ne connaîtrions pas le mystère de la sainte Trinité, tel qu'il a été révélé de Dieu, tel que l'Église nous l'enseigne, si nous ne savions dans quel ordre les divines personnes procèdent, et nous ne comprendrions pas non plus les opérations qui sont attribuées à chacune d'elles, dans le langage ecclésiastique. Nous étudierons aujourd'hui ces enseignements, avec le respect, la docilité de cœur, l'attention religieuse que demandent de si saintes vérités. Nous pourrons nous rappeler ensuite quelques compa-

raisons données par les Saints-Pères pour expliquer le dogme de la très-sainte Trinité, mais sans oublier que notre foi ne repose pas sur ces explications ; elle repose uniquement sur la parole de Dieu.

I. Le symbole, en marquant la distinction et la Divinité des trois personnes, indique l'ordre inviolable qui existe entre elles. Il ne faut pas supposer qu'elles procèdent parallèlement de la nature divine qui les aurait produites, ce serait une erreur condamnée par l'Église. Il faut croire qu'elles procèdent l'une de l'autre dans cet ordre : le Verbe, qui est la seconde personne, procède du Père ; le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Le Père est le premier principe ; il ne procède de personne, il ne tient que de lui-même l'être et la Divinité, ce qui a porté les saints docteurs à le considérer comme la source originaire en qui réside la Divinité et par qui elle est communiquée aux deux autres personnes. Le Verbe procède du Père par génération, et c'est pour cela qu'il est appelé Fils de Dieu, et que la première Personne reçoit le nom de Père. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe.

« Le Saint-Esprit, disait saint Jean Chrysostome, « procédant du Père et du Fils, distribue ses dons à « chacun comme il lui plaît[1]. » Et saint Augustin : « Nous ne pouvons pas dire que le Saint-Esprit ne pro-

[1] Ire homélie sur le Symbole.

« cède pas aussi du Fils, puisque ce n'est pas en vain « qu'il est appelé l'Esprit du Père et du Fils[1]. » Saint Augustin nous indique, dans ce peu de mots, une preuve bien simple et bien convaincante de la tradition. Il est certain, en effet, que l'usage invariable des Écritures et de l'Église est d'appeler le Saint-Esprit, l'*Esprit de Jésus-Christ*, tout aussi fréquemment que l'*Esprit du Père*. Or quel motif aurait-on de le désigner ainsi? comment serait-il possible de l'appeler Esprit du Fils, Esprit de Jésus-Christ, s'il ne procédait pas de la seconde Personne? N'est-ce pas encore ce que Notre-Seigneur voulait nous apprendre, lorsque promettant aux Apôtres de leur envoyer le Saint-Esprit, il leur disait : « Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce « qui est à moi : tout ce qui est à mon père est à moi, « c'est pourquoi je vous ai dit qu'il recevra de ce qui « est à moi, et qu'il vous l'annoncera[2]. »

L'ordre des processions divines dans la sainte Trinité nous est donc bien connu, mais il renferme pour nous un grand mystère. Le Verbe procède du Père par une génération dont il nous est impossible de pénétrer l'ineffable secret, car il faudrait, pour en avoir l'intelligence, sonder ce qu'il y a de plus intime et de plus profond dans la nature divine; ce qu'il n'est donné ni aux hommes ni aux anges de pouvoir faire. Nous savons seulement que le Fils unique de Dieu prend dans les saintes Écritures le nom de *Verbe* et de *sagesse de Dieu*, ce qui nous persuade que le Père l'engendre par un acte éternel de l'intelligence; le Verbe est la raison,

[1] *Traité de la Sainte Trinité*, liv. IV, n. 29.
[2] Évang. de saint Jean, XVI, 14, 15.

l'image parfaite, la parole intérieure du Père, l'émanation de son intelligence, qui ne peut être produit hors d'elle, mais qui existe en elle et en émane. Le Père Éternel se contemple; il se voit tel qu'il est dans toute l'étendue de ses perfections; l'idée qu'il a de lui-même est donc infinie comme lui. C'est cette idée que Dieu conçoit, cette parole par laquelle il se parle, qui, étant subsistante en lui, forme la seconde personne; personne divine inséparable de la nature de Dieu, Dieu comme le Père qui l'engendre.

Nous entrevoyons dès lors dans quel sens les écrivains inspirés ont dit que le Verbe est l'image de Dieu invisible, la figure, l'expression, l'empreinte de sa substance. Il n'est pas fait à l'image de Dieu, comme les hommes et les autres créatures raisonnables, mais il est proprement l'image de Dieu, ce qui ne peut convenir qu'à lui seul, image vivante du Père qui subsiste en lui. Il n'est donc pas Fils par adoption, mais par nature; il est engendré de Dieu, comme la pensée, comme la parole intérieure qui en émane, vrai Dieu de vrai Dieu, ayant la même substance que son Père, ce que le concile de Nicée a exprimé par le terme de *consubstantiel*.

Le Père et le Verbe se contemplent, ils s'aiment d'un amour infini. Cet amour, terme des complaisances mutuelles de l'un et de l'autre, forme une troisième personne, infinie comme les deux premières; car l'amour de Dieu n'a rien d'imparfait ni d'accidentel en lui, il est égal à l'idée qu'il a de lui-même, il est tout à la fois infini et substantiel comme sa pensée. Le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, est donc de même na-

ture, de même substance que l'un et l'autre, et avec eux un seul et même Dieu.

Cependant, quoique de même nature que le Verbe, le Saint-Esprit n'est pas Fils; pourquoi? « Le Fils est « unique, dit Bossuet, car il est parfait, et tout ce qui « est parfait est unique; ainsi le Fils de Dieu, fils parfait « d'un père parfait, doit être unique, et s'il pouvait y « avoir deux fils, la génération du fils serait imparfaite. « Tout ce donc qui viendra après ne sera plus fils, et « ne viendra point par génération, quoique de même « nature. Que sera-ce que cette finale production de « Dieu? C'est une procession sans nom particulier. « Dieu a voulu expliquer que la procession de son « Verbe était une parfaite génération; ce que c'était « que la procession du Saint-Esprit, il n'a pas voulu « le dire, ni qu'il y eût rien dans la nature qui re- « présentât une action si substantielle et tout ensemble « si singulière. C'est un secret réservé à la vision bien- « heureuse[1]. »

Ici la raison doit se taire pour n'écouter que les enseignements de la foi. Quand on nous parle de génération et de procession, nous nous représentons une infériorité d'origine et de puissance, il nous semble que le Père doit être plus ancien que le Fils; nous sommes tentés de croire le Père et le Fils plus parfaits que le Saint-Esprit, lequel procède de l'un et de l'autre. Idées fausses : elles sont toutes déduites de l'ordre des choses qui se voient dans le monde, mais ce qui se passe ici-bas n'est pas la règle de ce qui se passe dans

[1] *Élévations sur les mystères*, IIe semaine, 5e élévation.

l'essence divine. Le Verbe n'est pas moins éternel que le Père, et le Saint-Esprit n'est point inférieur par son origine à ces deux premières personnes. Comme il est essentiel au Père de se connaître; comme il est également essentiel au Père et au Verbe de s'aimer; il faut conclure que le Père engendre éternellement son Verbe; que le Père et le Verbe produisent éternellement le Saint-Esprit, sans qu'il soit possible d'assigner un moment où le Verbe et le Saint-Esprit n'étaient pas... Mais, enfin, n'est-il pas plus parfait d'engendrer et de produire que d'être engendré ou produit?... Non : l'un ne suppose pas plus de perfection que l'autre, puisque ce n'est pas par un acte libre que le Père engendre; c'est par la nécessité de sa nature. Le Verbe et le Saint-Esprit ne sont pas tirés du néant par une action créatrice; ils procèdent du Père par des voies ineffables et reçoivent de lui la nature divine qui leur est communiquée sans partage; chacune des trois personnes la possède avec toutes ses perfections.

L'ordre que la foi nous découvre dans les processions divines nous aide à comprendre l'enseignement des Écritures sur les missions que les personnes de la sainte Trinité reçoivent l'une de l'autre, les attributions qui sont faites à l'une des œuvres qui sont néanmoins communes à toutes les trois, et enfin le culte public selon lequel nous prions ordinairement Dieu le Père, par son Fils unique, dans l'unité du Saint-Esprit.

On entend par *mission divine*, dans la sainte Trinité, l'envoi de l'une des personnes divines par une autre, pour faire quelque bien aux hommes dans l'ordre surnaturel. *Dieu a tellement aimé le monde*, dit

Notre-Seigneur, *qu'il a donné son Fils unique. Il l'a envoyé pour vous bénir*, dit le prince des Apôtres[1]. Nous avons entendu la promesse que Notre-Seigneur a faite de nous envoyer le Saint-Esprit : *Je prierai mon Père, et il vous enverra le Saint-Esprit.* Est-ce donc que le Père use de commandement ou d'exhortation pour envoyer au monde son Fils bien-aimé, ou son Saint-Esprit? Non, certes, loin de nous une pareille idée, qui détruirait l'égalité parfaite des trois personnes.

Les missions divines suivent l'ordre selon lequel une personne procède de l'autre. Il n'est dit nulle part que le Père soit envoyé par le Fils ou par le Saint-Esprit, parce qu'il est le premier principe; n'émanant de personne, il ne peut pas recevoir de mission. Si Notre-Seigneur s'est appliqué à lui-même ces paroles d'un prophète : *L'Esprit de Dieu m'a envoyé*, c'est qu'il se considérait dans son humanité. Ce n'est pas comme Verbe, comme Fils de Dieu, mais en sa qualité d'homme, qu'il est envoyé par le Saint-Esprit. Le Père éternel envoie son Fils; le Père et le Fils, par une action qui leur est commune, envoient le Saint-Esprit. Le Fils est envoyé par le Père, parce qu'il émane, il procède éternellement de lui; le Saint-Esprit reçoit une mission du Père et du Fils, parce qu'il reçoit du Père et du Verbe, avec la nature divine, la vertu, la puissance d'agir, et qu'il opère dans le monde des effets qui sont en rapport avec son origine.

Le principe de la mission, n'étant pas autre que l'é-

[1] Évang. de saint Jean, III, 16; — Actes des Apôtres, III, 27.

manation éternelle des personnes divines, est propre à chacune d'elles; mais leur manifestation extérieure, sous une forme quelconque, de même que les effets temporels qu'elles produisent, sont produits par une volonté et une puissance qui leur est commune. Les missions ne supposent, par conséquent, ni infériorité ni dépendance.

Il faut en dire autant, et pour les mêmes raisons, des attributions faites à telle personne de telle ou telle autre œuvre extérieure. Vous savez que, dans le langage ordinaire des Écritures, la toute-puissance et l'œuvre de la création sont spécialement attribuées au Père. C'est sous le titre de Créateur et de dominateur que Jésus-Christ aimait à représenter son père. Ce langage est passé dans le symbole, dont le premier article porte : *Je crois en Dieu*, *le Père tout-puissant*, *créateur du ciel et de la terre.* L'ordre, la disposition que l'on admire dans la création, la lumière, qui éclaire les intelligences, est habituellement attribuée au Fils. On attribue au Saint-Esprit la sanctification des âmes : il est *vivificateur;* c'est lui *qui a parlé par les prophètes*, disent les Pères du concile de Constantinople.

Il est très-certain que les trois personnes opèrent ensemble, indivisiblement, dans toutes les œuvres extérieures; car elles ont une même pensée, une même volonté, une même puissance. Ces œuvres : la création, la Providence, la sanctification des âmes..., sont donc communes au Père, au Fils et au Saint-Esprit; elles leur appartiennent également. Toutefois, comme chacune de ces personnes possède la nature divine d'une manière qui lui est propre, nous pouvons sans aucune

difficulté lui attribuer spécialement les œuvres extérieures qui ont un rapport plus direct avec elle.

Le Père est appelé *Tout-Puissant* et *Créateur*, parce que, toute puissance étant originairement de lui, toute fécondité émanant de lui, ce qui porte l'idée de puissance, comme la création des êtres, lui est dès lors très-justement attribué. Le Verbe étant la raison subsistante du Père, procédant de son intelligence, on a été naturellement amené à lui attribuer l'ordre et la sagesse qui éclatent dans la disposition de l'univers; car Dieu a tout fait par sa sagesse; et la lumière qui éclaire les intelligences, selon l'Apôtre saint Jean, n'est autre que le Verbe *qui illumine tout homme venant dans le monde.* Quant au Saint-Esprit, quoi de plus convenable que de lui attribuer les œuvres de sanctification, la rénovation intérieure des âmes et tout ce qui tend à les unir à Dieu, puisque ces œuvres sont l'effet et la manifestation de l'amour divin?

L'ordre des processions, les missions divines et les attributions reparaissent encore dans le culte, et il doit en être ainsi, puisque le culte est l'expression des sentiments intérieurs. Il est certainement permis d'adorer et d'invoquer directement soit le Fils, soit le Saint-Esprit : nous en avons de très-nombreux exemples dans la tradition ecclésiastique. Toutefois la pratique la plus ordinaire a toujours été d'adresser les prières au Père par le Fils, dans le Saint-Esprit; c'est ainsi que ce concluent la plupart des oraisons que le prêtre récite dans la sacrée liturgie. On s'adresse d'abord au Père, parce qu'il est la source primitive d'où découlent tous les biens; on l'invoque *par* le Fils, parce que la seconde

personne s'est rendue notre médiateur dans le mystère de la Rédemption; *dans* le Saint-Esprit, parce que c'est la troisième personne qui, au sens expliqué plus haut, unit nos âmes à Dieu, et produit en elles les sentiments d'adoration, d'espérance et d'amour, qui assurent l'effet de la prière.

Telle est la pratique de l'Église, tels sont ses enseignements sur le plus impénétrable des mystères. Cette doctrine ne s'est pas formée par degrés, comme les systèmes philosophiques qui s'élaborent, se modifient, se perfectionnent avec le temps. Les Apôtres l'ont reçue de la bouche de Notre-Seigneur, et ils l'ont transmise aux pasteurs qui leur ont succédé; les chrétiens en ont tous fait une profession solennelle dans leur baptême, le culte public de l'Église la leur rappelle tous les jours, car ils voient constamment rendre l'adoration et une louange égale aux trois personnes. Les hommes les plus instruits croient, comme les plus simples fidèles, s'ils ont le bonheur de connaître Jésus-Christ, et ils savent, par l'étude qu'ils en ont faite, que sur cet article la foi n'a jamais varié. Plus ils auront parcouru les monuments des siècles passés, plus ils seront disposés à dire avec saint Augustin : « Tous les auteurs ca-« tholiques, anciens et modernes, que j'ai pu lire, et « qui, avant moi, ont écrit sur la Trinité, qui est Dieu, « ont entendu enseigner, d'après les Écritures, que le « Père et le Fils, et le Saint-Esprit, d'une seule et « même substance, forment l'essence divine dans une « inséparable égalité, et que, par conséquent, il n'y a « pas trois Dieux, mais un seul Dieu, quoique le Père « qui a engendré le Fils soit autre que le Fils, et que le

« Fils qui est engendré soit autre que le Père, et que le « Saint-Esprit ne soit ni le Père ni le Fils, mais seulement l'esprit du Père et du Fils, étant lui-même coégal au Père et au Fils, et appartenant à l'unité de la « Trinité. C'est là ma foi, parce que c'est la foi des Catholiques[1]. »

II. Les saints docteurs, après avoir exposé le dogme catholique de l'adorable Trinité, ont cherché dans la nature divers points de comparaison ; non pour éclaircir un mystère qu'ils avouaient être impénétrable, mais pour en donner quelque idée. Ils ont avant tout examiné les rapports qui pouvaient exister entre l'homme et la sainte Trinité, parce que notre âme ayant été créée à l'image de Dieu, elle porte en elle-même des traits de ressemblance avec lui. Cette âme est avant tout une substance, une activité intelligente, ce qui nous donne l'idée de Dieu le Père avec sa personnalité et sa vertu productrice. De plus, l'âme se comprend, elle a l'idée ou la conception d'elle-même, de sa nature, de ses facultés ; cette idée est comme le fruit ou le fils de son intelligence, c'est quelque chose de distinct et pourtant d'inséparable d'elle. Voilà son image, son verbe, sa parole. En se concevant ainsi, elle s'aime, elle se complaît dans l'idée qu'elle a de ses perfections; cet amour répond à tout son être ; car elle s'aime autant qu'elle se connaît, et elle se connaît tout entière, quoique non parfaitement. Nous avons donc l'intelli-

[1] Saint Augustin, *de Trinitate*, lib. I, 8, 7.

gence, la conception, l'amour, trois choses distinctes l'une de l'autre; et procédant suivant cet ordre : la conception procède de son intelligence, l'amour procède de l'une et de l'autre : ce sont comme des états divers de l'âme, ou l'âme considérée sous trois points de vue différents : l'âme intelligente, l'âme conçue par elle-même, l'âme s'aimant telle qu'elle se conçoit.

Ainsi en est-il de la sainte Trinité, autant qu'il peut se trouver de rapport entre Dieu et l'homme. La pensée que nous sentons naître, comme le germe de notre esprit, nous donne quelque idée du Fils de Dieu, conçu éternellement dans l'intelligence du Père; l'amour que nous portons à cette parole intérieure et à l'esprit où elle naît, nous donne l'idée de l'amour éternel qui sort du Père qui pense et du Fils qui est sa pensée, pour faire avec lui et sa pensée une même nature également heureuse et parfaite. En nous, cette conception et cet amour ne sont que de simples et imparfaites modifications de notre âme; en Dieu, où tout est infini, ce sont des personnes. « Dieu est parfait, dit Bossuet, et son « Verbe, image vivante d'une vérité infinie, n'est pas « moins parfait que lui, et son amour, sortant de la « source inépuisable du bien, en a toute la plénitude, « ne peut manquer d'avoir une perfection infinie; et, « puisque nous n'avons pas d'autre idée de Dieu que « celle de la perfection, chacune de ces trois choses, « considérée en elle-même, mérite d'être appelée Dieu; « mais, parce que ces trois choses conviennent nécessairement à une même nature, ces trois choses ne « sont qu'un seul Dieu [1]. »

[1] *Discours sur l'hist. univ.*, IIe part., ch. XIX.

Nous portons donc en nous-mêmes une image de la très-sainte Trinité. Ce mystère se réfléchit également dans le monde extérieur. Prenons un point de comparaison entre plusieurs autres : supposez que d'une seule racine s'élèvent trois tiges avec leurs feuilles et leurs fleurs. Dira-t-on qu'il y a trois plantes? Non, puisqu'il n'y a qu'une seule racine qui donne la vie à chacune des tiges, il n'y a qu'une seule plante. Cependant chacune des tiges considérée séparément est une plante, car elle a sa racine, elle a son tronc, elle a ses fruits; c'est donc une seule plante subsistante en trois manières ou en trois tiges distinctes, dont chacune a toute la nature de la plante. Appliquez ceci au mystère qui nous occupe : il n'y a qu'un seul Dieu, parce qu'il y a une seule puissance, une seule sagesse, une seule nature divine; mais il y a trois personnes dont chacune est Dieu, parce que cette nature, sans se diviser, subsiste dans le Père, dans le Fils, dans le Saint-Esprit; unité de nature, trinité de personnes. On pourrait, en poussant la comparaison plus loin, observer que, comme chacune des trois tiges de la plante prend sa vie, reçoit la sève qui la féconde d'une même racine, et que, dès lors, on doit attribuer au tout ce que produisent les tiges; ainsi ce que le Père fait, ce qu'opère le Verbe ou le Saint-Esprit, les trois personnes le font également si l'action se produit en dehors de la nature divine; car ces trois personnes ont une même vie, un même principe d'opération, ayant une même nature.

Mais souvenons-nous bien que ce n'est ni sur le raisonnement ni sur des comparaisons que repose la foi du chrétien. Quand nous rencontrons des hommes qui

ne croient pas, nous n'essayons pas de leur démontrer les mystères, à la manière des philosophes, par des déductions ou par des systèmes. Nous leur disons : Dieu, qui seul se connaît bien lui-même, nous a dit que dans son ineffable unité il y a trois personnes distinctes ; il faut donc le croire... Vous ne le comprenez pas, dites-vous... Sans doute, vous ne le comprenez pas ; mais auriez vous la prétention de supposer que votre intelligence comprenne toute vérité ; qu'il n'y ait pas d'autres vérités que celles qui sont à votre portée, ou que Dieu ne se connaisse pas mieux que vous ne le connaissez ?... Vous ajoutez qu'il y a contradiction dans cet enseignement... Il ne peut pas y en avoir. On trouve de la contradiction dans une doctrine, quand elle se compose d'éléments opposés ; quand on dit *oui* et *non* sur une même chose, considérée sous le même rapport. Remarquez bien que quand nous avançons le dogme de l'unité, nous l'entendons de la nature divine ; quand nous avançons le dogme de la Trinité, nous l'appliquons aux personnes : nous disons qu'il n'y a qu'une seule nature divine, subsistante en trois personnes. Or il vous est bien permis de dire que vous ne comprenez pas comment il y a trois personnes dans une même nature ; comment une substance intelligente peut avoir trois modes d'exister, et que, sous chacun de ces modes, il y ait une vraie personne ; mais vous n'êtes pas en droit de dire qu'il y a contradiction, puisque, manifestement, on ne dit pas le oui et le non d'un même objet pris au même point de vue. On ne dit pas qu'il n'y a qu'un seul Dieu et que pourtant il y en a trois ; on ne dit pas non plus qu'il y a trois per-

sonnes et qu'il n'y en a qu'une seule : ce serait une contradiction; elle ne se rencontre pas dans l'enseignement de Notre-Seigneur.

Tandis que des philosophes incrédules combattent nos croyances sur le dogme de la Trinité, en s'efforçant d'y trouver une contradiction, d'autres ennemis du Christianisme, prenant la chose à un point de vue différent, prétendent que nos idées sur les trois personnes divines ne nous viennent ni de Notre-Seigneur, ni des prophètes ; que nous ne les avons pas reçues de Dieu par la révélation, mais qu'elles sont empruntées à la philosophie et à la mythologie païenne ! ! !

La prévention à cet égard a été poussée si loin, qu'elle a jeté les ennemis de la révélation chrétienne dans les systèmes les moins soutenables, aux yeux mêmes de celui qui, abstraction faite des preuves si manifestes de la divinité de Jésus-Christ, voudrait établir un simple parallèle entre sa doctrine et les systèmes de la philosophie ou les fables du paganisme. Ils ont osé avancer que nous avions reçu le dogme de la sainte Trinité de Platon et des Indiens, parce que Platon parle quelquefois de Dieu, de la parole ou des idées de Dieu et de l'âme du monde, et que les Indiens ont trois divinités qu'ils adorent, d'un même culte, comme ne formant qu'un seul être; c'est ce qu'on appelle la *Trimourti*.

Mais Platon croyait à l'éternité de la matière ; jamais il n'a mis sur un même rang, comme choses égales, l'âme du monde et Dieu ; donc il n'y a rien dans ses idées qui ressemble au dogme chrétien de la Trinité. S'il a parlé quelquefois de la sagesse ou de la parole de

Dieu dans des termes qui paraissent avoir quelque analogie avec ceux par lesquels nous désignons le Verbe divin, rien ne prouve qu'il ait fait de cette sagesse ou de ces idées de Dieu une personne distincte. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les Apôtres qui ont prêché le dogme de la Trinité, que saint Jean qui, dès le début de son Évangile, parle du Verbe en termes si magnifiques, n'avaient jamais lu ni Platon ni tout autre philosophe. Ce ne fut que deux siècles après l'établissement du Christianisme que l'on songea à trouver, dans les livres de la philosophie grecque, quelque idée de la Trinité.

Il y a bien moins encore de vraisemblance que les Chrétiens aient reçu ce dogme des Indiens. Ceux-ci, dans leur livres les plus anciens, professent le panthéisme, qui confond le monde entier avec Dieu, comme nous l'avons expliqué ailleurs; c'était une idée monstrueuse, qui ne pouvait en aucune manière s'adapter à nos dogmes. Un missionnaire fort instruit des croyances des Indiens, parmi lesquels il a passé une partie considérable de sa vie, dit que les trois divinités, Brahma, Vichnou et Siva, qu'ils adorent principalement, n'étaient primitivement que les trois éléments, la terre, l'eau et le feu, que ces peuples considèrent comme les choses dont ils attendent le plus de biens. Ils ont voulu adorer la terre, du sein de laquelle sortent toutes les substances dont ils se servent pour leur nourriture et leur usage; l'eau, qui féconde et fait croître tout ce qui a vie sur la terre; le feu, qui développe les propriétés des deux autres éléments, et amène toutes choses à la maturité ou à la perfection qu'elles

doivent avoir. Réunissant en un seul corps à trois têtes les trois éléments, on a voulu faire entendre que le concours de ces trois êtres primitifs est indispensable à la production et à la reproduction de tous les corps secondaires. « Ce que j'avance ici, dit l'auteur que « nous citons, n'est pas un système inventé à plaisir ; « c'est la propre doctrine des Indiens journellement « réduite en pratique, que je prétends dévelop- « per[1]. »

Quant on a personnifié ces trois éléments, on a supposé des dieux, dont chacun était uni à une déesse et donnait naissance à des générations innombrables de dieux d'un ordre secondaire. L'histoire de ces trois divinités est remplie de turpitudes et des guerres cruelles qu'elles se font pour se détruire. La seconde d'entre elles, Vichnou, a paru sous diverses formes ou incarnations ; elle a paru successivement, selon les traditions indiennes, sous la forme d'un poisson, d'un sanglier, d'une tortue, d'un brame, d'un cheval, etc. Une de ces apparitions est accompagnée de circonstances qui nous persuadent qu'elle a été empruntée aux doctrines chrétiennes ; on y trouve en effet presque toutes les particularités relatives à la naissance de Notre-Seigneur, sa fuite en pays étranger, le massacre des nouveau-nés, etc. Les Indiens ont mêlé tous ces traits de l'Évangile à leurs fables. Ils attendent une nouvelle incarnation, qui sera plus fameuse que toutes celles qui l'ont précédée.

A Dieu ne plaise que nous rapprochions nos augus-

[1] *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde,* par M. Dubois, t. II, IIIe part., chap. I.

les mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation du Verbe, de ces absurdités dont se compose la théologie indienne. Laissons ces fables pour nous tourner vers Notre-Seigneur, qui seul a les paroles de vie éternelle. Il nous a dit : *Personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils et celui auquel le Fils l'a révélé.* Jamais l'intelligence humaine ne parviendrait, avec la seule notion de Dieu, telle que la raison peut l'avoir, à la connaissance certaine de la sainte Trinité, tant cette idée tient aux profondeurs impénétrables de l'Être divin. Si la révélation elle-même laisse tant d'obscurités ; si elle ne nous donne pas une idée claire du mystère, c'est que Dieu est trop grand pour être bien compris, et notre intelligence trop faible pour recevoir plus de lumières dans la vie présente. Cependant le fidèle, sans connaître pleinement la vie de Dieu en trois personnes, en a une connaissance très-suffisante pour adorer ses grandeurs. Jamais Dieu ne nous paraît plus grand que quand de cette lumière inaccessible qui l'environne il sort un rayon qui nous donne l'idée d'une puissance, d'une fécondité, d'un amour incompréhensible aux intelligences créées. Cette vue n'est point pour nous une stérile contemplation, puisqu'elle nous porte à nous humilier et adorer. Par elle, nous nous animons à cette charité qui doit unir ensemble tous les enfants de Dieu, car nous ne saurions oblier la prière que Jésus-Christ faisait à son Père, la veille de sa mort, quand il nous présentait l'unité divine comme le modèle de la sainte communauté de pensées et d'affections pures qui nous doit tous unir : *Que tous ne soient qu'un, comme vous, mon Père, êtes en moi et moi en vous ; qu'ils soient de*

même UN *en nous*[1]. Par cette notion de la Trinité, nous connaissons enfin le mystère de l'Incarnation, celui de la Rédemption et la part que les trois personnes divines y ont prise, comme nous verrons dans les leçons suivantes.

[1] Saint Jean, XVII, 21.

LEÇON XIV.

SUITE DU PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE. — DES ANGES.

La foi nous enseigne que Dieu a créé de purs esprits ou des anges. D'où provient la distinction des anges en bons et mauvais.— Récompense et bonheur des saints anges; punition et malheur des anges déchus. — Occupations des uns et des autres.

Après avoir considéré, dans le premier article du symbole, l'unité de Dieu et la distinction des trois personnes divines, il est nécessaire que nous portions nos pensées sur l'œuvre de la création pour comprendre le sens et l'étendue de ces paroles: *Je crois en Dieu*... CRÉATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE, DE TOUTES CHOSES VISIBLES ET INVISIBLES.

Le Dieu tout-puissant n'est pas un être distinct de celui que nous adorons, comme l'avaient rêvé les Gnostiques du premier et du second siècle, qui admettaient un Dieu supérieur au Père, au Verbe, au Saint-Esprit; Dieu vivant dans les cieux, sans nul rapport avec le monde, et de qui seraient originairement émanés des dieux inférieurs. Chimère d'une intelligence égarée! quel serait donc cet être mystérieux, dont rien ne fait soupçonner l'existence, qui ne se révéla jamais au

monde, dont l'idée est en contradiction avec les notions que nous avons de la nature divine ?...

Non, il n'y a pas d'autre Dieu que celui dont la Genèse raconte les œuvres, et que nos pères ont connu, auquel seul ils ont rendu le culte religieux. Ce Dieu ne s'est pas borné à produire les esprits, ainsi que l'avaient imaginé d'autres hérétiques, comme s'il n'eût pas été de sa dignité de créer les corps, ou que le monde visible fût l'œuvre de quelque mauvais génie. La raison, le bon sens repousse une pareille supposition ; la foi la condamne ; Dieu a créé le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles. *Il a dit, et elles ont été faites ; il a ordonné, et elles ont été créées*[1]. Il a dit... mais à qui Dieu parle-t-il pour la création du monde? Ce commandement désigne la volonté souveraine, à qui rien ne résiste, qui fait que ce qui n'était pas commence d'être. La parole de Dieu, c'est le Verbe. Dieu le Père communique avec la nature divine, ses idées, ses volontés, à son Fils unique ; c'est en lui, et par lui, dans l'unité du Saint-Esprit, qu'il produit, perfectionne et conserve le monde, selon cette belle et profonde expression d'un Apôtre : *Il n'y a qu'un seul Dieu de qui toutes choses tirent leur être, et un seul Seigneur Jésus-Christ, par qui toutes les choses sont*[2]. *Toutes choses ont été faites par le Verbe, et sans lui rien n'a été fait de ce qui a été fait*, dit saint Jean dès les premières lignes de son Évangile. C'est la foi que nous professons dans le symbole, où, après avoir attribué la création du monde au Père, nous disons ensuite que toutes cho-

[1] Psaume CXXVIII, 5.
[2] Ire Ép. aux Corinthiens, VIII, 5, 6.

ses ont été faites par Jésus-Christ, son Fils unique. L'exposition du dogme de la sainte Trinité nous a fait comprendre la raison de ce langage. Nous allons considérer ces œuvres de la puissance divine, en commençant par les Anges, qui sont les créatures les plus parfaites que Dieu a produites. Voyons d'abord ce que la foi nous enseigne sur l'existence des Anges ; nous dirons ensuite la division qu'ont mise entre eux la fidélité des uns et la rébellion des autres ; nous terminerons par quelques mots sur les occupations des saints Anges et des Anges déchus.

I. Les Anges sont de purs esprits, que Dieu a créés pour sa gloire et son service.

Dieu, qui a créé des corps sans nul rapport avec des esprits, et des esprits unis à des corps, a créé aussi de purs esprits qui portent dans la simplicité de leur être un caractère plus marqué de ressemblance avec lui. Moïse, en exposant l'histoire de la création, n'a point parlé de ces esprits, sans doute parce qu'ils n'appartiennent pas au monde visible dont il voulait nous raconter l'origine; mais, aussitôt après la création, on voit un ange mauvais qui tente la première femme, et la porte à désobéir à Dieu. On voit aussi un autre ange, ministre des justices de Dieu, qui est posé à l'entrée du Paradis terrestre, quand nos premiers parents en eurent été bannis; et la suite de l'histoire suppose nécessairement que les anciens patriarches avaient constamment cru à l'existence de ces esprits supérieurs, et avaient eu de fréquents rapports avec eux. Si dans les

premiers siècles il n'en est pas fait mention plus souvent, c'est parce que la Genèse renferme un très-petit nombre de détails sur cette époque. A mesure que l'histoire se développe davantage, à partir du temps d'Abraham, on voit aussi des apparitions plus nombreuses.

Trois anges visitent Abraham dans la vallée de Membré, pour lui annoncer la naissance future d'Isaac ; deux anges vont à Sodome pour retirer Lot du milieu de cette ville infâme, sur laquelle ils devaient exécuter les arrêts de la justice divine. Quand Abraham envoie son serviteur Éliézer en Mésopotamie, il lui promet que Dieu enverra un ange devant lui, pour le diriger et donner une heureuse issue à son voyage. Jacob éprouva, comme ses aïeux, les effets de la protection des saints anges : il vit dans un songe mystérieux une échelle dont le pied était appuyé sur la terre et dont le haut était au ciel ; et les anges de Dieu montaient et descendaient par cette échelle, sans doute pour lui faire comprendre le ministère de médiation qu'ils remplissent entre le ciel et la terre. Souvent, dans le cours de sa vie, il fut honoré de l'apparition des anges, et quand il fut sur le point de mourir, il bénit les enfants de Joseph, en disant : *Que l'ange qui m'a garanti de tout mal bénisse ces enfants*[1].

Nous ne multiplierons pas les citations, il faudrait composer un volume entier, si l'on voulait rapporter tout ce que les livres de l'Ancien Testament disent des anges.

[1] Genèse, ch. XVIII, XIX, XXIV, XLVII.

Dans leurs apparitions sur la terre, les anges ont ordinairement une forme humaine; il n'en faut pas conclure qu'ils ont un corps naturel qui leur est uni, comme nos corps sont unis à nos âmes. Les formes sensibles que les anges révêtent, pour converser avec les hommes, disparaissent, elles s'évanouissent instantanément aussitôt qu'ils ont rempli leur mission; n'est-ce pas une raison de croire qu'ils ne s'étaient manifestés sous cette forme qu'accidentellement, et qu'ils sont en eux-mêmes de purs esprits? D'ailleurs, les anges sont fréquemment appelés *esprits* dans les écrits des prophètes; or ce terme, quand rien dans le contexte ne porte à l'expliquer autrement, désigne une substance spirituelle. Les Juifs l'entendaient bien ainsi, puisque quand Notre-Seigneur voulait, après sa résurrection, persuader aux Apôtres que c'était bien lui qu'ils avaient sous les yeux, que ce n'était point un esprit qui leur apparaissait, il leur dit : *Touchez et voyez que c'est moi, car les esprits n'ont ni chair ni os*[1]. »

Quelques anciens docteurs semblent avoir cru que les anges ont un corps subtil; mais, depuis bien des siècles, on s'accorde à les considérer comme de purs esprits. Le concile général de Latran, tenu dans les premières années du dix-huitième siècle, confirme cette doctrine par un exposé de la foi catholique, où nous lisons : « Au commencement, Dieu a tiré en « même temps du néant, par sa vertu toute-puissante, « la créature spirituelle et la corporelle, c'est-à-dire « l'angélique et la mondaine, et ensuite la nature hu-

[1] Saint Luc, xxiv, 39.

« maine, composée d'esprit et de corps. » Dans ce tableau abrégé de la création, tracé d'après la Genèse, les anges occupent la place qui leur convient, à raison de l'excellence de leur nature. Ils sont produits les premiers, parce qu'ils sont dans l'ordre le plus parfait, ayant dans la simplicité de leur être plus de ressemblance avec Dieu que n'en ont les hommes. Il était, en effet, convenable que Dieu, principe unique de tout ce qui est, et qui dans toutes ses œuvres met l'empreinte de quelqu'une de ses perfections, créât d'abord de purs esprits, semblables à lui, autant que les conditions d'une substance créée peuvent le permettre[1].

Ces esprits sont souvent appelés des *anges*, terme qui signifie *envoyés*, *messagers*, parce que Dieu se sert d'eux pour annoncer ses volontés à la terre, et qu'ils sont les ministres de sa Providence dans le gouvernement du monde. Pour les rendre capables de remplir ses desseins sur eux, Dieu leur a donné une intelligence bien supérieure à la nôtre. Ils connaissent l'œuvre de la création ; ils pénètrent avec une admirable facilité le fond des choses; prévoient les événements futurs qui ont leur cause dans la nature, et ils ont sur Dieu, sur ses divines perfections, des lumières plus pures que nous n'en aurons jamais sur la terre. Cependant, ils ne connaissent ni les secrets de Dieu, ni même les se-

[1] Il faut interpréter dans un sens symbolique les descriptions que les prophètes nous donnent quelquefois des anges, les représentant avec des ailes, mettant dans leurs mains des vases de parfum... Les ailes marquent l'empressement que les anges mettent à exécuter les ordres de Dieu, les parfums sont la figure des vœux qu'ils représentent, les robes blanches dont on les revêt sont un signe de leur parfaite pureté.

crets du cœur humain, qu'autant qu'ils leur seraient révélés; car l'esprit de Dieu connaît seul ses mystères, et, en dehors de Dieu, nul, dit saint Paul, ne sait ce qui est dans l'homme que l'esprit de l'homme qui est en lui[1].

Les anges ont également reçu de Dieu la puissance d'agir sur la matière, comme le prouvent incontestablement et leurs apparitions et les effets suprenants qu'ils ont produits, et qu'ils produisent encore dans le monde. Ils ne se rendent visibles sous une forme humaine, ou sous tout autre forme, qu'en se servant d'éléments matériels, dont ils composent ces corps subtils qu'ils révêtent, selon leur volonté. Quant aux effets qu'ils ont produits et qu'ils produiront encore, il faudrait être bien étranger à l'histoire sainte, et bien ignorant de ce que les prophètes, les Apôtres, Notre-Seigneur lui-même, nous ont annoncé sur les événements qui précéderont la fin du monde, pour ne pas y voir la preuve d'une puissance extraordinaire.

Dieu seul connaît le nombre des anges. Le prophète Daniel nous dit en avoir vu, dans un ravissement où lui furent révélés les secrets du ciel, un millier de milliers qui exécutaient les ordres de Dieu, et dix mille fois cent mille qui se tenaient en sa présence[2], ce qui nous donne à comprendre que le nombre de ces célestes intelligences est si considérable, que l'esprit se perd à en compter l'immense multitude. Si cette multitude, comme infinie, nous fait admirer la grandeur de Dieu,

[1] I aux Corinthiens, II, 11.
[2] Daniel, VII, 10.

sa sagesse ne paraît pas moins dans l'ordre qu'il y a établi.

Les Écritures nous parlent d'*anges* et d'*archanges*, de *vertus* et de *puissances*, de *principautés*, de *trônes*, de *dominations*, de *chérubins* et de *séraphins*. Selon une tradition fort respectable, sur laquelle néanmoins l'Église n'a rien défini, ces titres divers désignent, non de simples qualités, mais neuf ordres d'anges divisés en trois hiérarchies. Saint Grégoire le Grand, au huitième siècle, saint Bernard plus tard, et les commentateurs les plus éclairés des saints livres, l'interprètent de cette manière[1]. La première hiérarchie renferme les séraphins, les chérubins et les trônes; la seconde, les dominations, les vertus et les puissances; la troisième, les principautés, les archanges et les anges.

Quoiqu'il n'ait pas plu à Dieu de nous faire connaître pleinement l'ordre de ces hiérarchies augustes et les attributions spéciales de chacune d'elles, il nous est permis de penser que les anges des ordres les plus élevés sont ceux qui ont reçu les dons plus excellents, une nature plus parfaite pour voir Dieu et lui demeurer unis d'un amour plus pur et plus ardent. Ces anges communiquent sans doute à ceux qui viennent immédiatement après eux, autant que ceux-ci sont capables de les recevoir, les lumières qu'eux-mêmes reçoivent de Dieu, et, ainsi se fait, des esprits les plus sublimes à ceux qui complètent les hiérarchies inférieures, une communication continuelle des dons célestes, et, dans un mutuel amour, dans une admirable harmonie, tous

[1] Saint Grégoire, homélie XXXIV sur les Évangiles; saint Bernard, liv. V de la Considération, ch. IV.

contemplent, bénissent et adorent les perfections infinies de Dieu. Tous aussi font éclater en eux quelqu'une de ces perfections d'une manière particulière, ou servent aux desseins de Dieu dans l'œuvre générale de la Providence.

Les *séraphins*, excellent en charité; les *chérubins*, en lumière et en sagesse, et les *trônes*, servent à manifester, par la gloire éclatante qui les environne, la majesté de Dieu. Les *dominations* adorent le domaine suprême de Dieu sur le ciel et la terre; et, pour représenter ce domaine de leur Créateur, elles dominent elles-mêmes sur les anges inférieurs, leur communiquant ses volontés adorables pour le gouvernement de l'univers et la sanctification des âmes. Les *vertus* rendent hommage à la force, à la vertu toute-puissante avec laquelle il conserve les créatures; elles opèrent en cette puissance des choses miraculeuses, et communiquent aux esprits inférieurs la vertu d'agir selon les desseins de Dieu. Les *puissances* sont chargées particulièrement de maintenir l'ordre de la Providence et d'empêcher qu'il ne soit troublé; les *principautés* veillent sur les empires pour les garder et les défendre; les *archanges* et les *anges*, qui tiennent le dernier rang dans la hiérarchie des esprits célestes, sont envoyés, les uns pour protéger les hommes dans les conditions ordinaires et exécuter les ordres de la Providence dans l'ordre commun des choses, les autres pour veiller sur les personnes que leur dignité met beaucoup au-dessus des autres, et pour exécuter les volontés de Dieu dans les choses extraordinaires. Du nombre des archanges sont saint Michel, que l'Église révère comme son pro-

tecteur; saint Raphaël, qui conduisit Tobie, et saint Gabriel, qui apparut à la Bienheureuse Vierge, pour lui annoncer l'incarnation du Verbe.

II. Ce que nous venons de dire sur l'excellence de la nature angélique et les attributions des trois hiérarchies célestes s'applique indistinctement à tous les anges, si nous les considérons dans leur état primitif. Pour les rendre propres à la réalisation de ses adorables volontés, Dieu les créa tous dans un état de sainteté. Il avait tout ensemble, dit saint Augustin, formé leur nature et répandu en eux sa grâce, pour qu'ils lui demeurassent unis par un saint amour[1]; mais il voulut les laisser pour un temps soumis à des épreuves, avant de les fixer pour jamais dans le bonheur auquel il les destinait. Or tous ne persévérèrent pas dans le bien; plusieurs se révoltèrent contre Dieu, et perdirent ainsi, par leur faute, les grâces qui leur avaient été accordées, et les dons plus précieux qui leur étaient réservés. De là vient la distinction des anges en bons et mauvais, les saints anges et les démons.

Les démons ont tous été créés en état de grâce : tels que Dieu les avait faits, *ils étaient bons*, dit le quatrième concile de Latran, *mais ils sont devenus mauvais par eux-mêmes*, c'est-à-dire par l'abus de leur libre arbitre.

Les anciens ont connu la distinction des bons et des mauvais anges, quoiqu'ils aient pu ignorer la cause de

[1] *Cité de Dieu*, liv. XII, chap. IX.

la chute des mauvais anges. Dès les premières pages de la Genèse, nous voyons un esprit malfaisant, occupé à séduire les hommes. Le livre de Job, que l'on croit assez généralement avoir été écrit par Moïse, et qui, dans tous les cas, remonte à la plus haute antiquité, nous parle également d'un mauvais esprit qui obtint la permission de nuire à Job, et il rapporte les paroles remarquables de l'un des amis de ce patriarche : *Ceux qui servent Dieu n'ont pas été stables, et dans ses anges il a trouvé l'iniquité*[1].

On comprend difficilement comment les anges sont tombés, malgré la lumière qui les éclairait sur les grandeurs de Dieu, et quand ils ne pouvaient être poussés au péché par aucune mauvaise passion. Disons-le toutefois : quelque parfaites qu'elles fussent, ces célestes intelligences étaient tirées du néant, et, dès lors, bornées dans leur perfection, capables de se tromper et de déchoir. Dieu seul est saint par son essence, et sa volonté est nécessairement pure; les anges n'étaient saints et purs que par la grâce de leur Créateur; cette grâce, ils la pouvaient perdre par l'abus de leur liberté. Sans pouvoir déterminer avec certitude la cause qui les précipita dans un si grand mal, il est permis de présumer que ce fut une vaine et orgueilleuse complaisance en eux-mêmes. Éblouis de leur beauté, ils s'y seront complu sans vouloir en glorifier Dieu. Peut-être même l'un d'entre eux, appartenant à l'ordre le plus élevé, aura porté les autres à l'adorer lui-même. Notre-Seigneur nous a dit de l'ange déchu qu'*il n'est*

[1] Job, ch. IV, 18.

pas demeuré dans la vérité [1]; il est dit ailleurs que l'orgueil a été le commencement du péché.

Tandis que ces esprits superbes s'élevaient ainsi contre Dieu, les autres, demeurés humbles et fidèles, se ralliaient avec leurs chefs pour lui rendre gloire, et s'écriaient : *Qui est semblable à Dieu?* L'Apôtre saint Jean nous représente, dans l'Apocalypse, ce conflit d'idées et de sentiments contraires, sous l'image d'un combat. « Il y eut, dit-il, un grand combat dans le « ciel ; Michel et ses anges combattaient contre le dra- « gon, le dragon et ses anges combattaient contre lui, « et la force leur manqua, et leur place ne se trouva « plus dans le ciel [2]. » Dieu se retira des anges orgueilleux, et ils tombèrent du ciel comme un éclair ; il bénit les anges humbles et les éleva à un plus haut degré de gloire, en les admettant à la jouissance de la vision intuitive de sa divine essence, ce qui les confirma en grâce, et les rendit désormais impeccables, car la créature qui voit Dieu face à face est inondée d'une lumière si pure, et elle éprouve tant de bonheur à demeurer unie à celui qu'elle voit être le seul bien, le bien immense et infini, qu'il lui est impossible de s'en détourner jamais, pour s'arrêter à un bien fini et périssable.

Voilà comment furent distinguées les deux sociétés angéliques, et la cause profonde qui les séparera éternellement l'une de l'autre. L'une jouit de Dieu, qu'elle aime d'un amour très-ardent ; l'autre est souillée de l'amour profane de sa propre grandeur. L'une est

[1] Évang. de saint Jean, ch. VIII, 44.
[2] Apocalypse, ch. XII, 7, 8.

toute brillante des clartés célestes que Dieu fait rejaillir sur elle; l'autre gémit dans les ténèbres auxquelles son orgueil l'a fait justement condamner. L'une, enfin, sert aux desseins de la bonté et des miséricordes de Dieu sur les hommes; l'autre ne cherche qu'à leur nuire, livrée à une basse jalousie qui fait son supplice.

III. L'occupation des bons anges est donc de louer Dieu, et de servir d'instrument à sa providence sur les peuples et sur les individus. « On les voit, dit Bossuet, « aller sans cesse du ciel à la terre, et de la terre au « ciel; ils interprètent, ils exécutent les ordres de Dieu, « les ordres pour le salut, comme les ordres pour le « châtiment... Tout cela n'est autre chose que l'exécu- « tion de ce qui est dit, que *les anges sont des esprits « administrateurs, envoyés pour le ministère de notre « salut*[1]. Tous les anciens ont cru que les anges s'en- « tremettaient dans toutes les actions de l'Église; ils « ont reconnu un ange qui intervenait dans l'oblation « et la portait sur l'autel sublime du Ciel, un ange « qu'on appelait l'Ange de l'Oraison, qui présentait à « Dieu les vœux des fidèles... Daniel nous parle du « prince des Grecs, du prince des Perses[2], c'est-à-dire, « sans difficulté, des anges qui présidaient par l'ordre « de Dieu à ces nations, et saint Michel est appelé dans « ce même sens le prince de la Synagogue; il est dit « ailleurs : *Michel, un grand prince qui est établi pour*

[1] Épître de saint Paul aux Hébreux, ch. I.
[2] Daniel, ch. X.

« *les enfants de votre peuple*[1]. Quand je vois dans les « Prophètes et l'Apocalyse, et dans l'Évangile même, « cet ange des Perses, cet ange des Grecs, cet ange des « Juifs, l'ange des petits enfants, qui en prend la dé- « fense devant Dieu, contre ceux qui les scandalisent… « et quand je vois parmi tous ces anges celui qui met « sur l'autel le céleste encens des prières, je reconnais « dans ces paroles une espèce de médiation des saints « anges. Je vois même le fondement qui a pu donner « matière aux païens de distribuer leurs divinités dans « les éléments et dans les royaumes pour les présider; « car toute erreur est fondée sur quelque vérité dont « on abuse[2]. »

« Dieu, a dit le Psalmiste, a commandé à ses anges « de nous garder en toutes nos voies, et de nous porter « en leurs mains, de peur que nous ne tombions… « L'ange du Seigneur est toujours à côté de ceux qui « craignent Dieu, et il les défend contre les périls qui « les environnent[3]. » Ici, comme on voit, il ne s'agit plus seulement de l'Église et des peuples, mais des individus que Dieu a confiés à la garde des anges. C'est sur ces assurances et sur les traditions vénérables de l'antiquité qu'est fondée la croyance des fidèles aux anges gardiens et le culte qu'ils leur rendent; ils sont persuadés que chacun de nous a son ange gardien. Nous trouvons un beau témoignage de cette persuasion dès le premier siècle dans les *Actes des Apôtres*. Saint Pierre, délivré de la prison d'Hérode, étant venu heurter à la

[1] Daniel, ch. xii.
[2] Bossuet, préface de l'Apocalypse, n° 27.
[3] Psaume xc, 33.

porte de la maison où les fidèles étaient assemblés, ceux qui entendirent sa voix, ne pouvant se persuader que ce fût lui-même, s'écrièrent aussitôt : *C'est son ange*[1].

Les paroles que Notre-Seigneur a dites au sujet des petits enfants : *Leurs anges voient continuellement la face de Dieu*[2], nous confirment dans cette idée, car il est naturel d'en conclure que chacun des enfants a son ange particulier, spécialement préposé à le défendre. Saint Basile rappelait ces paroles aux chrétiens de son temps, pour leur montrer la bonté de Dieu envers nous : « Qu'il y ait un ange préposé à la garde de « chacun des fidèles, leur disait-il, pour leur servir de « maître et de pasteur dans la conduite de la vie, c'est « ce que personne n'osera contester si l'on se souvient « des paroles du Seigneur; ne meprisez pas un seul de « ces enfants, car je vous le dis, leurs anges voient « toujours la face de mon Père qui est au ciel[3]. »

Les saints docteurs ne se sont pas bornés à faire admirer la sollicitude paternelle de Dieu dans le soin qu'il donne de chacun de nous à l'un des esprits bienheureux ; ils ont tiré de cette doctrine des conséquences importantes pour nous inspirer un grand respect de nous-mêmes et nous porter à veiller sur la pureté de nos cœurs. « Il faut, dit saint Jérôme, que la dignité « des âmes soit bien grande pour que chacune d'elles « ait dès le moment de la naissance un ange député à sa « garde. Il y a autant d'anges qu'il y a de fidèles, dit « saint Jean Chrysostome, car chaque fidèle a son ange;

[1] Actes des Apôtres, XII, 15.
[2] Saint Matthieu, XVIII, 10.
[3] Sermon contre Eunomius.

« si donc nous sommes dans la compagnie des anges, « conduisons-nous avec modestie, à cause de leur pré« sence. Le démon est aussi non loin de nous ; c'est « pour cela que nous prions et invoquons le secours de « l'ange de paix[1]. »

Qui pourrait dire tous les services que nous rendent ces bienheureux anges? Les Écritures nous assurent qu'ils veillent sur nous et nous protégent : ... mais que de soins ne suppose pas de leur part la vigilance qu'ils exercent, la protection qu'ils donnent? Ils nous préservent de beaucoup de maux, et détournent de nous une infinité de dangers. Bien souvent nous évitons à notre insu une occasion périlleuse; d'autres fois un accident inopiné, que nous attribuerions au hasard, éloigne de nous telle personne, nous débarrasse de telle affaire qui nous serait devenue fatale; et c'est la main invisible de l'ange gardien qui l'a détourné. Ces gardiens fidèles nous inspirent de bonnes pensées ; ils excitent en nous de pieux désirs; ils nous soutiennent surtout quand ils nous voient assaillis de tentations. Tandis qu'ils veillent et le jour et la nuit auprès de nous, ils prient pour nous, offrant à Dieu nos supplications, qu'ils accompagnent de leurs propres vœux, pour nous obtenir plus sûrement les bénédictions du ciel.

Ce ne sont point là de pieuses imaginations, nous ne faisons que traduire les enseignements des divines Écritures et la doctrine de l'Église. Cette doctrine doit exciter en nous une vive reconnaissance et une confiance

[1] Saint Jérôme, sur le chapitre XVIII de saint Matthieu; saint Jean Chrysostome, homélie III, sur le 1er chapitre de l'Épître aux Colossiens.

filiale, en Dieu d'abord de qui tous ces biens nous arrivent, et en l'ange gardien, qui est le ministre de sa providence sur nous. « Dieu, dit saint Bernard, a re-
« commandé à ses anges de veiller sur vous et de vous
« servir de gardiens, de tuteurs, de pères, de maîtres
« et de gouverneurs. Combien cela doit-il vous inspirer
« de respect, d'affection et de confiance : de respect
« pour la présence de ces princes du royaume de Dieu,
« qui se tiennent assidûment autour de vous, d'affection
« pour leur bienveillance et pour les faveurs sans nom-
« bre que vous recevez de leur charité ; de confiance
« pour leurs soins continuels joints à la force et à l'é-
« tendue de leur pouvoir ! Marchez toujours avec retenue
« et modestie, persuadé que vous êtes en la présence de
« votre ange. En quelque lieu, en quelque coin ob-
« scur que vous soyez, portez-lui un respect profond.
« L'ange est invisible par sa nature; mais, si vous
« consultez la foi, elle vous apprendra qu'il y en a
« toujours un avec vous pour vous garder. Il vous
« considère à tous moments ; il a l'œil ouvert sur toutes
« vos actions, et vous ne sauriez faire un pas dont il
« ne soit le témoin. Si sa présence vous inspire le
« respect, sa bienveillance doit vous inspirer un ar-
« dent amour, car qu'y a-t-il de plus juste que d'aimer
« celui qui a tant de tendresse pour vous, et qui vous
« aime, non d'un amour fragile et inconstant, mais
« d'un amour ferme et invariable; non d'un amour
« intéressé, mais d'un amour gratuit et de pure cha-
« rité; non d'un amour stérile et inefficace, mais d'un
« amour effectif, généreux et accompagné d'une infi-
« nité de bienfaits ? Tout vous porte également à la

« confiance envers ce saint ange ; il est très-éclairé sur « vos besoins, plein de zèle pour y remédier, très-puis- « sant pour exécuter les bons désirs que sa charité « pour vous lui inspire. Quel sujet pourriez-vous donc « avoir de vous méfier de son assistance? Vous ne sau- « riez lui donner plus de joie qu'en aimant Notre-Sei- « gneur ; il n'a point de plus grand bonheur que celui « d'exercer entre Dieu et vous son office de médiateur, « de porter au ciel vos désirs, et de vous rapporter en « échange les dons de Dieu[1]. »

Les saints anges sont donc heureux de bénir Dieu, de le contempler et de l'aimer; ils travaillent avec zèle à l'œuvre, aux divers ministères qu'il leur confie, soit auprès des peuples, soit auprès des particuliers.

La situation des anges déchus et leurs occupations sont bien différentes !... Comme ces malheureux se sont séparés de Dieu par leur orgueil, Dieu, par un juste châtiment, s'est retiré d'eux pour les livrer à eux-mêmes ; de sorte que, privés pour toujours de l'espérance dele voir et du bonheur de l'aimer, ils sont malheureux au delà de ce que nous pouvons dire. Ils ont conservé, avec leurs qualités naturelles, la perfection de leur être ; mais cette perfection même fait leur tourment, car par elle ils comprennent mieux et ils sentent davantage la grandeur de leur perte. Devenus ennemis de Dieu, qui les repousse, et ennemis des hommes, qu'ils voudraient entraîner dans leur malheur, ils vivent sans nul repos dans l'excès des maux qui les accablent.

Voilà donc nos vrais ennemis ; tandis que les bons

[1] Sermon de saint Bernard sur le psaume XC.

anges veillent sur nous pour nous garder, les démons se servent de leur puissance pour nous faire du mal. Nous disions, il y a un moment, le mal que l'un d'eux fit à Job : il arma contre lui des bandes de voleurs qui pillèrent ses biens; il fit tomber du ciel un feu qui détruisit tous ses troupeaux ; il souleva une tempête qui ébranla la maison où ses enfants se trouvaient réunis, et cette maison, se renversant sur eux, les ensevelit sous ses ruines. Observons cependant que ces mauvais esprits sont soumis irrésistiblement à la main de Dieu, et qu'ils ne peuvent faire que le mal que Dieu leur permet, dans les desseins de sa justice ou de sa miséricorde.

Quand on a étudié ces traditions primitives, on n'est pas surpris de les retrouver chez la plupart des peuples, car il est naturel que les hommes les aient portées sur les divers points du globe quand ils se sont dispersés. Dans le polythéisme, comme dans les pratiques superstitieuses dont nous parlerons plus tard, nous devons voir des altérations des croyances primitives, nous souvenant de ces paroles de Bossuet : « que la « plupart des erreurs sont fondées sur quelque vérité « dont on abuse. » Ce serait perdre le temps que de vouloir montrer l'application de cette maxime à la matière qui nous occupe, et prouver que tous les peuples ont cru à l'existence des esprits bons et mauvais [1], car c'est un fait très-certain.

[1] Homère, dans l'*Iliade* (chant XIX), fait dire à Agamemnon, à l'occasion de ses querelles avec Achille, querelles qui avaient causé tant de malheurs : « Que pouvais-je faire? Une divinité se joue des humains; errant au sein des ténèbres, elle marche sur nos têtes et sème dans

Ce fait se rencontre partout, et nous ne supposons pas qu'il puisse être contesté. Qu'il nous suffise d'en citer un nouvel exemple tiré des croyances des Perses, telles qu'elles se trouvent dans leurs livres religieux. Ces livres enseignent que d'un dieu éternel, qu'ils appellent Zarouam, sortirent deux autres divinités, Orsmud et Ahriman : l'un, principe du bien et auteur de la lumière; l'autre, principe du mal et dieu des ténèbres. On n'explique pas si cet Ahriman fut produit mauvais ou s'il le devint par sa faute; mais tout porte à croire qu'il était mauvais par nature. Orsmud produisit d'abord six autres esprits, nommés Amschaspands, qui étaient ses premiers ministres, présidaient au gouvernement du monde, et demeuraient avec Orsmud au plus haut des cieux ; il produisit ensuite d'autres esprits d'un ordre inférieur et en très-grand nombre : dans la dernière classe se trouvaient les Férouers, destinés à servir d'âme aux hommes. De son côté, Ahriman produisit des esprits mauvais comme lui, qui formaient sa cour ; les derniers de ces esprits, appelés Dews, demeuraient avec les hommes pour les porter au mal ; de sorte que le même homme, dans ce système, avait deux âmes, l'une qui lui était donnée par le bon principe, l'autre qui lui venait du principe mauvais.

Qui ne connaîtrait dans ce système les traces et l'al-

l'univers le malheur... Jadis elle offensa Jupiter. Soudain Jupiter saisit Até par sa brillante chevelure, et il prononça ce serment : Que dans l'Olympe Até ne reparaisse plus. En parlant ainsi, Jupiter, d'une main vigoureuse, la précipita du ciel. » Ce que dit Homère de la déesse Até, fille de Jupiter, démon de la discorde, a bien quelque rapport à l'histoire des anges apostats.

tération d'une vérité ? Il y a sans doute beaucoup d'analogie entre nos bons et nos mauvais anges et les génies bons ou mauvais des Perses. Mais ils tombaient dans une grande erreur en faisant produire le monde et tous les esprits qui les gouvernent par Orsmud et par Ahriman, qui n'étaient eux-mêmes que des divinités secondaires, émanées d'un premier principe. Par suite de cette même erreur, ils faisaient oublier aux hommes le premier principe, de qui ils n'avaient rien reçu, et qui d'ailleurs ne se mêlait pas du gouvernement du monde. Enfin ce système consacrait le polythéisme : s'il n'y a pas de création proprement dite, mais seulement des émanations, ces génies, à quelque degré qu'on les suppose, ont une substance divine, ils participent à l'être de Dieu.

La foi chrétienne ne nous inspire que du dégoût pour ces erreurs, et un vif sentiment de reconnaissance pour Notre-Seigneur, qui nous en a préservés. Nous respectons les bons anges comme nous étant supérieurs ; mais, au lieu de les adorer, nous les aimons comme nos frères ; nous apprenons d'eux à n'adorer que Dieu seul et à mettre en lui toute notre confiance

LEÇON XV.

SUITE DU PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE. — CRÉATION DU MONDE, ET EN PARTICULIER DE L'HOMME.

Circonstances principales de la création du monde : croyance de l'Église. — Ce qu'il y a surtout à remarquer dans la création de l'homme : pourquoi et à quelle fin Dieu l'a créé. — Dons surnaturels que Dieu a faits à l'homme pour le conduire à sa fin dernière.

Le symbole est plus explicite sur la création du monde visible et de l'homme que sur la création des anges. Les Apôtres ont voulu, pour l'instruction des fidèles, insérer dans la profession solennelle de la foi chrétienne ces paroles qui condamneront à jamais toutes les fausses opinions que des hommes égarés ont répandues sur l'origine des choses : JE CROIS EN DIEU... CRÉATEUR DU CIEL ET DE LA TERRE. Moïse avait écrit la même vérité aux premières lignes de la Genèse : AU COMMENCEMENT, DIEU A CRÉÉ LE CIEL ET LA TERRE. C'est bien toujours la même doctrine. Il est donc pour nous d'un très-grand intérêt d'étudier les traditions vénérables qui nous ont été transmises de siècle en siècle, et que l'Église a conservées avec un très-grand soin, sur la création du monde, sur la création de l'homme en particulier, et sur les dons que le premier homme a

reçus de Dieu, pour pouvoir parvenir à la fin SURNATURELLE pour laquelle il a été créé.

I. Moïse ne dit pas que Dieu ait formé le monde en disposant d'une matière préexistente, mais il dit que Dieu a *créé le ciel et la terre* en donnant l'existence à ce qui n'existait pas : c'est bien le sens naturel des termes.

La suite de la narration confirme l'interprétation que les docteurs catholiques donnent aux paroles de Moïse. Il est dit par exemple de la lumière : *Que la lumière soit, et la lumière fut;* trouverait-on dans le langage humain des expressions qui indiquent plus nettement l'idée d'une véritable création? Les écrivains sacrés, qui dans la suite voulurent rappeler au peuple de Dieu le commencement du monde pour le porter à bénir celui qui a fait de si grandes choses, ne se sont pas exprimés autrement : « Il a parlé, dit le « psalmiste, et toutes choses ont été faites, il a com« mandé, et elles ont été créées [1]. » La foi que nous professons dans le symbole est donc la même que celle que nos pères ont eue, et qu'ils avaient reçue des traditions primitives.

L'Église, sans s'arrêter aux difficultés qui peuvent s'élever contre ce dogme, difficultés qui doivent toutes disparaître devant l'idée de toute-puissance de Dieu, nous apprend que tout ce qui existe en dehors de Dieu, les objets visibles et les êtres invisibles, les esprits et les corps, ont été tirés du néant par une véritable créa-

[1] Psaume XXXII, 9.

tion. Quant aux circonstances de la création, elle se borne à nous donner le récit de Moïse, laissant à chacun une liberté entière d'admettre ou de ne pas admettre les divers systèmes de géologie, pourvu qu'ils ne soient pas contraires au texte des divines Écritures.

Dans les livres religieux des autres peuples et dans les écrits des philosophes anciens qui n'étaient pas éclairés par la révélation, l'origine des choses se trouve mêlée de tant de fables, d'allégories, de folles imaginations, qu'on n'y peut rien comprendre. Moïse, au contraire, consignant sous l'inspiration divine les vraies traditions conservées dans la famille d'Abraham, nous donne une idée positive et une narration suivie de la création du monde. On voit, d'après son récit, que Dieu, tout-puissant, n'ayant d'autre loi que sa volonté, se détermine librement à créer le monde. Il pouvait tout faire par un seul acte, il a voulu néanmoins suspendre avec ordre l'efficace de son action, et faire par degrés, en six jours successifs, ce qu'il pouvait produire en un instant[1]. Il produit d'abord

[1] Les interprètes des divines Écritures ne sont pas d'accord sur la signification des *six jours* dont il est parlé dans la Genèse. Quelques-uns entendent par ces jours des époques indéterminées, fort longues peut-être, pendant lesquelles Dieu aurait produit les êtres que l'on trouve, soit dans l'intérieur du globe, soit sur la surface de la terre Ils disent qu'on ne peut expliquer l'état du globe qu'en supposant qu'il a subi des révolutions de plusieurs milliers de siècles avant d'être habité par les hommes. Plus communément on prend le mot *jour* dans le sens ordinaire, et il faut convenir que c'est aussi le sens le plus naturel, et que l'on semble faire violence au texte de la Bible quand on veut l'entendre autrement. Les six jours seraient donc, dans cette interprétation, des jours comme les nôtres, des intervalles de vingt-quatre heures, pendant lesquels se fait la révolution de la terre sur son axe. Il est vrai que, selon le récit de Moïse, le soleil ne fut créé que le quatrième jour; mais la lumière avait été créée le premier jour, et rien

la terre et les eaux, comme une masse informe; il sépare ensuite la terre des eaux pour former les continents, les mers, et mettre dans l'atmosphère les vapeurs qu'elle devait contenir. Il crée la lumière et les astres qui doivent nous éclairer ; il ordonne à la terre de produire les plantes et les arbres, et la terre les produit. Il était naturel qu'il en fût ainsi, avant l'apparition des animaux qui devaient tirer leur nourriture du règne végétal. L'homme, dernier terme de la création et pour qui tout avait été préparé, paraît aussi le dernier.

C'est ainsi que Moïse rapporte l'histoire de la création, avec autant de simplicité que de noblesse. Son style est naturel : c'est une pure narration des faits, sans réflexions, sans images; il n'emploie la métaphore que quand il ne trouve pas dans le langage des expressions propres pour rendre sa pensée.

n'empêche de dire que cette lumière, pour éclairer la terre, fut mise dès lors en vibration par des causes particulières; en un mot, par la volonté de Dieu, avant que le soleil existât. De savants astronomes expliquent le phénomène de la lumière en supposant qu'il y a entre le soleil et la terre une substance très-subtile, qu'ils désignent sous le nom d'*éther*, et qui serait mise en mouvement par une impulsion primitive, partant du soleil ou de son atmosphère. Ce sont les ondulations de cette substance qui constituent la lumière : or qui empêche que Dieu se soit servi, dans les trois premiers jours, d'une toute autre cause immédiate pour imprimer à l'éther ce mouvement d'où résulte la lumière?... Il est libre à chacun d'admettre sur le sens des *six jours* l'interprétation qu'il croira le plus fondée. On peut, si on le croit nécessaire, dire qu'entre la création primitive, dont parle Moïse, et le premier jour, il y a des époques d'organisation et de bouleversements, dont il n'a point fait mention, parce qu'elles sont tout à fait étrangères à l'histoire de l'homme et du monde actuel, qu'il voulait seulement écrire. Plusieurs savants catholiques raisonnent dans cette hypothèse pour expliquer l'état intérieur de la terre.

Comme ces détails historiques nous sont bien connus, nous pouvons ne pas nous y arrêter en ce moment, pour nous occuper uniquement de la création du premier homme, ce qui est d'ailleurs le principal pour nous.

II. Nous vous avons dit, mes chers enfants, dans la première partie de ce *cours d'instruction*[1], que Dieu nous a donné une âme, et un corps unis ensemble par les liens les plus intimes ; que l'âme est tout à la fois sensible, raisonnable et libre. Sensible, elle reçoit les impressions qui lui viennent des sens ; et aussi, dans un ordre supérieur, elle est sous l'action de Dieu. Raisonnable, elle raisonne, elle juge, elle discerne la vérité d'avec l'erreur, en suivant certaines règles que Dieu lui a données. Libre enfin, elle se détermine par elle-même, à faire ou à ne pas faire. C'est ce qui fait sa gloire et l'élève au-dessus de toutes les œuvres, même les plus merveilleuses, de la création visible. Le corps, malgré l'harmonie parfaite de ses parties et la beauté de ses formes, est peu de chose comparativement à l'âme. « Qu'est-ce que l'homme, pour que vous « l'honoriez de votre visite? disait à Dieu un prophète; « vous l'avez placé un peu au-dessous des anges, vous « l'avez couronné de gloire et d'honneur, vous l'avez « établi sur les œuvres de vos mains, vous lui avez « soumis les bêtes des champs, les oiseaux du ciel, les « poissons de la mer[2]. »

[1] Tome I, leçon IIe, *sur la nature et les facultés de l'homme.*
[2] Psaume VIII, 5, 8.

Mais pourquoi l'homme a-t-il reçu une âme intelligente qui l'élève au-dessus des œuvres de la création et le rapproche des anges? Pourquoi Dieu nous a-t-il créés et mis au monde? Nous n'avons pas à le chercher, peut-être nous nous égarerions dans de vaines conjectures, comme se sont égarés tant d'autres qui ont voulu découvrir par leur seule raison la fin dernière de leur existence. L'Église nous a dit de la part de Dieu que NOUS SOMMES CRÉÉS POUR LE CONNAITRE, L'AIMER, LE SERVIR, ET PARVENIR PAR CE MOYEN A LA VIE ÉTERNELLE. Étudions cette première leçon du catéchisme, elle résout le grave problème de la fin dernière de l'homme; elle répand plus de lumières sur notre destinée que ce qu'ont écrit les philosophes de tous les temps.

Dieu fait toutes choses pour lui-même, pour sa plus grande gloire, disent les saintes Écritures; il est la fin ultérieure de tout, comme il en est le principe[1] : il ne peut en être autrement. S'il se détermine à créer des êtres intelligents, c'est pour être glorifié en eux par la connaissance que ces êtres auront de ses perfections, par l'amour qui les unira à lui, par les œuvres qu'ils entreprendront à son service. Telle est la fin dernière, la fin essentielle de l'ange et de l'homme. Mais, si Dieu n'agit jamais sans se proposer sa gloire, il est certain aussi qu'il ne forme jamais une créature intelligente et libre sans se communiquer à elle, sans vouloir qu'elle trouve en lui son repos, sa fin, son bonheur.

Son amour le détermine à créer. Il n'a nul besoin

[1] Proverbes, XVI, 4; Apocalypse, I, 8.

du monde pour sa propre félicité ; les louanges qu'il en recevra n'ajouteront rien à sa gloire essentielle; lui seul peut se louer dignement, et il trouve son bonheur dans la contemplation et l'amour de ses perfections infinies. Si donc nous voyons Dieu sortir de son repos éternel par la création, c'est qu'il veut faire participer à sa béatitude les êtres qu'il aura tirés du néant : son amour veut se répandre au dehors. De plus, il aime sa créature comme l'œuvre de ses mains; il s'aime lui-même en elle, car l'ayant faite par son Verbe dans le Saint-Esprit, il a nécessairement mis en elle quelque trait de ses perfections ; il ne se peut qu'elle n'ait en elle, et comme dans son fond, l'empreinte de la sagesse souveraine qui l'a formée. Or cet amour que Dieu a pour ses créatures le porte à les rendre heureuses selon qu'elles sont susceptibles de l'être ; et, comme c'est en lui seul que les esprits peuvent trouver un bonheur véritable, c'est aussi par la connaissance et par l'amour de leur Dieu qu'il veut que les hommes travaillent à leur félicité.

Voyez quelle sagesse profonde dans cet ordre de choses : quelle admirable harmonie entre les inclinations de l'homme et sa fin véritable !

Manifestement, l'homme est fait pour être heureux, car il ressent en lui-même, dès sa première enfance, un désir instinctif de bonheur, désir qui prévient la réflexion et qui la suit partout. Ce bonheur dont il a une soif insatiable, il ne le trouve pas dans la jouissance des biens transitoires, superficiels et incomplets, qu'il peut avoir ici-bas. L'usage de ces biens irrite ses convoitises et ne remplit pas son cœur. Il lui faut un

bonheur qui le pénètre et lui donne la paix; un bonheur solide qui ne dépende ni des caprices de la fortune ni de l'injustice des autres hommes; un bonheur complet qui tarisse la source de ses désirs. Tant que l'homme n'en sera pas venu là, il ne cessera d'aspirer à quelque chose de meilleur ; il sentira qu'il lui manque un bien pour la possession duquel il est fait. Il faut donc qu'il cherche le bonheur en Dieu seul : Dieu, qui est toute vérité, toute beauté, toute perfection, lui donnera seul une vérité sans mélange d'erreur, qui répondra au désir naturel de savoir; et un bien pur, sans mélange de mal, qui satisfera pleinement le désir qu'il a d'aimer et de jouir en paix de la connaissance du vrai, de la possession du bien. Ainsi tout se concilie : nous trouvons dans les enseignements de la foi l'explication de l'homme. Il est vrai qu'il doit être heureux, et la plus grande mesure de bonheur est réservée à ceux qui connaîtront Dieu et qui l'aimeront d'un amour plus parfait.

On peut se faire bien des illusions : on cherchera le bonheur en soi-même, on le cherchera dans la créature; mais alors, au lieu de le trouver, on ressentira une sorte de malaise indéfinissable, d'inquiétude vague. Ceux qui, sous l'empire de ces illusions, poursuivent le fantôme de la gloire, ou les jouissances des sens, ou les trésors de la terre, sont-ils contents, sont-ils heureux et satisfaits d'eux-mêmes ? Non, ils ne peuvent dissimuler ni l'ennui que laissent au fond de leurs cœurs les biens qu'ils convoitent, ni les désirs inquiets qui les tourmentent. S'ils éprouvent des mécomptes, des revers, des ingratitudes, de pénibles privations; s'ils per-

dent la santé; si ce qui les flatte vient à se dissiper comme une ombre, alors seront-ils heureux?... Non, sans doute... Cependant rien au monde ne peut les garantir contre ces vicissitudes ; personne ne peut leur assurer ces jouissances, ne serait-ce que pour une heure. Certes, un bonheur si précaire, et dépendant de mille causes diverses qui peuvent tout anéantir dans un moment, n'est pas le vrai bonheur.

Supposez au contraire un homme à qui manquent ces plaisirs, cette fortune, ces avantages humains, mais qui connaît Dieu, qui l'aime de tout son cœur, et qui se repose par amour, autant que par confiance, sous sa providence paternelle. Cet homme sera certainement heureux; car son intelligence et son cœur sont en paix. Son intelligence s'applique à l'étude des mystères divins qui l'éclairent sur tout ce qu'il lui importe réellement de savoir; son cœur n'est pas tourmenté de vains désirs; il aime Dieu; il se réjouit en lui. Le passé ne laisse point d'amertume dans son âme; l'avenir n'a point de prévisions pénibles pour lui. La miséricorde de Dieu le rassure sur les fautes de la vie passée, parce qu'il en espère le pardon; pour l'avenir, il se repose sur la Providence; il demeure donc en paix.

Cependant nous ne prétendons pas que le bonheur du juste dans ce monde soit parfait : il ne l'est pas, il ne peut pas l'être, parce qu'il entrait dans les desseins de Dieu qu'il y eût pour nous un temps d'épreuves, par conséquent de combats et de sollicitudes, et un temps de repos et de paix.

III. Dieu pouvait procurer aux hommes un bonheur

convenable à leur nature, sans les élever jamais à la vue directe et immédiate de sa divine essence. L'esprit serait satisfait, si, débarrassé des incertitudes que tant de causes accidentelles mettent en lui et qui l'embarrassent, il connaissait Dieu autant qu'il peut être connu dans ce monde par la vue des créatures, par la réflexion et le raisonnement, par l'idée que Dieu a gravée dans notre âme de lui-même, et qui est un rayonnement des perfections divines illuminant notre intelligence. Le cœur trouverait son repos dans l'amour de Dieu ainsi connu naturellement, pourvu qu'il ne fût pas agité par des passions déréglées qu'il serait dans la nécessité de combattre : alors l'ordre existerait en lui, il n'y aurait pas entre la partie supérieure de l'âme et les sens inférieurs ces luttes pénibles qui font parfois le tourment de la vie. Que l'on suppose de plus que Dieu, par les soins d'une providence paternelle, écarte les accidents fâcheux et assure la stabilité dans cet état à ceux qui l'auraient fidèlement servi ; les hommes ne jouiraient-ils pas alors d'un bonheur véritable, auraient-ils jamais aspiré à quelque chose de meilleur? Non, ils n'auraient pas eu même l'idée d'une situation plus avantageuse pour eux, et ils auraient béni l'auteur de ces biens.

Dieu pouvait donc borner à ce bonheur naturel la destinée des hommes ; mais l'amour qui l'a porté à nous créer l'a porté aussi à nous destiner des dons plus excellents, afin que nous participions plus parfaitement à son propre bonheur. Il a voulu que nous pussions le contempler un jour en lui-même, le voyant à face découverte, tel qu'il est dans son essence, et participant à sa vie divine par l'action de son Saint-

Esprit en nous. Alors nous ne connaîtrons pas simplement Dieu, mais nous le verrons lui-même tel qu'il est; et cette vision intuitive élèvera notre intelligence à un degré de perfection qui surpasse tout ce que nous en pourrions dire : alors, pénétré des célestes clartés, notre cœur sera uni à Dieu par un amour inaltérable, rien ne devant jamais plus nous détacher des amabilités infinies que nous contemplerons en lui.

Pour mettre Adam en état de tendre à une fin si élevée, Dieu ne se borna pas à lui donner une âme douée d'intelligence, de volonté et de liberté, il lui communiqua les dons surnaturels de la foi, de l'espérance et de la charité, ce qui peut avoir été désigné par les paroles de la Genèse : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.*

L'homme porte une *image* de Dieu dans son intelligence et dans sa liberté : la *ressemblance* dit quelque chose de plus, elle est dans les traits; elle suppose une certaine conformité de l'âme avec Dieu, une participation plus ou moins grande à sa sainteté, à sa vérité, en un mot, à ses perfections. *Dieu*, dit un écrivain sacré, *créa l'homme droit*[1], c'est-à-dire qu'il lui donna une volonté conforme à la sienne, conforme à l'ordre qu'il avait établi. Un autre écrivain, également inspiré, dit que *Dieu fit luire son œil sur le cœur de nos premiers parents*[2]. Il jeta donc un rayon de sa lumière sur leur âme pour l'éclairer : mais cette lumière pénétra tout d'abord dans le cœur, qui est le sanctuaire de la volonté, pour lui inspirer l'amour des vérités qu'elle lui

[1] Livre de l'*Ecclésiaste*, ch. VII, 30.
[2] *Ecclésiastique*, ch. XVII, 7.

révélait. L'homme se sentit donc attiré vers Dieu, par les saintes affections que ce regard divin avait excitées en lui; il lui fut uni dans le fond le plus intime de son être, par l'esprit et par le cœur. Ce fut le principe d'une vie surnaturelle qu'Adam avait reçue de Dieu, comme l'a toujours enseigné l'Église catholique.

Dans cet état bienheureux, il y avait une harmonie parfaite dans l'homme, parce que la volonté éclairée d'une lumière céleste dominait les sens : la force physique demeurait soumise à la force morale. L'âme exerçait donc un empire légitime sur le corps, et Dieu régnait en souverain sur l'âme. Un jour serait venu où cette union eût été plus intime : l'homme alors aurait vu Dieu intuitivement, *face à face*, comme parlent les Écritures; il l'aurait aimé d'un amour intarissable, et il serait parvenu à cette béatitude sans passer par la mort.

Telle est la vie qu'Adam a reçue comme un don gratuit de la bonté de Dieu. Sans doute, tout ce que l'homme possède vient de Dieu en pur don; mais, en supposant la création, il y a des choses que Dieu ne peut refuser à sa créature : ce sont des facultés, c'est une fin, c'est un concours de sa providence. Tout ceci est naturel, et, comme nous le disions, la création supposée, Dieu le doit à sa créature. Mais Dieu, en mettant l'homme dans ce monde, n'était nullement tenu de le destiner à jouir un jour de sa vue immédiate, et, par conséquent, de l'aider sur cette terre, par des communications de son Saint-Esprit, à parvenir à cette fin ultérieure. Cette même vie s'appelle *surnaturelle*,

parce qu'elle élève l'homme à un état auquel il ne pouvait prétendre et qui le rend participant de la nature divine. Nous en parlerons de nouveau et plus à fond dans la suite de l'explication du Symbole, quand nous aurons à traiter de la grâce.

Les dons surnaturels, de la foi, de l'espérance et de la charité que Dieu fit à Adam, l'état d'innocence et de justice dans lequel il l'établit, l'empire qu'il lui donna sur son corps, nous font concevoir une haute idée du bonheur dont il jouit tant qu'il demeura fidèle. Il était impossible que ce bonheur qui prenait son principe dans la sainteté de l'âme ne rejaillît sur la vie extérieure ; il n'y a rien dans la vie présente qui puisse nous donner une idée juste de la félicité du premier homme dans le paradis terrestre.

Les années ne devaient apporter aucun changement dans la situation d'Adam ; il eût vécu des siècles, qu'il n'aurait pas ressenti les défaillances ni les infirmités de la vieillesse. Dieu, qui voulait que rien ne pût altérer sa félicité sur la terre, avait planté un jardin de délices dans lequel se trouvaient des arbres de toute espèce, dont les fruits flattaient les regards autant qu'ils étaient agréables au goût. Du sein de la terre sortait un fleuve qui arrosait le paradis terrestre, et se divisait en quatre autres fleuves.

Dieu lui permit de manger de tous les fruits, à l'exception de ceux d'un seul arbre, qu'il appela l'*arbre de la science du bien et du mal*, sans doute parce que l'homme devait apprendre par sa propre expérience le bonheur qu'il y a d'obéir à Dieu, et le malheur qui lui était réservé s'il n'obéissait pas. Dieu lui dit : *Si*

vous mangez des fruits de cet arbre, vous mourrez. Par ces paroles, il l'avertissait suffisamment de la gravité de la loi, et il lui faisait également connaître la récompense réservée à sa docilité s'il obéissait. Dieu voulait qu'en obéissant à un commandement d'ailleurs si facile, l'homme reconnût le domaine souverain de l'auteur de son être, et sa propre dépendance. Pour récompense de sa soumission, il lui promettait l'immortalité. « Il pouvait, dit Bossuet, annexer aux plantes certaines « vertus naturelles par rapport à nos corps, et il est « aisé de croire que le fruit de l'arbre de vie avait « la vertu de réparer le corps par un aliment si pro- « portionné et si efficace, que jamais on ne serait mort « en s'en servant[1]. »

[1] *Élévations sur les mystères*, v^e^ semaine, 4e élévation.

LEÇON XVI.

CHUTE DU PREMIER HOMME : PÉCHÉ ORIGINEL.

L'homme est tenté par le mauvais esprit, et il succombe. Gravité et suites malheureuses de sa désobéissance à Dieu. — On a cru dans tous les temps que le péché d'Adam a nui à ses enfants. Dogme du péché originel. — Ce dogme n'a rien qui blesse les idées que nous devons avoir de la bonté et de la justice de Dieu.

Nous vous avons dit, mes chers enfants, ce que l'homme était en sortant des mains de Dieu, les dons surnaturels qui embellissaient son âme, le bonheur dont il jouissait. Il est bien différent aujourd'hui de ce qu'il était alors; notre condition n'est plus celle de notre premier père. Que s'est-il donc passé? On vous l'a dit dans les premières instructions que l'on vous donna lorsque vous vîntes au catéchisme; mais il importe que nous vous le redisions aujourd'hui, en vous exposant plus à fond les enseignements de l'Église sur le dogme du péché originel. Nous considérerons avant tout les causes et les circonstances principales de la prévarication d'Adam, ainsi que les suites malheureuses qu'elle a eues pour lui; nous verrons ensuite comment nous avons tous été compris dans la

juste punition que Dieu a infligée à notre premier père. Ceci demande une attention particulière.

I. L'homme jouissait en paix des dons de Dieu, quand un ange mauvais le séduisit et lui fit perdre son bonheur avec son innocence. Voici, quant au fait, le récit que la Genèse nous a conservé de cet événement.

Le serpent demanda à la femme pourquoi Dieu lui avait défendu de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Il lui fit entendre que si elle en mangeait elle ne mourrait pas, mais qu'elle et Adam seraient semblables à Dieu, connaissant toutes choses. Ève répondit d'abord avec quelque hésitation; ensuite elle se laissa tenter, car les fruits de cet arbre lui semblaient beaux et délicieux à manger; elle espérait qu'en les prenant elle acquerrait la science du bien et du mal. Elle en cueillit donc et en donna à Adam, qui en mangea comme elle. Aussitôt, dit la Genèse, *leurs yeux furent ouverts*, *et*, *s'étant aperçus qu'ils étaient nus*, *ils se couvrirent d'une ceinture de feuilles de figuier*. Le sentiment de leur faute leur fit redouter la présence de Dieu. Ils voulurent se cacher dans l'épaisseur du bois; mais Dieu les appela, et après leur avoir reproché la désobéissance dont ils s'étaient rendus coupables, il dit à Ève : *Je multiplierai tes calamités et tu enfanteras dans la douleur*. Il dit à Adam : *La terre sera maudite dans ton travail; tu ne mangeras ton pain qu'à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes en terre, car tu es poussière, et tu retourneras en poussière*. Enfin il dit au

serpent, cause de tant de maux : *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne, et elle t'écrasera la tête*[1].

Vous serez peut-être tentés de ne voir dans ce récit qu'une allégorie, parce qu'il ne vous semble pas que le serpent ait pu parler, ni que la femme ait pu lier conversation avec lui, au lieu de fuir, saisie qu'elle dut être d'une juste frayeur. Toutefois ces impossibilités ne sont qu'apparentes, et le ton toujours simple, naïf et grave de la Genèse, nous fait considérer ce récit comme une véritable histoire et non comme une allégorie[2]. Le serpent n'était point pour l'homme inno-

[1] Genèse, ch. III.

[2] Pour interpréter allégoriquement le récit de la Genèse, on a dit que Moïse donne au serpent de la tentation des caractères qui ne peuvent convenir à un serpent véritable; il est capable de faire le mal; Dieu le punit, il le condamne à ramper sur la terre, ce qui est la condition naturelle du vrai serpent, et n'a pas pu lui être infligé comme un châtiment.

Pour résoudre cette difficulté, observons qu'il y avait dans le serpent séducteur deux êtres bien distincts, le démon et le serpent dont il avait pris la figure. Il y a donc aussi deux sens dans les paroles de Dieu : le premier se rapporte au serpent, le second au démon, agent principal de la tentation. Dans le premier sens, Dieu maudit le serpent par-dessus tous les animaux, et, par le fait, il n'y en a pas que l'homme ait plus en horreur. Il le condamne à ramper sur son ventre et à manger la poussière. Le démon l'avait sans doute élevé au-dessus de sa condition naturelle en l'embellissant par ses prestiges et en lui donnant, dans cette circonstance, une attitude plus noble; peut-être même l'avait-il élevé sur les arbres du paradis terrestre pour le nourrir de leurs fruits; Dieu lui ôte ces qualités; il le réduit à la condition de ramper sur le ventre et de se nourrir de semences et d'insectes qui se trouvent dans la terre. Quant au démon lui-même, Dieu le maudit, de sorte que, de l'état où il était par la création, il devient le dernier et le plus misérable des êtres par sa malice; et, par l'effet de cette malédiction, il rampera sur le ventre et se nourrira de poussière, puisqu'il vivra éternellement dans l'abjection et le mépris, et qu'au lieu de la vérité et de la sainteté qui auraient dû faire ses délices, il ne doit plus

cent un objet de frayeur comme il l'est aujourd'hui : Dieu, qui avait donné à Adam l'empire sur les animaux, avait rendu ceux-ci dociles et respectueux envers leur maître, de sorte que le serpent, comme tous les autres animaux, approchait de l'homme sans lui inspirer de frayeur. La femme ne dut donc pas être émue en voyant un serpent près d'elle; elle ne dut pas non plus être fort surprise de l'entendre parler, soit que dans les premiers jours de la création elle ne connût pas assez la nature du serpent pour savoir qu'il ne parlait pas; soit, comme il est plus vraisemblable, qu'elle pensât qu'un ange se servait de l'organe du serpent pour s'entretenir avec elle. On voit bien dans la Genèse que Dieu paraissait aux premiers hommes sous une forme sensible, sans quoi Adam ne se serait pas couvert, il n'aurait pas fui pour se cacher à ses yeux. Les anges devaient en faire autant pour converser avec Adam et Ève; ils pouvaient paraître sous des formes particulières, ou bien faire entendre une voix par un

rechercher que le mal; enfin il existera une inimitié éternelle entre lui et la femme.

Rien ne s'oppose donc au sens littéral, et, à ne considérer que le texte des Écritures, nous serions en droit de conclure, avec l'auteur des *Livres saints vengés*, que « l'explication la plus simple et la mieux « fondée est celle qui conserve à ce récit de la Genèse le caractère de « simplicité et de naïveté que le texte porte dans toutes ses parties et « qui sied si bien à cette première époque de l'enfance du monde. » (Chap. I, art. 11, §§ 1 et 2.) Notre conclusion devient bien plus certaine quand nous consultons les traditions juives et chrétiennes, qui ont constamment interprété ce texte de la Bible dans le sens que nous lui avons donné. Quelques écrivains, connus par la hardiesse et la témérité de leurs opinions, ont voulu l'expliquer autrement; mais on peut assurer qu'en cela, comme sur bien d'autres points, ils se sont écartés de l'enseignement commun et traditionnel.

simple mouvement produit dans l'air ; ils pouvaient aussi se servir de l'organe des animaux. C'est ce que fit le malin esprit quand il voulut séduire Ève : elle sentit qu'un ange lui parlait, et elle ne se mit pas à même de discerner si c'était un ange bon ou mauvais.

Une curiosité indiscrète, un commencement de doute sur la parole de Dieu, et le désir orgueilleux de s'élever à une perfection de connaissances qui l'égalât à Dieu même, furent les causes qui précipitèrent Ève d'abord, et ensuite Adam dans le mal. Leur péché fut d'autant plus grave, qu'ils avaient reçu plus de grâces de Dieu, qu'il leur était plus facile de ne pas lui désobéir, et que Dieu leur avait fait cette défense pour qu'ils lui donnassent un témoignage de leur soumission et de leur dépendance. Ils perdirent aussitôt la vie de la grâce, la vie surnaturelle dont nous avons parlé plus haut. Si l'Écriture nous dit qu'à ce moment leurs yeux furent ouverts, et qu'ils s'aperçurent qu'ils étaient nus, ce sont des expressions modestes qui révèlent la première rébellion des sens contre l'âme. Tant que l'âme était demeurée unie à Dieu par la charité, elle avait conservé l'empire sur le corps, dont elle modérait les mouvements. L'âme, chargée de pourvoir à la conservation et au bien-être du corps, était avertie de ce qu'elle devait faire pour lui, par les impressions que les sens lui transmettaient ; mais ces impressions étaient calmes, elles ne pouvaient ni troubler les opérations de l'âme, ni la solliciter au mal, car elle les dominait : elle perdit cette domination quand elle voulut se soustraire elle-même au domaine souverain de Dieu. Adam et Ève ressentirent une si

grande confusion du désordre qui se mettait dans leurs sens, qu'ils voulurent se cacher à leurs propres yeux, en se couvrant de feuilles, premier vêtement qui leur tomba sous la main.

D'autres misères firent comprendre à Ève et à Adam le malheur auquel le péché les avait réduits. La femme fut condamnée à enfanter dans la douleur, et l'homme dut travailler péniblement pour se procurer le pain qui nourrit sa famille. S'il travaille la terre, ce n'est qu'avec peine et à la sueur de son front qu'il peut en extraire l'aliment de chaque jour; s'il se livre à d'autres travaux, ils ne sont pas moins pénibles pour lui : que de soucis, que d'inquiétudes, que de maux de tout genre !...

Ces maux aboutissent enfin à la mort, dernier effet du péché : *Tu es poussière, et tu retourneras en poussière.* L'homme n'était pas immortel par nature; mais il l'était par une grâce attachée à son état d'innocence. La mort est entrée dans le monde par la malice du démon. C'est pour cela que nous éprouvons tous une grande horreur de la mort, et que son spectacle nous afflige. Dieu, nous ayant destinés à vivre toujours, avait mis en nous des inclinations conformes à cet état primitif; le péché, en nous faisant perdre nos droits à l'immortalité, n'a pas détruit ces instincts providentiels; au contraire, il nous fait d'autant plus ressentir l'horreur de la mort, qu'elle est pour nous un châtiment.

Les peuples perdirent dans la suite des temps la connaissance exacte de ce dogme; ils en conservèrent néanmoins quelque souvenir confus qui se trouve dans leurs fables, dans leurs poëtes et dans leurs philosophes.

Manifestement, la distinction de *l'âge d'or* et de *l'âge de fer* qui lui succéda n'a pas eu d'autre fondement. On connaît la fable de Pandore et celle de Prométhée. Pandore était, dans la mythologie grecque, une jeune femme à qui les dieux avaient confié en dépôt une boîte mystérieuse qu'elle ne devait pas ouvrir. Une curiosité indiscrète, le désir de savoir, la lui fit ouvrir; et aussitôt de cette boîte se répandirent tous les maux qui désolent le monde; au fond resta seulement l'espérance. Prométhée voulut dérober le feu du ciel et s'égaler à Jupiter : en punition d'une tentative aussi criminelle, il fut attaché à un rocher, exposé à un vautour qui lui déchirait le foie. Un poëte grec, qui a fait là-dessus une tragédie, selon les idées que lui avaient communiquées les prêtres dépositaires des mystères, nous dit que, dans cet état, Prométhée conserva l'espoir d'être délivré par un fils qui naîtrait de Jupiter. Qui n'apercevrait dans ces fables des traces de la croyance primitive?...

C'est une chose bien remarquable et sur laquelle les savants sont d'accord, que les peuples d'Asie regardaient le serpent comme un être mauvais, qui a porté le mal dans le monde. Sous des noms différents, l'auteur du mal est représenté sous la forme d'un serpent dans les traditions de la Perse, de l'Égypte et des Indes : quelquefois il est appelé le roi des serpents; d'autres fois il est dit moitié femme et moitié serpent. Les traditions des Perses ont une analogie plus marquée avec celles de la Bible, peut-être à cause des rapports que l'auteur du *Zend-Avesta* avait eus avec les Juifs. Il est dit, dans ce livre, que Meschia et Mes-

chiané, le premier homme et la première femme, étaient d'abord purs et soumis à Orsmud, leur auteur. Ahriman les vit, et, jaloux de leur bonheur, il les aborda sous la forme d'une couleuvre; il leur présenta des fruits, et leur persuada qu'il était l'auteur de l'homme, des animaux, des plantes et de tout l'univers. Ils le crurent, et dès lors Ahriman fut leur maître : leur nature fut corrompue, et cette corruption infecta leur postérité.

De l'Asie, ces traditions durent passer dans l'Amérique, où elles furent trouvées par les Européens. Les Mexicains représentaient la première femme avec un grand serpent. Peut-être doit-on citer, comme souvenir des mêmes croyances, une grande pierre qui fut découverte en Pensylvanie sous un chêne déraciné par la tempête, et sur laquelle étaient gravés un homme et une femme séparés par un arbre; la femme tenait des fruits à la main. Autour étaient sculptés des cerfs, des oiseaux, des ours..... Le monde avait donc quelque vague notion de la chute du premier homme. Un membre distingué de l'Académie des inscriptions, auteur de plusieurs mémoires sur les religions anciennes, dont il avait fait une étude particulière, dit, en parlant des doctrines des Perses sur ce point : « Ce dogme fon-
« damental du Christianisme n'était point ignoré dans
« les anciens temps. Les peuples plus voisins que nous
« de l'origine du monde savaient, par une tradition
« uniforme et constante, que le premier homme avait
« prévariqué, et que son crime avait attiré la malédic-
« tion de Dieu sur sa postérité [1]. »

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXIX,

II. Au souvenir de la chute du premier homme se rattache l'idée d'une malédiction qui pèse sur sa postérité. De là, très-probablement, sont venues les cérémonies expiatoires appliquées aux enfants, et qui se rencontrent chez un grand nombre de peuples. C'était, en certains lieux, une eau lustrale dont on aspergeait l'enfant; ailleurs, on le purifiait, et on l'offrait aux dieux, on le faisait passer par le feu. Nous présumons que le poëte romain s'était inspiré de ces souvenirs quand, dans les vers bien connus de l'*Énéide*, il nous montre des enfants moissonnés sur le sein de leur mère avant d'avoir goûté la vie : ils sont au seuil de l'enfer, tristes et poussant des gémissements plaintifs. Quel crime peuvent expier ces enfants, et comment Virgile eût-il conçu de pareilles idées, s'il n'avait vu quelque part que l'homme naît dans un état de dégradation ?

Je sais bien que ces idées étaient mal comprises, et que les cérémonies expiatoires ne l'étaient pas mieux; tant les hommes avaient perdu de vue l'origine des choses ! Mais ce ne sont pas moins des vestiges précieux de la foi des premiers siècles. Cherchons à la discerner, en l'étudiant dans des monuments plus respectables.

Moïse, sans s'expliquer distinctement sur les suites que la prévarication d'Adam avait eues pour ses enfants, nous fait voir cependant qu'ils furent tous enve-

éd. in-4°, p. 783. (*Supplément au traité historique de la religion des anciens Perses*, par Foucher.)

loppés dans le malheur de leur père. Il nous dit que les hommes ressentent en eux les effets d'une concupiscence qui les humilie et qui les porte au mal dès l'enfance [1]. Ce n'est certainement pas la condition primitive de l'homme, tel que Dieu l'a fait. Il nous les représente souffrant comme leur père, et en eux-mêmes et de la part des créatures: la mort est le terme de ces afflictions. La Genèse n'en dit pas davantage, parce qu'elle se borne à l'exposé historique des événements qui précédèrent et qui suivirent la chute du premier homme. Mais, en parcourant la chaîne des traditions transmises des patriarches aux prophètes, des prophètes aux Apôtres, et par eux jusqu'à nous, nous apprenons que les hommes naissent tous dans un état semblable à celui où se trouvait Adam après sa chute, c'est-à-dire privés de la vie de la grâce et exclus du bonheur du ciel, par suite de la prévarication de leur père.

Job, qui vécut dans les temps les plus reculés, suppose ces traditions générales sur la corruption originelle, quand il dit : *Qui pourra purifier l'homme conçu d'une semence impure? n'est-ce pas vous seul, ô mon Dieu?* Paroles que tous les interprètes ont entendues dans le sens que nous leur donnons ici et qui ne peuvent pas en avoir un autre, puisque manifestement il s'agit d'une souillure morale qui atteint l'âme, d'une souillure universelle, dépravant tout homme venant au monde; souillure qu'il contracte dès sa naissance, et dont Dieu seul peut le purifier. Bien des siècles

[1] Genèse, VIII, 21. *Sensus et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentiâ suâ.*

après, le prophète David s'humiliait devant Dieu, en avouant qu'il avait été conçu dans l'iniquité [1]. Les Apôtres insistèrent beaucoup sur cette vérité; l'un d'entre eux, saint Paul, déclare que nous sommes, dès notre naissance, éloignés de Dieu et dans un état qui nous soumet aux rigueurs de sa justice, parce que nous avons tous péché en Adam [2]. Voilà ce qui a été constamment et universellement cru dans l'Église, sans qu'il soit possible d'assigner à cette doctrine une autre origine que celle que nous avons indiquée. Quand elle fut combattue, aux quatrième et cinquième siècles, les saints docteurs, et entre autres saint Augustin, se contentèrent d'opposer aux novateurs le consentement de toutes les Églises, la pratique invariable du baptême donné même aux enfants pour les purifier du péché, les traditions des anciens Pères. C'est ce qu'a fait encore, à une époque plus rapprochée de nous, le vénérable Concile de Trente, quand il a voulu condamner les hérétiques qui s'efforçaient d'ébranler par des raisonnements la foi des fidèles sur ce même dogme. Il s'est contenté d'opposer les traditions anciennes à leurs raisonnements, et il les a consignées dans un décret solennel que nous devons rapporter ici : « Si quelqu'un ne confesse pas que le premier « homme, après avoir violé dans le paradis terrestre « le commandement de Dieu, a perdu aussitôt la sain- « teté et la justice dans laquelle il avait été établi... s'il « soutient que cette prévarication a nui seulement à « Adam et non pas à sa postérité, et qu'il a perdu pour

[1] Psaume, L, 6.
[2] Ép. aux Rom. v, 12; aux Éph , II, 3

« lui seul, et non pour nous, la sainteté et la justice;
« ou que le premier homme, souillé par son péché de
« désobéissance, a transmis au genre humain la mort
« et les peines du corps seulement, et non pas le péché
« qui est la mort de l'âme; qu'il soit anathème, car
« il contredit la doctrine de saint Paul, qui nous en-
« seigne que par un homme le péché est entré dans le
« monde, et la mort par le péché [1]. »

Il y a là un trait de lumière qui nous révèle parfaitement l'ordre de la Providence et l'état de l'homme dans les conditions de la vie présente. Dieu voulut faire dépendre de la fidélité d'Adam l'état de tous ses enfants, parce qu'il considérait dans le père du genre humain toutes les générations qui devaient se succéder dans la suite des temps. S'il fût demeuré fidèle, il aurait transmis à ses enfants la justice originelle avec tous les dons surnaturels qui en étaient la suite. Ce n'est pas à dire que les hommes fussent nés avec la science parfaite qu'Adam reçut immédiatement de Dieu, ni qu'ils dussent être impeccables. Non, quoique nés dans un état de justice et de sainteté, ils auraient eu besoin de s'instruire pour acquérir les connaissances convenables; mais l'acquisition de la science n'eût pas exigé d'eux un travail pénible. D'un autre côté, comme leur père n'avait dû parvenir à un bonheur parfait qu'en passant par un temps d'épreuve, on peut supposer qu'eux aussi auraient subi cette épreuve, et, par conséquent, auraient pu pécher et se perdre par l'abus de leur liberté ; car rien ne nous

[1] Conc. Trid., sess. v, can. 2

dit que la condition des enfants dût être meilleure que celle de leur père. Voilà ce qui serait arrivé dans le cas où Adam fût demeuré fidèle. Dans le cas, au contraire, où il aurait désobéi à Dieu, il devait engendrer ses enfants dans un état de privation et de déchéance, et c'est ce qui est malheureusement arrivé. Nous naissons semblables à lui ; nous sommes, par le fait de notre descendance, tels que lui-même se trouva aux yeux de Dieu par l'effet de son péché.

Observons cependant une différence essentielle entre nous et lui. Adam a perdu la justice originelle par une faute qui lui est personnelle, et qui devait naturellement le soumettre à des peines rigoureuses; pour nous, qui n'avons participé par aucun acte personnel à sa désobéissance, puisque nous n'étions pas encore au monde, nous naissons privés de cette même justice, à cause de l'union intime que nous avons avec lui. Adam chef du genre humain ayant péché, on dit que tous ses enfants ont péché avec lui, par suite de cet ordre spécial de Providence, selon lequel Dieu, nous considérant tous dans notre père commun, a voulu faire dépendre de la conduite d'Adam notre condition future. La privation de la justice originelle est pour nous un état de péché et de mort spirituelle.

Pour mieux comprendre cette doctrine, souvenons-nous que, dans l'*ordre surnaturel*, la vie de l'âme consiste dans l'union avec Dieu par l'effet de la grâce; d'où il résulte que, venant au monde privés de cette grâce, nous naissons effectivement dans un état de mort spirituelle : cette mort, dans le langage reçu, s'appelle péché. C'est un état de péché, ou, comme on dit : *un*

péché habituel. C'est pour nous un état de peine; c'est un vrai désordre qui déplaît souverainement à Dieu, parce qu'il est contraire à son dessein primitif : il ne nous avait pas créés pour un pareil état, il voulait que nous fussions saints et heureux; la prévarication d'Adam a troublé sur ce point l'économie de la Providence.

Le péché originel est donc l'état malheureux où nous naissons, privés de la justice originelle et exclus du bonheur du Ciel, par suite et en punition du péché d'Adam qui nous est imputé. Ses effets, quant à la vie présente, sont la concupiscence, les misères de la vie et la mort. La volonté recevait de son union avec Dieu une force admirable pour gouverner le corps et tenir toutes ses passions dans un ordre convenable. Cette force, elle ne l'a plus; de là proviennent les mouvements déréglés de la convoitise. Dieu ne veille plus sur l'homme pour détourner de lui tous les maux et lui conserver la vie, comme il le faisait quand l'homme était innocent; de là, les maladies et la mort[1].

Les philosophes anciens, témoins comme nous du spectacle des misères sans nombre qui assiégent l'enfant au berceau et qui poursuivent l'homme jusqu'à la fin de sa carrière, ne pouvaient s'en rendre raison; c'était pour eux un problème insoluble. Que de systèmes on a formés là-dessus!... Tant d'élévation dans les pensées, et de si hautes espérances... et, d'autre part, tant d'inclinations terrestres, tant de bassesses!... Les uns croyaient que dans un seul homme il y avait deux âmes d'origine différente et dans un perpétuel antagonisme;

[1] *Jugum grave super filios Adam, à die exitûs de ventre matris eorum, usque in diem sepulturæ.* (Ecclésiastique, XL, 1.)

les autres, que les âmes humaines avaient dû probablement commettre quelque grand crime, en punition duquel elles avaient été emprisonnées dans des corps[1]. D'autres blasphémaient la Providence : tantôt ils déprimaient l'homme, le supposant plus mauvais qu'il n'est ; tantôt ils exaltaient son orgueil, en l'élevant outre mesure.

La vérité n'était pas là : il n'y avait dans toutes ces idées qu'un sentiment vague de l'état de contradiction où le peché a réduit l'homme ; l'Église seule nous explique sa véritable condition. Par elle, nous savons qu'il y a une lutte entre deux forces qui le pou sent en sens inverse : la force physique et la force morale, l'amour de Dieu et l'amour déréglé de soi-même. Nous savons aussi que, malgré l'obscurcissement de son intelligence et l'affaiblissement de sa volonté, il conserve un esprit capable de parvenir à une connaissance certaine de la vérité, et une liberté véritable. L'Église a condamné les novateurs qui ont prétendu que le libre arbitre a été détruit et anéanti par le péché origi-

[1] Clément, d'Alexandrie, dans les *Stromates*, liv. III, cite un philosophe pythagoricien qui donne comme l'opinion des anciens philosophes et poëtes que l'*âme était ensevelie dans le corps comme dans un tombeau, en punition de quelque péché*. Cicéron, après avoir dépeint les misères de cette vie, ajoute : « Ces erreurs et ces calamités de la vie humaine ont fait dire aux anciens interprètes, chargés d'expliquer aux initiés les mystères divins, que nous n'étions nés dans cet état de misère que pour expier quelque grand crime commis dans une vie supérieure, et il me paraît qu'ils ont vu quelque chose de la vérité en cela. C'est pourquoi j'approuve cette pensée d'Aristote, que nous sommes condamnés à un supplice semblable à celui que subissaient autrefois les malheureux qui tombaient entre les mains des brigands d'Étrurie. Les corps vivants de ces captifs étaient attachés face à face à des corps morts : il en est de même de nos âmes dans leur union avec nos corps. » (Cic., *Hortensius, fragmenta*.)

nel. Oui, l'homme peut, par la grâce de Jésus-Christ, travailler efficacement à sa réhabilitation. S'il y parvient, il aura effacé la souillure du péché originel; il aura reconquis les droits à la vie surnaturelle dont Dieu le fera jouir après les épreuves de ce monde; mais, s'il quitte cette vie sans s'être purifié de la tache originelle, il demeurera éternellement privé de la vue de Dieu, il sera pour toujours exclu du bonheur du ciel.

La privation du bonheur de voir Dieu dans le ciel est une conséquence incontestable du dogme du péché originel. Tous les interprètes catholiques des saintes Écritures sont d'accord sur ce point : c'est l'enseignement de l'Église. On ne peut dire si les enfants morts avec la seule tache du péché originel ont d'autres peines à subir, les Écritures et les traditions religieuses ne s'étant pas suffisamment expliquées sur ce point. Il est au moins permis de penser que, s'ils souffrent, leur peine est légère ; et que l'existence est pour eux un bonheur dont ils béniront Dieu. Saint Augustin, celui de tous les saints docteurs qui ont soutenu avec le plus de vigueur, contre les hérétiques de son temps, le dogme du péché originel dans toutes ses conséquences, hésitait sur la question présente et se réduisait à dire : « Qui peut douter que, les enfants non baptisés « n'ayant pas d'autres péchés que le péché originel, la « peine de leur damnation ne soit la plus légère de tou« tes? Quoique je ne puisse définir quelle est cette peine, « ni quel en est le degré, cependant je n'ose pas dire « qu'il serait mieux pour eux de n'être pas que d'être « là où ils sont[1]. » Un autre docteur, non moins re-

[1] Saint Aug., contre Julien, liv. V, ch. XI.

marquable par la précision et la pureté de la science théologique, Saint Grégoire de Nazianze, disait : « Les « enfants morts sans baptême ne seront ni reçus dans « la Gloire céleste, ni condamnés aux supplices par le « juste Juge, puisqu'ils n'ont pas commis de faute « personnelle ; car celui qui n'est pas digne d'une ré- « compense ne mérite point par là même un châti- « ment [1]. »

Nous sommes donc autorisés à croire que les enfants ne souffriront pas la peine des sens. Assurément ils éprouveront un sentiment pénible de tristesse de se voir séparés de Dieu, et, privés du bonheur de le voir ; il n'est pas présumable, en effet, que Dieu leur laisse ignorer leur état, et, s'ils savent qu'ils étaient d'abord destinés au bonheur dont jouissent les élus dans le ciel, comment n'éprouveraient-ils pas du regret de s'en voir exclus pour toujours? Toutefois ce regret ne les rend pas aussi malheureux que le sont les adultes qui meurent après avoir abusé de leur libre arbitre pour commettre le mal. Dieu, pour punir les adultes du mauvais usage qu'ils ont fait de leur liberté, leur fera connaître davantage la grandeur du bien dont ils se sont rendus indignes par leurs péchés, et la conscience leur reprochera toujours cette perte, tandis que les enfants dont nous parlons n'éprouveront pas les remords de la conscience.

Ces explications, tout en laissant de profondes obscurités dans le dogme du péché originel, lèvent cependant bien des difficultés. Les enfants sont punis pour le crime de leur père ; mais ils le sont par la pri-

[1] Discours XL.

vation de dons surnaturels qui, après tout, ne leur étaient pas dus, et si cette idée d'une justice qui châtie les pères dans les enfants déconcerte notre raison, reconnaissons que c'est là une de ces idées dont nous portons, en quelque sorte, l'impression dans notre âme, et que nous retrouvons partout.

Quand les disciples de Notre-Seigneur, rencontrant un aveugle-né, demandèrent si c'était par sa faute ou en punition du péché de ses parents que cet homme était privé de la vue, ils exprimaient un sentiment qui est universel. De là, remarque Bossuet, ces discours des poëtes qui, regardant Rome désolée par tant de guerres civiles, ont dit qu'elle payait bien les parjures de Laomédon et des Troyens, dont les Romains étaient descendus. Ces poëtes imitateurs de la nature, et qui cherchent dans le fond du cœur humain les sentiments qu'elle y imprime, ont aperçu que les hommes cherchent naturellement les causes de leurs désastres dans les crimes de leurs ancêtres[1]. Quelques historiens d'Alexandre le Grand, en considérant la mort de ce prince au milieu de ses victoires, et ce qui est bien plus étrange, les sanglantes divisions des Macédoniens, dont la fureur fit périr, par des morts tragiques, son frère, ses sœurs et ses enfants, ont attribué tous ces malheurs à la vengeance divine qui punissait les parjures et les impiétés de Philippe sur sa famille.

La raison de cet ordre de choses se trouve dans la

[1] Horace commence une de ses odes sur la corruption des mœurs romaines par ces vers bien remarquables :

> *Delicta majorum immeritus lues,*
> *Romane, donec templa refeceris,*
> *Ædesque labentes Deorum...* Lib. III, carm. 6.

loi primitive de la nature, qui veut que le fils tienne l'être de son père, et que le père revive dans son fils, comme dans un autre lui-même. Lors donc que nous sommes frappés des misères sans nombre qui accompagnent notre naissance, et de tant de calamités qui poursuivent souvent les hommes dans le cours de leur vie, adorons les voies d'une Providence que les saintes Écritures nous ont fait connaître. Confessons que Dieu, ayant fait naître tous les hommes d'un seul, pour établir la société humaine sur un fondement plus naturel, notre père, créé aussi heureux que juste, a manqué volontairement à son auteur, qui ensuite a vengé cette rébellion, tant sur lui que sur nous ses enfants, afin que le genre humain reconnût ce qu'il doit à Dieu, et ce que méritent ceux qui l'abandonnent [1].

[1] Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. v.

LEÇON XVII.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ARTICLES DU SYMBOLE. — PROMESSE D'UN SAUVEUR. — VENUE DE JÉSUS-CHRIST.

Dieu a promis à Adam qu'il lui enverrait un Sauveur. Pourquoi ce Sauveur, promis dès l'origine du monde, n'est venu sur la terre qu'après plusieurs siècles. — Venue de Jésus-Christ; circonstances principales de sa naissance et de sa vie.

Le symbole des Apôtres rapporte en peu de mots la venue et les traits principaux de la vie de Notre-Seigneur. Quoique nous ayons déjà parlé de ces grands événements dans la première partie de ces leçons, nous devons y revenir aujourd'hui, mes chers enfants, parce qu'il y a là un fond d'instruction que l'on n'épuise jamais, que l'on n'étudie jamais assez. Rappelons d'abord les promesses diverses faites au premier homme; nous en verrons ensuite le parfait accomplissement.

I. Dieu châtia avec rigueur Adam et Ève; mais on ne lit pas dans le récit de la Genèse qu'il les ait maudits. Bien loin de les condamner sans retour, il leur fit entrevoir le secret de ses miséricordes, et l'espérance de leur salut, par les paroles dites au serpent : *Je mettrai*

l'inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne, et elle t'écrasera la tête. On sent bien qu'il s'agit ici du démon qui avait pris la forme du serpent pour séduire la femme. Qui ne voit que ces paroles, si elles ne s'appliquaient qu'au serpent, ne signifieraient rien qui répondît à la majesté de Dieu, à la gravité de l'événement et aux misères profondes de l'homme que Dieu voulait consoler dans son infortune?

Sous la figure du serpent, dont le rampement était une vive image des dangereuses insinuations et des détours fallacieux de l'esprit malin, Dieu fait voir à Ève son ennemi vaincu, et il lui montre cette semence bénie par laquelle le démon devait avoir la tête écrasée, c'est-à-dire devait voir son orgueil dompté et son empire abattu par toute la terre[1]. Dieu ne s'expliqua pas plus explicitement alors; mais il confirma souvent cette promesse dans la suite, annonçant aux patriarches qu'il viendrait un jour un Sauveur en qui tous les peuples seraient bénis. Job se consolait au milieu de ses afflictions par la pensée de ce Rédempteur, qu'il espérait voir un jour de ses yeux, quand son corps sortirait du tombeau[2]. Non loin des régions que Job avait habitées, Balaam, fils de Béor, saluait dans l'avenir le Messie; il le considérait comme une étoile qui devait sortir un jour de la famille de Jacob. Nous ne finirions pas si nous voulions rappeler ici tous les monuments de l'antiquité qui témoignent de la foi de nos pères en un futur Messie. La grande famille des Juifs a constamment vécu dans cette espérance, et tous les savants qui

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIe part., ch. I.
[2] Job, XIX, 25.

se sont occupés d'antiquités religieuses s'accordent à retrouver chez la plupart des peuples des traces manifestes de cette tradition.

Qu'Adam et Ève durent bénir Dieu, quand ils l'entendirent leur promettre un Sauveur, au moment où ils venaient de perdre leurs droits à son amour! Ils n'espéraient pas contempler de leurs yeux ce Sauveur, qui ne devait venir que quand le monde aurait fait une longue expérience de ses maux et serait ainsi préparé à recevoir le salut; mais ils crurent d'une foi ferme qu'un jour enfin Dieu accomplirait sa promesse, et, dans cette foi, ils firent des œuvres de pénitence et de justice qui les sauvèrent[1]. Ainsi le sang de Jésus-Christ, que nous savons être le médiateur promis, a étendu sa vertu jusqu'à l'origine du monde. Placé entre le monde ancien et le monde nouveau, il est le salut de l'un et de l'autre. Son sacrifice ne fut extérieurement consommé que dans la suite des siècles, mais il fut présent, dès le commencement, à celui pour qui il n'y a ni passé, ni avenir. C'est dans ce sens que l'Apôtre saint Jean appelle Jésus-Christ l'*agneau immolé dès l'origine du monde*[2].

Nous comprenons par là comment Dieu a pu, sans manquer à ses promesses, retarder de plusieurs siècles l'envoi du Sauveur. Il est vrai que les hommes qui vécurent dans les premiers siècles n'eurent pas des secours aussi abondants, des moyens aussi faciles de salut que ceux qui nous sont donnés depuis la venue de Jésus-Christ; ils avaient cependant les grâces néces-

[1] Sagesse, x, 11.
[2] Apoc., xiii, 8.

saires, et ils les recevaient par les mérites de ce divin Sauveur. Dieu voulait leur faire sentir plus vivement le besoin qu'ils avaient du Messie, et nous faire comprendre à tous les grandes obligations que nous lui avo

II. Quand il plut à Dieu de réaliser ses desseins de miséricorde sur les peuples, un ange descendu du ciel annonça à une jeune vierge appelée Marie, de la tribu de Juda et de la race de David, qu'elle deviendrait la mère du Messie. Voici ses paroles : *Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. Vous concevrez et enfanterez un fils que vous appellerez Jésus : il sera grand, il sera nommé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur lui donnera le trône de David son père, et son règne n'aura pas de fin*[1]. Ces paroles jetèrent Marie dans une sorte de trouble et d'incertitude; mais l'ange la rassura, en lui disant : « Le Saint-Esprit descendra sur « vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira ; c'est « pourquoi le saint qui naîtra de vous sera appelé le « Fils de Dieu. » Ces paroles firent comprendre à Marie qu'elle deviendrait mère sans cesser d'être vierge, rien n'étant impossible à Dieu. Celui qui a tiré le monde du néant pouvait bien sans doute, par un acte de sa volonté, former le corps du Sauveur dans le sein d'une vierge. Il le fit, et par ce prodige il accomplit ce qu'avait prédit Isaïe six cents ans auparavant : *Une vierge*

[1] Évang. de saint Luc, I, 28, 33.

concevra un Fils, et ce Fils sera nommé Emmanuel, Dieu avec nous[1].

Une circonstance ménagée par la Providence obligea ensuite Marie à se transporter dans la petite ville de Bethléem, d'où elle était originaire. Les princes de ce monde l'avaient ainsi ordonné, voulant que tous les Juifs vinssent se faire inscrire dans les villes de leur origine, pour faire un recensement général de toute la nation. Dieu avait bien d'autres desseins. Marie se contenta d'obéir. Arrivée à Bethléem, elle se retira dans une grotte qui servait d'étable, probablement parce que sa pauvreté ne lui avait pas permis de prendre un logement dans les hôtelleries publiques. Ce fut là, dans cet humble réduit, que naquit le Sauveur au milieu du silence de la nuit.

Aussitôt après la naissance de Jésus, les anges annoncèrent sa gloire, et amenèrent auprès de son berceau des bergers qui veillaient, tout près de Bethléem, à la garde de leurs troupeaux. Ils se virent d'abord environnés d'une clarté céleste, et ils aperçurent un ange qui leur dit : *Ne craignez pas; je vous annonce un grand sujet de joie; aujourd'hui est né le Sauveur du monde, dans la ville de David. Voici le signe auquel vous le reconnaîtrez : vous trouverez un enfant enveloppé de langes, couché dans une crèche.* En ce même moment, se joignit à la voix de l'ange celle d'une infinité d'autres esprits bienheureux, qui faisaient résonner les airs de ce cantique : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix aux hommes de*

[1] Isaïe, VII, 14.

bonne volonté. Ces bergers vinrent donc, et ils contemplèrent avec bonheur l'enfant nouveau-né : d'autres adorateurs se présentèrent ensuite dans la personne des mages, afin que l'univers entier, le peuple juif représenté par les bergers, et les peuples divers par les mages, vînt offrir ses hommages au Sauveur.

Les mages pouvaient être des princes qui habitaient quelques contrées soumises au royaume des Perses. Dans ces pays, l'on donnait le nom de *Mages* à ceux qui faisaient une profession particulière de philosophie ; on leur confiait ce qui concerne la religion, et ils exerçaient les emplois les plus honorables dans l'État ; plusieurs étaient préposés au gouvernement des provinces, comme Daniel l'avait été à Babylone. Peut-être aussi ces mages étaient-ils des rois, comme le tient une tradition populaire, fort respectable et très-ancienne.

Quoi qu'il en soit du lieu précis de leur origine et de leur profession, ces hommes avaient aperçu dans l'Orient une étoile qui se dirigeait vers la Judée. Ils purent alors se souvenir de la prophétie de Balaam, qui avait dit autrefois : *Je le verrai, mais non pas maintenant ; je le contemplerai, mais non pas de près ; il s'élèvera une étoile sur Jacob, le sceptre sortira d'Israël*[1]. Pendant que leurs yeux étaient frappés de ce phénomène, leur esprit fut éclairé sur la venue du Messie, dont l'attente alors était universelle, et ils conçurent le dessein de se rendre auprès de son berceau.

Sans délibérer davantage, les mages se mettent en

[1] Livre des Nombres, XXIV, 17.

route; ils arrivent à Jérusalem et demandent où est le roi des Juifs qui vient de naître. *Nous avons vu son étoile en Orient*, disent-ils, *et nous sommes venus l'adorer*. Les docteurs de la loi leur répondent que si le Messie est né, ce doit être à Bethléem, les prophètes l'ayant ainsi annoncé. Les mages suivent cette direction, l'étoile paraît de nouveau et les précède jusqu'à ce qu'elle s'arrête au-dessus du lieu où reposait le céleste enfant[1]. L'Évangile ne dit pas si c'était l'étable et la crèche, ou si Joseph et Marie avaient transporté ailleurs l'enfant Jésus. Plusieurs saints docteurs ont cru que les mages trouvèrent le Sauveur dans le même lieu où il avait pris naissance, ce qui a leur donné occasion d'admirer les desseins profonds de Dieu, qui attira des sages de l'Orient auprès d'une crèche, pour y reconnaître leur Seigneur, dans un enfant couché sur la paille. Les mages se prosternèrent à ses pieds, l'adorèrent et lui offrirent des présents : de l'or, de l'encens et de la myrrhe.

Dieu, qui se plaisait à glorifier son Fils par les apparitions des anges et par l'étoile miraculeuse, le glorifia de nouveau quarante jours après sa naissance, quand il fut présenté au temple par ses bienheureux parents. Un vieillard vénérable qui soupirait après la venue du Sauveur, et qui portait dans son cœur l'es-

[1] L'étoile dont parle l'Évangile était un météore lumineux, ayant l'aspect ou les apparences d'une étoile ordinaire, et que Dieu produisit miraculeusement pour avertir les mages de la naissance du Sauveur, et les amener à son berceau On sait que, dans notre langue, comme en beaucoup d'autres, ce mot *étoile*, ou le mot correspondant, est susceptible de ces deux sens et peut signifier, ou un simple météore lumineux qui a l'aspect d'une étoile, ou une étoile proprement dite.

pérance qu'il le verrait avant de mourir, vint au temple par une secrète inspiration de Dieu, et y entrait au moment où Jésus y était porté : il le reconnut pour ce Sauveur si longtemps et si ardemment désiré. Alors, le cœur pénétré d'un sentiment ineffable, il prit l'enfant dans ses bras, et il s'écria : « Maintenant, Sei-
« gneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur,
« parce que mes yeux ont vu le Sauveur que vous avez
« préparé au monde, pour être la lumière qui éclai-
« rera les nations, et la gloire d'Israël votre peuple. »
Il prédit en même temps que le divin enfant serait pour plusieurs une occasion de perte, que de grandes contradictions s'élèveraient contre sa personne, sa doctrine, ses œuvres, et à ce sujet il dit à Marie : *Votre âme sera transpercée d'un glaive de douleur.* Vous verrez dans la suite de l'Évangile qu'il n'est jamais parlé de la gloire du Sauveur sans qu'il soit fait mention de ses douleurs et de ses humiliations.

Les paroles du saint vieillard Siméon, la venue des mages, et d'autres circonstances que nous omettons ici, durent fixer l'attention des Juifs; et elles alarmèrent Hérode, qui craignit de perdre son trône si les Juifs reconnaissaient un Messie. L'histoire nous représente ce prince comme un homme soupçonneux, défiant, excessivement jaloux du pouvoir, cruel jusqu'à la férocité. Il fit mourir un nombre considérable de Juifs, et sacrifia même à ses soupçons ses propres enfants. Il est facile de comprendre dans quelles anxiétés le mit le voyage des mages; cependant il dissimula, et, n'osant aller lui-même à Bethléem, dans la crainte sans doute que le bruit de son voyage ne fît

fuir les parents de l'enfant, il aima mieux avoir d'abord des renseignements positifs de la part de ces étrangers, qui ne pouvaient pénétrer le secret de ses pensées. Il les laissa donc partir; et ensuite, ne les voyant pas revenir, distrait d'ailleurs par d'autres affaires qui ne le préoccupaient pas moins, il put croire que les mages avaient été trompés. Mais ce qu'il entendit dire, à l'occasion de la présentation de Jésus au temple, réveilla ses premières inquiétudes. Ne consultant alors que les inspirations d'une politique ombrageuse et cruelle, il ordonna que l'on fît mourir tous les enfants nés depuis deux ans dans Bethléem ; cruauté détestable, qui ne dut servir qu'à mieux faire connaître le Messie, puisque, partout où parvenait la nouvelle de cette atrocité, on devait s'informer des raisons qui avaient pu y donner lieu. Il n'était pas au pouvoir d'Hérode d'arrêter l'œuvre de Dieu : il fit de jeunes martyrs, prémices de l'Église, et le divin enfant qu'il poursuivait fut soustrait à sa fureur. Saint Joseph l'avait transporté en Égypte, selon l'ordre qu'il en avait reçu de Dieu.

Le chrétien n'est point scandalisé, il n'est même pas surpris de ce moyen de salut, en apparence si humiliant pour le Messie. Il ne doute pas que Dieu n'eût pu le faire triompher avec éclat de son persécuteur ; mais il sait que Dieu ne veut pas tout faire par miracle, et qu'il est de sa Providence de suivre souvent le cours des choses. Le Messie, ainsi que nous le verrons bientôt, avait voulu, par amour pour nous, *venir dans l'infirmité* de la chair. « Pour se conformer à cet état, « dit Bossuet, il s'assujettit volontairement aux ren-

« contres communes de la vie humaine, et, par la même « dispensation qui a fait que, durant le temps de son « ministère, il s'est caché pour prévenir les secrètes « entreprises de ses ennemis, il a été aussi obligé de « chercher un asile dans l'Égypte[1]. »

A son retour d'Égypte, Jésus fut ramené dans la demeure de Marie et de Joseph, où il devait vivre dans une obscurité profonde, jusqu'au jour marqué dans les desseins de Dieu pour sa manifestation. Celui dont les anges avaient célébré la naissance, et que les mages étaient venus adorer, celui que le Père éternel contemplait comme son Fils unique, passa trente années, occupé à d'humbles travaux, entièrement ignoré du siècle. Tout ce que l'Évangile nous rapporte de lui, c'est qu'il consacra son enfance à l'obéissance, croissant en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes, c'est-à-dire donnant des signes de la sagesse qui résidait en lui, selon que le demandait le progrès de son âge.

La quinzième année de l'empire de Tibère, et quand la Judée, réduite à l'état de province romaine, était gouvernée par Ponce-Pilate, la parole du Seigneur se fit entendre à Jean, fils de Zacharie, qui, depuis son enfance, habitait le désert, et il vint sur les bords du Jourdain, prêchant le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés[2]. C'est de lui, disent les évangé-

[1] *Élévations sur les mystères*, XIX[e] sem., 2[e] élévation.

[2] Il ne faut pas confondre ce baptême avec celui que Notre-Seigneur a institué. Le baptême donné par saint Jean n'était qu'une cérémonie pieuse par laquelle les hommes s'humiliaient devant Dieu et cherchaient, dans les pratiques de la pénitence, la rémission de leurs péchés, dont ce baptême était un symbole. Celui de Notre-Seigneur est un sacrement qui confère la grâce sanctifiante.

listes, qu'il est écrit dans les Prophètes : *Voici que j'envoie mon ange devant vous pour qu'il vous prépare les voies ;* et dans Isaïe : *On entendra la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur: les collines et les montagnes seront abaissées, les chemins tortueux seront rendus droits, et toute chair verra le salut qui vient de Dieu*[1].

Au bruit des premières prédications de Jean-Baptiste, les peuples accoururent en foule de la ville de Jérusalem, des pays qui avoisinent le Jourdain, et de toute la Judée : ils venaient à lui pour confesser leurs péchés et recevoir de ses mains, dans les eaux du Jourdain, un baptême qui les engageait à la pénitence. L'austérité de sa vie, la sagesse de ses paroles, et quelque chose de divin qui paraissait dans sa personne, tenaient ces peuples en suspens, et ils pensaient en eux-mêmes si ce n'était point le Christ que la nation attendait. Jean, qui s'en aperçut, leur dit : « Je « vous baptise dans l'eau pour la pénitence ; mais Ce« lui qui va venir après moi est plus puissant que moi; « je ne suis pas même digne de me prosterner devant « lui pour délier la courroie de sa chaussure. C'est lui « qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le « feu[2]. » Pendant qu'il prêchait ainsi l'Évangile de la pénitence et qu'il disposait les hommes à recevoir le Messie, Jésus se présenta, mêlé avec les pécheurs, et il demanda le baptême. Jean, qu'une lumière céleste éclaira en ce moment sur le caractère de celui qui se présentait à lui (car il ne l'avait point encore vu),

[1] Isaïe, XL, 3 et suiv.
[2] Évang. de saint Matthieu, III, 11.

refusait de lui donner le baptême : *C'est moi*, disait-il, *qui ai besoin d'être baptisé par vous, et vous venez à moi!* Mais Jésus répondit : *Laissez-moi faire, car il convient que nous accomplissions toute justice.* Cet ordre de justice était que Jésus se mît volontairement avec les pécheurs et qu'il se dévouât aux pratiques de la pénitence, puisqu'il s'était rendu la victime du péché. Jean-Baptiste ne résista pas davantage; il plongea Jésus dans les eaux. Or, au moment que Notre-Seigneur sortait des eaux, les cieux parurent ouverts : on vit le Saint-Esprit descendre sous la figure d'une colombe et s'arrêter sur lui; et en même temps on entendit une voix du ciel qui disait : VOUS ÊTES MON FILS BIEN-AIMÉ ; J'AI MIS EN VOUS MES COMPLAISANCES [1].

Des bords du Jourdain, Jésus se dirigea vers le désert, où il passa quarante jours et quarante nuits sans prendre aucune nourriture. Il était seul, s'offrant à Dieu pour l'expiation des péchés du monde, et préparant ainsi, par sa pénitence et ses humiliations, les voies au ministère de réconciliation qu'il était venu remplir. Vous souvenez-vous, mes enfants, de ce que nous avons dit ailleurs en parlant du culte prescrit aux Hébreux, pour le sacrifice du bouc émissaire? Le grand prêtre imposait les mains sur la tête de la victime, en confessant les péchés du peuple, et ensuite cette victime, au lieu d'être immolée comme dans les sacrifices ordinaires, était chassée dans le désert; n'y avait-il pas dans cette mystérieuse cérémonie une figure prophétique de la pénitence de Jésus-Christ au désert? Ce fut préci-

[1] Saint Marc, I, 11; saint Luc, III, 22; saint Matthieu, III, 17.

sément au moment où il venait de s'humilier sous les yeux de son Père, en se confondant avec les pécheurs, et en recevant des mains de Jean-Baptiste le baptême de la pénitence, ce qui était de sa part une confession publique, non de ses péchés personnels, mais des péchés de tous les hommes dont il s'était chargé; ce fut alors, pour nous servir de l'énergique expression de l'Évangile, que le Saint-Esprit le *poussa* au désert.

Quand le démon le vit affaibli par un jeûne rigoureux, il osa s'approcher de lui pour le tenter. Il ne le connaissait pas encore pour le Fils de Dieu, mais il voyait quelque chose de si extraordinaire dans son caractère et dans sa conduite, qu'il douta si ce n'était pas le Messie promis à Adam dès l'origine. Il se présenta donc à lui sous une forme sensible et lui dit : « Si vous êtes le fils de Dieu, commandez que ces « pierres deviennent du pain. » Jésus se contenta de répondre : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* L'esprit tentateur le transporta sur le haut du temple et lui conseilla de se jeter en bas, l'assurant que Dieu enverrait un de ses Anges qui le soutiendrait pour qu'il ne lui arrivât pas de mal. Jésus répondit par cette parole des Écritures : *Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu.* Le démon voulut faire un dernier essai, pour triompher, s'il lui était possible, de la vertu de ce juste : il le porta sur une haute montagne d'où il pouvait apercevoir des campagnes, des bourgs et des villes puissantes avec la gloire qui les accompagne, et il lui dit : « Je vous donnerai toutes ces choses, si vous « vous prosternez à mes pieds pour m'adorer. » Jésus

alors l'éloigna par ces paroles d'une juste indignation : *Retire-toi, Satan, car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul.* Le démon confus se retira, et les saints anges s'approchèrent de Notre-Seigneur pour le servir.

La lecture de cette page de l'Évangile a de quoi nous surprendre : elle a scandalisé bien des esprits présomptueux qui n'ont jamais pu comprendre le mystère des tentations de Jésus-Christ au désert, et la liberté que Dieu a laissée au démon de transporter le Sauveur en divers lieux pour le séduire. Il faut pourtant nous habituer à contempler, dans toute la suite de la vie du Sauveur, un ordre de choses qui sort complétement des idées ordinaires, mais qui nous manifeste d'autant mieux le dessein de Dieu dans l'œuvre de l'incarnation. Le même motif qui a porté Notre-Seigneur à choisir une vie pauvre, qui l'a fait passer les trente premières années dans l'obscurité, appliqué à d'humbles travaux et obéissant à ses parents, l'a porté aussi à souffrir les tentations du démon. Il voulait nous éclairer, nous consoler et nous soutenir dans toutes les conditions de la vie, dans les plus pénibles surtout. Quelle consolation n'est-ce pas pour des hommes faibles comme nous, de penser que celui qui est venu pour porter un remède à nos maux a voulu les éprouver tous dans sa personne, à l'exception seulement du péché ! Le démon l'a tenté de sensualité, d'une présomptueuse confiance, d'ambition et d'orgueil, parce que ce sont là les côtés par où il nous séduit plus aisément. Jésus-Christ lui a opposé la vigilance, la mortification des sens, une humble confiance dans le secours

d'en haut, les paroles des divines Écritures, le zèle pour la gloire de Dieu, parce que ce sont les armes par lesquelles nous triomphons sûrement de tous les ennemis du salut.

Au sortir du désert, Jésus commença son ministère public. Il réunit auprès de lui les disciples qui le suivaient partout, et parmi lesquels il en choisit douze qui furent ses Apôtres, c'est-à-dire ses envoyés, parce qu'il devait plus tard, comme nous le verrons ailleurs, les envoyer dans le monde entier prêcher sa doctrine. Entouré de ses disciples, qu'il se plaisait à instruire plus à fond de ce qu'il enseignait en public, il annonçait l'*Évangile* dans les bourgs et les villes, aux pauvres et aux hommes de la campagne, comme aux docteurs et aux prêtres.

Évangile signifie une *bonne nouvelle*. L'heureuse nouvelle que Jésus-Christ annonçait était que Dieu avait enfin exaucé les vœux des patriarches et de tous les justes en donnant au monde son Fils unique : il se présenta, il s'annonça comme ce Fils unique, fait homme pour opérer notre salut. Nous consacrerons la prochaine leçon à recueillir les enseignements de l'Église sur ce grand mystère : terminons celle-ci en remerciant Dieu le Père de nous avoir donné, par un effet de sa très-grande miséricorde, notre Seigneur Jésus-Christ pour notre maître et pour notre sauveur.

LEÇON XVIII.

SUITE DES SECOND ET TROISIÈME ARTICLES DU SYMBOLE. — MYSTÈRE DE L'INCARNATION.

Diverses erreurs sur le mystère de l'Incarnation. — La foi nous enseigne qu'il y a en Notre-Seigneur deux natures : la nature divine et la nature humaine, et qu'il n'y a qu'une seule personne, qui est la seconde personne de la Sainte Trinité, le fils unique de Dieu. — Sagesse souveraine de Dieu dans le mystère de l'Incarnation.

Le symbole des Apôtres exprime, avec autant de simplicité que de précision, les enseignements de l'Évangile sur la personne de Jésus-Christ. *Je crois... en Jésus-Christ, son Fils unique, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.* Jésus-Christ est donc le Fils unique de Dieu fait homme : il n'y a et ne peut y avoir en lui qu'une seule personne, la seconde personne de la Sainte-Trinité; il y a deux natures, la nature divine et la nature humaine, unies, sans se confondre, dans la personne du Verbe. Les attaques des hérétiques n'ont contribué qu'à mieux affermir la foi des fidèles dans ce mystère; et tout ce qui a été dit par eux contre les paroles de l'Évangile et contre les enseignements de l'Église a fait ressortir avec plus d'éclat

la profonde sagesse de Dieu dans l'Incarnation du Verbe.

I. Comme le mystère de l'Incarnation est avec celui de la Trinité le fondement du Christianisme, il n'y a pas de vérité qui ait été plus combattue par les ennemis de la foi. C'est sur ce point que s'est réalisée surtout la prophétie du vieillard Siméon qui dit de Notre-Seigneur le jour de sa présentation au temple : *Il sera en butte aux contradictions*. Dans les premiers siècles, des philosophes mal convertis au Christianisme nièrent la Divinité de Jésus-Christ : selon les uns, le Verbe était en Dieu comme notre pensée est dans notre âme, sans former une personne distincte ; selon d'autres, le Verbe était une créature d'un ordre plus excellent, dont Dieu s'était servi pour créer le monde, ou du moins pour le former, et le façonner. Nous avons rapporté ces erreurs dans une autre leçon. D'autres, partant d'un principe diamétralement opposé, prétendaient que le Verbe de Dieu est trop grand pour avoir pu s'abaisser à prendre un corps semblable au nôtre; ils concluaient que Jésus-Christ n'avait pas une chair véritable, qu'il n'avait pris que les apparences et non la réalité de notre nature, comme ont fait les esprits célestes qui ont souvent apparu sous une forme humaine. Quelques philosophes, peu instruits de nos dogmes, crurent ne pouvoir mieux combattre cette erreur qu'en soutenant que le Verbe s'était uni à la chair sans l'intermédiaire de l'âme : ils interprétaient dans ce sens les paroles de saint Jean, *le Verbe s'est fait chair*. D'après eux,

il n'y avait donc pas d'âme humaine en Notre-Seigneur, le Verbe en tenait lieu. Voilà comment, les esprits tournant à tout vent de doctrine, on contesta successivement la divinité et l'humanité, le Verbe et l'homme, la personne du Fils de Dieu, la réalité de son âme, la réalité de son corps.

On donna dans d'autres écarts quand on voulut raisonner sur l'union des deux natures en Notre-Seigneur, en prenant toujours pour règle les idées de l'esprit humain plutôt que l'enseignement de la foi. Nestorius, patriarche de Constantinople au cinquième siècle, crut pouvoir concilier toutes les difficultés en avançant que le Verbe habite dans l'homme, comme Dieu habite dans un temple, ou mieux encore dans le cœur du juste par sa grâce, et que si le Verbe de Dieu est fils par nature, l'homme qu'il s'est uni dans l'incarnation ne l'est que par adoption. Il ne voulait pas, d'après son système, que l'on pût dire que Dieu soit né, qu'il se soit fait chair, qu'il ait souffert : il refusait à la sainte Vierge la qualité de mère de Dieu. Cette dernière conséquence, en mettant plus à découvert le venin de l'erreur, souleva, non-seulement de la part des évêques, mais encore du côté des simples fidèles, les plus énergiques réclamations.

Parmi les contradicteurs de Nestorius, se fit remarquer un moine nommé Eutychès, qui, poussé par un zèle qui n'était ni éclairé par une saine doctrine, ni dirigé par une vraie charité, par un sincère amour de la vérité, se jeta dans une extrémité opposée : il nia la distinction des deux natures en Jésus-Christ, l'humanité ayant été absorbée, selon lui, par la Divinité,

comme une goutte de vin serait absorbée par la mer à laquelle on voudrait la mêler. Les avertissements de saint Flavien, successeur de Nestorius sur la chaire épiscopale de Constantinople, n'ayant pu ramener le moine entêté, il fallut réunir un concile pour condamner son erreur, qui ne détruisait pas moins le fond de la religion chrétienne que le Nestorianisme. Que l'on dise, avec Nestorius, que le Fils de Dieu ne s'est pas fait homme, ou avec Eutychès, que le Fils de Dieu, en se faisant homme, a absorbé la nature humaine, qu'il l'a détruite dans quelques-uns de ses attributs essentiels, on arrive aux mêmes résultats; on ôte aux souffrances de Notre-Seigneur leur mérite infini. La condamnation portée contre Eutychès arrêta les progrès de l'erreur, sans l'extirper cependant des monastères de l'Asie Mineure, où elle avait pénétré et d'où elle se répandit en quelques contrées voisines, qui en sont encore infectées.

L'erreur reparut peu de temps après le concile de Chalcédoine, sous une forme nouvelle qui, en la modifiant, en paraissant la radoucir, pouvait la rendre plus dangereuse. De nouveaux sectaires s'élevèrent donc qui admettaient contre Nestorius une seule personne en Notre-Seigneur; et qui soutenaient contre Eutychès que l'on doit admettre deux natures; mais ils ne voulaient reconnaître qu'une seule volonté, la volonté du Verbe. Cette nouvelle erreur ramenait au fond l'impiété de l'eutychianisme; car, si en Jésus-Christ il n'y a pas de volonté humaine, comment a-t-il pu prier et souffrir? comment a-t-il pu offrir un sacrifice et opérer par sa mort la rédemption du monde?

Que de maux ne causèrent pas à l'Église, en Orient surtout, ces disputes, ces hérésies et les schismes qui en furent la suite ! « On a tout contesté, dit Bossuet, « le corps, l'âme, les opérations intellectuelles ; et « toutes les contradictions sont épuisées. *Jésus est donc « en butte aux contradictions* de ceux qui se disent ses « disciples. Car, disent-ils, le moyen de comprendre « cela et cela? Mais Jésus avait prévenu les contradic- « tions par une seule parole : *Dieu a tant aimé le « monde, qu'il lui a donné son fils unique* [1]. » Heureusement Dieu veillait sur son Église, et à chaque hérésie nouvelle il opposa des hommes apostoliques qui rappelèrent, avec l'autorité sacrée de leur ministère, les traditions de l'antiquité, et soutinrent avec autant de savoir que de magnanimité la lutte de la vérité contre l'erreur. Il avait suscité saint Athanase et saint Hilaire contre les dogmes impies d'Arius; il suscita le pape saint Célestin, et saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, contre les nouveautés perfides de Nestorius; le pape saint Martin mourut victime de son zèle contre les subtilités hérétiques du monothélisme; saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, les avait dénoncées à l'Église; le pape saint Agathon les fit condamner dans un concile général. Nous oublions de nommer saint Léon le Grand, une des plus belles gloires de l'Église romaine, et saint Flavien, patriarche de Constantinople, qui firent triompher la foi contre Eutychès. Flavien eut le bonheur de souffrir pour la vérité; saint Léon adressa au concile de Chalcédoine une lettre que les évêques

[1] *Élévations sur les mystères*, XVIII[e] semaine, médit. 14.

reçurent comme un oracle sorti de la bouche de Pierre, prince des Apôtres.

La foi sortit pure et radieuse de ces combats. Il suffit d'opposer l'Évangile, le symbole des Apôtres et l'enseignement invariable de l'Église, aux novateurs : les âmes simples et dociles furent confirmées dans leur croyance.

II. Trois faits dominent l'histoire évangélique. Le premier est que Notre-Seigneur parle et agit en Dieu dans tout le cours de sa vie. Il se dit l'égal de son Père; il fait des miracles; il donne à ses disciples le pouvoir d'en faire; la nature, en lui obéissant, le reconnaît pour son maître; il est donc réellement Dieu. Nous l'avons démontré.

Second fait : Notre-Seigneur nous est présenté comme étant véritablement homme. Il a voulu que l'on nous transmît la généalogie de sa famille ; il a éprouvé dans son corps et dans son âme toutes les affections de la nature humaine : la faim, la soif, la fatigue, les douleurs, les tristesses, les ennuis, les répugnances de la volonté à la vue des tourments, répugnances qu'il surmonta par un acte de parfaite conformité à la volonté de Dieu. S'il nous assure que son Père et lui sont une même chose, il nous dit aussi que son Père est plus grand que lui; de sorte que nous sommes amenés, en suivant le sens naturel de ces paroles et de tout le récit évangélique, à admettre en Notre-Seigneur tous les attributs de la divinité et tous les attributs de l'humanité; il n'est pas plus possible de nier qu'il

soit Dieu qu'il n'est possible de nier qu'il soit homme.

Troisième fait : tout ce que l'Évangile nous dit des attributs et des opérations soit de la nature divine, soit de la nature humaine, se rapporte à une même personne. Il n'y a pas un Fils de Dieu et un Fils de l'homme, ayant chacun sa personnalité propre; mais Jésus-Christ se dit tout à la fois Fils unique de Dieu, et Fils de l'homme. Il nous assure de lui-même qu'il était avant Abraham, et ses disciples nous rapportent l'histoire de sa naissance : il est égal à son Père, et cependant il le prie, il s'humilie devant lui; il lui disait la veille de sa mort : *Mon Père, que ma volonté ne se fasse pas, mais la vôtre*[1].

Ce seraient là d'inexplicables contradictions, si l'on n'admettait qu'en Notre-Seigneur les deux natures, la nature divine et la nature humaine, se trouvent réunies en une seule personne. Un de ses principaux disciples, saint Jean, nous fait contempler d'abord le Fils de Dieu dans la hauteur des cieux, selon l'essence divine, et il nous le montre ensuite dans les faiblesses de la nature humaine qu'il s'est unie. « Au commencement, dit-il, « était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe « était Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et « sans lui rien n'a été fait de ce qui a été fait... Il était « la lumière qui éclaire tout homme venant dans ce « monde... Et le Verbe s'est fait chair, il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire[2]. »

Ces paroles, *le Verbe s'est fait chair*, résument admirablement le dogme de l'Incarnation et les trois

[1] Saint Luc, xxii, 42.
[2] Saint Jean, i, 1 et suiv.

faits que nous venons de signaler. Le Verbe demeure ce qu'il était ; car en Dieu il ne peut y avoir de changement ni d'altération : il est donc éternel, infini, impassible, comme le Père qui l'engendre. Mais le Verbe, en s'unissant à la nature humaine, devient homme, et il est, par suite de cette union, Homme-Dieu : Dieu par sa génération éternelle, homme par la naissance temporelle qu'il a reçue de la Vierge Marie. En Jésus-Christ, il y a donc deux natures, et une seule personne, qui est la personne du Verbe, la seconde personne de l'auguste Trinité : c'est cette personne qui a pris la nature humaine et qui la dirige dans ses œuvres de telle manière, que ce que l'humanité fait, comme ce qu'elle souffre, peut être attribué au Verbe à qui cette nature appartient. Nous venons d'entendre l'Évangéliste saint Jean nous dire que le Verbe s'est fait chair : on pourra dire avec autant de vérité qu'il a souffert et qu'il est mort, puisque la nature humaine, qu'il s'est unie inséparablement, a éprouvé tout cela.

Voilà bien la foi que nous professons dans le symbole : « *Je crois... en Jésus-Christ, son Fils unique, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.* Cette profession exclut absolument l'idée de deux personnes en Notre-Seigneur : c'est le Fils unique de Dieu, qui est conçu dans le sein virginal de Marie, et qui est né à Bethléem.

Le symbole des Apôtres étant aussi formel sur l'article de l'Incarnation, la foi qu'on y professe n'ayant jamais rencontré d'opposition que de la part de quelques esprits téméraires, les évêques assemblés, soit au concile d'Éphèse, soit au concile de Chalcédoine, soit

enfin à celui de Constantinople, pour condamner les Nestoriens, les Eutychiens et les Monothélites, crurent inutile d'y rien ajouter, de nouveaux éclaircissements n'étant pas nécessaires. On se contenta de dire anathème aux impiétés de Nestorius et des autres hérétiques; on lut avec un profond respect, on répandit partout la belle lettre du pape saint Léon à Flavien, qui expose admirablement les doctrines invariables de la tradition sur la personne du Fils de Dieu.

C'est le Fils éternel du Père éternel, dit ce grand pape, qui est né de la Vierge Marie. Sa génération temporelle n'a rien ajouté ni rien ôté à la génération éternelle; mais elle a été employée tout entière à la réparation de l'homme pour vaincre la mort et le démon. Il a donc été conçu par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge sa mère, qui l'a enfanté comme elle l'avait conçu, sans préjudice de sa virginité. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant; mais il n'a point ce que le démon y a mis : il a pris la forme d'esclave, sans la souillure du péché, augmentant la dignité de la nature humaine, sans rien diminuer de ce qui appartient à la nature divine. Une nature n'est point altérée par l'autre : le même qui est vrai Dieu est vrai homme; le Verbe et la chair gardent les opérations qui leur sont propres, le Verbe opérant ce qui est du Verbe, et la chair exécutant ce qui est de la chair; l'un fait des miracles, l'autre souffre des injures. Jésus-Christ est Dieu, puisqu'il est dit : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu;* il est homme, puisqu'il est dit : *Le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi*

nous. Il est Dieu, puisque toutes choses ont été faites par lui, et que sans lui rien n'a été fait; il est homme, étant né d'une femme, et soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine; l'enfantement d'une Vierge montre la puissance divine. Il est un enfant dans le berceau, et le Dieu très-haut loué par les anges. Il vient au baptême de son précurseur : mais en même temps la voix du Père déclare qu'il est son Fils bien-aimé, dans lequel il a mis toute son affection. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort, et de le ressusciter; d'être attaché à la croix, et de changer le jour en nuit, de faire trembler les éléments, d'ouvrir la porte du ciel au bon larron. Comme Dieu, il dit : *Le Père et moi nous sommes un;* comme homme, il dit : *Le Père est plus grand que moi;* car encore qu'en Jésus-Christ il n'y ait qu'une seule personne, cependant autre est le sujet de la souffrance commune à l'un et à l'autre, et autre le sujet de la gloire commune. C'est cette unité de personne qui fait dire que le Fils de l'homme est descendu du ciel, et que le Fils de Dieu a pris chair de la Vierge.

Nous n'ajouterons plus à ces témoignages de la tradition que le symbole attribué à saint Athanase, qui exprime en ces termes la doctrine catholique : « La vraie « foi est que nous croyions et que nous confessions que « Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu et homme. Il « est Dieu, étant engendré de la substance de son Père « avant les siècles; et il est homme, étant né de la sub- « stance de sa mère dans le temps : Dieu parfait et « homme parfait, ayant une âme raisonnable et un « corps humain, égal au Père selon la divinité, et in-

« férieur au Père selon l'humanité. Quoiqu'il soit Dieu « et homme, il n'y a pas cependant deux Christs, mais « un seul Christ : un, non par le changement de la « divinité dans l'humanité, mais par l'élévation de « l'humanité unie à la divinité ; un, non par confu- « sion de nature, mais par unité de personne ; car, « comme l'âme raisonnable et le corps sont un seul « homme, de même Dieu et l'homme ne sont qu'un « seul Christ. »

La comparaison que donne ici le symbole de saint Athanase, comparaison que les saints docteurs ont souvent employée, sans cependant la prendre dans un sens trop absolu, fait ressortir cette première conséquence du mystère de l'Incarnation, que l'on doit attribuer à la personne du Verbe les opérations ou affections des deux natures.

Dans l'homme, être composé de deux substances très-différentes, l'âme et le corps, il y a des opérations propres à l'âme, comme la pensée, l'étude, les affections de la volonté ; il y en a de propres au corps, comme le mouvement, aller, venir, prendre de la nourriture. Néanmoins ces deux substances se trouvant unies ensemble par un lien intime qui ne fait qu'une seule personne, un homme, on dira de lui qu'il pense et qu'il se meut, qu'il réfléchit et qu'il mange, parce que les opérations du corps ne lui appartiennent pas moins que celles de l'âme ; il n'y a qu'une seule individualité, une seule personne à laquelle les unes et les autres se rapportent également. Ainsi en est-il de Jésus-Christ, en qui la divinité et l'humanité sont unies de l'union la plus intime qui puisse exister entre deux natures,

sans les confondre. Ces deux natures existent dans une seule personne : les actes qui sont propres à l'une ou à l'autre doivent être attribués à la même personne, qui est la personne du Verbe[1].

Une seconde conséquence qui résulte de l'union personnelle est que nous devons adorer Jésus-Christ Dieu-Homme, d'un culte qui ne sépare pas l'humanité de la divinité.

On adore l'humanité, le corps et l'âme de Notre-Seigneur, non pas en elle-même, mais en tant qu'elle est unie à la divinité et inséparable de la personne du Fils de Dieu, auquel l'acte d'adoration se rapporte. Les fidèles l'ont toujours ainsi entendu : c'est la constante pratique de l'Église, pratique venue des Apôtres et consacrée par leur doctrine. « Jésus-Christ s'est abaissé, « dit saint Paul, il s'est humilié, se rendant obéissant « jusqu'à la mort, et à la mort de la croix ; c'est pour-« quoi Dieu l'a élevé et lui a donné un nom au-dessus « de tous les noms, afin qu'au nom de Jésus tout ge-« nou fléchisse dans le ciel, sur la terre et aux enfers, « et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-« Christ est dans la gloire de Dieu le Père[2]. »

Une troisième conséquence du mystère de l'Incarnation est que la sainte Vierge doit être appelée, et qu'elle est effectivement la Mère de Dieu. Le titre de *Mère de Dieu* donné à Marie est même une des for-

[1] La nature humaine, en Notre-Seigneur, n'a pas sa personnalité propre, parce qu'elle est unie à une nature plus parfaite, sous la direction et la dépendance du Verbe ; de sorte que les actions produites par la nature et la volonté humaine sont et doivent être attribuées à la personne du Verbe.

[2] Épître aux Philippiens, II, VIII.

mules les plus rigoureuses par lesquelles on exprime l'union hypostatique, ou personnelle, des deux natures.

Quand Nestorius essaya de combattre ce mystère, il se contenta d'avancer que la sainte Vierge est Mère du Christ, mais qu'on ne doit pas lui donner le titre de Mère de Dieu. De pareils discours soulevèrent un grand scandale, non-seulement parce qu'ils blâmaient une pratique toujours et invariablement observée, mais encore parce que cette nouveauté sacrilége ne tendait à rien moins qu'à anéantir le mystère de l'Incarnation, en reconnaissant deux personnes, celle du Verbe et celle de l'Homme, ou du Christ. Pour condamner l'hérésie, il suffit aux défenseurs de la foi de lui opposer le symbole des Apôtres, où l'on fait profession de croire en Jésus-Christ, *Fils unique de Dieu*, *qui est né de la Vierge Marie*. Si le Fils de Dieu est né de la Vierge Marie, comment la Sainte Vierge ne serait-elle pas sa Mère? Quand sainte Élisabeth, transportée d'une sainte joie à la vue de sa bienheureuse cousine, et éclairée par le Saint-Esprit sur le mystère qui s'était opéré en elle, s'écria : *D'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne à moi*, ne déclarait-elle pas que Marie est la Mère de Dieu?

Les fidèles n'ont jamais craint qu'on leur reprochât de donner à une simple créature un nom si magnifique : jamais ils n'ont eu à rougir des sarcasmes de l'incrédule, parce qu'ils savent que ce titre fait leur gloire, sans rien diminuer de la dignité du Fils de Dieu [1]. Julien l'Apostat leur disait : *Vous ne cessez pas*

[1] Nos mères n'ont engendré que nos corps et non pas nos âmes, qui sont la partie principale de nous-mêmes; cela ne nous empêche

d'appeler Marie Mère de Dieu. Bien éloignés d'en disconvenir, ils s'efforçaient de glorifier celle que Dieu a appelée à participer à de si hauts mystères, et qu'ils aimaient comme leur sœur et comme leur mère. Rien ne saurait dépeindre les transports de joie filiale du peuple d'Éphèse, le jour où les Pères du concile, en condamnant l'impiété de Nestorius, proclamèrent solennellement que Marie est Mère de Dieu. Saint Cyrille d'Alexandrie, témoin et interprète de l'allégresse publique, s'écriait dans un discours qu'il prononça dans l'une des principales églises de la ville : « Je vois toute rayonnante « l'assemblée des saints, qui, invités par sainte Marie, « Mère de Dieu et toujours Vierge, se sont réunis avec « empressement. Quoique je fusse accablé de tristesse, « cette vue des saints Pères me transporte de joie. « Nous vous saluons donc, ô sainte et mystérieuse Tri- « nité qui nous avez convoqués tous dans cette Église « de Marie, Mère de Dieu ! O Mère de Dieu ! ô Marie ! « nous vous saluons, trésor auguste de l'univers, lampe « qui ne saurait s'éteindre, couronne de la virginité, « Mère et Vierge, par qui est béni dans les saints Évan- « giles celui qui vient au nom du Seigneur. Nous vous « saluons, ô vous qui dans votre sein virginal avez ren- « fermé celui qui est immense et incompréhensible ; « vous par qui le ciel triomphe, les Anges et les Ar- « changes se réjouissent, les démons sont mis en fuite ;

pas de dire qu'elles sont nos mères, qu'elles nous ont enfantés. Celui qui dirait d'une femme qu'elle est la mère du corps d'une telle personne, et non simplement la mère de cette personne, se rendrait fort ridicule. Il ne serait pas moins déraisonnable de refuser à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu, sous prétexte qu'elle n'a pas engendré la Divinité.

« vous par qui la créature déchue est élevée au ciel ; « vous par qui s'est levé le Fils de Dieu, la lumière de « ceux qui étaient assis dans les ténèbres et à l'ombre « de la mort, vous par qui les Apôtres ont annoncé le « salut aux nations ; vous par qui les morts ressusci- « tent !.... Et quel homme serait capable de louer di- « gnement l'incomparable Marie ? »

Les enseignements que nous venons de recueillir des saintes Écritures et des définitions données par l'Église nous suffisent pour connaître ce que Dieu nous a révélé sur le mystère de l'Incarnation ; mais pourrions-nous ne pas nous arrêter encore un moment sur les principales circonstances de ce mystère ?

La foi nous apprend que Marie conçut par la vertu du Saint-Esprit, et qu'elle demeura toujours vierge. Le prophète Isaïe l'avait ainsi annoncé : *Une vierge concevra et enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel, Dieu avec nous.* L'histoire évangélique nous a montré la réalisation de la prophétie dans les traits que nous en avons cités en parlant de la conception et de la naissance de Jésus-Christ. Cette conception miraculeuse est attribuée au Saint-Esprit, dans le sens que nous avons expliqué en parlant de la sainte Trinité, parce que c'est un des actes où s'est manifestée de la manière la plus éclatante la bonté de Dieu, son amour pour les hommes ; elle a été d'ailleurs l'œuvre commune des trois personnes divines. La seconde personne seule s'est incarnée ; elle a été seule unie hypostatiquement à la nature humaine ; mais le Père, le Verbe et le Saint-Esprit ont opéré par une action commune le miracle de la formation d'un corps humain dans le

sein d'une vierge, et l'union de la divinité avec l'humanité, d'où est résultée la maternité divine de Marie.

Ces deux miracles furent opérés en même temps. Au moment même où le corps était formé, l'âme était créée; elle anima ce corps, et fut unie avec lui à la personne du Fils de Dieu. Dès ce même moment aussi et par suite de son union avec le Verbe, l'âme fut remplie de grâces et de lumières; elle vit Dieu et le contempla dans ses grandeurs infinies; elle s'offrit à lui avec un amour inexprimable, pour le glorifier, en rachetant les hommes. L'Évangile dit bien que le divin enfant croissait en grâce et en sagesse à mesure qu'il croissait en âge; mais la suite du texte évangélique nous apprend à interpréter ces paroles en ce sens, que l'enfant donnait des signes extérieurs de sagesse en rapport avec son âge.

Le Fils de Dieu fait homme s'appelle Jésus-Christ; il a été établi *Notre-Seigneur*, le Seigneur de toute créature.

Jésus signifie Sauveur : ce nom a été porté par quelques personnages illustres de l'Ancien Testament, surtout par Josué, dont Dieu se servit pour introduire son peuple dans la terre promise. Il appartenait dans un sens bien plus élevé au Fils unique de Dieu, qui ne s'est fait homme que pour nous sauver du péché et nous introduire dans le royaume du Ciel. Christ signifie *oint;* on donnait ce nom aux rois et aux pontifes, parce que les rois recevaient une onction d'huile, ainsi que les pontifes, quand ils étaient sacrés et appliqués, les uns au gouvernement temporel des peuples, les autres au ministère des autels. Jésus n'a pas été oint

d'une huile terrestre, il ne l'a pas été de la main des hommes, mais il a reçu de son père une onction spirituelle. Isaïe avait dit en parlant du Messie : « L'esprit « du Seigneur est sur moi, parce que le Seigneur m'a « donné l'onction, et m'a envoyé pour annoncer sa pa- « role à ceux qui sont doux, pour guérir ceux qui ont « le cœur brisé, pour prêcher la grâce aux captifs et « la liberté à ceux qui sont dans les chaînes [1]. » Cette onction spirituelle consiste dans la plénitude des dons et des grâces du Saint-Esprit, que la sainte humanité de Notre-Seigneur a reçus. Par elle il a donc été consacré roi, prêtre et prophète, dans un sens infiniment plus relevé que ne l'avaient jamais été les rois et les pontifes de l'ancienne alliance. Il est roi spirituel des âmes; toute puissance lui a été donnée sur la terre et dans les cieux. Non-seulement il régit avec une souveraine autorité la société des fidèles qu'il s'est formée, mais il domine encore tous les peuples, car il n'y a pas de nation que son Père ne lui ait soumise. Ce ne sera cependant qu'à la fin des siècles, au jour du jugement, quand tous les hommes paraîtront devant lui, que cet empire sera pleinement manifesté : jusque-là, il ne s'exerce que par une action invisible, par des jugements secrets. C'est donc dans le sens le plus étendu, et selon toute vérité, que le Fils de Dieu est appelé NOTRE-SEIGNEUR. Vous verrez, mes chers enfants, dans l'exposition du mystère de la Rédemption, qu'il l'est devenu à un nouveau titre, en nous rachetant par sa mort.

Oh ! que les premiers hommes qui entendirent pro-

[1] Isaïe, ch. LXI, 1.

noncer ces noms vénérables de Jésus, de Christ, de Seigneur, à qui il fut donné d'en pénétrer le mystère, et de contempler de leurs yeux l'enfant que le Ciel venait de donner à la terre, durent s'estimer heureux d'unir leurs adorations à celles que lui rendaient la sainte Vierge Marie, le bienheureux Joseph, et les anges qui entouraient son berceau! Qu'ils durent bénir Dieu de voir s'élever sur le monde cette aurore de salut, et se réaliser, dans un sens bien plus étendu qu'ils ne l'avaient osé espérer, les promesses faites dès l'origine!

III. Toutes les œuvres de Dieu portent l'empreinte de sa sagesse. L'Incarnation, qui est son œuvre la plus excellente, en est la manifestation la plus éclatante; car par elle Dieu réalise, avec autant de suavité que de force, ce qu'il a conçu éternellement pour le bonheur de sa créature.

Dieu voulait éclairer les hommes, mettre sous leurs yeux un modèle parfait dans lequel ils pussent contempler, tempérées sous les voiles de l'humanité, ses perfections adorables, et consommer enfin leur réconciliation avec le Ciel, par le ministère d'un vrai médiateur: le mystère de l'Incarnation du Verbe réalise admirablement ce dessein.

Le Verbe divin est la véritable lumière qui éclaire tout homme venant dans ce monde. Il n'a pas cessé dès le commencement de répandre ses célestes splendeurs dans les âmes, et celles qui ont eu le bonheur de les recevoir avec docilité et de suivre la voie qu'elles leur montraient ont été sanctifiées par lui. C'est la sagesse

de Dieu, c'est son Verbe qui a retiré Adam de l'abîme où le péché l'avait précipité, qui a relevé ses espérances en lui manifestant le secret de la divine miséricorde. Souvent, depuis lors, le Fils de Dieu a pris une forme sensible pour converser avec les enfants d'Adam, pour fixer davantage leur attention sur les divins enseignements qu'il voulait leur donner. C'est du moins une doctrine fort commune parmi les saints Pères, et très-fondée, que parmi les Anges qui apparaissaient fréquemment aux patriarches, se trouvait quelquefois le Fils de Dieu, préludant à son incarnation future par la forme humaine qu'il aimait à revêtir. L'un des trois anges que voit Abraham est le Seigneur, le Dieu qui pardonne aux hommes et qui les punit selon les règles de sa justice et de sa bonté, à qui Abraham adresse sa prière comme à Dieu, qui agit lui-même comme Dieu, et dispose toutes choses avec une suprême autorité. Le même apparaît à Isaac et à Jacob; Jacob le voit au haut d'une échelle mystérieuse, et il appelle le lieu où il est la *maison* de Dieu; il y dresse un autel à celui qu'il avait vu et lui rend ses adorations. Il apparaît dans la suite à Moïse, sur le mont Sinaï, et lui dicte des lois; il conduit le peuple choisi à travers les déserts à la terre promise. Les docteurs, dont nous ne faisons ici que reproduire les pensées, ne doutaient pas que ce ne soit le Verbe dont il est parlé dans ces nombreuses apparitions; car celui qui parle se nomme tantôt Dieu, tantôt le Seigneur, d'autres fois l'Ange; et à qui ces noms pouvaient-ils mieux convenir qu'au Fils de Dieu, que les prophètes ont si souvent appelé l'*Ange du grand conseil*, l'*Ange de l'alliance*, le *Dieu*

fort? De plus, disaient ces hommes si versés dans l'étude des divines Écritures, le Fils de Dieu, devant un jour accomplir le salut de l'humanité, ne l'a jamais perdue de vue, et il a toujours exercé envers elle, quoique d'une manière différente, les fonctions de Sauveur et de guide. Comme un maître habile et dévoué, il l'a prise dès son premier âge, et proportionnant ses leçons à la force de son élève, il l'a conduit des ténèbres et de la faiblesse de l'enfance à la maturité parfaite. Devant se manifester un jour aux hommes et habiter parmi eux d'une manière sensible, il se préparait et les préparait eux-mêmes aux mystères de sa vie humaine par des apparitions sensibles. « Toutes « ces apparitions, dit Bossuet, préparaient et commen- « çaient l'Incarnation du Fils de Dieu : l'Incarnation « n'étant autre chose qu'une apparition de Dieu au « milieu des hommes, plus réelle et plus authentique « que toutes les autres; pour accomplir ce qu'avait vu « le saint prophète Baruch, que *Dieu, après avoir ensei- « gné la sagesse à Jacob et à ses enfants, avait été vu « sur la terre et avait conversé parmi les hommes*[1]. »

Cependant ce n'étaient là que des apparitions passagères. Quand les temps marqués dans les desseins de la sainte Trinité furent venus, le Verbe *se fit chair*, et il voulut habiter parmi les hommes, pour que la vie se manifestât plus visiblement à nous, et que nous vissions de nos yeux, que nous pussions comme toucher de nos mains la sagesse et la vie, qui était auparavant

[1] Baruch, III, 37, 38. *Élév. sur les mystères*, xe semaine, 6e élév.; Monseigneur Ginouilhac, *Hist. du dogme*, liv. X, ch. II.

cachée dans le sein de Dieu et n'avait apparu que rarement à nos pères[1]. Elle n'avait cessé de parler à leur esprit, mais la plupart d'entre eux, ne rentrant point en eux-mêmes, ne l'entendaient pas. C'était une lumière luisant dans les ténèbres sans les dissiper, parce que les hommes étaient grossiers et charnels; et tant qu'elle ne s'était pas rendue sensible et comme palpable, les hommes ne pouvaient pas supporter la pureté de ses rayons. Voilà pourquoi le mystère de l'Incarnation, le Verbe de Dieu, s'est rendu accessible aux âmes les plus grossières, en prenant une forme qui frappât les sens. Ainsi tempérée, la sagesse se répandra sur la terre, comme une lumière au retour du jour, et elle sera portée jusqu'aux extrémités du monde : elle s'adressera aux hommes les plus instruits qu'elle convaincra d'ignorance, et elle parlera aux plus simples qu'elle élèvera à la contemplation de ses mystères. « Je regarderai ceux qui dorment, j'illuminerai ceux « qui espèrent dans le Seigneur : je répandrai de nou- « veau ma doctrine par le souffle de mon inspiration, « et je la laisserai en dépôt à ceux qui l'aiment; et je « ne cesserai pas d'être présente à toutes les généra- « tions jusqu'à la fin des temps[2]. »

Un évangéliste, pour nous faire comprendre ce dessein de Dieu dans le mystère de l'Incarnation, applique à l'apparition de Notre-Seigneur dans le monde les paroles du prophète Isaïe : « Le peuple qui marchait « dans les ténèbres a vu une grande lumière, et le soleil

[1] Ire Ép. de saint Jean, I, 2. *Vita manifestata est et vidimus vitam æternam, quæ erat apud Patrem et apparuit nobis.*

[2] Ecclésiastique, XXIV, 45, 46.

« s'est levé sur ceux qui habitaient la région de la « mort[1]. »

Cependant il ne nous suffisait pas d'être éclairés sur les mystères de Dieu, d'apprendre par les paroles de la sagesse, de la vérité incarnée, la voie que nous devons suivre pour aller à Dieu; il était convenable que les perfections invisibles et infinies de Dieu nous fussent rendues sensibles, sous une forme qui nous permît de les contempler de près. Il nous fallait un modèle pour nous montrer comment ces perfections peuvent être imitables dans la vie présente; nous avions besoin d'un guide sûr, qui nous dirigeât et qui encourageât notre faiblesse, en marchant devant nous dans cette voie souvent difficile. Or ce modèle parfait, ce guide toujours sûr, nous le trouvons en Notre-Seigneur; et ce nous est un motif d'admirer les desseins profonds de la Providence dans le mystère qui nous occupe en ce moment.

Par Jésus-Christ, Dieu est rendu en quelque sorte visible, et ses perfections adorables nous sont montrées en action : sa sainteté, sa bonté et son extrême miséricorde envers les pécheurs, son domaine absolu sur la nature. En lui aussi, dans l'ensemble comme dans toutes les circonstances de sa vie, nous avons un exemple parfait des vertus qui sanctifient l'homme et l'unissent à Dieu. Jésus enfant est un modèle de respect et d'obéissance pour ses parents; à mesure qu'il avance en âge, il donne des signes d'une sagesse et d'une grâce proportionnées à ses ans; et il nous apprend à concilier

[1] Isaïe, IX, 2.

ce que nous devons à Dieu avec la juste déférence que nous devons avoir pour nos père et mère. Il passe ensuite un temps considérable dans les occupations d'une vie obscure, pauvre, laborieuse, relevant ainsi le mérite de cette humble existence, qui forme la condition de la majeure partie des hommes, consolant les pauvres par son exemple et sanctifiant le travail des mains.

Quand le temps marqué pour sa manifestation est venu, il se produit dans le monde, et ce sont alors de nouveaux exemples qu'il nous donne pour nous diriger, quelle que soit la situation qui nous est faite. L'amour du prochain, la tendre sollicitude pour prévenir sa misère ou pour le soulager dans ses maux, la compassion pour tout ce qui souffre, parurent-ils jamais sous des traits plus attachants que dans la personne adorable de Jésus *qui passa en faisant du bien à tous?* Il n'y a pas une misère qui ne pût avoir accès auprès de lui, car il invitait tous ceux qui étaient dans la peine à l'approcher : *Venez*, leur disait-il, *venez, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai*. Patient à supporter les défauts, indulgent et miséricordieux pour les pécheurs, il ne témoigna quelque émotion que contre deux sortes de personnes, les hypocrites et les profanateurs du temple.

Une vie aussi pure n'aurait dû attirer à Notre-Seigneur que des bénédictions de la part de toutes les classes de la société. Qui pouvait, avec quelque apparence de raison, se plaindre de lui? Ce n'étaient point les pauvres et les malheureux, puisqu'il les bénissait et les soulageait dans leurs peines. Étaient-ce les rois ou

les empereurs? mais il observait les lois de son pays, il payait les tributs, il déclarait à ceux qui venaient le consulter qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Étaient-ce les magistrats, les princes du peuple? mais ses discours, comme sa conduite, respiraient l'amour de son pays, et on le savait si bien que plusieurs de ses concitoyens, le priant d'accorder une grâce que lui demandait un officier romain, lui alléguaient pour motif que cet homme aimait leur nation, et qu'il leur avait donné des signes particuliers de bienveillance. Cette conduite toujours égale, toujours sainte, n'empêcha pas néanmoins que Jésus-Christ ne fût en butte à des persécutions, parce qu'il convenait que nous apprissions de lui ce que nous devons faire dans ces épreuves, les plus pénibles que l'on puisse rencontrer. Il fut donc exposé à l'ingratitude et aux injures : ses œuvres, même de bienfaisance, furent interprétées en mauvaise part; il fut accusé de blasphème, de sacrilége et d'autres crimes, pour lesquels ses ennemis voulurent le faire condamner à mort. A tant de contradictions il n'opposa que la patience et une inaltérable douceur, pardonnant à ceux qui lui voulaient du mal, priant Dieu son Père pour eux, et leur témoignant, d'ailleurs, être toujours prêt à les accueillir avec bonté, comme il fit à l'égard du malheureux Judas, dont il recevait les caresses, et qu'il appelait encore du nom d'ami, au moment où ce perfide le livrait aux Juifs[1].

[1] Nous avons touché quelques-uns de ces traits dans une autre leçon, en prouvant la divinité de Notre-Seigneur par son caractère; il nous a semblé à propos toutefois de revenir sur ces vertus, considérées d'ailleurs sous un autre point de vue.

Que n'aurions-nous pas à ajouter, s'il fallait présenter un tableau complet des vertus de Notre-Seigneur, et surtout de son zèle pour la gloire de Dieu?... Nous aimons mieux le laisser à vos réflexions : vous n'avez pas dû oublier, mes enfants, ce que les évangélistes nous rapportent touchant cette disposition où était Notre-Seigneur de se dévouer au service, à la gloire, à l'accomplissement des desseins de son adorable Père.... Le chrétien fait une étude habituelle de Notre-Seigneur, de ses pensées, de ses entretiens, de sa conduite, de ses divers mystères, parce qu'il sait que c'est le modèle sur lequel il doit se former, et qu'il aura rétabli en lui l'image de Dieu, effacée par le péché, quand il se sera rendu conforme à Jésus-Christ. Qu'il ne se persuade pas, toutefois, qu'il puisse seul, par l'effet de sa volonté et de ses propres efforts, sans autre secours extérieur que celui des lumières que l'Évangile a fait briller à ses yeux, et du divin exemplaire qui lui est proposé, consommer, ni même entreprendre ce travail de transformation qui détruira en lui le péché et imprimera de nouveau dans son âme l'image de Dieu ; non, ce ne peut être que l'œuvre de la grâce acquise par la médiation de Jésus-Christ, et c'est ici que se manifeste le dessein principal de la Providence surnaturelle de Dieu, dans le mystère de l'Incarnation.

Dieu, qui avait créé toutes choses par son Verbe, voulait aussi réconcilier toutes choses, et réparer le monde par son Verbe. Le Fils de Dieu n'aurait pas opéré cette réconciliation par les seules lumières qu'il avait communiquées aux hommes, ni par les exemples de vertus qu'il leur avait donnés : il fallait qu'il rem-

plît jusqu'à la fin l'office de médiateur, et pouvait-il le remplir d'une manière plus convenable qu'en prenant la nature humaine par le mystère de l'Incarnation? Il sera médiateur parfait dans ce mystère, puisqu'il rapprochera et qu'il unira, par des liens intimes, la nature divine et la nature humaine, ramenant ainsi l'homme à Dieu et l'unissant à lui. « L'homme ayant « corrompu sa nature par le péché, dit saint Justin, « il ne pouvait être sauvé qu'autant que celui qui est « la vie par nature s'unirait avec ce qui est soumis à « la corruption, afin que la corruption fût détruite. « C'est pour cela qu'il fallait que le Verbe vînt dans un « corps. Et saint Irénée nous dit : « Dieu seul a uni « l'homme à Dieu, car si un homme n'eût pas vaincu « l'ennemi de l'homme, cet ennemi de l'homme n'eût « pas été justement vaincu. D'un autre côté, si Dieu « lui-même n'eût pas donné le salut, nous ne le pos-« séderions pas véritablement. Il fallait donc que le « médiateur de Dieu et de l'homme fût tout à la fois « Dieu et homme, afin qu'il rétablît entre l'un et « l'autre la concorde et l'amitié perdues[1]. » Ceci demanderait des développements, que nous devons renvoyer à l'exposition de la doctrine chrétienne sur la Rédemption.

[1] *Histoire du dogme*, par monseigneur Ginouilhac, liv. X, ch. 25.

LEÇON XIX.

QUATRIÈME ARTICLE DU SYMBOLE. — MYSTÈRE DE LA RÉDEMPTION.

Jésus-Christ est mort pour opérer la rédemption du monde. — Cette mort est un sacrifice parfait offert à Dieu volontairement pour l'expiation des péchés de tous les hommes, et pour leur mériter à tous les grâces du salut.

Le quatrième article du symbole renferme le mystère de la Rédemption : « *Je crois en Jésus-Christ..... qui a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli*. C'est pour nous un grand sujet d'étonnement que le Fils unique de Dieu ait souffert, et qu'il ait été crucifié par la malice des hommes; mais en même temps, nous admirons dans ce mystère, la bonté et les miséricordes infinies de Notre-Seigneur, car la foi nous enseigne qu'il est mort pour notre salut; elle nous montre dans cette mort le vrai sacrifice, sur lequel reposent toutes nos espérances.

I. Les prophètes, en prédisant la gloire du Messie, avaient annoncé aussi ses humiliations, et c'était dans sa mort qu'ils entrevoyaient le salut du monde. Souve-

nez-vous, mes amis, des termes magnifiques par lesquels Isaïe nous représente la naissance de cet Enfant miraculeux, l'*Ange du grand conseil*, le *Dieu fort*, le *Père du siècle à venir*. Or ce même prophète dit ailleurs, avec l'expression de l'étonnement et de la douleur : « Qui a cru à notre parole, et à qui le bras du « Seigneur a-t-il été révélé? Il s'élèvera comme un ar-« buste devant lui, comme un rejeton qui sort d'une « terre aride, sans éclat ni beauté. Nous l'avons vu et « nous ne l'avons pas reconnu. Méprisé, le dernier des « hommes, homme de douleur, son visage était voilé, « nous l'avons compté pour rien. Véritablement, il a « porté lui-même nos infirmités, il s'est chargé de nos « douleurs, et il nous a paru comme un lépreux, hu-« milié et frappé de la main de Dieu. Il a été blessé à « cause de nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes. « Le châtiment qui doit nous procurer la paix s'est « appesanti sur lui; nous avons été guéris par ses « meurtrissures. Nous nous étions tous égarés comme « des brebis; chacun de nous s'était détourné de la « voie, et le Seigneur a fait retomber sur lui l'iniquité « de nous tous. Il a été sacrifié parce qu'il l'a voulu, « et il n'a pas ouvert la bouche pour se plaindre. Il « sera conduit à la mort comme un agneau, il sera « muet comme la brebis devant celui qui la tond. Je « l'ai frappé pour les crimes de mon peuple. Si son « âme se fait la victime du péché, il verra sa race durer « longtemps, et la volonté de Dieu s'accomplira par « lui. Il verra le fruit de ce que son âme aura souffert. « Comme mon serviteur est juste, il justifiera par sa « doctrine un grand nombre d'hommes et il portera

« lui-même leurs iniquités. Je lui donnerai en partage « la multitude; il distribuera lui-même les dépouilles « des forts, parce qu'il a livré son âme à la mort, et « qu'il a été mis au nombre des scélérats, parce qu'il « s'est chargé des péchés de la multitude, et qu'il a « intercédé pour les violateurs de la loi [1]. »

Vous le voyez, le Messie nous est représenté sous des traits bien différents : c'est la grandeur et l'humiliation, c'est la puissance d'un dominateur et la faiblesse d'une victime. Des tableaux de cette nature se trouvent dans plusieurs autres endroits des divines Écritures, notamment dans le Psaume xxie. On conçoit, jusqu'à un certain point, que la plupart des Juifs, qui n'avaient qu'une intelligence fort bornée du sens des prophéties, aient vu deux hommes différents et peut-être deux Messies, l'un qui viendrait dans l'abaissement, l'autre qui paraîtrait avec une majesté souveraine, tant il leur était difficile de supposer réuni dans une même personne ce qu'ils lisaient dans leurs livres sur le Sauveur!

L'histoire de Notre-Seigneur est la réalisation complète de ces prophéties, et ce qui paraissait inexplicable aux Juifs ne souffre pas de difficulté pour nous. Nous l'avons vu s'attirer le respect et l'amour du peuple par sa haute sagesse et par l'éclat de la divinité qui rejaillit sur ses œuvres. Les anges amènent des adorateurs à ses pieds, le Ciel le proclame Fils unique de Dieu, la nature entière est soumise à ses lois ; et cependant il est persécuté, il est humilié profondément, il meurt victime du péché. Il serait inutile de raconter en dé-

[1] Isaïe, ch. LIII.

tail les souffrances de Jésus-Christ, puisqu'elles vous sont bien connues. Dès qu'il fut mis en croix, le soleil commença à s'éclipser; et, au moment de sa mort, la terre fut couverte d'épaisses ténèbres, des rochers se fendirent, plusieurs tombeaux s'ouvrirent, et on vit des morts ressusciter; le voile du temple, qui séparait le lieu saint du sanctuaire, fut déchiré de haut en bas. Jésus-Christ n'inclina la tête et ne rendit son âme entre les mains de son Père qu'après que toutes les prophéties relatives à ses dernières souffrances eurent été accomplies, et qu'il se fut écrié d'une voix forte : *Tout est consommé* [1]. Il ne mourut pas de faiblesse; il ne succomba pas à l'excès du mal; mais il mourut par l'effet de sa volonté propre, circonstance qui seule suffit pour convertir le centurion qui assistait à sa mort. Cet officier, le voyant expirer en poussant un si grand cri, jugea qu'il ne mourait pas comme le reste des hommes, mais bien comme le souverain de la vie et de la mort : *Videns quod sic clamans expirasset, dixit : Vere Filius Dei erat iste.*

Nous ne pouvons poursuivre la narration que les évangélistes ont faite de la mort de Notre-Seigneur, sans nous arrêter au moins un moment à considérer les signes extraordinaires et les prodiges qui la précédèrent immédiatement et qui l'accompagnèrent.

Le prophète Zacharie avait dit : « Il y aura un jour, « connu du Seigneur, qui ne sera ni jour ni nuit; et « sur le soir de ce jour la lumière paraîtra; et en ce

[1] Par la mort, l'âme de Jésus-Christ a été séparée de son corps : mais le Verbe est demeuré uni à l'âme et au corps, selon l'enseignement des saints docteurs.

« temps-là, il sortira de Jérusalem des eaux vives qui « se répandront d'un côté vers la mer d'Orient, et « de l'autre vers la mer d'Occident, et elles couleront « l'hiver et l'été, et alors le Seigneur sera le roi de « toute la terre. Il n'y aura que lui de Seigneur, et son « nom sera seul vénéré [1]. » Quel a pu être ce jour extraordinaire connu de Dieu seul, qui ne serait ni nuit ni jour, et sur le soir duquel la lumière devait reparaître, sinon celui où est mort Notre-Seigneur? Dieu seul pouvait le prévoir, car les ténèbres qui devaient l'obscurcir ne tenaient à aucune cause naturelle ; et ce jour fut le moment marqué pour le triomphe de la grâce divine, qui allait de Jérusalem, du pied de la croix, se répandre comme une eau vivifiante vers l'Orient et vers l'Occident, jusqu'aux extrémités du monde. Ce jour mémorable a été remarqué par les païens, bien qu'ils ne connussent pas la vraie cause du phénomène qu'ils avaient observé. « L'historien Phlégon, affranchi « de l'empereur Adrien, a marqué les ténèbres arrivées « à la mort de Jésus-Christ, lorsqu'il dit qu'en la cent « deuxième olympiade [2], qui devait finir vers le mi- « lieu du premier siècle de l'ère commune, il y eut une « éclipse de soleil, la plus grande de celles qui s'étaient « jamais vues, l'obscurité ayant été si prodigieuse que « l'on avait vu les étoiles dans le ciel. Il ajoute ensuite « qu'il y eut un fort tremblement de terre dans la Bi- « thynie..... Tertullien renvoie les païens à leurs ar-

[1] Prophétie de Zacharie, ch. xiv, 7, 8, 9.

[2] On entend par olympiade l'espace de quatre années qui s'écoulaient entre deux célébrations consécutives des jeux Olympiques. La première olympiade commence l'an 776 avant Jésus-Christ.

« chives, pour y trouver la nuit arrivée en plein midi « au temps de la passion, que l'on avait prise pour « une éclipse. Rufin fait aussi dire aux païens par saint « Lucien, prêtre d'Antioche, martyrisé en l'année 312 : « *Consultez vos annales, et vous trouverez que lorsque « Jésus-Christ souffrit, du temps de Pilate, le soleil « cessa de paraître, et le jour fut interrompu par des « ténèbres extraordinaires* [1]. »

Tertullien, le saint martyr Lucien et d'autres docteurs de l'Église avaient raison de présenter ces ténèbres comme un prodige qui manifestait le deuil de la nature au moment de la mort de l'Homme-Dieu, car ce n'était point une éclipse de soleil survenue d'après les lois ordinaires de la nature. Les astronomes n'ont pas eu d'éclipse à signaler l'année où mourut Notre-Seigneur; d'ailleurs cette mort a eu lieu à une époque où il est impossible qu'il y ait d'éclipse de soleil, puisqu'on était alors au jour de la Pâque juive qui se célébrait invariablement le quinzième jour de la lune du mois de Nisan, correspondant à Mars. Or tout le monde sait qu'il n'y a et ne peut jamais y avoir d'éclipse de soleil qu'à la nouvelle lune.

Le déchirement du voile qui s'effectua en même temps n'est pas moins extraordinaire. Pour en comprendre le mystère, il faut savoir que dans le temple de Jérusalem, au delà du saint lieu où étaient les tables de la loi, les pains de proposition, les parfums, et où entraient les enfants d'Aaron et les lévites, il y avait une partie plus secrète et plus retirée. Là se trouvaient l'arche, le pro-

[1] Tillemont, *Mémoires pour l'histoire de l'Église*, t. I, note 35 sur Jésus-Christ.

pitiatoire, qui était la couverture de l'arche, et les chérubins d'or qui étendaient leurs ailes sur l'arche, comme pour couvrir la majesté de Dieu. Ce lieu si vénérable s'appelait le *Saint des saints;* personne ne pouvait y pénétrer que le grand prêtre, qui y entrait solennellement une fois par an, après s'être purifié par le sang des victimes. La loi prononçait la peine de mort contre celui qui serait entré dans ce sanctuaire ; on n'osait pas même y porter ses regards, et c'est pourquoi il demeurait couvert par un grand voile qui cachait les mystères aux yeux du peuple et lui apprenait à les respecter avec une profonde vénération. Telle était la forme du temple où le peuple juif servait le Seigneur son Dieu.

Ce sanctuaire était l'image du ciel où Dieu réside dans sa majesté : si l'entrée en était interdite au peuple et aux lévites, « c'est, dit Bossuet, que tous les hommes « étaient excommuniés du vrai sanctuaire du Dieu vi- « vant; cette interprétation n'est pas une invention de « l'esprit humain ; saint Paul nous l'enseigne en termes « exprès, quand il dit aux Hébreux que, par cette rigou- « reuse défense d'entrer et de regarder dans le sanc- « tuaire, *le Saint-Esprit nous voulait montrer que le « chemin des lieux saints n'était point ouvert, tant que « le premier tabernacle était en état;* c'est-à-dire : tant « que l'on n'aura pas de meilleures hosties que des « animaux égorgés, la porte du Ciel nous sera fer- « mée. » Le voile du Saint des saints est déchiré de haut en bas au moment de la mort de Jésus-Christ, parce que les mystères vont être manifestés au monde, parce que surtout l'entrée du Ciel nous est ouverte. Il n'y a plus de voile entre le ciel et nous depuis que ce

Dieu Sauveur y a pénétré par la vertu de son sang. Le pontife de l'ancienne loi le tirait pour entrer : le sang de Jésus-Christ le déchire, il n'y en a plus désormais, le Saint des saints sera découvert, de haut en bas le voile est rompu [1].

La résurrection des morts qui sortirent des tombeaux et qui apparurent à plusieurs après la résurrection du Sauveur, rendit témoignage au même mystère. L'Évangile ne nous dit pas si ces justes demeurèrent longtemps sur la terre; si après leur apparition, ils rentrèrent dans la région des morts pour attendre la résurrection générale; ou si, associés au triomphe du Sauveur, ils furent élevés avec lui dans le Ciel avec leurs corps. Nous ne pouvons suppléer au silence des écrivains inspirés, ni résoudre une question que les plus savants docteurs n'ont pas osé résoudre : contentons-nous de ce qui est écrit, pour admirer les voies de Dieu, qui voulut que la nature entière rendît hommage à Jésus-Christ expirant pour nous sur la croix. Les cieux se voilent et refusent leur lumière à la terre ; la terre est ébranlée dans ses fondements par une violente secousse qui brise des rochers ; le voile du temple est déchiré ; et la Mort, vaincue par la mort du Sauveur, commence à rendre ses victimes.

Ceci nous inspire le désir de connaître plus à fond le mystère de la mort de Notre-Seigneur, les admirables effets qu'elle a produits pour la gloire de Dieu, pour le salut des hommes et pour la régénération du monde.

[1] Bossuet, sermon sur l'Ascension de Jésus-Christ.

II. La mort de Jésus-Christ fut un sacrifice offert à la justice divine pour le salut du monde, ainsi que l'avaient annoncé les Prophètes, dont nous avons cité les paroles. Les hommes ont toujours senti le besoin de s'humilier devant Dieu et de lui offrir une expiation pour leurs péchés. Ils ont donc eu recours à la prière, aux œuvres de pénitence, aux sacrifices. Mais, en demandant pardon, ils n'offraient pas de satisfaction convenable à la justice divine; leur humiliation, quelque sincère, quelque profonde qu'on la suppose, ne pouvait réparer les offenses commises envers l'infinie majesté de leur Dieu. Quant aux sacrifices, quelle valeur pouvait avoir une libation ou le sang d'un animal pour purifier des consciences coupables, pour réhabiliter l'homme et réconcilier le Ciel avec la terre?... Cependant ces sacrifices plaisaient à Dieu, et ils étaient utiles aux hommes, quand ils étaient offerts avec foi et piété; ils plaisaient à Dieu, non par eux-mêmes, mais par les rapports qu'ils avaient à un autre sacrifice plus auguste. Les justes, les hommes éclairés d'en haut l'avaient ainsi compris. Quand les temps marqués dans les desseins de Dieu pour ce sacrifice furent arrivés, Jésus-Christ parut sur la terre. Son premier acte fut de se substituer à toutes les victimes, à tous les holocaustes offerts jusqu'alors. Il ne pouvait s'immoler comme Dieu, il s'offrit dans son humanité, c'était de sa part une oblation parfaitement libre, car nulle loi ne l'obligeait à se sacrifier pour nous. Son Père ne voulût qu'il rachetât les pécheurs par sa mort que

parce que lui-même s'était d'abord offert pour accomplir l'œuvre de la Rédemption. Si les Prophètes avaient prédit qu'il mourrait, c'est que dans la lumière surnaturelle qui leur rendait présents les événements futurs, ils avaient vu cette résolution qu'il avait prise de lui-même, de souffrir pour notre salut. *Il a été offert parce qu'il l'a voulu*, dit Isaïe[1].

Bien que Jésus-Christ se soit offert dès le moment de sa naissance, son sacrifice n'a été consommé que par sa mort. La veille, il avait dit : *Ma chair sera livrée pour vous, mon sang sera répandu pour la rémission des péchés*[2]. Sur la croix, suspendu entre le ciel et la terre, il immola sa chair, il répandit son sang, qu'il offrait à Dieu pour nous, et *Dieu*, en ce moment solennel, *était en Jésus-Christ*, *exauçant sa prière à cause du respect qui lui était dû, et réconciliant le monde avec lui* par l'acceptation de ce sacrifice[3]. Sacrifice d'une valeur infinie, à cause de la personne adorable de Jésus-Christ, qui était tout à la fois et le pontife et la victime, souffrant comme homme, et donnant comme Dieu un prix infini à ses souffrances. Sacrifice universel : il ne fut offert, ni pour un seul peuple, ni pour un temps déterminé, ni moins encore pour quelques individus, mais pour tous les hommes qui avaient existé dès l'origine, et qui devaient venir jusqu'à la fin des siècles ; car Jésus-Christ *veut le salut de tous*, et il a été *victime de propitiation*, *non-seulement pour nos péchés*, *mais pour ceux du monde entier*[4].

[1] Isaïe, LIII, 7.
[2] Saint Jean, VI, 52; saint Matthieu, XXVI, 28.
[3] IIe Ép. aux Corinthiens, ch. V, 19.
[4] Ire Ép. de saint Jean, ch. II, 2.

Alors fut accompli ce que Dieu avait dit après la chute d'Adam, quand il maudit le démon sous la figure du serpent : *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne, et elle t'écrasera la tête.* Jésus-Christ, fils de la Vierge, a écrasé la tête du démon, c'est-à-dire qu'il a détruit son empire en mourant pour nous. Les hommes, que le péché avait soumis à la mort, à la damnation, et, par suite, à l'empire du démon, ont été rendus à la vie de la grâce et délivrés de cette funeste domination de leur ennemi ; et, comme il leur reste une faiblesse qui les expose à pécher de nouveau, ils trouvent, dans le sacrifice de Jésus-Christ, des remèdes à leurs infirmités, des secours préservatifs contre ces chutes. Le démon a donc été vaincu et le monde sauvé. Ce n'est pas qu'à l'instant même de la mort de Jésus-Christ tous les hommes aient reçu le pardon de leurs péchés, que tous aient été effectivement régénérés et sauvés par la vertu de la Rédemption ; mais, sur la Croix, Notre-Seigneur a offert pour tous une pleine satisfaction, il a mérité pour tous les grâces du salut. Cette satisfaction, ces grâces, sont appliquées ensuite à chacun en particulier, soit par les Sacrements établis à cet effet et dont nous parlerons ailleurs, soit en dehors des Sacrements, par l'action du Saint-Esprit, qui porte les hommes à faire des œuvres de salut. C'est ainsi qu'ont pu se sauver les hommes qui ont vécu dès le commencement ; car la vertu du sang de Jésus-Christ est remontée à l'origine du monde, et quoique les moyens de salut soient beaucoup plus abondants depuis sa venue, ils n'ont cependant manqué à aucune époque.

Jésus-Christ est donc, par sa mort, le médiateur universel entre Dieu et les hommes ; c'est le vrai et le seul pontife établi de Dieu pour offrir les vœux de toutes les créatures. Nous ne pouvons trop méditer ce mystère ; car en lui se trouvent tout l'ordre des desseins de Dieu et l'économie de sa Providence pour le salut de nos âmes. Adam a espéré en lui, et par la grâce qu'il en a reçue il a fait une digne pénitence de son péché. Abraham l'a vu ; ses espérances reposaient sur lui, et il s'en est réjoui. Ceux même qui, sans avoir une idée distincte de ce Messie, savaient néanmoins que Dieu devait user de miséricorde envers eux, et qui, dans cette pensée, l'ont prié avec foi, ont été exaucés au nom et par la vertu de Jésus-Christ crucifié ; car il *n'y a jamais eu d'autre nom par la vertu duquel le salut ait pu être obtenu*[1]. Les patriarches ont prié ; les prophètes, les justes de l'Ancien Testament, les Apôtres, les martyrs ont prié ; ils ont prié pour eux et pour leurs frères, mais ces prières n'ont été exaucées qu'à cause de Jésus-Christ, en vue de ses mérites, et principalement de sa mort, soufferte pour nous. Cet ordre de choses continuera jusqu'à la fin des siècles et au delà. Jésus-Christ sera éternellement pontife : par lui, nos vœux, tant que nous serons ici-bas, et nos actions de grâce, quand nous serons sortis des épreuves de la vie présente, parviendront à son Père.

Il n'est pas une âme éclairée des lumières de la foi qui n'admire la sagesse et la puissance de Dieu dans le mystère de la Rédemption. Ce fut un grand sujet de

[1] Actes des Apôtres, IV, 12.

scandale pour les Juifs quand on le leur annonça : pleins de l'idée des triomphes de leur Messie, ils ne pouvaient consentir à le reconnaître dans Celui qu'ils avaient fait mourir ignominieusement sur une croix. Ce fut un sujet de blasphème et de dérision pour les philosophes, qui ne connaissaient d'autre force morale, pour changer la situation religieuse du monde, que celle de l'éloquence et du raisonnement : ils étaient trop orgueilleux pour que leur raison s'abaissât à adorer un crucifié. Aussi reprochaient-ils aux Apôtres de vouloir enseigner une pareille folie. Mais ceux-ci, sans s'émouvoir ni du scandale des Juifs, ni des railleries des sages, continuaient à prêcher à tous Jésus-Christ crucifié, en qui ils assuraient que se manifestaient la sagesse et la puissance de Dieu [1]. Pour la puissance, vous l'avez vu dans la conversion des peuples : une vertu sortie de la Croix a renversé les idoles, triomphé de la force des gouvernements, et changé la face du monde. La sagesse n'a pas brillé d'un moindre éclat dans le même mystère.

Les hommes avaient méconnu Dieu, et ils ne se connaissaient plus eux-mêmes, tant l'idolâtrie avait altéré les idées. Les sens dominaient sur l'âme ; l'orgueil et une profonde corruption de mœurs les éloignaient plus que jamais du ciel ; il fallait donc les éclairer, il fallait rétablir les vrais rapports avec Dieu, il fallait enfin que cette œuvre si importante de notre régénération portât si manifestement le caractère de Dieu, que le monde ne pût jamais s'en attribuer la gloire. C'est

[1] Iʳᵉ Ép. aux Corinthiens, I, 24.

ce qu'a fait Jésus-Christ par sa mort, et c'est en conciliant toutes choses qu'il a manifesté la sagesse divine. Quelle lumière la Croix n'a-t-elle pas donnée aux hommes, pour qu'ils se connussent eux-mêmes et qu'ils eussent une idée convenable de Dieu!... Celui qui la médite sait ce qu'il vaut dans la pensée de son Créateur, et combien il avait été dégradé par le péché.

Notre âme est sans doute bien grande, et ses destinées sont ineffables, puisque, pour la sauver, le Fils unique de Dieu n'a pas dédaigné de s'incarner, de revêtir notre nature, de converser avec nous, de se faire semblable à nous, s'abaissant aux misères de notre condition présente, pour nous relever et nous ramener à l'état primitif d'où nous étions déchus. Et ces abaissements divins, ces souffrances qui ont paru aux philosophes si indignes de Dieu, cette mort sur une croix, ne montrent-elles pas l'énormité du mal, la gravité du péché, que Dieu a voulu réparer par elle?... Donc tout ce qu'il y de grand, et tout ce qu'il y a d'infirme et de misérable en nous, nous est connu par la croix.

C'est aussi par la croix que Dieu nous est manifesté plus encore qu'il ne l'avait été dans l'œuvre de la Création. La Croix nous manifeste la sainteté infinie de Dieu, qui a demandé une telle réparation pour pardonner à l'homme son péché; elle nous montre sa grandeur, à laquelle s'est immolée une si auguste victime; elle nous révèle sa bonté en nous apprenant que Dieu *a tellement aimé le monde, qu'il lui a sacrifié son Fils unique* [1]. Les hommes simples ne comprennent

[1] Évang. de saint Jean, III, 16.

pas les idées métaphysiques que nous essayerions de leur communiquer sur la nature de l'âme et sur les attributs de Dieu : les savants s'égarent souvent dans leurs conceptions, et les subtilités de la philosophie ne contribuent qu'à leur dessécher le cœur. La Croix est pour les uns, comme pour les autres, un livre écrit en caractères que tous peuvent lire; il les enseigne tous également, et quand nous le leur présentons, ils ne sont pas moins touchés qu'ils ne sont instruits des mystères de Dieu.

Il y a eu incontestablement beaucoup de sagesse à renfermer ainsi les plus graves enseignements dans la Croix. Nous admirerions encore plus en elle, s'il était possible, la conciliation des intérêts de l'homme et des droits de Dieu, de la miséricorde et de la justice. La miséricorde, en effet, la bonté de Dieu tendait à relever l'homme de l'état malheureux où le péché l'avait réduit, mais la justice exigeait une réparation convenable. Ce n'est pas que Dieu n'eût pu se relâcher de la rigueur de ses droits et pardonner gratuitement à la créature ; mais alors la bonté toute seule aurait paru dans la réhabilitation de la créature déchue ; la justice divine, qui n'est pas moins sainte, pas moins admirable et digne de nos plus profonds respects, ne se serait pas manifestée suffisamment au monde. Voilà pourquoi Dieu, selon le plan de sa Providence, voulait n'accorder le pardon à sa créature qu'à cette condition que l'ordre blessé par le péché serait rétabli par une satisfaction proportionnée, offerte à sa sainteté et à sa justice. Cependant l'homme déchu n'avait en lui-même aucun principe de mérite qui pût l'aider à se réhabili-

ter devant Dieu, et toute autre créature innocente qui lui serait venue en aide, qu'aurait-elle pu offrir qui eût quelque proportion avec la majesté infinie de Dieu? Il semblait donc tout à la fois impossible, et que Dieu laissât l'homme dans le péché sans arrêter les effets de son amour qui tendait à pardonner, et qu'il pardonnât à l'homme son péché sans nuire à sa justice qui demandait une expiation convenable. La Croix a satisfait à tout. Jésus-Christ a expié par elle notre orgueil, en s'humiliant jusqu'à la mort; il a expié nos convoitises par ses propres souffrances, et, en mourant ainsi pour nous, il a réconcilié la bonté avec la justice. La nature humaine a été admirablement relevée dans la personne du Verbe : comme homme, Jésus-Christ a souffert pour nous; et, parce qu'il était Dieu, ses souffrances et sa mort ont eu une valeur infinie d'expiation; *la miséricorde et la vérité se sont rencontrées*, *la justice et la paix se sont embrassées*, avait dit un prophète[1].

Qu'est-il résulté de là? les hommes ont été régénérés, et il a été manifeste au monde qu'il ne devait son salut qu'à Dieu seul. La Croix a porté le remède à la racine du mal, non-seulement en apprenant à l'homme à s'humilier et à mortifier ses convoitises, mais en lui persuadant de le faire par l'exemple de son Sauveur, et en soutenant sa faiblesse par la vue de ce que l'amour a fait souffrir à son Dieu. Nous avons vu ailleurs que les plus savants philosophes n'étaient jamais parvenus à persuader de leurs maximes une seule bourgade : Jésus-Christ a fait adopter les siennes à des

[1] Psaume LXXXIV, 11.

centaines de millions d'hommes, de toute langue et de toute tribu. Il l'a fait par sa Croix. « Jésus-Christ « m'a envoyé, » disait saint Paul écrivant à une des villes de la Grèce, la plus fière de ses richesses et de l'éloquence de ses orateurs; « il m'a envoyé pour « évangéliser, avec une parole dépourvue de toute sa-« gesse humaine, afin que la Croix ne soit point privée « de la gloire qui lui appartient. Car Dieu a choisi les « choses qui passent pour folie dans le monde, pour « confondre les sages, et il s'est servi de ce qu'il y a de « plus faible pour confondre les puissants. Je ne suis « donc point venu à vous avec les ressources de l'élo-« quence, ni de la philosophie; je n'ai voulu savoir « autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ cruci-« fié, afin que votre foi ne soit pas fondée sur la sagesse « humaine, mais sur la vertu de Dieu[1]. »

Les effets de la Rédemption nous seront encore mieux connus, quand après avoir terminé l'exposition des articles du symbole relatifs à la personne de Notre-Seigneur, nous aurons à étudier le mystère du Saint-Esprit et de la grâce qu'il répand dans nos âmes.

[1] Ire Ép. aux Corinthiens, chap. II.

LEÇON XX.

CINQUIÈME, SIXIÈME ET SEPTIÈME ARTICLES DU SYMBOLE. DESCENTE DE JÉSUS-CHRIST AUX ENFERS : SA RÉSURRECTION ET SON ASCENSION.

Le symbole, après avoir parlé des souffrances et de la mort que le Fils de Dieu a endurées pour notre salut, ajoute : « *Il est descendu aux enfers; le troisième* « *jour il est ressuscité d'entre les morts; est monté* « *au ciel, où il est assis à la droite de Dieu le Père,* « *d'où il viendra juger les vivants et les morts.* »

I. La mort et la sépulture ont été le terme des abaissements du Fils de Dieu; on peut considérer sa descente dans les enfers [1] comme le commencement de sa gloire et le premier fruit de sa victoire. Il ne descend

[1] Ce terme ne désigne pas toujours, dans le style des saintes Écritures, le lieu où sont les damnés; il désigne également celui où les âmes justes sont purifiées des restes de souillure du péché, et que nous nommons purgatoire, et celui encore où les âmes justes, qui n'avaient plus rien à expier, demeurèrent avant Notre-Seigneur dans l'attente de leur délivrance.

pas en captif dans les enfers comme les autres morts; il y vient comme triomphateur, pour annoncer aux justes leur délivrance prochaine et les consoler par sa présence.

Pour entendre cet article que les Apôtres ont voulu consigner dans le symbole, à raison de son importance, il faut se souvenir que la mort de Notre-Seigneur, en séparant l'âme du corps, laissa l'un et l'autre unis hypostatiquement au Verbe. Jésus-Christ demeura dans le tombeau, et en même temps il descendit dans le lieu où reposaient les âmes des justes. Il demeura dans le tombeau, puisque c'est là que fut placé son corps. Si ce corps virginal eût été séparé du Verbe, la mort aurait brisé un lien que Dieu a voulu rendre à jamais indissoluble; on n'aurait pas pu l'adorer, car l'adoration ne peut lui convenir qu'à raison de son union à la Divinité. Mais, pour embrasser toute la vérité de la doctrine catholique renfermée dans le symbole, ajoutons que Jésus-Christ descendit dans les enfers, dans les limbes, là où se trouvaient réunies les âmes des justes morts dans l'amitié de Dieu.

Il est certain que ces justes, bien que purifiés entièrement de la tache originelle et de leurs péchés, ne pouvaient pas être admis au ciel avant que Jésus-Christ leur en eût ouvert l'entrée en y entrant le premier. C'est pour cela qu'il est souvent appelé le *premier d'entre les morts*, parce qu'il devait le premier briser les portes de la mort et ouvrir celles du ciel par la vertu de son sang. Les âmes des justes étaient donc dans un état de privation et d'attente, heureuses sans doute puisqu'elles aimaient Dieu, dont

elles étaient aimées, et qu'elles avaient une espérance assurée de le posséder éternellement; souffrant néanmoins de la privation de la vue de Dieu, et soupirant après le moment de leur délivrance. « Je pénétrerai « jusqu'au fond de la terre, avait dit le Seigneur; je « considérerai tous ceux qui dorment, j'éclairerai tous « ceux qui espèrent en Dieu. » L'Apôtre saint Pierre nous montre l'accomplissement de cette prophétie dans la descente de Jésus-Christ aux enfers. C'est là du moins l'interprétation la plus commune des paroles que nous lisons dans la première épître de saint Pierre : « Jésus-« Christ a souffert la mort pour nos péchés, afin qu'il « pût nous offrir à Dieu, étant mort selon la chair, « mais vivifié par l'esprit, par lequel il alla prêcher aux « esprits qui étaient retenus en prison, qui autrefois « avaient été incrédules, lorsqu'au temps de Noé ils « comptaient sur la patience et la bonté de Dieu [1]. » Les hommes dont parle le prince des Apôtres n'avaient pas cru d'abord à la parole de Noé, par une confiance présomptueuse dans la patience de Dieu ; mais voyant les effets de la justice divine, ils ont eu le bonheur de se convertir avant leur mort, et ils se sont ainsi trouvés réunis aux patriarches, aux prophètes, à tous les autres justes qui attendaient dans les limbes le moment où l'œuvre de la rédemption se consommerait pour eux.

Les saints docteurs ont souvent rappelé aux fidèles l'article du symbole que nous étudions en ce moment, pour leur donner une intelligence plus parfaite des

[1] Ecclésiast., XXIV, 45; I[re] Ép. de saint Pierre, III, 18, 19, 20.

mystères de Notre-Seigneur et de l'étendue de la rédemption. « Il est descendu seul aux enfers, dit saint « Ignace, martyr, disciple et successeur des Apôtres, « mais il en est sorti avec une multitude. « Saint Irénée, l'un des plus anciens et des plus glorieux évêques des Gaules, se servait de la foi universelle des chrétiens sur cet article pour combattre l'erreur de ceux qui n'admettaient pas l'existence des enfers. « S'il en était « ainsi, leur disait-il, Jésus-Christ se serait élevé au « ciel aussitôt après sa mort; mais il est certain qu'il a « voulu passer trois jours dans le lieu où étaient les « morts, selon ce que les prophètes avaient annoncé. « Il s'est souvenu des saints qui s'étaient endormis « dans la terre de la promesse, et il est descendu au« près d'eux pour les retirer et les sauver. » Un autre docteur plus illustre encore, saint Athanase, invoquait le même dogme contre une autre sorte d'hérétiques, contre ceux qui refusaient à Notre-Seigneur une âme humaine; il leur faisait observer que le corps de Jésus-Christ avait été retenu dans le sépulcre, sans descendre plus avant, mais que l'âme avait pénétré jusqu'aux enfers pour y évangéliser les morts[1].

Voilà comment les saints docteurs, partant d'une croyance bien établie dans le Christianisme, en tiraient des conclusions pour établir des vérités contestées par les novateurs. D'autres fois ils se bornaient à présenter aux chrétiens la gloire du Sauveur et le bonheur des âmes justes qui les premières contemplèrent son

[1] Saint Ignace, Épître aux Tralliens; saint Irénée, liv. V *Contre les hérésies*, chap. XXXI; saint Athanase, liv. II *de l'Incarnation*, contre Apollinaire.

triomphe. Saint Cyrille de Jérusalem en parle souvent dans ses catéchèses; il dit dans l'une de ces instructions familières : « Jésus-Christ descendit seul aux enfers, « mais il en sortit avec un très-grand nombre de « justes. Il descendit seul dans la région de la mort ; « la mort fut alors épouvantée de voir un homme des- « cendre sans les liens qui retiennent ceux qui habitent « ces lieux. Pourquoi, ô vous, gardiens des portes de « l'enfer, avez-vous tremblé à ce spectacle? Quelle « crainte inaccoutumée s'est donc emparée de vous? « La mort s'est enfuie. Alors sont accourus les saints « prophètes : Moïse, le législateur, Abraham, Isaac et « Jacob, David, Samuel et Isaïe; Jean-Baptiste, ren- « dant témoignage au Fils de Dieu, et lui disant de « nouveau : *Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons- « nous en attendre un autre?* Tous les saints que la « mort avait soumis à son empire ont été rachetés. Il « était bien convenable que le roi annoncé depuis tant « de siècles fût le rédempteur de ses prophètes. Chaque « juste put dire alors : *O mort! où est ta victoire*[1]*?* » Jésus-Christ n'introduisit pas encore ces justes dans le ciel, où il ne devait les amener à sa suite que le jour de sa glorieuse ascension ; mais que les saints docteurs avaient bien raison de célébrer les joies ineffables dont ces âmes saintes durent être remplies, dans la contemplation de leur Sauveur! Avec quel bonheur elles durent saluer l'aurore de ce beau jour qui s'élevait sur elles! quelles furent leur reconnaissance, la tendresse et la vivacité de leur amour pour Jésus-Christ! Les limbes

[1] Saint Cyrille, catéchèse XIV.

devinrent dès ce moment un paradis pour elles, et Notre-Seigneur avait bien pu dire au larron pénitent qui mourait à côté de lui sur une croix : *Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis.*

II. Le troisième jour, Jésus-Christ ressuscita, son âme se réunit à son corps, et il sortit glorieux du tombeau. Ce ne fut point par une vertu étrangère qu'il ressuscita, il sortit par sa propre vertu de l'empire de la mort. Il s'y était volontairement soumis, il demeura libre et indépendant dans le tombeau, il en sortit quand il le voulut. « J'ai le pouvoir, avait-il dit, de « quitter ma vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre. » Et, quand ses ennemis cherchaient à le perdre, il leur avait dit : « Détruisez ce temple, et je le rétablirai en « trois jours ; » leur faisant connaître par là qu'ils n'avaient d'action sur lui qu'autant qu'il voulait bien leur en donner. Trois jours ne lui étaient pas nécessaires pour opérer sa résurrection ; mais il entrait dans les desseins de Dieu que le corps de Jésus-Christ demeurât ce temps-là dans le sépulcre, pour que les hommes, ne pouvant plus raisonnablement douter qu'il ne fût mort, devinssent aussi plus certains de sa résurrection. Vous avez vu, quand nous étudiions les preuves de la divinité du Christianisme[1], comment le fait de sa glorieuse résurrection a été rendu certain par les témoignages les plus irrécusables ; nous n'avons en ce moment qu'à considérer quelques-unes des circonstances les plus remarquables de ce mystère.

[1] *Miracles de Jésus-Christ*, leçon xx.

Dieu s'est proposé deux fins principales dans la résurrection de Notre-Seigneur : l'une de glorifier sa sainte humanité, l'autre de fortifier notre foi et notre espérance. Il ne fallait pas que ce corps préparé et formé par le Saint-Esprit pour devenir le tabernacle de la Divinité, que ce corps qui, dès le moment de sa conception, fut uni hypostatiquement au Verbe, demeurât dans le tombeau. « *Vous ne permettrez pas*, disait à Dieu le prophète David, *que votre juste soit soumis à la corruption.* » Plus ce corps divin avait été humilié, abaissé, couvert d'opprobres, plus aussi il devait être glorieux dans son triomphe sur la mort.

Ce triomphe devait être la preuve irréfragable de la divinité de Notre-Seigneur, le fondement de notre foi et de nos espérances. Tous les miracles qu'il avait faits servaient sans doute à justifier sa doctrine, mais celui-ci était tout spécialement le sceau que Dieu avait voulu apposer à la mission de son Fils. Aussi voit-on dans l'Évangile que, quand les Juifs demandaient un signe, Jésus-Christ leur dit : « Cette génération incrédule et « perverse demande un signe, il ne lui en sera pas « donné d'autre que celui du prophète Jonas. Comme « Jonas est demeuré trois jours dans le corps d'un pois-« son, le Fils de l'Homme demeurera trois jours en-« seveli dans un tombeau; il en sortira vivant le troi-« sième jour. »

Ce ne fut cependant pas à tout le peuple, mais seulement à quelques témoins choisis que Jésus-Christ se montra vivant après sa mort. Le peuple put se convaincre de la réalité de la résurrection par cela seul que le corps de Jésus-Christ, posé dans un tombeau scellé

et mis sous la garde de l'autorité publique, ne s'y trouva plus le troisième jour, sans qu'il fût possible d'accuser sérieusement les Apôtres de l'avoir soustrait. Le peuple ne vit pas Jésus-Christ ressuscité, il ne méritait pas cette faveur. D'ailleurs, il entrait dans l'économie générale de la Providence que ce fût des disciples mêmes du Sauveur que le peuple apprît ce qu'il en devait croire. C'est une des circonstances à considérer dans le récit évangélique.

Une autre circonstance qui touche au mystère même de la résurrection, c'est que Notre-Seigneur a voulu conserver sur son corps les cicatrices de ses plaies. Dans quelques-unes des nombreuses apparitions qu'il fit à ses disciples, il se servit de ces cicatrices, en leur montrant ses pieds et ses mains percés, en invitant même Thomas à mettre le doigt dans l'ouverture de son côté, pour les convaincre qu'il était bien réellement Jésus crucifié, qu'il était celui que l'on avait vu mourir sur la Croix. Il y a de graves raisons de croire qu'il conserve ces mêmes cicatrices dans le ciel, comme des marques glorieuses de son sacrifice, de son amour extrême pour les hommes, et de sa victoire sur les ennemis de Dieu. C'est pour cela sans doute que saint Jean nous le représente dans le ciel sous la forme d'un agneau qui se tient comme immolé devant le trône de Dieu, les cicatrices qu'il porte sur sa chair étant un signe de son immolation, un souvenir continuel de son sacrifice. Quelle consolation ne sera-ce pas pour les élus de contempler dans l'humanité du Sauveur ces marques toujours subsistantes de ce qu'il a souffert pour eux !

Jésus-Christ passa quarante jours sur la terre depuis

sa résurrection. C'était plus qu'il n'en fallait pour dissiper toutes les craintes d'illusion que quelques-uns de ses disciples auraient pu conserver. Ce temps servit encore à l'instruction des Apôtres, car dans les diverses apparitions qu'il leur fit, Notre-Seigneur leur donna l'intelligence des Écritures, il leur expliqua sa doctrine, il consomma l'œuvre de la constitution de son Église. Il avait avant sa mort choisi ses douze Apôtres; il leur avait conféré le sacerdoce dans l'institution de l'Eucharistie; il avait promis à Pierre qu'il l'établirait le fondement de l'Église. Ce fut après sa résurrection qu'accomplissant sa promesse il lui conféra effectivement la juridiction sur tous les fidèles et sur tous les pasteurs. Par trois fois il demanda à ce bienheureux disciple s'il l'aimait, s'il l'aimait plus que les autres, et sur la protestation que Pierre fit de son amour, Jésus-Christ lui dit : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis.*

Les évangélistes qui nous ont rapporté ces détails si importants pour notre instruction en ont transmis plusieurs autres à leurs disciples, qui ne sont pas consignés dans l'Écriture, mais qui devaient être conservés dans l'Église par la tradition. Lorsque, dans la suite, nous verrons l'Église nous enseigner beaucoup de choses, principalement sur la matière des Sacrements, dont il n'est dit que quelques mots dans les Évangiles, nous devrons en être d'autant moins surpris, que les Apôtres eux-mêmes nous ont avertis que Jésus-Christ a fait plusieurs miracles, et qu'ils ont reçu des instructions qu'ils n'ont pas jugé nécessaire d'écrire, les ayant confiées à leurs disciples, qui devaient à leur tour les transmettre à ceux qui viendraient après eux.

III. Quand Notre-Seigneur eut enfin consommé l'œuvre pour laquelle il était venu dans le monde, il réunit une dernière fois ses disciples, leur recommanda de se retirer ensemble dans un lieu de retraite, où ils devaient rester jusqu'à ce qu'il leur eût envoyé son Saint-Esprit : il les bénit, après quoi il s'éleva en leur présence dans le ciel. Les disciples le suivaient des yeux, jusqu'au moment où, élevé à une grande hauteur, il s'enveloppa de nuages et disparut à leur regard. Il monta au ciel par sa propre vertu, comme il s'était lui-même ressuscité : il y pénétra en triomphateur, amenant avec lui toutes les âmes des justes qu'il avait délivrées. Rappelons-nous la cérémonie imposante prescrite dans la loi de Moïse pour l'entrée du grand prêtre dans le Saint des saints : ce n'était qu'une fois l'an que le pontife, figure prophétique du médiateur, pénétrait dans ce sanctuaire auguste, portant avec lui le sang des victimes, dont il faisait une aspersion. Eh bien, par le mystère de l'Ascension, Jésus-Christ entre dans le ciel représenté par le *Saint des saints*; il y entre, non avec le sang des taureaux, mais par la vertu de son propre sang versé sur la croix; il y entre, non pas seul, mais avec une multitude innombrable de justes qu'il associe à sa gloire; il y entre, enfin, non pour un moment, mais pour l'éternité, *assis*, dit le symbole, *à la droite de Dieu le Père tout-puissant*. « Dieu, dit l'Apôtre saint « Paul, a ressuscité son Fils d'entre les morts, et l'a « fait asseoir à sa droite dans le ciel, au-dessus de toutes « les principautés et les puissances, de toutes les ver-

« tus, de toutes les dominations et de toutes les digni-
« tés, qui sont dans le siècle présent, et qui seront dans
« le siècle futur, lui ayant soumis toutes choses[1]. »

Ces paroles de l'Apôtre saint Paul donnent l'explication du symbole, en faisant connaître comment Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu. Elles indiquent d'une part, le repos dans lequel il est entré après les travaux de sa vie mortelle; et, d'autre part, la gloire dont il jouit dans le ciel, où il est élevé au-dessus de toute créature. Les mêmes Écritures qui nous le représentent assis à la droite de son Père nous disent ailleurs, toujours dans un sens figuré, qu'il est debout devant la majesté infinie de Dieu, intercédant sans cesse pour nous, parce qu'il continue dans le ciel l'office de médiateur qu'il a commencé sur la terre. Le sacrifice consommé sur la croix se perpétuera dans la suite des siècles : c'est un sacrifice éternel, comme le sacerdoce même de Jésus-Christ, à qui il a été dit : *Vous êtes prêtre pour l'éternité.* Il ne s'immole plus ; mais l'immolation qu'il a faite, et dont sa sainte humanité porte encore les marques, est sans cesse présente à Dieu comme une puissante intercession auprès de lui pour nous ; et quand, après la consommation des siècles, tous les élus seront réunis au ciel, elle sera encore un sacrifice de louange à la gloire de la très-sainte Trinité, sacrifice auquel les anges et les saints s'uniront éternellement pour exalter par Jésus-Christ la sainteté, les grandeurs et les miséricordes infinies de Dieu.

[1] Épître aux Éphésiens, ch. I, 20.

Pour nous former une idée, très-imparfaite d'ailleurs, de cette gloire rendue à Jésus-Christ, et qui par lui s'élève à la sainte Trinité, écoutons le récit que l'Apôtre saint Jean nous fait d'une vision qu'il avait eue.

« Je fus ravi en esprit, et je vis un trône placé dans « le ciel, et quelqu'un assis sur le trône.

« Autour du trône, il y avait vingt-quatre trônes, et « dans ces trônes, vingt-quatre vieillards assis, revêtus « d'habits blancs, avec des couronnes d'or sur leurs « têtes.

« Il sortait du trône des éclairs, des tonnerres et des « voix; et il y avait sept lampes brûlantes devant le « trône, qui sont les sept esprits de Dieu.

« Les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant « Celui qui est assis sur le trône, et ils adoraient Celui « qui est dans les siècles des siècles, et ils jetaient « leurs couronnes devant le trône, en disant : Vous « êtes digne, ô Seigneur notre Dieu! de recevoir « gloire, honneur et puissance, parce que vous avez « créé toutes choses, et que c'est par votre volonté « qu'elles ont été créées.

« Je vis ensuite dans la main droite de Celui qui « était assis sur le trône un livre scellé de sept sceaux; « et je vis un ange qui criait à haute voix : Qui est « digne d'ouvrir le livre et d'en lever les sceaux?

« Et nul ne pouvait, ni dans le ciel, ni sur la terre, « ni sous la terre, ouvrir le livre ni le regarder.... « Mais l'un des vieillards me dit : Voici le lion de la « tribu de Juda, le rejeton de David, qui a obtenu par « sa victoire le pouvoir d'ouvrir le livre et d'en lever « les sept sceaux.

« Je regardai, et je vis, entre le trône et les vieil-
« lards, un agneau debout comme égorgé, ayant
« sept cornes et sept yeux, qui sont les esprits de Dieu
« envoyés par toute la terre. Il vint, et il prit le livre
« de la main droite de Celui qui était assis sur le trône,
« et, l'ayant ouvert, les vingt-quatre vieillards se pros-
« ternèrent devant l'agneau, ayant chacun des harpes
« et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les
« prières des saints.

« Ils chantaient un cantique nouveau, en disant :
« Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre et
« d'en lever les sceaux; parce que vous avez été mis à
« mort, et que, par votre sang, vous nous avez ra-
« chetés de toute tribu, de toute langue, de tout peuple
« et de toute nation.

« Je regardai encore, et j'entendis autour du trône
« la voix de plusieurs anges, dont le nombre allait
« jusqu'à des milliers de milliers, qui disaient : L'A-
« gneau qui a été égorgé est digne de recevoir la
« vertu, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la
« gloire et la bénédiction.

« Et j'entendis toutes les créatures qui sont dans le
« ciel, sur la terre, et sous la terre, et celles qui sont
« dans la mer, et tout ce qui est; je les entendis
« toutes qui disaient : Bénédiction, honneur, et gloire,
« et puissance à Celui qui est assis sur le trône, et à
« l'Agneau dans les siècles des siècles[1]. »

Les vingt-quatre vieillards que vit saint Jean représentent l'universalité des saints de l'Ancien et du Nou-

[1] Apocalypse, chap. IV, 5.

veau Testament. Ceux de l'Ancien paraissent dans les douze patriarches, et ceux du Nouveau dans les douze Apôtres. Ces vénérables vieillards présentent les vœux et les prières des fidèles, signifiés par les parfums qui sont dans les coupes d'or, mais ils n'ont pas la confiance de les faire agréer par leurs propres mérites. Au milieu d'eux, et en face de Celui qui est assis sur le trône, est l'*Agneau qui est debout comme égorgé*, devant lequel ils se prosternent tous. « Qui ne voit que « cet Agneau, c'est notre Sauveur? Il paraît comme tué, « à cause des cicatrices de ses blessures, et parce que « sa mort est toujours présente à Dieu : il est au mi- « lieu de tous ceux qui prient, comme celui par lequel « ils prient, et qu'ils regardent tous en priant : il est « devant le trône, afin que nul n'approche que par lui « seul : il paraît entre Dieu et ses fidèles adorateurs, « comme le médiateur de Dieu et des hommes, comme « celui qui doit recevoir les prières, qui doit les porter « à Dieu dans son trône[1]. » C'est par lui que les secrets du ciel sont manifestés à la terre; les vieillards jettent leurs couronnes à ses pieds, reconnaissant que leur gloire vient de lui seul. Ils attribuent à la vertu de son sang la Rédemption de tous les hommes; et toute créature exalte comme elle peut sa sagesse, sa puissance, sa divinité.

En célébrant les grandeurs de Jésus-Christ, les saints reconnaissent avec une profonde admiration le degré d'élévation et de gloire où notre nature a été portée par l'union que le Verbe a daigné contracter avec elle,

[1] Bossuet, sermon sur l'Ascension.

et ils ne cessent d'en bénir Dieu. Plus ils méditent ce mystère, plus ils sentent leur cœur se détacher du monde, s'ils vivent encore au milieu des épreuves; et leurs pensées, comme leur espérance, s'élèvent vers le ciel, où doit se consommer un jour l'union parfaite de tous les membres avec leur divin chef.

C'est sous cette impression que vécurent les Apôtres, quand ils eurent vu de leurs yeux Notre-Seigneur s'élever en haut, et pénétrer dans le ciel, où il leur avait promis de leur préparer une demeure. Souvent, quand les circonstances les ramenaient à Jérusalem, ils durent venir prier au lieu où l'Ascension s'était opérée, et contempler la marque sensible que Jésus-Christ avait laissée de ce miracle. Il imprima si fortement les vestiges de ses pieds à l'endroit d'où il s'éleva au ciel, qu'ils y demeurèrent longtemps gravés, sans que ni le vent, ni la pluie, ni d'autres accidents aient pu les effacer. Saint Augustin, saint Jérôme et saint Paulin attestent que de leur temps ces vestiges du Sauveur demeuraient parfaitement conservés [1] : le dernier nous apprend, dans une lettre, que l'on n'avait pu couvrir, ni par le marbre, ni de toute autre manière, l'endroit où sont ces empreintes, le sol ayant constamment repoussé ce que l'on avait voulu y mettre pour l'orner. Ce qui rend ce miracle encore plus frappant, selon la remarque de plusieurs critiques, c'est que, pendant le siége de Jérusalem, une partie de l'armée romaine fut longtemps campée sur la montagne des Oliviers, en sorte qu'une multitude d'hommes et de

[1] Saint Augustin, *Traité XLVII sur saint Jean;* saint Jérôme, livre *sur les lieux de la Terre sainte;* saint Paulin, *lettre à Sévère.*

chevaux durent souvent fouler aux pieds le lieu où étaient imprimés les vestiges des pieds du Sauveur, ce qui aurait dû les faire entièrement disparaître.

Au temps du vénérable Bède, c'est-à-dire vers l'an 700, les choses étaient encore dans le même état, comme il l'atteste lui-même dans son livre des *lieux saints*. Il ajoute que tous les ans, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, après la messe solennelle, un tourbillon de vent, venant du haut de cette église, renversait par terre tous ceux qui s'y trouvaient, et que, pendant la nuit de la même solennité, on voyait toute la montagne avec les lieux d'alentour environnés d'une lumière extraordinaire.

Quoi qu'il en soit de ces circonstances particulières, le fait lui-même est si bien attesté par des témoins de plusieurs siècles, que des protestants éclairés n'ont fait aucune difficulté de reconnaître qu'on ne pouvait pas le révoquer en doute. Quelques écrivains modernes qui ont visité les lieux saints nous apprennent qu'on aperçoit encore aujourd'hui sur la montagne des Oliviers un vestige de pied imprimé sur le roc, au milieu d'une petite chapelle bâtie par les chrétiens au seizième siècle, pour remplacer l'ancienne église bâtie par sainte Hélène.

LEÇON XXI.

HUITIÈME ARTICLE DU SYMBOLE. — DU SAINT-ESPRIT.

Le Saint-Esprit est sanctificateur des âmes. — Grâces habituelles qu'il leur communique en les sanctifiant. — Grâces actuelles qu'il nous donne pour désirer et pour faire le bien. Ces grâces nous sont absolument nécessaires dans l'ordre du salut.

Jésus-Christ a opéré la Rédemption du monde en s'offrant en holocauste à la justice divine, pour l'expiation du péché. Pour que son œuvre se consommât, il fallait que les mérites de sa mort fussent appliqués aux hommes, car les hommes ne sont effectivement réconciliés avec Dieu qu'autant qu'ils sont purifiés des souillures du péché, et renouvelés par un principe de vie surnaturelle qui leur est communiqué.

Si l'on ne s'élève à la considération de ce principe surnaturel, on ne comprendra jamais rien au christianisme, pas plus qu'on ne comprendrait l'homme si l'on s'arrêtait à son corps, à son organisation, sans pénétrer le principe de vie, de mouvement et d'action, qui est en lui. Peu de personnes cependant, même parmi les Fidèles, connaissent bien cette doctrine : on sait que le Saint-Esprit est la troisième personne de la

sainte Trinité; mais ce qu'il opère dans les âmes, et dans quel sens nous disons dans le Symbole : *Je crois au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant*, on le sait peu; on n'y a pas suffisamment réfléchi. Appliquons-nous, aujourd'hui, mes chers enfants, à comprendre cette belle et salutaire doctrine... Qu'opère en nous le Saint-Esprit? Quelles sont les grâces habituelles qu'il nous communique en nous sanctifiant? Quelles sont les grâces actuelles qu'il nous donne pour nous faire désirer et opérer le bien dans l'ordre du salut?

I. Le Christianisme, vu dans ses formes extérieures, dans l'élévation et l'harmonie parfaite de ses dogmes, la pureté de sa morale, la sainteté de son culte, la simplicité de ses moyens d'action, l'admirable correspondance de ses doctrines et de ses pratiques avec les nécessités de l'esprit et du cœur humain, est manifestement l'œuvre de Dieu. Mais comment faire pénétrer ces croyances dans l'esprit de l'homme? Comment soumettre le cœur au joug de cette morale? Comment donner la vie à ce grand corps, et le soutenir malgré de si graves difficultés et tant d'obstacles humainement insurmontables, sans une vertu toute-puissante? Oui, il fallait former un cœur pur dans l'homme; il fallait faire pénétrer un esprit nouveau dans les entrailles, dans les profondeurs de son âme. Or cette sanctification, cette rénovation, a été l'œuvre du Saint-Esprit, qui se manifesta d'une manière sensible quelques jours après l'Ascension de Notre-Seigneur.

La veille de sa mort, Jésus-Christ dit à ses disciples :

« Je prierai mon père, et il vous donnera un autre con-
« solateur qui demeurera éternellement : c'est l'Esprit
« de vérité que le monde ne peut pas recevoir, parce
« qu'il ne le connaît pas; mais vous le connaîtrez, parce
« qu'il demeurera en vous et qu'il sera en vous....
« Quand sera venu le Paraclet que je vous enverrai,
« l'Esprit de vérité qui procède du Père, il vous en-
« seignera toute vérité[1]. » Il leur réitéra cette promesse le jour de son Ascension, en leur recommandant de ne pas quitter Jérusalem jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de la vertu d'en haut.

Nous savons tous comment ces promesses se réalisèrent : mais ce qu'il importe beaucoup de remarquer, c'est que le Saint-Esprit ne cessera de renouveler dans l'Église d'une manière ordinairement insensible, mais très-réelle, jusqu'à la fin des siècles, ce qu'il a fait dans les Apôtres. Nous en sommes assurés par la parole de Notre-Seigneur, qui a promis le Saint-Esprit, non aux seuls Apôtres, mais à tous ceux qu'il devait dans la suite des temps amener à son Père. Il sera un principe de vie, de force, de sanctification pour nous, comme il a été pour ceux qui nous ont précédés dès le commencement. Il a sanctifié les justes, sous l'ancienne loi, en leur communiquant les dons surnaturels que Jésus-Christ leur a acquis par sa mort. C'est lui qui a parlé par les prophètes, selon cette parole d'un Apôtre : *Les saints ont parlé, inspirés par l'Esprit de Dieu*; c'est lui qui tous les jours vient ranimer les âmes qui étaient mortes, qui excite à mieux faire les âmes unies à Dieu,

[1] Évang. de saint Jean, XIV, XV, XVI.

et les porte à la perfection, car « l'Esprit-Saint, dit saint « Grégoire le Thaumaturge, dans son *Exposition de la « foi*, est la vie primitive des vivants, la source sainte, « la sainteté, le chef de la sanctification. »

L'Église a voulu nous rappeler ces opérations surnaturelles de l'Esprit de Dieu, et le culte que nous lui devons rendre, quand, dans les conciles de Nicée et de Constantinople, elle a ajouté à ces mots du symbole des Apôtres : *Je crois au Saint-Esprit*, ces autres paroles explicatives : « ... Seigneur et vivifiant, qui procède « du Père et du Fils, qui est adoré et conglorifié avec « le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes. » Elle manifeste en toute circonstance sa foi dans la vertu vivifiante du Saint-Esprit ; elle l'invoque sur tous les éléments qui doivent servir à notre sanctification, sur l'eau baptismale, sur l'huile sainte qui sert aux diverses consécrations et aux Sacrements, sur le pain et le vin, que les paroles du prêtre doivent changer au corps et au sang de Notre-Seigneur. C'est en son nom et par sa vertu, comme au nom et par la vertu du Père et du Fils, qu'elle régénère les hommes, et les incorpore à la société des saints [1].

Mais comment le Saint-Esprit est-il en nous un principe de vie ?

Le Saint-Esprit nous vivifie en se communiquant à nous, pour nous rendre, dans la mesure que permet

[1] Il est bien entendu, d'après les explications données dans la leçon sur la sainte Trinité, que les trois personnes divines nous sanctifient par un acte qui leur est commun, mais que la tradition nous apprend à attribuer spécialement au Saint-Esprit, parce qu'étant le terme et la perfection de la Trinité, procédant de l'amour du Père et du Verbe, il est naturel de lui attribuer ce qui nous unit à Dieu.

l'imperfection de notre nature, participants de la vie de Dieu, c'est-à-dire de sa sainteté, de ses lumières, de son amour. Il nous donne ainsi la vie de la grâce, vie toute surnaturelle, qui est en plénitude dans l'âme sainte de Jésus-Christ, et que le Saint-Esprit établit en nous. Le Saint-Esprit, dit un docteur des premiers siècles, reposait et habitait en Jésus-Christ, « comme étant « en lui la source permanente de toutes les grâces qui « de lui devaient se répandre sur tous les fidèles. »

Il fait de nous, par la communication de ses dons, de nouvelles créatures; car on peut bien dire que cette transformation intérieure de l'homme est une véritable création. Le Saint-Esprit forme donc en nous une vie nouvelle par la grâce habituelle; il la prépare, la conserve, et la perfectionne par les grâces actuelles.

II. Notre-Seigneur a dit qu'il est descendu sur la terre pour que nous ayons la vie [1]. Le péché, en nous séparant de Dieu, avait détruit en nous le principe de la vie surnaturelle qu'Adam avait reçue et qu'il nous aurait transmise, s'il fût demeuré innocent. Jésus-Christ est mort pour nous mériter à tous la grâce de renaître à cette vie, et c'est en nous donnant son Esprit qu'il opère la résurrection, le renouvellement spirituel de nos âmes. On appelle *grâce sanctifiante* le don que nous recevons du Saint-Esprit, quand il nous donne, ou qu'il augmente en nous cette vie, qui nous unit à Dieu et nous rend saints et agréables à ses yeux.

Ne nous lassons pas d'étudier le mystère de ces opé-

[1] Saint Jean, x, 10 : *Veni ut vitam habeant.*

rations du Saint-Esprit, car il nous découvrira la fin principale de l'Incarnation et l'éminente dignité du chrétien. Quand on n'a pas une idée de ce mystère, on ne comprend rien à ce que disent les Écritures de notre participation à la nature divine : des vérités si belles, si hautes, si consolantes, ne sont prises que pour des exagérations sans réalité, tandis qu'elles doivent encourager notre faiblesse, ranimer notre confiance, régler toute notre conduite.

Le Fils unique de Dieu a donc voulu que tous les hommes devinssent par adoption et par participation ce qu'il est par nature. Il a voulu, en s'incarnant, élever l'humanité, l'identifier en quelque sorte avec lui, la pénétrer de son esprit, former de tous les hommes qui répondront à ses desseins une famille dont il est le père, un seul corps dont il est la tête et le cœur. A ces conditions nous serons les enfants de Dieu, nous serons saints, nous serons agréables à notre Père céleste, qui nous considérera et nous aimera en son Fils : nous rendrons à la majesté infinie de Dieu une gloire digne de lui ; car nos œuvres participeront aux mérites infinis de Jésus-Christ.

Pour réaliser un si grand dessein, il fallait d'abord réconcilier l'homme avec Dieu, en abolissant l'arrêt de sa condamnation ; il fallait en second lieu introduire en lui le principe de la vie de Jésus Christ, de sorte que le chef et les membres de ce corps mystique vécussent effectivement de la même vie, comme dans le corps humain tous les membres vivent et se meuvent du mouvement et de la vie qu'ils reçoivent de la tête et du cœur.

Voilà bien les effets de la grâce habituelle. En nous la donnant, Notre-Seigneur nous remet les peines éternelles dues au péché et il efface les souillures qu'il a fait contracter à notre âme. Quand les hommes pardonnent une faute commise contre eux, ou contre l'ordre public, ils font une simple remise des peines pécuniaires ou corporelles que le coupable était condamné à subir. L'amnistie jette un voile sur son délit; elle en arrête les effets ou les conséquences dans le for extérieur, sans agir sur son âme, sans même le réhabiliter véritablement dans l'estime publique : le coupable demeure ce qu'il était. Il n'en est pas ainsi de ceux que justifie Notre-Seigneur en leur donnant la grâce sanctifiante. Les péchés ne leur sont plus imputés, non pas simplement parce que Dieu consent à ne les pas punir, mais parce qu'ils ne sont plus; ils sont effacés aux yeux mêmes de Dieu, pour qui rien n'est caché : l'âme est purifiée devant lui.

Ce n'est pas tout. En même temps que le Saint-Esprit purifie l'âme, il la sanctifie par les dons surnaturels qu'il lui communique; il établit en elle sa demeure, pour l'inspirer, la conduire, l'unir à Notre-Seigneur, l'animer des mêmes sentiments et la faire vivre de sa vie. C'est tout dire qu'elle a pour principe de sa vie nouvelle et de ses œuvres l'esprit de Notre-Seigneur. Ce divin esprit, pour la mettre en état de penser et d'agir comme Notre-Seigneur, répand en elle les vertus infuses, surtout la Foi, l'Espérance et la Charité. Ces vertus demeurent dans l'âme; elles la préparent à conformer toutes ses pensées à celles de Dieu, par une ferme adhésion de l'esprit aux vérités révélées; à mettre en lui toute son espérance, par une filiale con-

fiance, et à l'aimer de tout son cœur. « La justifica-
« tion, dit le concile de Trente, ne consiste pas dans
« la simple rémission des péchés, mais dans le renou-
« vellement de l'homme intérieur qui le fait devenir
« juste et ami de Dieu, de pécheur qu'il était.... Dans
« cette justification, l'homme reçoit simultanément,
« et d'une manière infuse, la Foi, l'Espérance et la
« Charité par Jésus-Christ, auquel il est uni[1]. » Le concile se sert ici d'une expression dont nous n'avons pas reproduit toute l'énergie; il dit que l'homme est *inséré*, qu'il est enté sur Jésus-Christ, terme qui nous fait mieux comprendre le secret de la grâce habituelle en nous donnant à entendre que le chrétien reçoit la vie de Jésus-Christ comme la tige greffée reçoit la sienne de l'arbre sur lequel elle est entée. C'est la comparaison dont s'est servi Notre-Seigneur lui-même en nous disant dans l'admirable discours qu'il prononça la veille de sa mort : « Je suis la vigne, vous êtes les
« ceps; comme les branches ne produisent de fruits
« qu'autant qu'ils demeurent unis au tronc, ainsi vous
« ne pouvez pas non plus en produire si vous ne de-
« meurez en moi[2]. »

Le principe de notre vie spirituelle, reçue ou augmentée par la grâce habituelle, est donc le Saint-Esprit dans le sens que nous avons expliqué en parlant de la sainte Trinité. Les éléments de cette vie sont les vertus infuses, surtout les vertus de Foi, d'Espérance, de Charité, que le Saint-Esprit a mises en nous, et par lesquelles il nous fait participer à la vie et aux dispo-

[1] Conc. de Trente, sess. VI, ch. VII.
[2] Évang. de saint Jean, XV, 1.

sitions de Jésus-Christ. « Dieu nous a sauvés selon sa « miséricorde, disent les Écritures, par l'eau de la ré- « génération et par le renouvellement du Saint-Esprit « qu'il a répandu en nous abondamment par Jésus- « Christ... La charité de Dieu a été répandue dans nos « cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné... « Dieu a envoyé l'esprit de son Fils dans vos cœurs[1]. » Voilà pourquoi les Apôtres nous disent en plusieurs endroits de leurs épîtres, tantôt que l'esprit de Notre-Seigneur nous vivifie comme notre âme vivifie notre corps; tantôt que celui qui n'a pas en lui l'esprit de Jésus-Christ ne lui appartient pas; tantôt que nous sommes les temples du Saint-Esprit que nous avons reçu et qui demeure en nous : doctrine que ces mêmes épîtres supposent avoir été familière aux premiers fidèles[2].

Plus cette doctrine est sainte, plus nous apprécions la grandeur et le bonheur d'une âme qui vit de cette vie spirituelle, plus aussi il importe aux fidèles de pouvoir discerner s'ils ont ou s'ils n'ont pas en eux la grâce habituelle. Cependant Dieu, pour nous tenir dans une crainte salutaire, n'a pas voulu que nous ayons à cet égard une assurance absolue dans le cours de la vie présente. Quand le Saint-Esprit met cette grâce, par le moyen d'un Sacrement, sans nulle disposition de la part du sujet qui la reçoit, comme cela a lieu dans le baptême d'un enfant, on a une pleine certitude de la grâce habituelle, pourvu que

[1] Ép. aux Romains, v, 5; aux Galates, IV, 6.
[2] Épître aux Romains, VIII, 9; Ire aux Corinthiens, II, 12; VI, 19.

le Sacrement ait été réellement conféré avec les conditions essentielles. Quand, au contraire, la grâce est donnée par le moyen des Sacrements qui exigent certaines dispositions de la part du sujet, comme le Sacrement de pénitence, il peut y avoir lieu de douter si l'on a apporté les dispositions nécessaires. Le doute devient encore plus grave quand on n'a pas reçu de Sacrements, parce qu'il faut alors des dispositions plus parfaites, dont il est par là même plus difficile de bien s'assurer. Toutefois, si l'homme n'a jamais, dans la vie présente, une *assurance absolue* qu'il est en grâce avec Dieu, à moins que Dieu lui-même ne le lui ait révélé; si, dans cette incertitude, chacun doit s'humilier devant Dieu et recourir à sa miséricorde, on peut avoir une confiance bien fondée d'être uni à lui par la grâce. On a cette assurance morale quand la conscience ne reproche aucune faute grave dont on n'ait demandé sincèrement pardon, en recourant aux moyens de justification établis dans l'Église par Notre-Seigneur, et que d'ailleurs on s'applique à vivre dans la crainte du péché et dans l'amour des bonnes œuvres. Cet éloignement du péché, ce désir d'aimer Dieu et de se porter à ce que l'on sait lui être agréable, sont des signes de la présence du Saint-Esprit qui habite en nous.

Les œuvres que dans cet état le Saint-Esprit nous fait entreprendre et les bons désirs qu'il nous inspire ont devant Dieu un mérite dont sont privées les œuvres même bonnes que l'on fait avant d'avoir reçu la grâce de la justification. L'homme peut assurément, et il doit désirer, prier, faire de bonnes œuvres pour observer les commandements et obtenir de la miséri-

corde divine sa réconciliation. Nous ne pouvons douter que Dieu, qui lui inspire ces saints désirs et qui le porte à ces bonnes œuvres, ne l'exauce; cependant il est certain, d'après l'enseignement invariable des Écritures, que ni la foi, ni les désirs, ni les œuvres qui précèdent la justification, ne méritent la grâce qui nous justifie[1] : cette grâce est un pur don de la miséricorde de Dieu. Il est également certain que ces mêmes œuvres ne seront pas récompensées dans le Ciel, puisqu'elles ont été faites au moment où nous étions séparés de Notre-Seigneur par le péché mortel, et que Notre-Seigneur nous a déclaré, dans les paroles citées plus haut, que nous ne pouvons produire des fruits pour la vie éternelle, si nous ne lui demeurons unis, pas plus que les branches de la vigne ne peuvent avoir des fruits quand elles sont détachées de la souche.

Il faut en dire autant des œuvres que l'on fait en état de grâce, mais par des motifs purement humains, sans s'élever à aucun principe surnaturel. Ces œuvres ne proviennent pas alors du fonds de grâce qui est en nous; elles ne sont pas produites sous l'inspiration et par l'excitation du Saint-Esprit; elles ne se rapportent pas à la vie éternelle, avec laquelle elles n'ont pas de proportion; donc elles ne nous acquièrent aucun mérite relativement au Ciel. Le mérite qui donne des droits à une récompense dans l'ordre surnaturel suppose, indépendamment de la grâce habituelle, que l'action se fait sous l'inspiration de la foi, et que Dieu a promis de récompenser cette même action. Dieu ne peut

[1] Conc. de Trente, sess. VI, ch. VIII.

devenir débiteur envers sa créature qu'en vertu d'une promesse qu'il a bien voulu lui faire, et il n'attache ses récompenses surnaturelles qu'aux œuvres qui portent, si je puis m'exprimer ainsi, le caractère de son Fils Jésus-Christ. Ces deux conditions posées, le juste mérite réellement : il mérite sur la terre une augmentation de grâces, et pour le ciel une augmentation de gloire ; car la béatification des élus dans la vie future n'est pas tellement un don de Dieu, qu'elle ne soit aussi une récompense due aux mérites. « J'ai combattu le bon combat, disait l'apôtre saint « Paul vers la fin de sa vie, j'ai consommé ma course, « j'ai gardé la foi ; il ne me reste plus qu'à attendre la « couronne de justice, que le Seigneur juste juge me « rendra, non-seulement à moi, mais encore à tous « ceux qui aiment son avénement[1]. »

Il ne peut pas y avoir de difficulté sur cette récompense que Dieu réserve aux justes : il donnera certainement une plus grande gloire à ceux qui l'ont méritée par leurs bonnes œuvres. On ne comprend pas aussi aisément comment le juste reçoit ici-bas une augmentation de la grâce habituelle. En quoi consiste cette augmentation ? Celui qui est purifié de ses péchés peut-il l'être davantage ? Que recevra-t-il ici-bas de plus que les vertus infuses dans lesquelles on le suppose déjà établi ?

Oui, sans doute, on peut être purifié davantage, et on peut recevoir de nouveau, dans un degré plus élevé, les vertus infuses. N'est-ce pas ce que signifient mani-

[1] IIe Ép. de saint Paul à Timothée, ch. IV, 7.

festement ces paroles des saintes Écritures : *Que celui qui est juste soit encore justifié, et que celui qui est saint soit encore plus sanctifié?* Le Saint-Esprit purifie le juste en faisant disparaître de plus en plus les restes du péché, qui sont une certaine faiblesse pour le bien et des inclinations déréglées ; il le sanctifie en augmentant en lui les vertus qui doivent l'aider à se relever de cette faiblesse et à combattre plus énergiquement ces mauvaises inclinations. Nous disions que l'âme en état de grâce est unie à Dieu, qu'elle reçoit la vie de Jésus-Christ, qu'elle est préparée, disposée à unir son intelligence à l'intelligence divine par l'adhésion aux vérités révélées, à unir sa volonté à celle de Dieu, à mettre en lui ses espérances et ses affections : or qui empêche que ces dispositions surnaturelles ne soient rendues plus parfaites ; que par conséquent la vie spirituelle dont elles sont les éléments ne devienne plus abondante ; que l'homme enfin n'ait une participation plus grande de la vie de Jésus-Christ ?

III. Nous n'aurions pas une idée complète des opérations du Saint-Esprit dans les âmes, si nous ne le considérions que dans la grâce habituelle par laquelle il nous vivifie. Il est nécessaire de porter de plus notre attention sur les secours qu'il nous donne pour nous amener par degrés à cette grâce habituelle, et sur ceux par lesquels il nous aide à la conserver et à l'augmenter en nous. Ces secours sont appelés *grâces actuelles*, parce qu'ils sont donnés pour nous faire opérer le bien ou éviter le mal, et qu'ils consistent dans un acte trans-

itoire par lequel le Saint-Esprit nous prévient, nous excite et nous aide.

Il n'y a rien d'aussi délicat ni d'aussi imperceptible au sens humain que cette action de l'esprit de Dieu sur nous : ce qui se passe parmi les hommes peut néanmoins nous servir à en comprendre quelque chose. Personne n'ignore l'influence qu'un homme exerce sur un autre homme, par ses paroles, ses promesses, ses menaces, ses exemples. Il éclaire son intelligence, il fait naître en lui des idées qu'il n'avait pas, il rappelle des souvenirs, il remue des passions, il excite sa cupidité, et le porte au bien ou au mal. Ceux qui possèdent à un plus haut degré la connaissance du cœur, et qui ont dans le charme de leurs paroles, dans la sensibilité de leur âme, des moyens plus puissants d'agir sur lui, sont moralement assurés de le conduire où ils veulent. Voilà ce que fait en nous le Saint-Esprit par les grâces actuelles : il agit sur l'entendement, non par une illumination qui lui révèle des vérités inconnues, mais en l'aidant à adhérer aux mystères, en lui faisant concevoir une haute estime des vérités de la foi, en lui inspirant de saintes et salutaires pensées. Il agit sur la volonté en excitant en elle des regrets ou des désirs ; il la porte à produire des actes de vertu; il lui fait éprouver un sentiment de bonheur dans le service de Dieu... « La grâce, dit excellemment « saint Augustin, est une inspiration de l'amour divin, « pour nous faire pratiquer par le saint amour le bien « que nous connaissons. Ne vous figurez rien de dur « ni de fâcheux dans la sainte violence par laquelle « Dieu nous attire à lui. Elle n'a rien que de doux,

« rien qui ne fasse plaisir, et c'est le plaisir même qui « nous attire[1]. »

C'est le Saint-Esprit qui nous inspire tous ces sentiments pieux; de tous les actes de religion que nous faisons, il n'en est pas un seul que nous ne produisions par la vertu du même Esprit. *Dieu*, dit l'Apôtre saint Paul, *a mis en nous l'esprit de dilection dans lequel nous l'appelons notre Père... Nous ne savons que demander dans nos prières, mais l'Esprit-Saint sollicite pour nous avec des gémissements ineffables... Personne ne peut prononcer le nom de* Jésus, *si ce n'est dans le Saint-Esprit*. « Toute âme chrétienne, dit le pape saint « Léon, est remplie du Saint-Esprit, qui est en elle « l'inspirateur de la foi, le docteur de la science divine, « la source de la charité, le sceau de la chasteté et la « cause de toute vertu[2]. »

Ce concours, cette action du Saint-Esprit en nous est d'une telle nécessité, que sans lui nous ne pouvons rien faire d'utile au salut. Y a-t-il rien en apparence d'aussi facile à l'homme que de prononcer une parole, ou d'avoir une pensée? Or l'Apôtre saint Paul nous assure que, sans le secours du Saint-Esprit, nous ne pouvons pas même prononcer pieusement le nom de Jésus, et que nous sommes impuissants à avoir de nous-mêmes une bonne pensée. Notre-Seigneur nous en a bien avertis lui-même, quand il a dit en propres termes : *Sans moi vous ne pouvez rien*. Avec le fonds de droiture qui est demeuré en lui, nonobstant le péché originel, l'homme, aidé des secours ordinaires de la Provi-

[1] Lettre CLXXXV; sermon CXXXI.
[2] Sermon sur la Pentecôte.

dence, peut faire des actions moralement bonnes, observer dans certaines limites les préceptes de la loi naturelle, surmonter peut-être les tentations ordinaires; mais, dans l'ordre surnaturel, il est nécessaire que le Saint-Esprit le prévienne, qu'il l'excite et qu'il l'aide, sans quoi il demeurerait incapable de penser et d'agir. Le concile de Trente a porté ce décret dogmatique qui résume tout l'enseignement de l'Évangile et de la tradition : « Si quelqu'un dit que sans « l'inspiration prévenante du Saint-Esprit, et sans son « secours, l'homme peut croire, espérer, aimer ou se « repentir comme il faut, pour obtenir la grâce de la « justification, qu'il soit anathème[1]. »

Tout ce qui précède la justification et y dispose est donc en nous l'effet de la grâce : ce n'est que par elle que nous avons le commencement et le progrès de la foi, le désir qui nous incline vers Dieu et nous porte à le chercher, le don de la prière par laquelle nous sollicitons sa miséricorde, la docilité aux instructions chrétiennes que nous recevons de l'Église. Les vertus infuses, que le Saint-Esprit met en nous avec la grâce habituelle, sont comme des préparations qui nous rendent propres à faire les actes de la vie chrétienne, et toutefois elles ne nous suffisent pas seules; il nous faut encore un secours actuel pour produire ces actes. Si, par la seule force des vertus infuses, l'homme pouvait de lui-même se déterminer et faire de bonnes œuvres, il se rendrait meilleur par l'usage de son libre arbitre que Dieu ne l'a fait; il pourrait se glorifier

[1] Conc. de Trente, sess. VI, can. III.

en lui-même, car ce serait une grande gloire pour la créature que de se perfectionner par ses propres forces, au moyen de simples aptitudes qu'elle aurait reçues de Dieu. Elle devrait à Dieu d'être juste, en vertu de la grâce habituelle ; et elle se rendrait plus juste et plus sainte, elle mériterait une augmentation de grâce et de gloire sans de nouveaux secours ; voilà ce que l'on ne peut présumer sans blesser l'humilité chrétienne ; ce que l'on ne peut dire sans aller contre l'enseignement des saints docteurs sur la dépendance continuelle où nous sommes à l'égard de Dieu.

Indépendamment des secours ordinaires de la grâce, dont nous avons besoin pour observer les commandements, il nous faut un don spécial de Dieu pour la persévérance finale, ainsi que le déclare le concile de Trente. « Si quelqu'un dit que l'homme justifié peut « persévérer dans la justice qu'il a reçue, sans un se- « cours particulier de Dieu, qu'il soit anathème[1]. » Cette grâce spéciale, autant qu'il nous est donné de la comprendre, consiste pour les uns dans une continuité de secours spéciaux et efficaces que Dieu leur accorde pour pratiquer constamment le bien jusqu'au terme de leur vie ; pour d'autres, elle consiste dans l'attention miséricordieuse de Dieu à les retirer de ce monde au moment où ils sont en état de grâce. « Comme le juste « a plu à Dieu, dit le Saint-Esprit dans le livre de la « *Sagesse*, il en a été aimé, et Dieu l'a retiré du milieu « des pécheurs, de peur que son âme ne fût corrompue « par la malice et que les apparences trompeuses ne

[1] Conc. de Trente, sess. VI, can. XXII.

« le séduisissent[1]. » Tous les justes reçoivent de Dieu des secours suffisants pour persévérer dans le bien jusqu'à la fin ; mais tous ne persévèrent pas : il en est plusieurs qui perdent la grâce par le péché mortel, et qui meurent dans ce malheureux état. Nous ne pouvons pas douter que ceux qui sollicitent de la bonté de Dieu le don de la persévérance ne l'obtiennent, s'ils le demandent avec humilité, s'ils veillent d'ailleurs sur eux-mêmes et s'appliquent avec crainte et confiance au service de Dieu.

IV. Le dogme de la nécessité de la grâce pour les œuvres qui concernent le salut, combiné avec la doctrine des saintes Écritures qui nous disent que Dieu veut le salut de tous les hommes, nous fait conclure que Dieu a préparé pour tous les hommes des grâces de salut. Quand nous lisons dans les Épîtres des Apôtres : *Dieu est le Sauveur de tous les hommes, et surtout des fidèles*... Jésus-Christ est une *victime de propitiation pour nos péchés et pour ceux de tout le monde. Dieu veut sauver tous les hommes, il veut que tous parviennent à la connaissance de la vérité*[2],...nous serait-il permis de douter qu'il ait préparé, dans les trésors des mérites de Notre-Seigneur, les grâces qui nous sont nécessaires? D'ailleurs, y a-t-il un seul homme vivant sur la terre à qui Dieu n'impose le devoir d'observer les commandements et de travailler à

[1] Sagesse, ch. IV, 10.
[2] Ire Ép. à Timothée, IV, 10; Ire Ép. de saint Jean, II, 2; Ire Ép. à Timothée, II, 4.

son salut?... Y a-t-il un homme pécheur, quelque criminel qu'on veuille le supposer, à qui Dieu ne demande de se convertir? Puis donc que la conversion du cœur et l'observation des divins préceptes supposent la grâce comme condition indispensable, ne faut-il pas nécessairement conclure que cette grâce n'est refusée à personne?

Loin de nous ces désolantes maximes qui restreignent à un petit nombre les effets de la mort de Notre-Seigneur et les divines influences du Saint-Esprit. C'est une injure faite à la Providence. L'homme n'a pas toujours, il est vrai, la grâce immédiate pour faire le bien et pour surmonter la tentation; mais il a au moins la grâce de la prière pour demander le secours céleste, et la grâce de la vigilance pour s'éloigner des occasions dangereuses. S'il refuse de recourir à Dieu par une humble prière, s'il se jette volontairement et sans motif dans le danger, il succombera; mais manifestement alors il ne peut se plaindre que de lui-même. Ceci doit s'entendre de tous les hommes sans exception.

Ceux qui prétendent que les hérétiques et les infidèles ne reçoivent aucun effet de la mort du Sauveur, et qu'ils sont destitués de toute grâce, ne connaissent pas toute l'étendue des miséricordes de Dieu. Bien que les infidèles et les idolâtres soient privés des secours abondants que nous trouvons dans l'Église, ils ont néanmoins, à certains moments de leur vie, des inspirations de la grâce qui les conduiront par degrés à la justification, s'ils les suivent avec docilité. Ceux-là seuls n'éprouvent pas de ces bons mouvements qui s'en rendent indignes et y mettent obstacle par de coupables

excès. Un jour, quand les mystères de Dieu nous seront dévoilés, nous verrons que tous ceux des infidèles qui se sont perdus se sont perdus par leur faute.

On comprend qu'il ne s'agit ici que des adultes, et non des petits enfants qui meurent privés du baptême. Dieu avait préparé à ces enfants un moyen de salut dans le sacrement de la régénération ; s'ils n'ont pas eu le bonheur de le recevoir, cela tient tantôt à la négligence des parents, tantôt à des accidents involontaires. Dieu, dans l'ordre général de sa Providence, et pour des motifs qu'il ne nous est pas permis de pénétrer, fait ainsi dépendre des accidents de la vie et de la conduite des hommes l'application des moyens de salut.

Au lieu de chercher une occasion de scandale dans la conduite de Dieu à l'égard de ceux qui ont reçu moins de grâces que nous, nous ne devons que le bénir de celles qu'il nous a faites, et nous appliquer à les mettre à profit.

Ces grâces, quelque nombreuses et excellentes qu'elles soient, laissent à l'homme une pleine liberté de les suivre ou de ne les suivre pas ; on peut y correspondre, on peut en abuser, comme le prouve l'expérience. La miséricorde de Dieu nous prévient en tout, mais il dépend de notre volonté de consentir ou de résister à cette miséricorde ; car Dieu nous a créés libres, et nous ne sommes entraînés par aucune nécessité au bien ni au mal. Si nous consentons à la grâce qui nous prévient, le Saint-Esprit continuera à opérer en nous et avec nous. C'est lui, dit saint Paul, qui opère en nous le vouloir et le faire[1], non pas lui seul,

[1] Ép. aux Philippiens, II, 13.

mais lui avec nous, lui nous prévenant et nous aidant; et nous, répondant et coopérant librement à ses inspirations. Ceux qui résistent ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur propre volonté, et non à un défaut de grâces. Dieu peut bien leur adresser le reproche que Notre-Seigneur faisait autrefois à Jérusalem : « Jérusalem! combien de fois n'ai-je pas voulu réunir « tes enfants, comme une poule réunit ses petits sous « ses ailes, et tu ne l'as pas voulu ! » Et saint Étienne, premier martyr, disait aux Juifs : « Hommes au cœur « dur, vous résistez toujours au Saint-Esprit. »

Mais Dieu ne pouvait-il pas donner à tous les hommes des grâces qui opérassent infailliblement leur effet, auxquelles par conséquent nul n'aurait résisté? S'il le pouvait, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Nul doute que Dieu ne l'ait pu, même sans détruire la liberté humaine ; car il a dans ses grâces des ressources infinies pour toucher les cœurs et changer les dispositions des hommes. Il triomphe quand il le veut des résistances les plus obstinées, non en forçant l'homme à vouloir ce qu'il ne veut pas; c'est impossible : non en entraînant par une insurmontable nécessité la volonté vers le bien; il n'y aurait plus alors de mérite : mais en faisant que cette volonté se tourne librement d'un côté plutôt que d'un autre. Dieu aurait donc pu donner toujours de ces grâces victorieuses, mais il n'entrait pas dans l'ordre de sa Providence qu'il en agît ainsi, soit qu'il voulût laisser aux hommes plus de mérite en ne leur donnant pas toujours de ces secours extraordinaires ; soit qu'il voulût manifester ses miséricordes en faveur de quelques âmes de choix, qu'il a voulu préférer à

d'autres pour montrer qu'il est libre dans la distribution de ses dons; soit enfin pour tout autre motif qu'il ne nous appartient pas de pénétrer. Toujours est-il, et cela nous doit suffire, que le Saint-Esprit agit même sur ceux qui résistent, qu'il dépend d'eux de faire le bien avec la grâce qu'il leur offre; que, si cette grâce demeure privée de son effet, il ne faut l'attribuer qu'au mauvais usage du libre arbitre.

V. Gardons-nous de raisonner trop curieusement sur les conduites diverses de Dieu, car il y a là de grands dangers ; il y a des écueils contre lesquels sont venus se briser bien des esprits superbes. Que n'aurions-nous pas à dire s'il fallait raconter les combats que l'Église a eu à soutenir contre ces esprits téméraires, pour conserver pures de toute erreur les doctrines que nous venons d'exposer, et qui concilient si bien les droits et le domaine souverain de Dieu, sa sainteté et ses miséricordes, avec la liberté humaine!

Au cinquième siècle, Pélage nia le péché originel et la nécessité de la grâce, anéantissant ainsi les effets de la rédemption. N'admettant pas le péché originel, il ne croyait ni à la dégradation de notre nature, ni à l'affaiblissement de notre volonté, ni à la nécessité d'un secours surnaturel pour faire le bien. Selon lui, l'homme peut, par les seules forces de la nature, observer les commandements, surmonter les tentations, quelque pressantes qu'elles soient, et opérer son salut. Il ne refusait pas d'admettre comme des grâces dues à Notre-Seigneur les secours extérieurs, tels que la prédication

de l'Évangile, et même des secours intérieurs pour éclairer l'intelligence ; mais, outre que ces grâces ne lui paraissaient pas nécessaires, il n'en soutenait pas moins que c'est par les seules forces naturelles du libre arbitre que la volonté se détermine à suivre ces lumières intérieures et fait le bien. L'orgueil que respire une pareille doctrine, l'injure qu'elle fait à Notre-Seigneur et à son Saint-Esprit, révolta les fidèles, et Dieu suscita l'un des plus célèbres docteurs de l'Église, saint Augustin, pour la combattre. Il le fit avec une admirable supériorité de talent, en prouvant, par les traditions universelles, le dogme de la chute originelle, et l'indispensable nécessité de la grâce pour opérer le bien, dans l'ordre surnaturel. Des conciles tenus en Afrique condamnèrent l'erreur ; leurs décrets, envoyés à Rome au saint pape Innocent, furent confirmés par l'autorité de saint Pierre, et dès lors on dut regarder la cause comme finie.

Plût à Dieu que l'erreur eût été dissipée ; mais l'orgueil et la manie de système qui l'avait inventée la soutint avec toutes les ruses, les sophismes et l'opiniâtreté de l'esprit de parti, et pendant longtemps les églises furent troublées des dissensions qu'occasionnait l'hérésie. Son venin pénétra même dans plusieurs monastères, et des hommes pieux ne furent pas à l'abri de ses atteintes. Ils avaient horreur des extrémités où Pélage s'était jeté ; ils voulaient maintenir la foi de l'Église sur le péché originel et sur la grâce ; mais il leur sembla que si la grâce est nécessaire pour consommer l'œuvre du salut, l'homme peut du moins le désirer et l'entreprendre par lui-même. Ils voulaient

deux choses : d'abord que le commencement de la foi et le désir de la conversion fussent attribués aux forces de la nature et du libre arbitre ; en second lieu, que Dieu accordât la grâce en conséquence de ces premiers mouvements de l'âme vers le bien. Les sectateurs de ces opinions reçurent le nom de *Semi-Pélagiens*, parce qu'ils renouvelaient en partie l'hérésie de Pélage; saint Augustin les combattit sur la fin de sa vie. Ils furent condamnés dans les Gaules par un concile tenu à Orange, dans le sixième siècle, lequel, entre autres articles, porta cette sentence : « Si quelqu'un dit « que le commencement de la foi et le mouvement « affectueux de docilité par lequel nous croyons en « celui qui justifie l'impie, et nous parvenons à la « grâce de la régénération, n'est pas en nous par le « don de la grâce, c'est-à-dire par l'inspiration du « Saint-Esprit, mais qu'il est naturellement en nous, « celui-là est convaincu de contredire les dogmes apos- « toliques. » Les papes approuvèrent les définitions portées par le concile d'Orange ; tous les catholiques y adhérèrent : elles ont toujours été regardées depuis lors comme des règles de foi.

Les Pélagiens et les Semi-Pélagiens étaient des ingrats : un docteur du sixième siècle, saint Prosper, leur donna justement ce titre dans un écrit en vers qu'il composa contre eux. C'était en effet une grande ingratitude que de contester les opérations prévenantes et toutes miséricordieuses du Saint-Esprit dans les âmes. Ils n'ont pas fait une moindre injure au Saint-Esprit, ceux qui, dans la suite, allant à une autre extrémité, ont prétendu que son action sur nous est nécessitante,

et que, si quelqu'un ne fait pas le bien, c'est qu'il n'a point reçu la grâce nécessaire pour pouvoir l'opérer. C'est l'erreur des Prédestinatiens, qui parut presque en même temps que le pélagianisme, erreur qui se montra avec plus d'éclat dans les Gaules vers le neuvième siècle, et que les Protestants et les Jansénistes ont soutenue à leur tour, quoique sous des formes différentes. Rien de désolant pour les âmes comme cette funeste doctrine! Dieu aurait prédestiné les uns à la vie éternelle et les autres à la réprobation; Notre-Seigneur serait mort pour le salut des seuls prédestinés à la vie éternelle; la grâce qui fait opérer le bien serait nécessitante, elle exclurait la liberté; Dieu n'accorderait pas toujours, même aux justes, la grâce nécessaire pour observer les commandements; de sorte qu'alors ces justes pèchent inévitablement; toutes les fois que l'homme, juste ou pécheur, viole une loi divine, c'est que la grâce, sans laquelle il ne pouvait pas l'observer, lui a manqué. Les novateurs qui ont soutenu ces erreurs partaient du principe que le péché originel a profondément altéré les facultés de l'homme et détruit sa liberté.

Jansénius, évêque d'Ypres, en Belgique, contribua beaucoup à renouveler les erreurs que le concile de Trente avait déjà condamnées dans les protestants; il sut les envelopper de formes spécieuses, et il les mit sous le patronage de saint Augustin, prétendant exposer simplement la doctrine de cet illustre défenseur de la grâce. Mais on s'aperçut bientôt que son livre, au lieu de reproduire les véritables pensées de saint Augustin et les enseignements de l'Église, était rempli

d'hérésies. Les docteurs de la faculté de théologie de Paris les signalèrent, les évêques de France les dénoncèrent au Saint-Siége, et le souverain pontife Innocent X condamna le livre avec cinq propositions qui en exprimaient tout le venin. Le décret solennel porté par le pape parut l'année 1653. Les âmes humbles, les fidèles dociles, se rallièrent avec leurs pasteurs à la chaire de saint Pierre, et fermèrent l'oreille au langage séducteur des hérétiques; les esprits curieux et indociles se laissèrent emporter au vent des doctrines nouvelles.

Les novateurs ne négligèrent rien; ils essayèrent de tous les moyens pour augmenter le nombre de leurs partisans. S'ils avaient présenté leurs idées dans toute leur crudité, ils n'auraient inspiré pour elles que de l'éloignement et du dégoût; car y a-t-il au fond une doctrine plus désespérante pour l'homme? Si Dieu ne veut le salut que d'un petit nombre de prédestinés, s'il refuse quelquefois, même aux justes, la grâce nécessaire pour faire le bien, s'il impute à péché et doit punir éternellement dans l'enfer des fautes qu'il nous a été impossible d'éviter, où sera notre confiance? quelle idée nous formerons-nous de Dieu? Comment nous reposer sur les mérites de Notre-Seigneur? Que deviennent les promesses qu'il nous a faites de nous donner son Saint-Esprit?... Mais on eut soin de déguiser une partie de ces opinions : on ne les mettait à découvert qu'aux yeux des adeptes plus avancés; on trompait les autres par le prestige d'une piété apparente et d'une grande sévérité de mœurs; on les éblouissait par l'espérance d'une réforme qui ramènerait l'Église à la pu-

reté des doctrines et des mœurs des premiers siècles. Des livres qui semblaient ne respirer que la piété la plus tendre, des travaux immenses d'érudition, des insinuations perfides, des critiques habiles dirigées contre certains abus, des mécontentements fomentés contre les évêques et les souverains pontifes, l'attrait de la nouveauté, le désir de l'indépendance, tout fut mis en œuvre, tout contribua au succès de la secte. Le jansénisme fit donc beaucoup de mal : il désola d'autant plus l'Église, qu'il s'efforçait de demeurer dans son sein malgré elle pour altérer plus sûrement la foi de ses enfants qui s'en méfiaient moins, n'y voyant pas une secte séparée élever autel contre autel.

Heureux ceux qui, au milieu de tant de séductions, fermèrent les yeux sur tout le reste pour ne voir que l'Église, et qui écoutèrent avec une docilité filiale la voix des pasteurs légitimes! Que personne ne se plaigne de tant de sujets de doute que l'hérésie peut jeter dans nos esprits, ni des nombreux dangers que l'on peut courir, ni des obscurités dont certains dogmes, et en particulier ceux de la grâce, paraissent enveloppés. Dieu ne nous a-t-il pas donné l'Église, n'a-t-il pas dit qu'il la posait comme un flambeau élevé sur une haute montagne pour qu'elle répandît sur tout l'univers la pure lumière de l'Évangile? « Lorsque, montant aux « cieux, on aurait pu croire qu'il la laissait destituée « de son assistance, n'a-t-il pas dit : *Allez, enseignez,* « *et voilà que je suis avec vous jusqu'à la fin des siè-* « *cles!* Si donc vous avez des doutes, allez à l'Église; « elle est en vue; elle est toujours inébranlable, im- « muable dans la foi, toujours avec Jésus-Christ, et Jé-

« sus-Christ avec elle. Disons ici encore une fois : *Dieu*
« *a tant aimé le monde*, que, pour en résoudre les
« doutes, il n'a point laissé de doute sur son Église,
« qui les doit résoudre[1]. »

[1] Bossuet, *Élévations sur les Mystères*, XVIII[e] sem., XVI[e] élév.

LEÇON XXII.

NEUVIÈME ET DIXIÈME ARTICLES DU SYMBOLE. — L'ÉGLISE; LA COMMUNION DES SAINTS ET LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

Dans quel sens nous protestons dans le symbole que nous croyons la sainte Église. — Ce qu'il faut entendre par la communion des saints. — La rémission des péchés peut-elle s'obtenir en dehors de l'Église?

I. Le neuvième article du symbole a pour objet la sainte Église : *Je crois l'Église.* C'est sur l'autorité de l'Église et d'après ses enseignements que nous croyons tous les mystères dont il est fait mention dans cette profession de foi : principalement, la sainte Trinité, la création, l'Incarnation et la Rédemption. « C'est « sur sa parole que nous disons : *Je crois en « Dieu le Père, et en Jésus-Christ son Fils unique,* et « le reste, ce que nous ne pouvons dire avec une ferme « foi, sans que Dieu nous mette en même temps dans « le cœur que l'Église qui nous l'enseigne ne nous « trompe pas. Après donc que nous avons dit sur sa « parole : Je crois au Père, au Fils et au Saint-Esprit, « et que nous avons commencé notre profession de « foi par les personnes divines que leur majesté met « au-dessus de tout, nous y ajoutons une sainte ré- « flexion sur l'Église qui nous propose cette créance,

« et nous disons : Je crois l'Église catholique[1]. »

Dieu ne manque pas de motifs pour attacher ses enfants à son Église, à laquelle il a donné des caractères si particuliers et si éclatants. Ceux qui sont nés, pour ainsi dire, dans le sein de cette Église ont cru d'abord ce qu'elle leur a proposé, et en eux la foi a précédé, ou plutôt exclu l'examen, parce que tout contribuait à leur inspirer cette docilité. L'enseignement qu'on leur donnait allait à leur cœur et répondait aux besoins de leur âge; il leur était donné avec cette autorité dont nous éprouvons tous la nécessité; et en même temps une grâce secrète déposée dans l'âme par le saint baptême, les mouvements intérieurs du Saint-Esprit, les portaient à écouter l'Église. Vous l'avez tous éprouvé, mes chers enfants, car je ne fais que vous dire en ce moment ce qui s'est passé en vous, ce dont votre conscience vous rend témoignage. A mesure que vous avez grandi en intelligence, et que, votre esprit acquérant des connaissances plus étendues, vous avez connu plus à fond l'Église, vous avez été frappés de ces caractères divins d'autorité que Dieu a mis en elle. Quel spectacle que celui que présente l'Église, subsistant toujours la même au milieu des vicissitudes des choses humaines; toujours une, sainte, catholique, apostolique; remontant à l'origine du christianisme sans nulle interruption, tandis qu'elle montre à toutes les sectes le jour de leur séparation et les causes qui leur ont donné naissance; conservant constamment le dépôt sacré de ses doctrines et la sainte hiérarchie de ses pasteurs, malgré le mouvement des esprits et les contradic-

[1] Bossuet, *Réflexions sur un écrit de M. Claude.*

tions auxquelles elle n'a pas cessé d'être exposée !

Voilà ce qui nous persuade que l'Église est l'œuvre de Dieu, que son autorité vient de Notre-Seigneur, et qu'elle subsistera jusqu'à la fin du monde. Lors donc que nous disons : Je crois l'Église catholique, nous protestons croire à la divine origine de l'Église, à son autorité infaillible dans l'enseignement de la foi, au droit légitime qu'elle a de nous imposer des préceptes, à sa perpétuité. Nous croyons à l'Église, et nous nous reposons avec confiance sur elle, à cause des promesses divines que Jésus-Christ lui a faites.

Quand Henri VIII voulut séparer l'Angleterre de l'Église catholique, il chercha à attirer à lui Jean Fischer, évêque de Rochester, et Thomas Morus, grand chancelier, regardés l'un et l'autre comme les deux plus grands hommes de leur pays en savoir et en vertu. Mais ces deux hommes, plus grands par la pureté de leur foi et par leur inaltérable attachement à l'Église que par toute autre qualité personnelle, déclarèrent que ni les promesses ni les menaces du pouvoir ne leur feraient jamais abandonner la cause sainte de l'Église. Ils furent mis tous les deux en prison dans la Tour de Londres. Fischer mourut le premier après avoir essuyé d'indignes traitements qui ne contribuèrent qu'à mieux faire éclater sa constance.

Quand Thomas Morus eut appris la mort de ce vénérable vieillard, il se jeta à genoux pour demander à Dieu la grâce de mourir comme lui, victime de sa foi et de son amour pour l'Église. Les magistrats essayèrent de le gagner en lui opposant l'autorité du clergé d'Angleterre, dont plusieurs membres s'étaient soumis aux

volontés du roi, et l'autorité du parlement. Il dit alors : « Je me défierais de moi-même, si j'étais seul contre « tout le parlement; mais, si j'ai contre moi le grand « conseil d'Angleterre, j'ai pour moi l'Église catho- « lique, qui est le grand conseil des chrétiens. » Sa femme et ses amis le prirent à part et le conjurèrent dans les termes les plus attendrissants de ne pas les abandonner, de ne pas sacrifier sa fortune et sa vie. A ce mot, il leur demanda combien de temps on présumait qu'il pût vivre encore. « Au moins vingt ans, » répondit sa femme. « Eh bien, répondit Morus, irais-je « préférer vingt ans à l'éternité? » Les juges, ne pouvant rien sur cet homme, le condamnèrent à mort. La veille de son supplice, Thomas Morus écrivit à sa fille, avec du charbon sur un lambeau de papier, qu'il brûlait du désir de voir Dieu et de mourir le lendemain, qui était le jour de l'octave de saint Pierre, chef de l'Église catholique. Ses vœux furent exaucés. Arrivé au pied de l'échafaud, il pria quelques moments; après quoi il prit le peuple à témoin qu'il mourait dans la profession de la vraie foi, et il souffrit la mort avec la constance et la joie des saints martyrs, le 6 juillet 1535.

Apprenons de ces hommes généreux à être toujours des enfants dignes de la sainte Église catholique.

Nous ajoutons à notre profession de foi sur l'Église ces deux mots, la *communion des saints*, qui nous rappellent les inappréciables avantages que nous trouvons dans l'unité de l'Eglise.

II. La communion des saints consiste en ce que les

biens spirituels de l'Église sont communs à tous ses membres, unis entre eux comme les membres d'un même corps.

Cette union des fidèles a son principe dans le Saint-Esprit qui anime et régit l'Église entière ; et elle est admirablement représentée dans la comparaison du corps humain qu'emploie l'apôtre saint Paul. Dans un corps, il y a plusieurs membres, et, bien que chacun d'eux n'ait pas une dignité égale et ne soit pas destiné aux mêmes fonctions, tous cependant reçoivent le mouvement d'un même principe de vie, et demeurent unis par des liens si intimes, que, si l'un souffre, les autres souffrent de sa douleur et contribuent à son soulagement. Ainsi, dit le saint Apôtre, *nous sommes le corps de Jésus-Christ*, et nous formons tous les membres divers de ce corps spirituel, car nous avons tous été baptisés dans un même esprit, pour entrer dans la composition d'un même corps[1]. Saint Augustin commente les paroles de saint Paul, et il s'en sert pour expliquer le mystère de la communion des saints. Le Saint-Esprit, nous dit-il, se communique aux uns par le don d'intelligence, à d'autres par le don de sagesse, par le don de guérir les malades, par la vertu des prodiges. Mais vous peut-être n'avez-vous reçu aucun de ces dons. Si vous aimez, vous n'en êtes pas entièrement privé ; si vous aimez l'unité, tout ce que d'autres ont dans cette unité, ils l'ont aussi pour vous. L'œil est le seul organe du corps qui reçoive la lumière, est-ce donc qu'il ne voit que pour lui seul?

[1] Ire Ép. aux Corinthiens, XII, 12-27.

Assurément non, mais il voit pour veiller, et sur les mains et sur les pieds et sur tous les autres membres. Nous participerons donc aux dons du Saint-Esprit si nous aimons l'Église ; nous l'aimons réellement si nous nous conservons dans son corps, dans son unité, par la charité. Ayez cette charité, vous aurez tout avec elle[1].

Nous voyons bien, d'après ce simple exposé, que la communion des saints résulte de l'union que tous les fidèles ont entre eux, et qui fait que les biens de l'Église leur sont communs.

Les fidèles sont désignés sous le nom de *saints* dans le symbole, et très-souvent aussi ce titre leur est donné dans les épîtres des Apôtres ; non assurément qu'ils soient tous des saints, mais parce qu'ils ont été sanctifiés par la grâce du baptême, et qu'ils sont appelés de Dieu à la sainteté. Nous disons que tous les fidèles sont unis entre eux, à quelque époque qu'ils aient vécu, dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent. Voyons d'abord les situations diverses où ils sont, et nous considérerons ensuite le lien qui les unit les uns aux autres.

Un très-grand nombre sont saints d'une sainteté désormais inaltérable : ils ont passé par les épreuves de ce monde, et jouissent maintenant du bonheur éternel réservé aux âmes pures; ce sont les saints qui forment l'*Église triomphante* du ciel.

D'autres ont également vu finir les jours qui leur avaient été donnés pour se sanctifier sur la terre ; ils se

[1] Traité XXXII sur saint Jean.

sont endormis du sommeil des justes, et cependant ils ne sont pas encore au ciel, parce qu'il leur reste quelques légères souillures dont il faut qu'ils soient purifiés. Ils ont des dettes contractées envers la justice divine ; et ils souffrent dans un lieu d'expiation, en attendant leur délivrance : c'est l'*Église souffrante.*

D'autres, enfin, combattent dans ce monde : c'est nous, chrétiens, marqués du signe de la régénération, hommes de tous les pays et de toute langue, qui, sous la conduite de nos pasteurs, et principalement du vicaire de Jésus-Christ, le souverain pontife, composons l'*Église militante.*

Or ces trois Églises ne forment ensemble qu'une seule et immense famille : les fidèles qui la composent, quelle que soit leur situation, qu'ils triomphent dans le ciel, ou qu'ils achèvent de se purifier, ou enfin qu'ils soient encore dans les périls, ont entre eux des rapports si intimes, qu'ils ne composent véritablement qu'une seule Église. C'est un même corps dont Jésus-Christ est le chef, qui prend sa vie dans ce chef adorable, et reçoit son mouvement du Saint-Esprit qui l'anime. « Vous êtes tous un en Jésus-Christ, nous dit « l'Apôtre saint Paul; vous êtes les membres d'un « même corps. Il y a dans l'Église diversité de dons, « mais le même Saint-Esprit est la source de tous ; il y « a divers ministères, mais il n'y a qu'un même Sei- « gneur Jésus-Christ ; il y a diversité d'opérations sur- « naturelles ; mais c'est le même Dieu qui opère tout « en tous, le Saint-Esprit se communiquant à chacun « par cette diversité de dons, pour l'utilité de tous [1].»

[1] Ire Ép. aux Corinthiens, ch. XII ; aux Galates, III, 28.

Ne voit-on pas tous les jours, dans le culte public, cette correspondance, cette union intime de tous les enfants de Dieu? Pourquoi tant de fêtes pour célébrer la gloire des saints qui triomphent dans le ciel?... sinon parce que nous nous réjouissons de leurs victoires, nous prenons part à leur bonheur. Eux ne sont pas insensibles à ces louanges, car ils s'unissent à nous pour rapporter à Dieu la gloire qu'ils ont acquise par sa grâce, pour l'en bénir et pour solliciter en notre faveur ses infinies miséricordes. Pourquoi tant de sacrifices offerts, tant de prières, tant de supplications adressées à Dieu, pour le soulagement et la délivrance des âmes qui souffrent dans le purgatoire? Ah! c'est que ces âmes nous sont chères : elles appartiennent à la grande famille, elles font partie de ce corps mystique de Jésus-Christ dont nous parlait l'Apôtre saint Paul ; et dès lors, puisqu'elles sont dans la douleur, nous souffrons avec elles, et, les biens de l'Église leur étant communs, nous les leur appliquons, pour hâter le moment de leur entrée dans le ciel.

S'il existe des rapports si intimes entre les fidèles qui sont sur la terre, ceux qui sont au ciel, et ceux que la justice divine retient dans un lieu d'expiation, que dirons-nous des liens qui unissent entre eux les membres de l'Église militante? Exposés au même péril, tendant à une même fin, éclairés des mêmes lumières, animés de la même espérance, les fidèles forment ensemble une société qui nous présente sous des caractères plus sensibles le mystère de la communion des saints. Tous ont également droit, s'ils ne s'en sont pas privés par leur faute, de participer aux biens communs

de l'Église, qui sont : le très-saint sacrifice de la Messe, les Sacrements, les divins offices, les indulgences, les mérites satisfactoires des saints. Les prières et les mérites, non-seulement des saints qui sont au ciel, mais aussi des justes qui sont sur la terre, leur profitent, en ce sens que Dieu se laisse fléchir par les oraisons de ces âmes saintes, et qu'il a beaucoup d'égard à leurs mérites, pour nous accorder des grâces que nous n'eussions pas obtenues nous-mêmes. Admirable économie de la Providence ! Toutes les prières, comme les bonnes œuvres des fidèles, se font dans une telle unanimité d'esprit, que l'on peut les considérer comme des prières et des œuvres de l'Église entière. C'est pour cela que Notre-Seigneur nous a appris à prier ensemble, au nom de tous nos frères, quelque separés qu'ils puissent être de nous par la distance des lieux. Saint Ambroise, considérant cette unité de prières et de saintes œuvres, disait : « L'Église prie en commun ; elle opère « en commun ses œuvres, elle souffre et subit ses « épreuves en commun [1]. » Quelle consolation et quel fond d'espérance pour des hommes faibles, qui ont tant de motifs de se défier de la valeur de leurs œuvres personnelles, que de penser qu'ils prient et servent Dieu avec l'Église universelle !

Cette société bienheureuse admet dans son sein tous les enfants de l'Église, qui demeurent unis par les liens de la subordination aux pasteurs. Les pécheurs n'en sont pas exclus : assurément ils ne profitent pas autant que les justes de la communion des saints, à cause de

[1] *Ecclesia in commune orat, in commune operatur, in commune tentatur.* Saint Ambroise, lib. I Officiorum.

leurs mauvaises dispositions ; mais ils peuvent recevoir les heureuses influences de l'unité catholique, à laquelle ils appartiennent, à l'intérieur par la vertu de la foi, à l'extérieur par la soumission aux pasteurs de l'Église. Le saint Sacrifice et les offices divins auxquels il leur est permis d'assister, les instructions et les pieuses exhortations qu'ils entendent dans l'assemblée des fidèles, les prières que l'Église ne se lasse point de faire pour eux : ce sont là de grands moyens de salut pour les chrétiens qui vivent dans le malheureux état de péché.

On est quelquefois surpris de certaines conversions extraordinaires : on ne sait à quelles causes attribuer des changements de dispositions que rien ne semblait promettre de la part de personnes qui vivaient loin de Dieu. Si les secrets de la grâce nous étaient découverts, nous verrions que ce sont les humbles supplications, les pénitences de quelques pieux fidèles, les larmes, les gémissements de l'Église, qui ont obtenu miséricorde pour ces pécheurs.

Les grâces qui opèrent le salut tombent bien plus rarement et plus difficilement sur ceux qui se sont exclus eux-mêmes ou qui ont été séparés de la *communion des saints*. Ce sont les hérétiques, les schismatiques, les apostats et les excommuniés. Les *hérétiques* ont rompu l'unité du dogme en refusant de croire à quelqu'une des vérités révélées de Dieu et enseignées par l'Église. Nous supposons un refus délibéré ; car ceux qui se trompent de bonne foi, ne repoussant telle vérité catholique que parce qu'ils ignorent qu'elle soit révélée, ne sont pas coupables devant Dieu ;

et si, par suite d'une erreur matérielle, ils se trouvent hors de la communion extérieure de l'Église, ils ne tiendront pas moins à elle par les liens intérieurs, comme nous l'avons expliqué plus haut. Les *schismatiques* rompent l'unité du ministère et de la charité, en se séparant des pasteurs légitimes, surtout du souverain pontife, quand ils adhèrent à une secte séparée, quand ils se constituent un ministère qui n'est pas approuvé par le père commun des fidèles. Les *apostats* ont abjuré le christianisme, ses croyances, son culte, sa discipline, pour professer une religion différente, comme celle des mahométans, celle des idolâtres, ou pour n'en professer aucune. On entend par *excommuniés* ceux que l'Église a retranchés de son sein, en punition de quelque grand crime, qui les rendait indignes de demeurer dans la communion des saints.

La situation des hérétiques, des schismatiques, des apostats, des excommuniés, est déplorable. On ne peut pas dire qu'il n'y ait plus aucun lien qui les rattache à l'Église, car ils ont reçu le caractère sacré de chrétien par le baptême, et ce caractère est ineffaçable. On ne peut pas dire non plus que Dieu les abandonne sans retour, puisque sa miséricorde s'étend à tous les hommes, que tous peuvent y avoir recours et obtenir le pardon ; mais, aussi longtemps qu'ils demeurent par leur faute en dehors de l'Église, ils sont dans un état de rébellion contre Dieu, et, si la mort les surprend dans cet état, ils sont perdus. Ils n'ont pas des moyens aussi faciles ni aussi abondants de conversion que les pécheurs qui demeurent dans l'unité de l'Église ; ils ne sont plus sous la surveillance des pasteurs ; ils n'ont

point de part aux prières communes de l'Église : les saints docteurs les ont comparés à des brebis égarées loin du bercail, et exposées sans défense à la poursuite de leur ennemi.

III. Les intercessions des âmes bienheureuses qui sont au ciel, et les prières que le Saint-Esprit forme dans le cœur des justes qui sont sur la terre, attirent les miséricordes de Dieu sur les pécheurs. Saint Augustin a pu dire, en ce sens, que les péchés sont effacés par les prières des saints qui sont dans l'Église. C'est le *gémissement continuel de la colombe*, pour nous servir des termes de cet illustre docteur, qui obtient le pardon des coupables. Mais il y a dans l'Église un pouvoir tout divin qui opère cette rémission des péchés dans les âmes convenablement préparées.

Dieu seul peut justifier le pécheur selon ce qui est dit dans le prophète Isaïe : *C'est moi qui efface les iniquités*[1]. Avant Notre-Seigneur, nulle créature n'avait été admise à la participation de cette puissance; voilà pourquoi les Juifs, qui ne connaissaient pas la divinité de Jésus-Christ, furent scandalisés de lui entendre dire au paralytique : *Allez en paix, vos péchés vous sont pardonnés*. Mais Jésus-Christ, qui, en sa qualité de Fils unique de Dieu, venu dans ce monde pour la rédemption des hommes, avait reçu tout pouvoir dans le ciel et sur la terre, donna aux Apôtres et dans leur personne, aux évêques et aux prêtres, le pouvoir de pardonner les

[1] Isaïe, XLIII, 25.

péchés : *Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez... Tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.* Il n'y a donc pas de péché, il n'y a pas de crime, quelque grave qu'on le suppose, quelque multiplié qu'il soit, que l'Église ne puisse remettre au nom et par la vertu de Jésus-Christ.

C'est à l'Église que ce pouvoir est donné; c'est dans son sein, c'est dans son unité qu'il s'exerce; car les clefs du royaume des cieux ont été d'abord remises à Pierre, établi par sa primauté le centre de l'unité catholique. Les autres Apôtres les ont également reçues, mais sous la condition de demeurer inséparablement unis à Pierre. Voilà la règle, voilà l'ordre invariable : voilà aussi l'un des avantages les plus inappréciables de la *communion des saints*.

L'Église remet d'abord les péchés par le baptême, qui est le sacrement de la régénération. Si le fidèle perd la grâce, si après son baptême il contracte de nouvelles souillures en commettant le péché, il retrouve un nouveau remède à son mal dans le sacrement de Pénitence. L'Église ne le repoussera pas comme une âme perdue, elle ne le flattera pas non plus; car la paix dans un cœur coupable serait un sommeil de mort; elle lui montrera un tribunal où la miséricorde et la justice s'allient pour réparer le péché et rétablir l'âme dans l'amour de Dieu. Le pécheur, devant ce tribunal, n'a d'autre accusateur que sa propre conscience; son juge est pour lui un père dans le sein duquel il peut répandre, avec une confiance sans réserve, toutes les peines, toutes les tentations, toutes les fai-

blesses qu'il éprouve, et il n'aura pas plutôt exprimé un vrai regret de ses fautes, qu'il entendra ces paroles que Dieu a promis de ratifier dans le ciel : *Allez en paix, mon fils, vos péchés vous sont pardonnés.* Oui, il ira en paix; car il a trouvé un ange consolateur dans le ministre de l'Église qui a versé le baume de l'espérance et la douce onction de la grâce sur les plaies de son âme; il ira en paix sur le témoignage de cet ami fidèle, qui n'a nul intérêt humain à le tromper, et qui, devant même répondre de son âme au tribunal de Dieu, est obligé de veiller tout particulièrement à son salut. Si ce pécheur ne devait s'en rapporter qu'à lui seul, s'il n'avait pas le sacrement de Pénitence, aurait-il autant de moyens de sonder les plaies de son âme? Trouverait-il en lui-même, dans ses réflexions et même dans ses prières, un remède aussi sûr que celui que lui procurent l'humiliation qu'il s'impose en faisant un généreux aveu de ses fautes et les sages avis de son confesseur? Serait-il aussi sûr de s'être réconcilié avec Dieu, s'il était seul juge de ses dispositions, que quand il a pour garantie la parole d'un ami désintéressé? Non, et c'est pour nous un motif de plaindre nos frères égarés par l'hérésie ou par le schisme, qui sont privés d'un moyen si puissant de salut et d'une source si précieuse de consolations.

LEÇON XXIII.

ONZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE. — RÉSURRECTION DES CORPS.

On a toujours cru, dès le commencement du monde, à une vie future. Cette croyance a été constamment unie à celle de la résurrection des corps. — Circonstances qui doivent précéder et accompagner la résurrection générale.

Les Apôtres n'ont pas jugé nécessaire de consigner dans le symbole toutes les vérités qu'ils avaient apprises de Notre-Seigneur, parce qu'il leur suffisait de les enseigner à des disciples fidèles qui devaient à leur tour les transmettre à ceux qui viendraient après eux. Il y a cependant, après les mystères de la très-sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, après l'autorité de l'Église, deux vérités si importantes pour éclairer l'homme sur la vie présente et sur son avenir, qu'il était fort utile de les proposer explicitement à tous les fidèles dans la profession de la foi catholique : c'est LA RÉSURRECTION DE LA CHAIR ET LA VIE ÉTERNELLE. L'article onzième du symbole renferme le dogme de la résurrection des corps, dogme qui suppose d'abord la vérité d'une vie future; il est pour nous du plus haut intérêt d'étudier sur ces deux vérités les enseigne-

ments de l'Église et d'apprendre les circonstances principales qui doivent accompagner la résurrection générale.

I. Tous les dogmes du Christianisme nous ramènent à l'idée d'une vie future. Les enfants de Dieu n'en ont jamais douté. Voyez comment les patriarches dont il est fait mention dans la Genèse parlent de leur vie et de leur mort. Ils envisagent la vie comme un *pèlerinage*, et, pour dire que quelqu'un est mort, ils disent qu'il a *été réuni à ses pères*[1]. Ils ne l'entendent pas du tombeau où reposent les cendres de leurs aïeux, car ils ne pouvaient pas avoir toujours une sépulture commune. Jacob espérait se réunir à Joseph, et il croyait pourtant que Joseph avait été dévoré par une bête féroce. Les patriarches avaient donc en vue une patrie où leurs âmes devaient jouir de la récompense due à leurs œuvres. Voilà pourquoi Balaam, tout pécheur qu'il était, désirait mourir de la mort des justes[2]. Le paganisme a bien pu sur ce point altérer les doctrines, mais il n'a pu en effacer entièrement le souvenir. Quel peuple n'a pas eu son Tartare et ses Champs-Élysées[3]?

[1] Genèse, XVII, XLVII, XLIX.
[2] Nomb., XXIII, 10.
[3] La doctrine de la métempsycose, qui s'était fort répandue au milieu des peuples païens, et d'après laquelle l'âme passe successivement par plusieurs corps, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement purifiée de ses souillures, avait rapport à ces doctrines. Virgile a écrit, dans son *Énéide*, des vers remarquables sur d'autres moyens de purification auxquels les âmes sont soumises après la mort. Il dit que, quand les âmes sont dégagées des liens du corps, elles expient par de longs châtiments les souillures qu'elles ont contractées dans ce monde. Les unes sont suspendues en

C'était un reste de la foi antique sur l'état des hommes après la mort.

Cette croyance est dans une harmonie parfaite avec l'idée que nous avons de Dieu et avec les inclinations qu'il a mises en nous. L'idée de Dieu est inséparable de celle de sa Providence : nous le concevons comme un être infiniment sage, infiniment juste, veillant sur la conservation de l'ordre et sur les destinées de l'homme. Il n'a point créé le monde pour le laisser aller à l'aventure ; il n'a point mis dans ce monde des créatures raisonnables sans leur donner une fin, et par conséquent des devoirs à remplir. Il ne verra donc pas d'un œil indifférent le vice et la vertu, le respect et l'amour de ses lois, l'oubli, le mépris et la violation de ces mêmes lois. C'est impossible : le sens commun ne permet pas de le supposer.

Le juste serait-il soutenu dans l'exercice laborieux de la vertu, s'il n'avait rien à espérer au delà du tombeau? Les philosophes ont parlé avec emphase du bonheur dont l'homme jouit dans la seule pensée du bien ; ils ont parlé de la gloire, ils ont parlé des remords de conscience. Certes, ils ne se connaissaient pas eux-mêmes, ou bien ils ne parlaient pas avec sincérité. Dieu peut bien élever une âme à un tel héroïsme de vertu, qu'elle recherche et qu'elle fasse le bien par la seule considération du bien, sans nul retour sur elle-même ; mais combien peu parviennent à cette abnéga-

l'air, exposées aux vents; d'autres sont plongées dans un vaste étang où elles sont lavées de leurs crimes; d'autres en sont purifiées par le feu. Toutes passent ainsi par diverses épreuves et sont ensuite introduites dans les Champs-Élysées. *Énéide*, liv. VI.

tion de tout intérêt personnel! Pour le commun des hommes, la crainte et l'espérance sont des mobiles nécessaires. Il faut donc qu'ils soient soutenus dans leurs combats par l'attente d'une vie meilleure. La patience de l'homme juste, sa résignation au milieu des maux de ce monde, son courage à persévérer dans la pratique du bien malgré les obstacles, malgré des inclinations opposées, a son secret dans l'espérance qui l'anime.

Cette espérance ne serait-elle donc qu'une illusion?... Mais elle a ses racines dans le fond le plus intime de notre être; car nous aspirons tous, depuis le jour de notre naissance, à un bien que ce monde ne nous donne pas, à un bonheur plus pur, plus calme, plus inaltérable que ne sont les jouissances si incertaines et si courtes de la vie présente. C'est cette espérance encore qui, dans les grands périls, quand la gloire de Dieu, quand le salut de nos frères ou de graves intérêts de la société l'exigent, nous fait sacrifier les affections les plus chères, et qui, pour l'accomplissement du devoir, nous fait aller au-devant de la mort. Pour prix de tant de sacrifices, au moment où nous croyions nous élancer dans le sein de Dieu et recevoir de lui une bénédiction pour toujours, à ce moment, il nous détruirait, il nous repousserait dans le néant!... Non; cela ne peut pas être.

La crainte d'une autre vie n'est pas moins nécessaire, et elle ne doit pas être moins fondée que l'espérance. Elle retient l'âme faible et donne à ses passions un frein bien plus puissant que ne le serait toute considération humaine. On peut se cacher aux yeux du monde; d'ailleurs les mœurs publiques sont souvent

assez dépravées pour que l'homme vicieux n'ait pas à rougir devant ses semblables; mais, s'il croit à Dieu, s'il pense à son avenir, s'il réfléchit sérieusement sur le compte qu'il lui rendra un jour, vous le verrez bientôt s'arrêter et revenir au devoir. Voilà le seul principe qui peut maintenir l'ordre moral. Si ce principe n'est pas reconnu, les remords de conscience ne paraîtront plus que de vaines inquiétudes dont on cherchera à se débarrasser, car il est impossible de concevoir une crainte sérieuse, si l'on ne croit pas à la providence divine et à la vie future. L'homme qui croit n'est pas toujours conséquent : sa conduite peut n'être pas en harmonie avec ses principes, à cause des passions ardentes qui l'entraînent; mais, si la considération d'une vie future ne suffit pas toujours, que sera-ce si l'on écarte cette dernière barrière?

C'est ainsi que le dogme d'une vie future justifie la Providence : il soutient les bons par l'espérance, et inspire aux mauvais une crainte salutaire qui doit les faire rentrer dans le devoir pour peu d'intérêt qu'ils prennent à leur bonheur. A la vue des désordres dont le spectacle afflige ses yeux, le juste pourrait se demander : « Le Très-Haut connaît-il ce qui se passe sur « la terre, et ses yeux sont-ils ouverts sur les enfants « des hommes? Voilà les pécheurs qui regorgent de « richesses[1]. » Mais aussitôt sa foi répond : « Si vous « permettez, ô mon Dieu, que, sous le soleil, l'impiété « se trouve à la place du jugement, c'est qu'il viendra « un temps où vous jugerez et le juste et l'injuste, et

[1] Psaume LXXII.

« alors ce sera le temps de la consommation de toutes « choses : elles rentreront dans l'ordre, et chacun « recevra selon ses œuvres[1]. »

Nous avons, mes chers enfants, dans ces belles paroles de la sainte Écriture, l'assurance d'une vie à venir. Notre raison, les inclinations que Dieu a mises en nous, nous font pressentir au delà de la vie présente un état où Dieu récompensera les bons et punira les méchants; mais c'est surtout la parole de Dieu même qui nous instruit de cette vérité fondamentale. Notre-Seigneur Jésus-Christ ramenait fréquemment ses divins enseignements sur la vie future : les saints Apôtres se sont servis de ces doctrines pour relever nos espérances, et l'Église les a recueillies avec bonheur pour la consolation de nous tous.

Il ne faut donc pas être surpris si, même sur les pierres tumulaires qui recouvrent les dépouilles mortelles des fidèles, l'Église fait inscrire des paroles de vie. Qu'elle est touchante et instructive dans sa simplicité, cette inscription : N... *repose en paix*. On lit à Rome dans les catacombes de saint Calliste cette incription mise sur le tombeau d'un jeune martyr qui avait souffert pour la cause de Jésus-Christ, à l'âge de quatorze ans : *Alexandre n'est pas mort, mais il vit par delà les astres, et son corps repose dans ce tombeau*. Une autre particularité bien digne d'attention dans le langage de l'Église est qu'elle appelle le jour de la mort des saints martyrs le jour de leur *nativité*, parce que les saints ne sortent de ce monde que pour

[1] Ecclésiaste, III, 16, 17.

commencer une vie nouvelle, plus heureuse, sans comparaison, que la vie présente. Ils commencent véritablement à vivre le jour de leur mort.

Nous verrons mieux dans une autre leçon quelle est cette vie ; continuons à recueillir les enseignements de l'Église sur la résurrection des corps ; car le dogme de la résurrection est intimement lié à celui d'une vie future.

II. Dieu aurait bien pu laisser périr nos corps, sans espérance de résurrection, en conservant à nos âmes une vie immortelle ; mais il entre dans ses desseins éternels sur l'homme que la séparation de l'âme d'avec le corps ne soit que momentanée. Il viendra un moment où la même puissance qui les a d'abord unis l'un à l'autre par des liens aussi intimes qu'ils sont mystérieux les réunira de nouveau et pour toujours. A la réalité d'une vie future, se joint la certitude non moins grande de la résurrection des corps. Voilà ce que nous professons dans le onzième article du symbole : *Je crois la résurrection de la chair*. Le symbole n'a pas mis : la *résurrection de l'homme*, il ne parle que de la résurrection de la chair, pour qu'il ne vînt pas à la pensée des fidèles que l'homme meurt tout entier. La mort est pour lui la séparation de l'âme d'avec le corps : au fond, rien ne périt, puisque le corps lui-même est conservé, quoique dans un état de dissolution ; mais l'âme ne subit pas de dissolution, elle est simple, elle continue à vivre d'une vie qui lui est propre. Nous verrons dans l'exposition du dernier

article du symbole ce qu'elle devient immédiatement après la mort.

Le respect religieux que les anciens ont toujours eu pour les cendres des morts est un signe non équivoque des traditions primitives sur la résurrection future des corps. Il y a d'ailleurs dans les monuments sacrés de la plus haute antiquité les témoignages les plus formels de cette croyance, et il suffirait, pour en donner une preuve, de rappeler les paroles du patriarche Job : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'au « dernier jour je sortirai de terre ; je reprendrai « alors ma chair, et dans mon corps je verrai mon « Dieu, que mes yeux doivent contempler ; cette espé- « rance repose dans mon sein [1]. » Bien des siècles après, la même espérance qui avait soutenu Job dans l'affliction animait les sept frères Machabées dans le combat qu'ils eurent à soutenir pour la cause de la foi contre l'impie Antiochus. Livrés à de cruels supplices, ils s'encourageaient à la pensée de la vie future. « J'ai reçu ces membres du ciel, disait l'un d'eux ; je « les sacrifie maintenant pour la défense des lois de « Dieu, parce qu'il saura bien me les rendre un « jour [2]. »

Les saintes Écritures sont si remplies de témoignages semblables, que, quand les Sadducéens s'approchèrent de Notre-Seigneur pour l'embarrasser par des questions captieuses sur la résurrection des morts, il les réduisit au silence par ces deux mots : *Vous êtes dans l'erreur, ne connaissant ni les Écritures ni la*

[1] Job, XIX, 25.
[2] IIe liv. des Machab., VII, 11.

puissance de Dieu [1]. Il leur dit ensuite qu'après la résurrection les hommes ne seront plus assujettis aux infirmités ni aux nécessités corporelles qu'ils éprouvent dans la vie présente, et que, sous ce rapport, ils seront semblables aux anges du ciel.

Les disciples du Sauveur insistèrent beaucoup sur la vérité de la résurrection future. Saint Paul condamne la doctrine contraire comme une erreur très-grave qui tendrait à détruire le dogme de la Résurrection de Jésus-Christ, et, dès lors, toute la Religion chrétienne. Après avoir exposé au long cette pensée, il conclut ainsi : « Je vous le dis : nous ressusciterons « tous ; en un moment, dans un clin d'œil, au son de « la dernière trompette, car la trompette sonnera, et « tous les morts ressusciteront dans un état qui les « rendra impérissables ; car il faut que ce corps, su- « jet à la corruption et à la mort, devienne incorrup- « tible et immortel [2]. » Ailleurs, il nous apprend que, par l'effet de cette résurrection, les corps des élus seront rendus conformes au corps de Notre-Seigneur, avec toutes ses qualités glorieuses ; ils ne seront point aussi parfaits ; il ne brilleront pas d'un aussi grand éclat, mais ils seront comme lui, impassibles, immortels et glorieux [3].

Le dogme de la Résurrection a toujours soulevé des objections de la part des incrédules. Saint Augustin observait de son temps qu'il n'y avait pas d'article sur lequel le Christianisme fût plus vivement com-

[1] Évang. de saint Matthieu, XXII, 29.
[2] I[re] Ép. aux Corinthiens, XV, 51-53.
[3] Ép. aux Philip., III, 21.

battu ; c'est que les hommes infidèles redoutent la résurrection, et que, dans l'aveuglement funeste où les retiennent les passions déréglées de leur cœur, ils ne consultent ni la parole ni la puissance de Dieu.

Si nous ne consultons que notre raison sur la destinée future de l'homme, elle nous laissera peut-être dans de grandes incertitudes. Il semble que l'âme se sépare du corps sans retour : le corps tombe en putréfaction, ses éléments se décomposent et peuvent se transformer en d'autres substances, car il s'opère un échange continuel, une sorte de transfusion dans la nature ; un corps s'accroît aux dépens d'un autre et se développe par les mêmes éléments qui avaient servi à composer d'autres corps qui se sont dissous.

Cependant l'homme ne voit qu'avec une peine extrême sa propre destruction : il désire vivre, mais d'une vie pleine ; et il ne peut avoir cette plénitude de vie qu'à la condition de demeurer ce qu'il est, dans les deux substances dont son être se compose, l'âme et le corps unis ensemble. Y aurait-il une contradiction dans l'œuvre de Dieu ; contradiction entre les inclinations naturelles de l'homme et ses destinées réelles?... De plus, dans le cours de son pèlerinage, l'âme ne se sert-elle pas de son corps pour pratiquer la vertu, et pour rendre gloire à Dieu? Combien de fois n'a-t-elle pas dû le soumettre à de dures privations et imprimer sur lui quelque trait de la croix de Jésus-Christ par l'exercice de la mortification chrétienne! Et on voudrait que ce corps, instrument de l'âme dans l'exercice de la vertu, n'eût aucune part à la récompense, et que l'âme demeurât à jamais séparée de

lui?... Cela ne doit pas être : Jésus-Christ nous assure que cela ne sera pas.

La séparation de l'âme d'avec le corps ne sera donc que momentanée, ce qui a porté les patriarches à comparer la mort à un sommeil, expression que nos saints Livres ont consacrée. Viendra donc le jour du réveil : alors le corps, reconstitué et mis dans un état plus parfait, sera de nouveau uni à l'âme, sans que rien puisse désormais briser ce lien que Dieu aura formé pour toujours.

N'allons pas nous embarrasser pour savoir comment pourra s'effectuer la résurrection. Dieu s'en est réservé le soin. Celui qui par sa volonté a créé le monde serait-il impuissant à réunir et à réorganiser les éléments qu'il a formés, pour leur redonner une seconde fois la forme qu'ils avaient eue? Le corps humain a disparu à nos yeux par la vaporisation et par la dispersion des molécules qui le constituaient; mais, quelque imperceptibles que soient ces éléments, l'œil de Dieu les suit partout, et sa main saura les ressaisir quand le moment sera venu[1].

[1] La foi nous enseigne que les âmes seront réunies aux corps qu'elles ont animés, et non pas qu'elles en recevront un nouveau. Sans cette identité du corps, il n'y aurait pas une véritable résurrection : mais il n'est pas nécessaire de supposer qu'il y aura une telle conformité entre notre corps actuel et celui dont notre âme sera revêtue alors, que tous les mêmes atomes de matière s'y retrouveront, ni plus, ni moins. Quoiqu'il y ait une bien grande différence entre ce que nous sommes aujourd'hui et ce que nous étions il y a dix ou quinze ans, relativement aux parties dont notre corps se compose, nous sommes pourtant toujours les mêmes, il y a identité morale : il suffira également que Dieu reprenne assez des molécules qui auront composé notre corps, à une époque quelconque de notre existence, pour que celui qu'il nous donnera, le jour de la résurrection, soit moralement le même.

La résurrection de nos corps répond ainsi à nos inclinations naturelles ; elle justifie le respect que toutes les générations ont eu pour les cendres des morts, elle ne présente aucune difficulté à celui qui connaît la puissance de Dieu. Au lieu de nous laisser arrêter aux objections futiles que l'on a proposées contre ce dogme, bénissons l'auteur de notre être qui veut bien réparer, par sa miséricorde, ce que la mort détruit ; et admirons la sollicitude de l'Église qui ne cesse de nous annoncer la future résurrection de la chair, comme un motif de confiance, comme un soutien dans les épreuves de la vie. Celui qui ne perd point de vue les destinées éternelles que Dieu lui réserve respecte son corps : il sent qu'il ne pourrait le profaner par le péché, sans une sorte de sacrilége et sans se rendre coupable d'un attentat contre son propre bonheur. La pensée qu'il sortira un jour vivant du tombeau l'anime dans ses combats contre les séductions du monde; il trouve dans sa foi un motif puissant de vivre en bon chrétien.

Il se présente ici bien des questions sur le temps et les circonstances de la résurrection des corps. Gardons-nous d'une vaine curiosité; mais, si nous ne cherchons qu'à nous instruire, nous pourrons nous arrêter sur quelques-unes de ces questions, sur celles surtout qui sont plus propres à édifier notre piété.

III. Quand les morts sortiront-ils du tombeau ?... C'est demander quand viendra la fin du monde.

Nous sommes à cet égard dans l'ignorance la plus

absolue. Ni les hommes ni les anges ne peuvent pénétrer le secret de Dieu; Jésus-Christ n'avait pas reçu de son Père la mission de nous les découvrir; il n'appartient donc à aucun de nous de soulever le voile qui cache l'avenir et de compter les temps ni les moments dont Dieu a disposé pour l'achèvement de son œuvre[1]. Au dixième siècle, et à d'autres époques, beaucoup de fidèles crurent que la fin du monde était prochaine; quelques textes des saintes Écritures, mal interprétés, et les guerres, les dévastations qui affligèrent alors une grande partie de l'Europe, contribuèrent à propager cette idée dans le peuple. Des hommes doctes, des pasteurs zélés, s'efforcèrent de rassurer les esprits, en prouvant que ce n'étaient là que des signes incertains sur lesquels il ne fallait pas s'arrêter. L'Église, bien éloignée de vouloir exciter ces frayeurs pour les faire tourner à son profit temporel, comme quelques-uns de ses ennemis le lui ont très-injustement reproché, s'est toujours, au contraire, appliquée à détourner ses enfants d'une vaine curiosité qui cherche à découvrir ce qu'il n'a pas plu à Dieu de nous révéler.

Bien éloignée de vouloir agiter les fidèles par des terreurs superstitieuses, l'Église a défendu[2], à tous les prédicateurs, d'avoir la témérité d'annoncer aux peuples du haut de la chaire ce qui, selon leurs idées personnelles, doit arriver à la fin du monde, d'en fixer l'époque, d'en dire les circonstances, en allant au delà de ce qui en est rapporté dans les Écritures, ou que nous en savons par la tradition.

[1] Évang. de saint Matthieu, xxiv, 36; Actes des Apôtres, i, 7.
[2] Concile de Latran, tenu l'année 1512-1517.

Les Pères du Concile n'ignoraient pas néanmoins que Dieu peut faire des révélations nouvelles au sujet de ces grands événements, et c'est pour cela qu'ils ajoutent : « Mais parce qu'il s'agit ici d'une « chose de grande importance, qu'il ne faut pas « croire à tout esprit, et qu'il faut éprouver si cet es-« prit vient de Dieu, nous voulons qu'avant que de « telles inspirations soient publiées ou prêchées elles « soient soumises au jugement du Siége apostolique. « Que si cela ne pouvait avoir lieu sans péril pour le « retard ou s'il s'agissait d'un cas de grave nécessité, « alors que la prophétie soit soumise à l'autorité de « l'ordinaire du lieu, afin que celui-ci, appelant à son « aide trois ou quatre des hommes les plus savants « et les plus graves, et ayant avec eux soigneusement « examiné cette affaire, puisse, quand il verra que « cela peut être utile, accorder la permission de la pu-« blier. »

S'il nous est impossible, à moins d'avoir reçu une révélation particulière, de déterminer l'époque précise de la fin du monde, nous savons néanmoins ce qui doit la précéder, et quels en seront les signes prochains.

Le monde ne finira pas avant que l'Évangile ait été annoncé à tous les peuples ; car Notre-Seigneur a dit aux Apôtres : « L'Évangile sera prêché dans l'uni-« vers entier, pour servir de témoignage à toutes les « nations, et alors viendra la consommation[1]. » L'admirable fécondité de l'Église, qui cherche jusqu'aux

[1] Évang. de saint Matthieu, XXIV, 14.

extrémités du monde de nouveaux enfants à engendrer à Jésus-Christ ; le zèle, le dévouement qui anime les missionnaires catholiques pour faire briller la lumière de la foi sur toute créature, semblerait devoir hâter le moment marqué pour la consommation de l'œuvre de Dieu; mais il faut remarquer que, si la fin du monde ne doit pas arriver avant que tous les peuples aient été favorisés de la prédication de la foi, il n'est pas dit que le monde doive périr aussitôt que l'Évangile aura été connu partout, il pourra être donné un temps plus ou moins long pour que les peuples jouissent du bienfait que la Providence leur aura procuré.

Un autre signe de la fin du monde sera la conversion générale des Juifs. Un prophète a dit : « Les enfants « d'Israël passeront un temps considérable sans roi et « sans chef, sans sacrifice, sans autel, et après ils se « convertiront; ils chercheront le Seigneur et David « leur roi, et ils seront saisis d'une surprise religieuse « en présence de Dieu et de son œuvre au dernier des « jours[1]. » Saint Paul rappelle ces anciennes traditions, conservées dans la famille d'Abraham, quand il écrit aux Romains : « Je ne veux pas vous laisser igno- « rer ce mystère, qu'une partie d'Israël est tombée « dans l'aveuglement jusqu'à ce que la plénitude des « nations entre dans le sein de l'Église et qu'alors tout « Israël soit sauvé, selon ce qui a été écrit : il viendra « quelqu'un de Sion qui ramènera Jacob de son im- « piété, et alors ils entreront dans mon alliance quand « j'aurai effacé leurs péchés[2]... » Le langage des Écri-

[1] Osée, III, 4-5.
[2] Ép. aux Romains, XI, 25.

tures, et la manière dont elles ont été expliquées par les saints docteurs, nous autorise à croire que Dieu se servira, à la fin du monde, d'Énoch et d'Elie pour opérer ce retour des Juifs. La Genèse raconte la disparition du patriarche Énoch en des termes qui nous persuadent qu'il n'est pas mort, et saint Paul nous dit très-formellement qu'il a été retiré de ce monde sans mourir, parce que Dieu l'a transféré ailleurs[1]. Il est rapporté, dans le livre des Rois, relativement à Élie, que ce prophète, ayant traversé le Jourdain avec Élizée, fut enlevé dans un chariot de feu et porté dans les hautes régions à la vue de son disciple, qui put le contempler quelques moments de ses yeux, et qui lui adressa ses vœux jusqu'à ce qu'il disparût dans un tourbillon[2]. Or Dieu déclare, dans le prophète Malachie, qu'il enverra le prophète Élie avant que le jour du Seigneur arrive; et qu'il ramènera le cœur des enfants à leur père, et réconciliera les pères avec les enfants. On était si persuadé de cet événement, que les disciples du Sauveur lui firent cette question : Pourquoi les scribes disent-ils qu'il faut qu'Élie vienne d'abord? Et Notre-Seigneur confirma la croyance du peuple en répondant : *Élie viendra, et il rétablira toutes choses*[3]. Les desseins de Dieu sur Énoch sont moins explicitement marqués; cependant, quand nous le voyons réservé par la Providence, et que nous retrouvons dans les prophéties que

[1] Genèse, v, 24; Ép. aux Hébreux, xi, 5; Malachie, iv, 5; Ecclés., xlviii, 9; saint Matthieu, xvii, 10.
[2] IVe liv. des Rois, ii, 11-12.
[3] Malachie, iv, 5; Ecclés., xlviii, 9; saint Matthieu, xxii, 10.

saint Jean nous a laissées dans l'Apocalypse, deux témoins choisis et suscités extraordinairement pour rendre gloire à Dieu et pour combattre contre l'Antéchrist, nous ne pouvons guère douter que ce ne soient les deux saints personnages dont nous venons de parler[1].

C'est alors que le mystère de Dieu se dévoilera et que se consommeront les terribles événements que Notre-Seigneur a prédits comme les signes avant-coureurs de la fin du monde. Ce seront des guerres qui désoleront l'univers, les peuples se soulevant les uns contre les autres; ce seront de terribles maladies, la famine et la peste, qui ravageront les nations; il y aura des tremblements de terre, et il paraîtra dans les cieux des phénomènes qui consterneront les hommes[2]. L'Antéchrist paraîtra avec la vertu d'opérer des prodiges, et il fera la guerre aux saints. Les deux témoins destinés à le combattre feront aussi des miracles; leur zèle sera si ardent, que, selon l'expression de saint Jean, le feu sortira de leur bouche; ils auront la puissance de fermer le ciel pour empêcher la pluie de tomber. Ils ramèneront à Dieu un grand nombre de pécheurs; mais enfin il sera donné à la bête qui s'élève de l'abîme de prévaloir contre ces prophètes : elle leur donnera la mort. Qui peut imaginer sans frayeur à quels périls extrêmes seront alors exposés les hommes?

« Je tremble, dit Bossuet, en mettant la main sur « l'avenir. Tout ce que je crois pouvoir dire avec cer-

[1] Apocalypse, xi, 3.
[2] Saint Matthieu, xxiv, 29; saint Marc, xiii, 24; saint Luc, xxi, 25

« titude, c'est que cette dernière persécution, quelle « qu'en soit la violence, aura encore plus de séduc- « tion; car c'est ainsi que saint Paul y remarque des « *prodiges*, des *signes trompeurs*, des *illusions*... et « Jésus-Christ même : *Il y aura de grands prodiges et* « *des miracles trompeurs, en sorte, s'il est possible,* « *que les élus mêmes soient trompés*. Je regarde donc « dans l'Église deux persécutions : la première eut « son commencement sous l'empire romain, où la vio- « lence devait prévaloir; la seconde à la fin des siècles, « où sera le règne de la séduction; non pas que je « veuille dire qu'elle soit sans violence... mais on doit « attendre, sous l'Antéchrist, les signes les plus trom- « peurs qu'on ait jamais vus, avec la malice la plus « cachée, l'hypocrisie la plus fine, et la peau du loup « la mieux recouverte de celle de brebis... Je crois en- « core savoir que cette dernière persécution de l'Église « sera courte, et que Dieu y donnera des bornes, ce « que saint Jean a voulu nous expliquer en disant que « Satan serait délié pour un peu de temps. Mais que « cette persécution soit de trois ans et demi précisé- « ment, je n'ose ni le nier, puisque plusieurs l'ont con- « jecturé ainsi, ni faire aussi un dogme certain de « leurs conjectures. Je reviens donc à laisser l'avenir « entre les mains de Dieu, et me contente de ce « que dit saint Jean, que cette tentation sera « courte[1]. »

Au milieu de la confusion universelle, au moment qu'on y pensera le moins, les anges feront entendre

[1] Explication de l'Apocalypse, ch. xx.

une voix éclatante pour rappeler les morts de leurs tombeaux; il se fera un grand silence, et le Fils de l'Homme apparaîtra, plus prompt que la foudre qui part de l'Orient et retentit dans l'Occident.

Elle sera bien différente, cette apparition, de celle que fit Notre-Seigneur en venant la première fois dans le monde. Alors il vint dans l'humilité, il naquit dans une étable, une crèche lui servit de berceau; il fallut le revêtir de quelques pauvres langes pour le garantir des rigueurs du froid. Les anges, il est vrai, célébrèrent sa gloire et lui amenèrent des adorateurs; mais il n'en demeura pas moins caché. Plus tard, il ne parut se manifester au monde que pour s'exposer à la contradiction, et nous savons au milieu de quels opprobres il voulut consommer son sacrifice. Au jour solennel que les Écritures appellent le *jour du Seigneur*, le *jour des manifestations*, il paraîtra avec l'auguste appareil de dominateur suprême des siècles pour juger les vivants et les morts. Alors, dit le saint Évangile, le *signe du Fils de l'Homme paraîtra dans le ciel*[1].

Ce signe, selon l'interprétation la plus commune, est la croix qui brillera d'un éclat dont n'approcheront jamais les rayons du soleil. La croix, théâtre des ignominies du Sauveur, mais aussi instrument de son triomphe sur le péché et sur le monde, sera produite devant toutes les générations, pour la consolation des saints, pour la confusion des méchants ; ce sera l'étendard glorieux sous lequel viendront se ranger les élus; ce sera un arrêt de condamnation pour ceux qui n'au-

[1] Évang. de saint Matthieu, xxiv, 30

ront pas voulu se soumettre à l'empire du Dieu Sauveur.

Tous les hommes qui ont vécu dès l'origine du monde jusqu'à ce dernier jour seront là présents, tous également ressuscités, revêtus d'un corps désormais immortel ; mais quelle différence entre les uns et les autres ! La pureté des justes rejaillira sur leurs corps, rendus semblables au corps glorieux de Jésus-Christ ; l'état misérable des pécheurs se trouvera marqué à des signes non moins évidents sur leur front : là, au lieu du rayon de gloire, le doigt de Dieu aura imprimé un caractère d'ignominie. Les anges sépareront les bons d'avec les mauvais : les uns seront mis à droite, les autres à gauche, et la justice divine se manifestera sur chacun.

« Je vis un grand trône, dit saint Jean, et quelqu'un « assis dessus, devant la face duquel la terre et le ciel « s'enfuirent, et leur place même ne se retrouva plus. « Et je vis les morts, grands et petits, debout devant « le trône ; les livres furent ouverts, et un autre livre, « qui est le livre de vie, fut encore ouvert, et les morts « furent jugés sur ce qui était écrit dans les livres, « selon leurs œuvres, et quiconque ne fut pas écrit « dans la terre de vie fut jeté dans l'étang de feu [1]. »

Entendons par ces livres les consciences, et par le livre de vie le choix que Dieu a fait de ses élus et l'approbation qu'il donne à leurs bonnes œuvres. Les consciences seront donc mises au grand jour : une lumière céleste, qui partira de Notre-Seigneur, ira pénétrer les secrets les plus intimes des cœurs et illuminer les té-

[1] Apocalypse, xx, 11, 12, 14.

nèbres, faisant connaître à tous, instantanément, sans ombre, sans nul déguisement, l'état intérieur de chacun. Les vertus cachées de ces hommes que le monde estimait si peu, les sacrifices qu'ils se sont imposés pour observer la loi, les combats qu'ils ont dû livrer, et les triomphes dont Dieu seul a été le témoin, tout cela sera manifesté aux yeux de l'univers entier. Elles ne seront pas moins dévoilées, les infamies cachées jusqu'alors sous un masque trompeur de vertu, les hypocrisies, tous ces replis tortueux dans lesquels les âmes des méchants se sont enveloppées. Dieu a sans doute jugé les uns et les autres immédiatement après leur mort, et sa sentence est irrévocable; mais il convenait que ce jugement devînt public, pour la gloire des saints et pour la confusion des pécheurs, afin qu'une réparation éclatante fût faite en faveur de ceux dont les mérites étaient demeurés inconnus, et que la sagesse, la justice divine fût hautement justifiée. Alors les secrets si impénétrables de la Providence seront connus : alors cette conduite de Dieu, que nous avions eu tant de peine à comprendre, qui avait été pour les âmes superbes un sujet de scandale, sera expliquée, et une lumière irrésistible, nous montrant à découvert toutes choses, nous forcera tous de rendre gloire à Dieu.

Notre-Seigneur, se tournant vers les justes, leur dira : VENEZ, LES BIEN-AIMÉS DE MON PÈRE, POSSÉDER LE ROYAUME QUE JE VOUS AI PRÉPARÉ. Il dira à ceux qui seront à sa gauche : ALLEZ, MAUDITS, DANS LE FEU ÉTERNEL, QUI A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR SATAN ET POUR SES ANGES; ET CEUX-CI IRONT DANS UN SUPPLICE ÉTERNEL, TANDIS QUE LES JUSTES IRONT DANS LA VIE ÉTERNELLE.

LEÇON XXIV.

DOUZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE. — DE LA VIE ÉTERNELLE.

Justice souveraine de Dieu sur les hommes qui meurent dans l'état de péché mortel. L'Enfer : peine du dam et peine des sens ; éternité de cette double peine. — Miséricorde de Dieu à l'égard des âmes qui souffrent dans le Purgatoire. — Bonté infinie de Dieu à l'égard des saints. Le ciel : en quoi consiste la vie éternelle.

Dieu n'attend pas le jour solennel de la résurrection pour juger les hommes. Aussitôt après notre mort, notre âme paraît devant lui pour être jugée sur ses bonnes et ses mauvaises actions ; car *il est établi*, dit saint Paul, *que tous les hommes meurent, et après a lieu le jugement... Il faut que nous soyons tous présentés devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive de lui, selon qu'il a fait le bien ou le mal*[1].

L'âme se trouve nécessairement dans l'un de ces trois états : ou elle est en état de péché mortel, privée par conséquent de la vie de la grâce et de l'amitié de Dieu ; ou elle est unie à Dieu par la grâce sanctifiante, mais cependant obligée d'expier des fautes qui lui ont été pardonnées, ou qui n'étaient point assez

[1] IIe Ép. aux Corinth., v, 10.

graves pour lui faire perdre l'amitié de Dieu, et pour lesquelles elle n'a point encore offert une satisfaction convenable; ou, enfin, elle est pure de toute souillure, et sans aucune dette envers la justice divine. A chacun de ces trois états correspondent des récompenses ou des peines déterminées par la sagesse, la bonté et la justice de Dieu.

I. Tous ceux qui meurent en état de péché mortel sont condamnés à l'enfer, où ils souffrent deux sortes de peine: la *peine du dam*, qui est la privation de Dieu, et la *peine des sens*. Le péché renferme un double désordre: l'éloignement volontaire de Dieu et l'amour déréglé de la créature. Sollicitée en deux sens contraires, l'âme s'est volontairement et librement décidée à faire ce qu'elle savait être une faute assez grave pour lui faire perdre l'amitié de Dieu; elle a dès lors consenti à être privée de cette amitié pour se procurer une jouissance coupable. Sa peine sera d'être condamnée à vivre sans l'amitié de Dieu, hors de sa présence, et livrée aux créatures que Dieu a établies les instruments de sa justice.

Cette double peine est dure pour l'âme; mais l'âme ne peut attribuer son malheur qu'à elle-même. De là ce remords continuel de la conscience, représenté par le ver rongeur; car cette âme comprendra, beaucoup plus qu'on ne peut se l'imaginer ici-bas, la grandeur de la perte qu'elle a faite, pour un moment d'une vaine et criminelle satisfaction. Les hommes qui ont peu de foi, dont le cœur ne s'est pas ouvert aux infinies ama-

bilités de Dieu, ne soupçonnent pas ce tourment; ils ne peuvent se faire une idée de l'état violent d'une âme qui, soustraite enfin aux illusions du monde, comprend qu'elle n'était faite que pour Dieu, qu'elle devait trouver en lui son bonheur; qui se sent néanmoins repoussée loin de sa présence, et voit qu'elle l'a perdu pour toujours. On doit considérer cette perte, cette privation de Dieu, comme le supplice le plus rigoureux qui puisse être infligé à une créature.

Quant au feu de l'enfer, nous ne devons pas douter que ce ne soit un véritable feu qui tourmentera les âmes. Nous n'ignorons pas que, dans le style des Écritures de l'Ancien Testament, le mot *feu* se prend quelquefois dans un sens métaphorique pour désigner une peine très-sensible; mais alors le contexte fixe ce sens. Dans l'Évangile, Notre-Seigneur parle du *feu* de l'enfer sans aucune des circonstances qui pourraient détourner ce terme de son sens naturel. Celui qui considérera que, même dans la sentence solennelle que Jésus-Christ prononcera contre les réprouvés, il dira : *Allez, maudits, au feu éternel*, pourra-t-il se persuader que cette parole doive être entendue autrement que d'un feu véritable? Les saints docteurs n'en ont jamais douté, ils n'ont pas interprété autrement les divines Écritures.

Peut-être demandera-t-on : quel est donc ce feu et comment peut-il tourmenter une âme séparée du corps, devenue par conséquent toute spirituelle? La réponse est simple : nous ignorons l'un et l'autre. Nous ne savons pas quelle est la nature du feu qui agit sous nos yeux; comment connaîtrions-nous la nature du

feu de l'enfer? Nous ne pouvons pas expliquer la sensation douloureuse que l'âme éprouve à l'occasion d'une brûlure, car ce n'est pas le corps, c'est l'âme qui a la sensation; si c'est un mystère inexplicable pour nous, serait-il surprenant que nous ne connussions pas mieux comment l'âme souffrira de l'action du feu quand elle ne sera pas unie à un corps?

Sans nous arrêter à expliquer plus à fond la nature de ces peines, ni le lieu où les âmes damnées les éprouvent, puisque la révélation nous le laisse ignorer, observons que les peines de l'enfer sont proportionnées aux crimes pour lesquels elles sont infligées. La justice le demandait ainsi. Toutes les âmes condamnées sont également privées du bonheur de voir Dieu; mais cette privation leur est d'autant plus sensible, que Dieu leur a fait connaître davantage la grandeur de leur perte, et qu'il produit en elles une plus vive impression de cette perte. Il en est de même du feu et des autres douleurs afflictives. Les éléments sont sous la main de Dieu; ils agissent selon le mouvement qu'il leur imprime, pour l'exécution de ses volontés. Puis donc qu'il y a des nuances comme infinies entre les pécheurs, à raison du nombre de leurs crimes, de la volonté, plus ou moins déréglée, qui les leur a fait commettre, et des diverses circonstances dans lesquelles ils se seront trouvés, il n'y a pas de doute que Dieu n'établisse aussi une très-grande différence dans les peines.

Nous avons parlé ailleurs du sort des enfants morts sans baptême : ils sont damnés, mais il est permis de penser qu'ils ne souffrent pas la peine du feu. Ils ne souffrent pas non plus des remords de la conscience,

puisqu'ils n'ont pas perdu le Ciel par une faute personnelle qu'il leur ait été libre d'éviter. On peut présumer que la douleur qu'ils ressentent de se voir exclus du Ciel est moins sensible en eux, parce que Dieu ne leur fait pas connaître toute la grandeur de leur perte : on peut même croire, sans aller contre les traditions chrétiennes, qu'ils jouissent de quelque bonheur naturel, de sorte que, même dans leur état, l'existence est un bien dont ils sont reconnaissants envers Dieu. Les adultes condamnés pour des fautes personnelles sont soumis à des peines afflictives, au feu de l'enfer et aux remords de la conscience; mais il existe, ainsi que nous venons de le dire, une grande différence entre les peines auxquelles les soumet la justice divine.

De graves docteurs ont douté si la situation de beaucoup de damnés est telle que la vie soit encore pour eux un bien [1]; mais ils n'en étaient pas moins convaincus que les peines de l'enfer sont, sans comparaison, plus graves que toutes les peines de la vie présente. C'est de tous les réprouvés que Notre-Seigneur a dit qu'ils sont dans un lieu où il y a des pleurs et des grincements de dents, où le ver rongeur ne meurt pas et où le feu brûle toujours. Quelque idée qu'on se fasse de cet état; serait-il, considéré en lui-même, moins douloureux que ne l'est celui de ces hommes que nous considérons comme très-malheureux dans ce monde, par les souffrances extrêmes et par les dures privations qu'ils éprouvent, on conçoit assez facilement que l'éternité, c'est-à-dire la pensée toujours

[1] Saint Augustin contre Julien, liv. V, 44.

présente que les supplices de l'enfer ne finiront jamais, doit rendre l'état des damnés plus intolérable encore. Pour ce qui est des plus grands pécheurs, qui pourra jamais concevoir ou imaginer tout ce qu'ils souffrent? Notre-Seigneur disait de Judas : *Il eût mieux valu pour lui qu'il ne fût jamais né.*

Tel est donc le sort réservé aux âmes coupables ; voilà la différence que Dieu mettra entre ceux qui seront morts privés de son amitié, et ceux qui seront morts en état de grâce. Entre les uns et les autres il n'y aura plus rien de commun, plus de rapports, plus de lien de fraternité, plus de communion de prières, plus d'intercession ni de médiation possible. C'est ce que Notre-Seigneur nous a fait connaître par l'histoire ou la parabole du mauvais riche. « Il y avait, dit-il, un homme « riche qui se revêtait de pourpre et prenait chaque jour « des repas somptueux. A sa porte, se trouvait un pau- « vre nommé *Lazare*, couvert d'ulcères; il eût désiré se « nourrir des miettes qui tombaient de la table du ri- « che; mais personne ne les lui donnait. Ce pauvre vint « à mourir, et les anges le portèrent dans le sein d'A- « braham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli dans « l'enfer. Or, du milieu de ses tourments, il vit de « loin Abraham et Lazare, et il s'écria : Père Abraham, « ayez pitié de moi et envoyez Lazare, pour qu'il trempe « dans l'eau le bout de son doigt et me rafraîchisse « la langue, car je suis cruellement tourmenté dans le « feu. Souvenez-vous, lui répondit Abraham, que vous « avez reçu beaucoup de biens pendant votre vie, et que « Lazare, au contraire, n'a eu que du mal. Maintenant « il est dans dans la joie, et vous êtes dans les souffran-

« ces. Entre nous et vous il y a un grand abîme : ceux « qui voudraient aller d'ici à vous ne le peuvent pas. »

Pour raisonner convenablement sur l'éternité des peines, il faut des lumières que la foi seule nous donne. Elle nous apprend que le péché mortel fait perdre à l'âme la vie surnaturelle. *La vie de l'âme, c'est Dieu*, dit quelque part saint Augustin, *l'âme meurt donc quand elle perd Dieu qui est sa vie.* Privée de cette vie, réduite par conséquent à l'état de mort spirituelle, il lui est tout aussi impossible d'en sortir par ses seuls efforts qu'il serait impossible à un mort de sortir de son tombeau. Il faut que Dieu souffle de nouveau sur elle, pour la faire revivre, en lui communiquant de nouveau la grâce qu'elle avait perdue. Mais, si cette âme se trouve alors au terme dernier que la Providence lui avait assigné pour ses épreuves, Dieu, accordera-t-il un nouveau pardon, en dérogeant à l'ordre qu'il a établi ?

Pourquoi Dieu, qui appelle tous les hommes à une fin ultérieure, qui fera le bonheur de ceux qui s'en seront rendus dignes, ne déterminerait-il pas pour chacun un temps d'épreuve, et un terme fatal au delà duquel il n'y aura plus d'espérance pour ceux qui l'auront atteint, sans avoir répondu à la grâce, sans avoir satisfait à leur devoir essentiel ?... Si donc l'âme est parvenue à ce terme, et qu'elle se trouve dans l'inimitié de Dieu par des fautes graves qu'elle a volontairement commises, et dont elle ne s'est point repentie tandis qu'il en était temps, faut-il que Dieu déroge à l'ordre qu'il a établi ?... Mais cet ordre est souverainement

sage, il imprime dans l'âme une crainte salutaire du péché, et lui inspire un vrai zèle pour la pratique des bonnes œuvres : il donne aux lois morales une sanction qui leur est nécessaire pour les faire observer. On peut dire que les hommes, tels qu'ils sont, ne respecteraient pas le plus souvent la loi, s'ils n'étaient retenus par la crainte ou excités par l'espérance : il n'est pas moins vrai de dire qu'une peine qui doit finir un jour ne serait pas pour eux une sanction assez forte. Trop souvent la crainte même d'un avenir éternel ne suffit pas pour arrêter la fougue des passions ; que serait-ce donc si l'homme pouvait et devait espérer qu'après un certain temps d'expiation il sera éternellement heureux dans le Ciel, quelques crimes qu'il ait commis sur la terre, eût-il vécu dans les plus graves désordres jusqu'au dernier instant de sa vie?

On nous objecte la bonté de Dieu. La bonté ne doit être séparée ni de la sagesse, ni de la justice, attributs tous également infinis et qui doivent se manifester dans les œuvres divines. D'ailleurs, la bonté en Dieu n'est pas une simple commisération pour l'homme, c'est l'amour du bien, c'est la haine du mal : ce bien, il le produit dans l'homme, en le portant, par toutes sortes de motifs et de secours, à la pratique de la vertu. Si l'homme qui, sous l'action de la grâce, demeure toujours libre, observe fidèlement ce qui lui est prescrit, Dieu l'en récompense; mais la haine que Dieu a du mal fait qu'il poursuit le péché dans l'homme qui s'y livre, et qu'il le punit toujours si, à défaut d'une expiation suffisante, ce mal subsiste toujours. Après les épreuves de la vie présente, l'homme n'est plus libre de mériter

un pardon ; il sera donc éternellement tel que la mort l'aura surpris.

Telle est la foi constante et invariable de l'Église, sur l'éternité des peines. Quelques docteurs avaient cru pouvoir avancer qu'il viendra un jour où, après de longues expiations, les démons rentreront enfin dans la grâce de Dieu et reprendront leur place dans le ciel ; « mais l'Église, dit saint Augustin, n'a pu sup-« porter cette dispute ; les hommes versés dans la « science des Écritures ont vu qu'il est impossible de « changer la sentence de Notre-Seigneur qui condamne « les réprouvés au feu éternel[1]. » Ceux qui refusent de croire à l'éternité des peines ne donnent aucun motif raisonnable de leur incrédulité : les idées, les maximes généralement répandues dans la société, tendraient plutôt à les condamner. Les législations de ce monde n'infligent-elles pas la peine de mort, qui est une séparation éternelle de la société, pour un crime consommé quelquefois dans un instant ? Les peuples ne flétrissent-ils pas pour toujours la mémoire de ceux qui ont souillé leur vie par de honteux désordres, et sont descendus au tombeau sans s'être réhabilités par un sincère et généreux retour à l'ordre moral ? Quand des milliers de siècles se seront écoulés, ces hommes n'en seront pas moins infâmes, et leur nom demeurera flétri, comme il le fut le lendemain de leur mort.

II. L'âme qui a paru devant Dieu en état de grâce

[1] *Cité de Dieu*, liv. XXI, ch. 17.

mais avec des fautes vénielles, ou qui n'a pas encore expié convenablement des péchés mortels, est condamnée à être privée, pour un temps, de la vue de Dieu, et soumise à des expiations plus ou moins dures, jusqu'à ce que la justice divine ait reçu une pleine satisfaction. Cet état temporaire de souffrances est ce que, dans le langage ordinaire, nous appelons le *Purgatoire*. Notre-Seigneur ne nous a point dit où souffrent ces âmes, ni quelle est la nature de leurs peines : il n'était pas sans doute utile que nous en fussions instruits ; mais il a enseigné à ses disciples le dogme même du Purgatoire, dogme que les pasteurs ont enseigné à leur tour depuis le commencement de l'Église. La tradition ne nous laisse pas le moindre doute à cet égard.

C'était la pratique des fidèles, dès les premiers siècles, de prier pour les morts. Tertullien en fait souvent mention dans ses écrits, et, quand il veut en expliquer l'origine, il la trouve dans *la tradition que l'usage confirme et que la loi fait observer*. Il exhorte, d'après ces principes, les femmes chrétiennes à prier pour leurs maris défunts, pour leur obtenir de Dieu un rafraîchissement, c'est-à-dire un adoucissement dans leurs peines, ou une délivrance entière[1]. Quand on lit les *Confessions* de saint Augustin, on est touché de la pieuse sollicitude avec laquelle il s'empressa, pour répondre aux désirs de sa mère, qui le lui avait demandé avant de mourir, de faire offrir le saint Sacrifice pour le repos de son âme. Il conjure ceux qui liront ce livre de se souvenir, à l'autel, de sa mère, afin que

[1] Liv. *de la Couronne du soldat*, n° 3 ; de la *Monogamie*.

Dieu accorde à la prière de plusieurs la grâce qu'elle avait sollicitée avant de rendre le dernier soupir. « Je « vous prie, Seigneur, de pardonner à ma mère, disait-« il, les péchés par lesquels elle a pu vous offenser; je « sais qu'elle a pratiqué les œuvres de miséricorde et « qu'elle a pardonné de tout son cœur à ceux qui l'a-« vaient offensée; pardonnez-lui aussi et n'entrez point « avec elle en jugement; souvenez-vous qu'étant près « de sa fin elle ne songea pas à son corps, elle ne de-« manda point les honneurs funèbres. Tout ce qu'elle « souhaita, ce fut qu'on fît mémoire d'elle à votre autel, « où elle savait qu'on offre la victime sainte, qui efface « l'arrêt de notre condamnation[1]. »

Quand nous rencontrons partout cette pratique d'offrir des vœux, des aumônes, des prières, et surtout le saint sacrifice de la Messe pour les âmes des défunts; quand nous la voyons observée par les fidèles et par les pasteurs des premiers siècles, et consacrée par les liturgies de toutes les Églises particulières, soit en Orient, soit en Occident, nous ne pouvons douter qu'elle ne soit venue des Apôtres, et que ceux-ci ne l'aient reçue de Notre-Seigneur. En effet, l'histoire du Christianisme ne dit rien qui permette de lui supposer une autre origine : à quelque époque que l'on remonte, on la retrouve, sans que l'on puisse citer ni un docteur qui l'ait imaginée le premier, ni une ville ou une société particulière de fidèles qui l'ait établie.

Ces observances sont fondées sur la doctrine du

[1] *Confessions* de saint Augustin, liv. IX, ch. XIII.

Purgatoire et ne s'expliquent que par elle. Jamais on n'a prié pour les saints anges, ni pour les âmes que l'on supposait jouir de la gloire du Ciel : on ne priait pas non plus pour ceux que l'on croyait damnés ; la prière pour les morts ne s'adressait donc à Dieu qu'en faveur des âmes qui étaient sorties de ce monde en état de grâce. « Il est à remarquer, disait saint Augustin, « que nos prières et le saint Sacrifice ne profitent qu'à « ceux qui ont vécu de telle manière qu'ils ne se soient « pas rendus indignes d'en recevoir le fruit. Il y a, en « effet, une manière de vivre qui n'est ni assez bonne « pour n'avoir pas besoin de ces prières, ni assez mau- « vaise pour qu'elles soient inutiles ; lors donc qu'on « offre le saint Sacrifice pour les défunts, ou qu'on fait « des aumônes pour eux, ce sont des actions de grâce « envers Dieu, pour ceux qui sont parfaitement bons, « et des titres de rémission pour ceux qui ne sont que « médiocrement mauvais[1]. »

La doctrine de Notre-Seigneur sur le Purgatoire a dû rencontrer moins d'opposition dans le monde que plusieurs autres articles de l'Évangile. Elle est si conforme à l'idée que nous avons de la sainteté et de la bonté de Dieu ! Il ne convenait pas, sans doute, que ceux qui ont commis des fautes mortelles, dont ils ont reçu le pardon au moment de la mort, à cause de la sincérité de leurs regrets, mais pour lesquelles cependant ils n'ont pas offert à Dieu de satisfaction suffisante, entrassent immédiatement dans les joies du ciel, comme ceux qui ont toujours vécu

[1] Enchiridion, n° 29.

pieusement ou qui se sont purifiés de leurs péchés par une longue pénitence. Il ne convenait pas non plus que Dieu traitât de la même manière ceux qui, sans avoir manqué à des devoirs essentiels, ont commis beaucoup de péchés véniels, et ceux qui se sont sanctifiés par toutes sortes de bonnes œuvres. Donc, avant d'introduire dans le ciel ces âmes paresseuses, il les soumettra à des expiations.

Mais, tandis que la justice de Dieu soumet ces âmes à des peines expiatoires, sa miséricorde ne s'exercera-t-elle pas envers elles? Oui; elle le fait en acceptant les bonnes œuvres que nous offrons pour elles, ainsi que nous l'avons expliqué en parlant de la *Communion des saints*. Comme nous formons tous une seule famille, nous devons, unis par le lien d'un amour mutuel, nous intéresser les uns pour les autres, et Dieu, selon un ordre de providence qu'il a établi dès le commencement, consent à appliquer à nos frères nos propres mérites, les mérites des bonnes œuvres que nous lui offrons pour eux. N'avait-il pas consenti autrefois à pardonner à une ville criminelle, en considération des hommes justes qui se trouveraient dans ses murs, s'il y en avait seulement dix[1]? Ne s'est-il pas laissé souvent fléchir en faveur des coupables par la médiation des innocents? Nous en avons de nombreux exemples dans les saintes Écritures. De même, consent-il à alléger les douleurs des âmes qui souffrent au Purgatoire, en considération des prières et des mérites que lui offrent les saints qui sont au ciel et les

[1] Genèse, XVIII, 33.

fidèles qui sont encore sur la terre. Doctrine admirable ! Elle remplit l'âme de consolation, et resserre les liens qui unissent entre eux tous les enfants de Dieu, dans quelque pays du monde qu'ils soient et à quelque époque qu'ils aient vécu. Ceux qui sont encore dans les épreuves de la vie, ceux qui triomphent dans la gloire du ciel, et ceux qui, placés dans un état moyen entre le ciel et la terre, achèvent de se purifier, pour être rendus dignes d'entrer dans le sein de Dieu.

III. Le ciel est un lieu de délices, où les anges et les saints jouissent d'un bonheur éternel et parfait, par la vue et la possession de Dieu.

Le Purgatoire n'est qu'un état de transition : aussitôt que l'âme a satisfait pleinement à la divine justice et que l'œil de Dieu ne voit plus de souillure en elle, elle est appelée au ciel. C'est alors une existence nouvelle dont nous ne pouvons nous former ici-bas qu'une idée très-imparfaite ; car l'œil de l'homme n'aperçoit rien dans les beautés de la terre, son cœur ne goûte aucune jouissance dans la vie présente, et son esprit, enfin, ne conçoit pas un bien qui soit semblable aux beautés, aux jouissances, au bien suprême du ciel[1]. Notre-Seigneur a dit à son Père la veille de sa mort : *Je demande que là où je suis mes disciples y soient aussi, afin qu'ils voient la gloire que vous m'avez donnée ; qu'ils aient part au même amour dont vous m'avez aimé*[2]. Il nous fait connaître, par ces paroles, que le ciel con-

[1] Ire Ép. aux Corinthiens, II, 9.
[2] Évang. de saint Jean, XVII, 24.

sistera pour nous en ce que nous serons associés à sa gloire et à son bonheur. Nous verrons la gloire de Jésus-Christ : mais la voir, c'est en jouir. Celui qui voit le Fils de Dieu dans le sein de son Père céleste est heureux, au delà de tout ce qu'il nous est possible de dire et de concevoir, parce que cette bienheureuse vision le transforme en quelque sorte en Jésus-Christ[1].

Ceci suffit, sans doute, pour nous donner une très-haute idée du bonheur du Ciel ; on ne peut rien concevoir de plus grand. Toutefois ne craignons pas d'étudier davantage ces admirables promesses, expliquées par les Apôtres, interprètes bien légitimes de l'enseignement de leur divin Maître. Peut-être parviendrons-nous à nous en former une notion, non pas certes plus élevée, mais plus précise.

« Maintenant, dit saint Paul, nous voyons en énigme « et comme dans un miroir, mais alors nous verrons « face à face, recevant, à visage découvert, les rayons « de la gloire de Dieu : nous la contemplerons telle « qu'elle est en elle-même ; et passant de clarté en « clarté, nous serons transformés dans son image par « l'opération du Saint-Esprit[2]. » Tant que nous sommes dans ce monde, nous avons tout à la fois et un désir continuel de connaître, et une impuissance absolue de saisir la vérité tout entière et dans toute sa pureté. La lumière de Dieu nous éclaire ; mais, comme elle ne vient à nous qu'en se réfléchissant sur les objets extérieurs qui nous la renvoient, ou en traver-

[1] Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, LXII[e] jour.
[2] II[e] Ép. aux Corinthiens, III, 18.

sant les images sensibles que se forme notre esprit, nous ne l'avons pas dans toute sa pureté; nous n'en recevons que quelque rayon imparfait, et souvent même nous prenons pour la vérité, des imaginations qui nous égarent.

Il est vrai que la révélation nous donne une certitude absolue des choses, et si nous recevons dans un cœur pur les saintes lumières qu'elle nous communique; si notre âme s'arrache quelques moments à l'empire des sens, nous goûtons des joies ineffables dans cette contemplation. Écoutons saint Augustin qui en avait fait l'expérience : « J'ai compris et vu l'invisible, nous dit-« il, à travers les choses que Dieu a faites, mais je n'ai « pu fixer mon regard dans cette contemplation; et, « retombant sur ma propre faiblesse, je n'emportai « de ce commerce d'un instant qu'une mémoire amou-« reuse, le regret et le souvenir du céleste aliment... « Tu as brillé aux yeux de mon âme. Tes parfums se « sont fait sentir, j'ai respiré et je respire pour toi; « je t'ai goûtée, beauté ancienne et toujours nouvelle, « j'ai faim et soif de toi. Tu m'as touché, et mon cœur « ne veut que la stabilité qui est en toi[1]. »

Dans ces moments heureux, Dieu touche l'âme en lui montrant quelques rayons de ses perfections infinies, en l'attirant à lui par un attrait surnaturel et la tenant comme suspendue à lui; mais tant que cette âme demeure unie au corps, tout aussi longtemps qu'elle

[1] *Confessions*, liv. VII, ch. XVII; livre X, ch. XXVII. Coruscasti, splenduisti, et fugasti cæcitatem meam, fragrasti, et duxi spiritum, et anhelo tibi. Gustavi, et esurio et sitio, tetigisti me, et exarsi in pacem tuam.

n'est ni dégagée des liens de la chair ni parfaitement purifiée de toute souillure, elle ne peut que tendre vers Dieu, elle ne le possède pas encore pleinement, elle ne le voit pas lui-même : elle ne peut que contempler son image réfléchie dans les créatures et dans la lumière qui éclaire les divins mystères de la Religion.

Il viendra enfin, le moment après lequel ont soupiré tous les justes : le soleil divin percera les nuages qui nous enveloppent ; tout voile disparaîtra, et alors nous ne verrons plus l'image de Dieu, nous le verrons lui-même à face découverte. Nous ne le chercherons plus dans ses œuvres, nous ne le connaîtrons plus par raisonnement, nous le contemplerons d'une vue immédiate, directe, d'un regard intuitif. Il n'y aura plus d'ignorance qui nous égare dans la recherche de la vérité, ni d'ombre qui nous la couvre, ni de fausse lueur qui la déguise, ni d'ambiguïté ou de doute qui l'affaiblisse : elle s'offrira d'elle-même, toute pure, toute resplendissante de ses éternelles clartés, sans confusion, sans mélange. Le désir de connaître et de savoir sera pleinement satisfait ; nous verrons toutes choses dans la lumière de Dieu, nous le verrons en tout ; nous serons infaillibles.

Cette lumière produira en nous un autre effet : elle agira puissamment sur la volonté pour la fixer dans l'amour de Dieu, dont rien ne pourra plus nous séparer. La cause de nos égarements est toujours dans les illusions de l'esprit ou dans les inclinations déréglées du cœur. Comme nous sommes portés vers l'amour du bien, par l'inclination de la nature et par celle de la Grâce, nul doute que nous ne fussions irrésistiblement

poussés vers Dieu, si notre cœur était pur et que nous vissions Dieu tel qu'il est, comme le seul vrai bien, le bien pur, le bien absolu et universel. Donc, quand l'âme, dégagée de toute souillure, éclairée par les illuminations célestes qui lui montreront Dieu dans la lumière même de Dieu, sera unie à lui, elle sera dans l'heureuse nécessité de l'aimer toujours : nous serons alors impeccables.

Alors enfin nous serons heureux d'un bonheur inaltérable et sans mélange. Celui-là est heureux à qui rien ne manque; et que manquerait-il à celui qui jouit de Dieu même dans toute la plénitude de son être? L'homme charnel ne se figure pas d'autres biens possibles que les jouissances sensibles; voilà pourquoi les païens ne se représentaient leur paradis que sous la figure d'un jardin où ils respireraient un air pur, où ils pourraient se procurer tous les plaisirs qu'ils avaient eus ici-bas, où tout enchanterait leur imagination. On ne voit nulle part que leurs dieux aient été pour eux l'objet même de leur bonheur. Pour nous, instruits à une autre école, nous avons appris de Notre-Seigneur qu'il y a d'autres jouissances plus pures, qui pénètrent l'âme, qui satisfont pleinement ses désirs et l'élèvent à la plus haute perfection qu'elle doive atteindre. Dieu trouve un bonheur infini dans la contemplation et dans l'amour de ses beautés et de ses perfections; l'homme sera heureux en contemplant Dieu et en l'aimant; son esprit et son cœur seront dans la paix.

Il nous est possible maintenant d'entrevoir le sens profond de ces paroles de l'Apôtre saint Jean : *Quand Dieu nous apparaîtra, nous serons semblables à lui,*

parce que nous le verrons tel qu'il est; et de ces autres de saint Pierre : *Vous serez participants de la nature divine*[1]. Nous serons rendus semblables à Dieu, nous participerons à sa nature par un effet de la vue immédiate de ses infinies perfections, puisque nous aurons part à quelques-uns de ses attributs, à son infaillibilité, à son impeccabilité et à son immutabilité. Nous serons heureux comme lui, et du même bonheur. Nous entrerons pleinement en possession de notre fin dernière, de la fin surnaturelle pour laquelle nous avons été créés, et à laquelle Dieu nous prépare dans ce monde, par tant de moyens de salut, par tant de grâces. Fin véritablement *surnaturelle*, dans le sens le plus rigoureux, puisqu'en la possédant nous entrons en participation de la vie divine, nous sommes établis dans un état de perfection qui ne convient naturellement qu'à Dieu seul, et auquel des créatures ne peuvent être appelées que par grâce.

Parvenus à ce terme de tous nos désirs, quelle riche récompense ne recevrons-nous pas des travaux que nous aurons supportés, des sacrifices que nous aurons faits? Cette récompense ne sera pas dans les biens de ce monde : elle sera dans la possession de Dieu même, qui accomplira en chacun de nous ce qu'il a promis à Abraham, et ce que les hommes n'ont bien compris que depuis l'Évangile : JE SERAI MOI-MÊME TA RÉCOMPENSE[2].

Il importe néanmoins d'observer que Dieu ne se communique pas aux âmes bienheureuses de telle

[1] Saint Jean, Ire ép. III, 2; saint Pierre, ép. II. I, 4.
[2] Genèse, XV, 1.

sorte qu'elles le voient aussi parfaitement qu'il se voit lui-même, ni même que toutes le voient également. Des intelligences créées peuvent bien, par un secours surnaturel, être élevées à la contemplation de Dieu et le voir tel qu'il est dans son essence ; mais le voir dans toute l'étendue, la profondeur, la plénitude de ses perfections, tel que lui-même se contemple d'une vue infinie, correspondante à l'infinité de son être, c'est absolument impossible. Elles ne le verront donc que selon la mesure dont un esprit essentiellement borné peut le voir, et dans un degré plus ou moins élevé de lumière que Dieu leur communiquera.

Le ciel est donné en récompense, et les mérites des justes sont inégaux : il y aura donc inégalité de gloire, de lumière, de jouissance, quoique tous les élus aient d'ailleurs le bonheur de contempler Dieu face à face. Les saints docteurs ont expliqué cette inégalité en commentant la parabole du denier que le père de famille ordonna de distribuer à tous ceux qui avaient travaillé à sa vigne. « Le denier, dit saint Augustin, désigne « la vie éternelle, et sous le rapport de cette vie éter« nelle, Dieu ne distingue pas ceux qui ont travaillé « une partie du jour de ceux qui ont travaillé davan« tage, tous jouiront d'un bonheur égal dans sa durée, « l'éternité étant la même pour chacun d'eux. Mais il « y a dans la possession de cette vie des dignités di« verses représentées par les demeures dont parle « Notre-Seigneur. Comme les étoiles ne brillent pas « toutes d'une semblable clarté dans le firmament, « ainsi les justes obtiennent dans le royaume du ciel « une gloire qui n'est pas la même en tous. » Et, pour

qu'on ne craigne pas que le bonheur des élus soit altéré par cette inégalité, le saint docteur ajoute : « Dieu « sera toutes choses en tous, et parce qu'il est charité, « la charité fera que les dons communiqués à chacun « des élus soient communs à tous, chacun jouissant « du bien qu'il aime dans les autres. La différence de « clarté ne fera donc point naître d'envie là où régnera « l'unité de la charité[1]. »

Non, rien n'altérera le bonheur des élus. Cette inégalité même de gloire sera pour eux un nouveau sujet de bénir Dieu et d'admirer les richesses infinies de sa grâce, la sagesse de sa conduite, les voies mystérieuse de sa Providence. Ils le loueront, le béniront et l'aimeront dans les jeunes enfants morts avec l'innocence de leur baptême et transplantés de la terre au ciel sans avoir traversé les périls du monde ; et ces enfants bienheureux, loin d'envier la palme des confesseurs de la foi, tressailliront de joie à la vue de la bonté miséricordieuse de Dieu qui les a arrachés à des dangers où ils auraient pu se perdre. Les saints pénitents envieraient-ils la couronne des vierges, des martyrs, des Apôtres ? Ah ! plutôt ils glorifieront Dieu de s'être formé sur la terre des serviteurs plus fidèles et plus généreux qu'ils ne l'ont été eux-mêmes : ils tressailliront d'allégresse au souvenir de la miséricorde qui leur a pardonné tant de péchés, et dans cette vue ils éprouveront un sentiment ineffable de reconnaissance et d'amour.

Tel est le bonheur des saints dans le ciel ; bonheur pur, inaltérable, éternel. « Heureux ceux qui habitent

[1] Traité LXVII sur saint Jean.

« votre maison, ô mon Dieu ; ils vous loueront dans « les siècles des siècles [1]... Je vis, dit saint Jean, je vis « un ciel nouveau et une terre nouvelle, car le pre- « mier ciel et la première terre avaient disparu, et la « mer n'était plus. Et moi, Jean, je vis descendre du « ciel la nouvelle cité, la nouvelle Jérusalem qui ve- « nait de Dieu, comme une épouse parée pour son « époux. Et j'entendis une voix forte sortie du trône « qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les « hommes, et il demeurera avec eux. Dieu essuiera « toutes les larmes de leurs yeux ; il n'y aura plus ni « morts, ni cris, ni douleurs, par ce que les premières « choses sont passées... Je ne vis point de temple dans « la ville, parce que le Seigneur Dieu tout-puissant et « l'Agneau en est le temple. Et la ville n'a pas besoin « de soleil ni de lune pour l'éclairer, parce que la « gloire de Dieu l'éclaire et que l'Agneau est la lampe « qui l'illumine. Au milieu de la place de la ville, sur « les deux rivages du fleuve, était l'arbre de vie... Il « n'y aura plus là aucune malédiction ; mais le trône « de Dieu et l'Agneau y sera, et ses fidèles le serviront. « Ils verront sa face ; son nom sera écrit sur leur « front, et ils régneront dans les siècles des siècles. »

[1] Psaume LXXXIII ; Apocalypse XXI, XXII.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

L'ÉGLISE ET LE SYMBOLE.

LEÇON I. — CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. — PRIMAUTÉ DU SOUVERAIN PONTIFE.

La constitution de l'Église est immuable. — Notre-Seigneur a établi l'apôtre saint Pierre, chef de l'Église universelle. — Les prérogatives données à saint Pierre ont dû passer et ont véritablement passé à ses successeurs, les souverains pontifes. — Il suit de là que le Pape est le père et le pasteur de tous les fidèles.. 3

LEÇON II. — SUITE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. — AUTORITÉ DES ÉVÊQUES.

Les Évêques sont établis, selon l'institution de Notre-Seigneur, pour enseigner et gouverner les églises sous l'autorité du Souverain Pontife. — Hiérarchie entre les Évêques. — Comment et dans quel sens les Évêques sont les successeurs des Apôtres. 33

LEÇON III. — SUR L'ÉLECTION DES PAPES ET DES ÉVÊQUES.

C'est au Souverain Pontife qu'il appartient de déterminer le mode d'élection pour les papes et pour les évêques. — Règles établies pour l'élection des papes. Comment doivent procéder les cardinaux; cérémonies usitées au conclave. — Usages divers établis selon les temps et les lieux pour le choix et pour l'institution des évêques. — Les gouvernements civils ne peuvent pas, sans blesser les droits et la constitution de l'Église, changer arbitrairement le mode d'élection déterminé par le Saint-Siége. 54

LEÇON IV. — AUTORITÉ DE L'ÉGLISE RELATIVEMENT A L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE.

Notre-Seigneur a promis d'assister son Église tous les jours, jusqu'à la fin du monde, pour qu'elle ne s'égare jamais dans l'enseignement de la foi. Combien cette assistance divine était nécessaire pour maintenir la pureté de la doctrine. — L'Église puise dans les divines Écritures et dans les traditions tout ce qu'elle nous enseigne. Elle n'invente pas de nouveaux dogmes; mais elle conserve et elle nous transmet ceux qu'elle a reçus de Jésus-Christ. — Comment l'Église nous enseigne : conciles, définitions dogmatiques du Saint-Siége. 74

LEÇON V. — AUTORITÉ DE L'ÉGLISE RELATIVEMENT A LA DISCIPLINE.

L'Église a incontestablement le droit de régler la discipline par des lois; elle a usé de ce droit dans tous les temps. — Le pouvoir législatif ecclésiastique ne réside pas dans le corps de l'Église, mais seulement dans le Souverain Pontife et dans les Évêques. — Ce pouvoir est indépendant du prince séculier. Que faire dans un cas de conflit entre la législation civile et la législation ecclésiastique?. 99

LEÇON VI. — OBLIGATION DE CROIRE A L'ENSEIGNEMENT ET D'OBÉIR AUX LOIS DE L'ÉGLISE.

L'Église catholique n'est pas distincte du christianisme. — Tout chrétien est obligé de demeurer uni à l'Église catholique, de même que tout homme est tenu d'adhérer au christianisme, dès qu'il en est suffisamment instruit. Beaux exemples donnés par plusieurs docteurs anglicans. — Quel est le véritable sens de l'axiome : Hors de l'Église il n'y a pas de salut. 115

LEÇON VII. — SUR LES PROPRIÉTÉS ET LES CARACTÈRES DISTINCTIFS DE L'ÉGLISE.

L'Église a quatre grands caractères, qui lui donnent la plus grande autorité qui puisse exister sur la terre : elle est *une*, *sainte*, *catholique* et *apostolique*. — Unité dans la foi, dans le culte, et dans le ministère. — Sainteté dans la doctrine, dans les pratiques, dans les membres. — Catholicité. — Apostolicité de doctrine et de ministère. La loi fondamentale est de ne rien innover dans la foi, de ne rien changer dans la constitution divine de l'Église. 130

LEÇON VIII. — L'ÉGLISE ROMAINE EST LA SEULE VÉRITABLE ÉGLISE. — COMMENT ET A QUELLE ÉPOQUE SE SONT FORMÉES LES DIVERSES SECTES CHRÉTIENNES.

L'Église romaine a seule les caractères essentiels et distinctifs de l'Église de Jésus-Christ.— Les sectes chrétiennes ne se sont formées qu'en se détachant du centre de l'unité catholique. — Origine des Églises grecque, russe, protestantes et anglicane. 153

LEÇON IX. — BONHEUR DES INDIVIDUS ET DES PEUPLES QUI DEMEURENT UNIS A L'ÉGLISE.

Ce que l'Église fait pour les individus. — Ce qu'elle fait pour le bonheur des familles. — Ce qu'elle fait pour la paix, la sécurité, et la vraie gloire des peuples. — D'où vient que l'Église est presque toujours combattue, ou du moins contrariée, nonobstant le bien qu'elle fait aux hommes. 167

LEÇON X. — PERPÉTUITÉ DE L'ÉGLISE.

L'Église a été protégée surnaturellement depuis son origine contre toute sorte de périls : persécutions, hérésies et schismes, invasion des peuples barbares, ignorance, corruption des mœurs, sophismes d'une philosophie irréligieuse. — Cette protection de Dieu nous donne l'assurance que l'Église subsistera constamment la même jusqu'à la fin des siècles. 190

LEÇON XI. — ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE. — SYMBOLE.

Le symbole renferme en abrégé les vérités que nous devons croire. Origine du symbole; aucun changement n'y a été fait pour la doctrine depuis les Apôtres. — La première parole du symbole exprime un acte de foi aux vérités qui y sont renfermées. Cette foi aux vérités même les plus incompréhensibles est éminemment raisonnable. . . 201

LEÇON XII. — PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE.

La première vérité que renferme le symbole et que nous enseigne l'Église est qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes distinctes. — Résumé de ce qui a été dit ailleurs sur l'unité et les perfections de Dieu. — Il a été révélé dès le commencement qu'il y a plusieurs personnes en Dieu; Notre-Seigneur nous l'a enseigné de la manière la plus expresse : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. 217

LEÇON XIII. — CE QUE LA FOI NOUS ENSEIGNE SUR LES RELATIONS DES TROIS DIVINES PERSONNES ENTRE ELLES.

La foi n'enseigne pas seulement qu'il y a trois personnes en Dieu, mais que le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils. — Comparaison dont les docteurs catholiques se sont servis pour expliquer le mystère de la sainte Trinité. — Difficultés des incrédules contre ce mystère, combien elles sont peu fondées.. . 243

LEÇON XIV. — SUITE DU PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE. — DES ANGES.

La foi nous enseigne que Dieu a créé de purs esprits, c'est-à-dire des anges. D'où provient la distinction des anges en bons et mauvais. — Récompense et bonheur des saints anges; punition et malheur des anges déchus. — Occupations des uns et des autres. 262

LEÇON XV. — SUITE DU PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE. — CRÉATION DU MONDE, ET EN PARTICULIER DE L'HOMME.

Circonstances principales de la création du monde : croyance de l'Église. — Ce qu'il y a surtout à remarquer dans la création de l'homme : pourquoi et à quelle fin Dieu l'a créé. — Dons surnaturels que Dieu a faits à l'homme pour le conduire à sa fin dernière. . 283

LEÇON XVI. — CHUTE DU PREMIER HOMME : PÉCHÉ ORIGINEL.

L'homme est tenté par le mauvais esprit, et il succombe. Gravité et suites malheureuses de sa désobéissance à Dieu. — On a cru dans tous les temps que le péché d'Adam a nui à ses enfants. Dogme du péché originel. — Ce dogme n'a rien qui blesse les idées que nous devons avoir de la bonté et de la justice de Dieu.. 297

LEÇON XVII. — DEUXIÈME ET TROISIÈME ARTICLES DE SYMBOLE. — PROMESSE D'UN SAUVEUR. — VENUE DE JÉSUS-CHRIST.

Dieu a promis à Adam qu'il lui enverrait un Sauveur. — Pourquoi ce sauveur, promis dès l'origine du monde, n'est venu sur la terre qu'après plusieurs siècles. — Venue de Jésus-Christ; circonstances principales de sa naissance et de sa vie. 316

LEÇON XVIII. — SUITE DES DEUXIÈME ET TROISIÈME ARTICLES DU SYMBOLE. MYSTÈRE DE L'INCARNATION.

Diverses erreurs sur le mystère de l'Incarnation. — La foi nous enseigne qu'il y a en Notre-Seigneur deux natures : la nature divine et la nature humaine, et qu'il n'y a qu'une seule personne, qui est la seconde personne de la sainte Trinité, le Fils unique de Dieu. — Sagesse souveraine de Dieu dans le mystère de l'Incarnation. . 331

LEÇON XIX. — QUATRIÈME ARTICLE DU SYMBOLE. — MYSTÈRE DE LA RÉDEMPTION.

Jésus-Christ est mort pour opérer la rédemption du monde.— Cette mort est un sacrifice parfait offert à Dieu volontairement pour l'expiation des péchés de tous les hommes, et pour leur mériter à tous les grâces du salut. 357

LEÇON XX. — CINQUIÈME, SIXIÈME ET SEPTIÈME ARTICLES DU SYMBOLE. — DESCENTE DE JÉSUS-CHRIST AUX ENFERS, SA RÉSURRECTION ET SON ASCENSION DANS LE CIEL. 374

LEÇON XXI. — HUITIÈME ARTICLE DU SYMBOLE. — DU SAINT-ESPRIT.

Le Saint-Esprit est le sanctificateur des âmes. — Grâces habituelles qu'il leur communique en les sanctifiant. — Grâces actuelles qu'il nous donne pour désirer et faire le bien. Ces grâces nous sont absolument nécessaires dans l'ordre du salut. 390

LEÇON XXII. — NEUVIÈME ET DIXIÈME ARTICLES DU SYMBOLE. — L'ÉGLISE; LA COMMUNION DES SAINTS ET LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

Dans quel sens nous protestons dans le symbole que nous croyons la sainte Église. — Ce qu'il faut entendre par la communion des saints. — La rémission des péchés peut-elle s'obtenir en dehors de l'Église. 418

LEÇON XXIII. — ONZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE. — RÉSURRECTION DES CORPS.

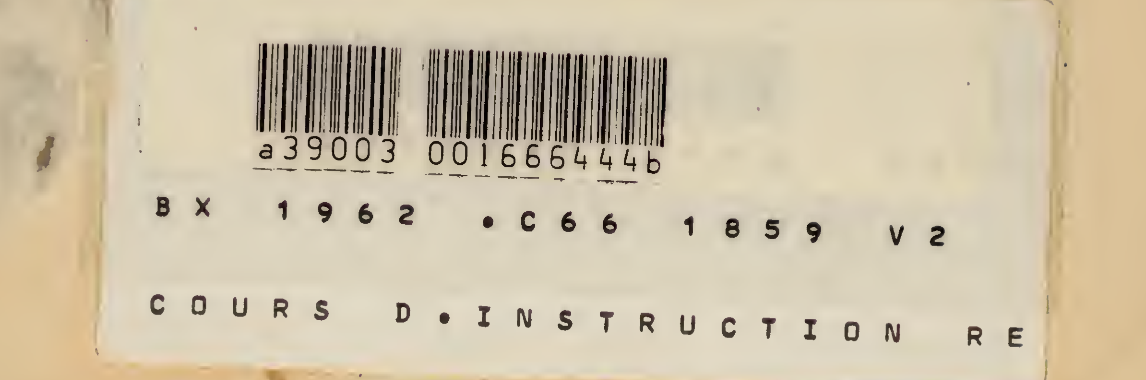
On a toujours cru, dès le commencement du monde, à une vie future. Cette croyance a été constamment unie à celle de la résurrection des corps. — Circonstances qui doivent précéder et accompagner la résurrection générale. 432

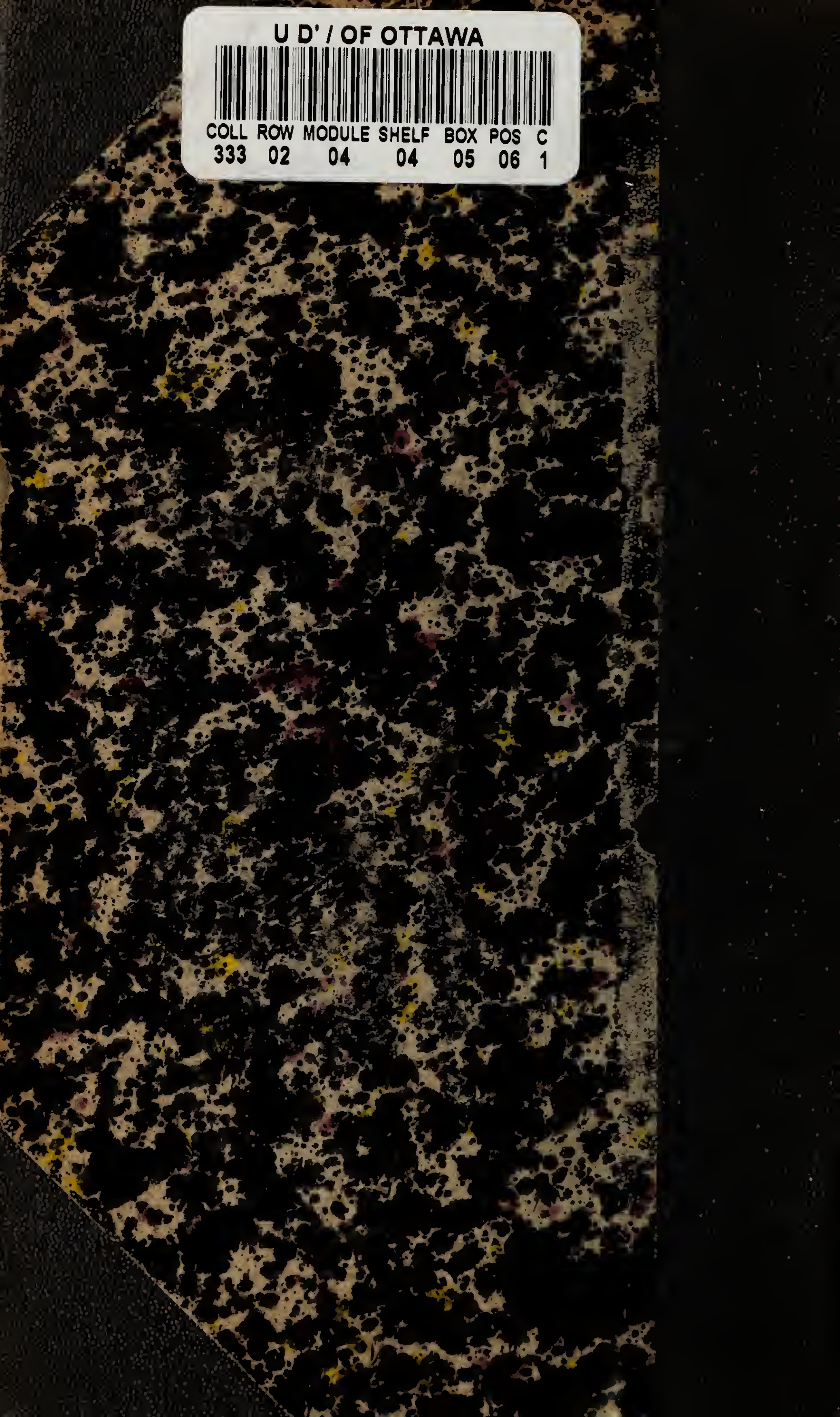
LEÇON XXIV. — DOUZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE. — DE LA VIE ÉTERNELLE.

Justice souveraine de Dieu sur les hommes qui meurent dans l'état de péché mortel. L'Enfer : peine du dam et peine des sens; éternité de cette double peine. — Miséricorde de Dieu à l'égard des âmes qui souffrent dans le Purgatoire. — Bonté infinie de Dieu à l'égard des saints. Le ciel : en quoi consiste la vie éternelle. 455

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.




a39003 001666444b
BX 1962 .C66 1859 V2
COURS D'INSTRUCTION RE


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 04 05 06 1